

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
13 ET 14 FÉVRIER 2020
(1ERE JOURNÉE)**

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
RIUNIONE 13 È 14 DI FERRAGHJU DI U 2020
RÉUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

JOURNÉE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2020/O1/011 - Canal de la Figarella**, posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **9**
- Question n° 2020/O1/007 - GeMAPI**, posée par Mme Chantal PEDINIELLI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **13**
- Question n° 2020/O1/018 - Mobilité et stationnement**, posée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI, au nom du groupe « Corsica Libera » **17**
- Question n° 2020/O1/015 - Décrochage scolaire**, posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » **22**
- Question n° 2020/O1/014 - Règlement Général sur la Protection des Données**, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » **26**
- Question n° 2020/O1/012 - Flux migratoires - Quel avenir pour la Corse ?**, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **29**
- Question n° 2020/O1/008 - Rénovation du Tunnel de Bastia**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **31**

Question n° 2020/O1/016 - Interruption du trafic maritime Corse / Sardaigne, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » **34**

Question n° 2020/O1/009 - État des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene » **38**

Question n° 2020/O1/017 - Mode d'élection des conseils communautaires, posée au nom du groupe « Andà per dumane » **QUESTION RENVOYÉE** **42**

Question n° 2020/O1/019 - Plan Local d'Urbanisme d'Aiacciu, posée par M. Paul LEONETTI, au nom du groupe « Corsica Libera » **QUESTION RENVOYÉE** **42**

Question n° 2020/O1/010 - Enquête publique sur la modification de la carte des ESA, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » **42**

Question n° 2020/O1/013 - Étude et valorisation d'une découverte archéologique à Sartè, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » **47**

Appel nominal des conseillers par Mme Laura FURIOLI, Secrétaire de séance

Ouverture de la séance

Allocution de M. le Président de l'Assemblée de Corse **50**

Allocution de M. le Président du Conseil Exécutif **53**

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA/
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ÉNERGIE**

Raportu n° 009 : Aghjustu à u cuntrattu di cità di l'agglomerazione di Bastia

Rapport n° 009 : Avenant au contrat de ville de l'agglomération de Bastia

Présentation du rapport du Conseil exécutif **57**

VOTE du rapport	58
Raportu n° 022 : Attribuzione d'una sovvinzione cumplimentaria à titulu derugazione à a cumuna di A Bastilicaccia	
Rapport n° 022 : Attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire à la commune de A Bastilicaccia	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	58
DISCUSSION GENERALE	59
VOTE du rapport	62
Raportu n° 047 : Individualizzazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte	
Rapport n° 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	63
DISCUSSION GENERALE	64
VOTE du rapport reporté	64
INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	
Raportu n° 024 : Cunvenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà l'anziana RD 81 è a stradella di u Forte Maurel	
Rapport n° 024 : Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour de l'ex. RD 81 avec le chemin du Fort Maurel	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	64
VOTE du rapport	65

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n^u 050 : Nomi di i sale di tarra di u Palazzu di a Cullettività di Corsica in Aiacciu

Rapport n^o 050 : Dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse à Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 67

VOTE du rapport 69

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Présentation commune des rapports n^{os} 023, 034, 035 et 036

Raportu n^u 023 : Quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica

Rapport n^o 023 : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 70

Discussion générale 78

VOTE du rapport 90

Raportu n^u 034 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fundazione di l'Università

Rapport n^o 034 : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fundazione di l'Università

Présentation du rapport du Conseil exécutif 70

Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 035: Operazione di prefigurazione di u Museu di i zitelli	
Rapport n° 035 : Musée des enfants - Opération de préfiguration	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 036 : Creazione di e butteghe di i musei è siti archeologichi di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 036 : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
Discussion générale	78
VOTE du rapport	90
Raportu n° 025 : Strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione	
Rapport n° 025 : Stratégie de mécénat, charte éthique et convention	
Présentation du rapport du Conseil exécutif	91
Discussion générale	94
VOTE du rapport	97
Raportu n° 033 : Presa in carica di i spesi di spiazamentu di l'intarvinanti esterni à a dirizzioni di u patrimoni	
Rapport n° 033 : Prise en charge des frais de déplacement des intervenants extérieurs à la Direction du patrimoine	

Présentation du rapport du Conseil exécutif	97
VOTE du rapport	97

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 037 : Prughjettu di custruzione di una basa di ugetti numerichi intornu à u patrimoniu di i musei di Corsica « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Rapport n° 037 : Projet de construction d'une banque d'objets numériques autour du patrimoine des musées de la Corse « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	98
VOTE du rapport	98

BUGETTU – FINANZE – FISCALITÀ / FINANCES – BUDGET – FISCALITE

Raportu n° 038 : Raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u 2019

Rapport n° 038 : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	98
VOTE du rapport	102

Raportu n° 044 : Raportu 2019 di a Cullettività di Corsica nant'à u sviluppu à long'andà

Rapport n° 044 : Rapport annuel du Développement Durable - année 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif	102
DISCUSSION GENERALE	109
VOTE du rapport	112

Raportu n° 042 : Raportu in quantu a u votu per l'eserciziu 2020 di e tariffe, i coefficienti e i percentuali relativi a e tasse fiscale iscritte in u bugettu primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 042 : Rapport relatif à l'adoption pour l'exercice 2020 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	114
DISCUSSION GENERALE	115
VOTE du rapport	117

Raportu n° 041 : Raportu relativu à l'aduttazioni di i parcentuali di tassa fundiaria nantu à i pruprietà custruiti 2020

Rapport n° 041 : Rapport relatif à l'adoption des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	118
VOTE du rapport	119

Raportu n° 043 : Bughjettu Primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020

Rapport n° 043 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	119
DISCUSSION GENERALE	130
AMENDEMENTS	160
VOTE du rapport	162

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places.

Avec le Président du Conseil exécutif, nous venons d'apprendre une nouvelle : Daniel CHARAVIN, le directeur de l'agence du tourisme, vient de décéder brutalement, donc nos premières pensées vont à sa famille, à ses proches dans la douleur. Et, il n'est pas possible de commencer cette session sans observer une minute de silence à la mémoire de Daniel CHARAVIN et nous associons également les deuils de Jean-Dominique PIANELLI qui est l'ancien Secrétaire général de l'Assemblée de Corse, et bien sûr Barthélémy CASANOVA qui a été victime il y a quelques jours dans le cadre d'un drame absolu. Et nous reviendrons au cours de nos interventions, le Président du Conseil exécutif et moi-même sur ces deuils.

Je vous demande, dès à présent, d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Je vous remercie.

Nous allons donc commencer par la série des questions orales.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question orale n° 2020/O1/011** posée par M. Pascal CARLOTTI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »: **Canal de la Figarella.**

La parole est donc à Pascal CARLOTTI pour présenter cette question orale à l'Exécutif. Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M. le Président de l'office hydraulique, le Canal de la Figarella est un ouvrage d'art qui appartient majoritairement à la Collectivité de Corse et auparavant au Conseil Départemental de Haute-Corse. Long de treize kilomètres, il traverse l'ensemble de l'agglomération calvaise.

Aujourd'hui, ce canal est dans un état de délabrement avancé et les calvais n'ont que très peu l'occasion de voir de l'eau s'y écouler.

L'entretien, les réparations et l'exploitation dudit canal sont délégués depuis 1985 à la commune de Calvi, par une convention d'une durée de douze ans, renouvelable par tacite reconduction. La dernière convention en vigueur arrivera à échéance en 2021, soit l'année prochaine.

Si la municipalité de Calvi, par son inaction depuis quelques années, n'a pas l'air particulièrement soucieuse de l'avenir de cet ouvrage, il en est autrement de la part de la population calvaïse qui souhaiterait le voir réhabilité et rénové afin de retrouver sa configuration et sa destination d'antan et d'exploiter optimalement les ressources en eau qu'il pourrait fournir.

Ainsi, M. le Président, la Collectivité de Corse peut-elle rattraper les manquements du délégataire afin que le canal de la Figarella ne soit pas définitivement laissé à l'abandon ?

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, donc la réponse de l'Exécutif par Xavier LUCIANI, vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci, M. le Président.

Caru cullegu, je vais faire une réponse relativement courte, même si je suis devenu un spécialiste des canaux.

Ce canal, vous l'avez dit, est un ouvrage qui mesure environ 13 kilomètres, qui prend sa source sur la commune de Calenzana par un captage sur la rivière de la Figarella qui est aujourd'hui le principal pourvoyeur de ressource hydraulique de la région Ouest de la Balagne.

Il dessert donc, comme vous l'avez dit, la rive gauche de la basse vallée de la Figarella, traverse bien entendu l'agglomération de Calvi pour rejoindre le port et la ceinture en zone urbaine.

Vous l'avez rappelé, une convention en date du 11 juin 1985, où finalement le Département de Haute-Corse a confié à la commune « l'entretien, les grosses réparations et l'exploitation du canal, tant en ce qui concerne le tronçon du canal situé sur la commune de Calvi que celui situé sur la commune de Calenzana », c'est l'article 1^{er} de ladite convention.

Le Département restait donc, à l'époque, propriétaire, article 5 de cette même convention.

L'ouvrage, bien entendu, de prise de canal, je le précise quand même, c'est important, n'a pas fait l'objet d'une autorisation depuis l'entrée en vigueur de cette loi sur l'eau de 1992 et donc, à ce titre, l'ensemble des autorisations administratives et la mise en conformité des ouvrages de captage d'eau brute deviennent une nécessité.

Dans le rappel des faits, je vous dirai aussi que, lors de la construction de la prise d'eau basse de la Figarella qui alimente aujourd'hui l'UPEP, l'Unité de Production d'Eau Potable de Calvi, le seuil existant avait été détruit. Donc, il n'y a plus de possibilité d'alimentation directe de ce canal.

Cette nouvelle prise alimente l'UPEP qui, gérée par l'Office hydraulique, est autorisée par les services de l'Etat à déverser épisodiquement les eaux sales, quand je dis « eaux sales », ce ne sont pas des eaux usées, de l'UPEP vers l'exutoire du port.

Il n'y a pas d'impact sur le milieu ambiant. Donc, à ce jour, nous n'avons pas, en tant qu'Office hydraulique et même en tant que Collectivité, de prise directe sur le devenir de ce canal.

Par contre, ce que l'on peut faire, et ce que nous allons proposer rapidement puisque nous l'avons déjà évoqué avec la mairie de Calvi et à la communauté de communes, avec M. François MARCHETTI notamment, c'est de réunir l'ensemble des usagers, y compris le Sous-Préfet, puisqu'il est quand même important d'avoir tout le monde autour de la table. On pourrait faire ce que nous avons proposé à l'époque, à savoir, une alimentation par canalisations suivant le tracé du canal de l'ensemble des particuliers et des propriétés qui étaient desservies historiquement par ce canal. Donc, on pourrait imaginer la mise en route d'une « route de l'eau » en quelque sorte, par canalisations à partir de la prise d'eau vers l'agglomération calvaïse.

Voilà ce que je peux dire sur la situation étant donné qu'aujourd'hui la balle est dans le camp de la communauté de communes et de la municipalité de Calvi.

Donc, nous sommes prêts nous, demain, à aménager cette partie.

Un petit rappel aussi, je fais un clin d'œil à Xavier LACOMBE qui ne m'écoute pas, c'est peut-être intéressant d'imaginer la même chose sur le canal de la Gravona, profité de cette desserte pour justement alimenter la basse vallée à partir du canal de la Gravona.

Donc, l'on peut faire presque un clin d'œil aux uns et aux autres sur cette problématique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question suivante émane du groupe « Per l'Avvene » et concerne la GEMAPI.

A stade, quelques précisions, ces questions orales ne sont pas télévisées pour cause de campagne électorale, vous vous en doutez.

Par ailleurs, il y a toujours un certain nombre de questions orales qui sont longues, ça se voit, je dirai, à la lecture et il est tout à fait évident que le volume de la question orale ne permet pas, si on la lit de la première ligne à la dernière, de tenir en deux minutes et demie, ce qui est le temps de parole pour poser une question orale. Alors, il y a un certain nombre d'élus qui résument en deux minutes et demie, on peut très bien déposer une question orale de 10 pages, si on tient en deux minutes et demie, il n'y a pas de problème. Mais ça n'est généralement pas le cas, parce que généralement on tient à dire le premier mot, le dernier et tous les mots qui sont écrits entre les deux. Et ça, ce n'est pas possible, on ne peut pas lire dix pages en deux minutes et demie, ça c'est impossible.

Alors après, il y a un deuxième problème sur lequel Jean BIANCUCCI a attiré mon attention, c'est qu'il y a des questions orales qui sont en fait, non pas une question orale mais une dizaine de questions orales et après il est difficile de demander à Jean BIANCUCCI, par exemple, qui peut avoir lui aussi des fois l'occasion d'être un peu prolix, précis nous dirons, donc c'est difficile de demander à Jean BIANCUCCI ou à un autre conseiller exécutif ou conseillère exécutive, de donner en trois minutes et demie, une réponse à dix questions différentes.

Donc je répète les règles que nous nous sommes données en commun : deux minutes et demie pour poser une question, trois minutes et demie pour y répondre, une

seule question évidemment dans les 2 minutes et demie, et non pas trois, quatre, cinq, six voire neuf comme c'est le cas aujourd'hui, je crois, c'est en tout cas ce que vient de me dire Jean BIANCUCCI s'agissant d'une question à laquelle il y a à répondre. Alors, neuf questions, effectivement, la réponse ne peut pas tenir en 3 minutes et demie, ce n'est possible.

Donc, j'appelle l'ensemble de nos collègues, et y compris les membres de Conseil exécutif, à respecter scrupuleusement les règles que nous nous donnons, aujourd'hui ça a un peu moins d'importance parce qu'il n'y a pas de questions et de réponses télévisées, donc ça a un peu moins de conséquences, mais lorsqu'il y a la retransmission, ça n'est pas juste, à un moment donné, que des questions et des réponses passent à la trappe, simplement parce que certains de nos collègues ne respectent pas la règle, ça n'est pas correct, ça n'est pas conforme à l'idée que nous faisons tous ici de la démocratie et de l'égalité entre les groupes, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

Donc voilà, je me permets d'insister et je vous demande donc de bien vouloir revenir à la règle commune. Merci.

Donc, la question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/007** posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **GEMAPI**

Vous avez la parole pour présenter en deux minutes et demie une question, merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

La tempête Fabien de décembre dernier a marqué une étape, on a passé un nouveau seuil qui met en exergue le fait que la gestion et la valorisation des cours d'eau soit peu proactive, je dirai même qu'elle est négligente, parfois au nom de considérations liées au vivant aquatique, amphibien, à la protection de l'environnement.

C'est là qu'intervient la compétence GEMAPI, héritée de la loi NOTRe, je rappelle que la GEMAPI est la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, elle porte sur l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau, y compris leur accès, la défense contre les inondations ou

encore la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

L'exercice de cette compétence par les EPCI nécessite des travaux d'aménagement des cours d'eau pour la protection des populations et les besoins d'investissement qui s'avèrent importants. La quasi-totalité des intercommunalités de l'île, comme les communes d'ailleurs, sont territorialement découpées en tenant compte des réalités géographiques et fluviales, et en conséquence, les cours d'eau constituent souvent les limites des territoires communaux et/ou intercommunaux. La gestion de cette compétence pose un problème concret lorsqu'un cours d'eau sépare deux EPCI, pour savoir qui est compétent pour assumer la GEMAPI sur le cours d'eau en question.

La Collectivité peut, par voie de convention avec un ou plusieurs EPCI, se voir confier l'exercice temporaire pour une période quinquennale de cette compétence en lieu et place des autorités intercommunales. C'est d'ailleurs ce qu'a acté l'Assemblée en septembre 2019, puisque la Collectivité a signé 5 conventions avec des intercommunalités insulaires pour ce qui est de l'exercice des compétences liées aux Espaces Naturels Sensibles.

La tempête Fabien a été particulièrement violente, on le voit tous dans nos territoires, et sur des sites qui restent toujours marqués et marquants par l'ampleur des dégâts, le Rizzanese, le Prunelli, Pisciatello, Ocana, les rives et rivières sont jonchées de tôles, de plastiques, de frigos, sans compter les embâcles.

La précédente tempête, Adrian, avait déjà atteint des records. Le réchauffement et le dérèglement climatiques allant croissants, nous nous devons d'anticiper ce type de catastrophes naturelles. Nous devons avoir la même exigence que pour l'érosion du littoral. Notre rôle est d'anticiper. Se pose alors la question de notre mobilisation et de l'interaction entre les différents niveaux de responsabilités, sachant que le problème est, bien sûr, avant tout financier. Des choses seront à clarifier, notamment avec la DREAL qui prône l'entretien des rivières par les riverains, mais qui impose des contraintes environnementales qui freinent cet entretien.

Le sens de ma question porte donc sur la recherche d'une clarification des compétences, ou plutôt d'une mutualisation, pour que la GEMAPI soit pleinement opérationnelle et efficace, avec pour objectif l'entretien des cours d'eau comme seul moyen préventif des crues et inondations.

Est-il envisagé, M. le Président, ou du moins est-il envisageable que les mécanismes de conventionnement entre la Collectivité et les intercommunalités puissent être généralisés ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Trois minutes et demie passées, voyez ça va très vite et en même temps en deux minutes et demie, on peut dire beaucoup de choses et en plus on est écouté avec beaucoup plus d'attention parce qu'au bout d'un moment on pense à autre chose, donc ça n'est pas efficace et ça nous fait perdre beaucoup de temps. Cela dit, il y a eu bien pire !...

Alors, la réponse par le Conseil exécutif, Xavier LUCIANI répond.

M. Xavier LUCIANI

On aurait pu répondre à deux voix, à trois voix, avec François SARGENTINI parce que c'est transversal et même Jean BIANCUCCI aurait pu aussi bien répondre, on est dans une question qui est transverse.

Je répondrai en tant que Vice-Président du Comité de Bassin avec la délégation de la mission eau, puisque c'est aussi une de mes fonctions.

Je commencerai hors sujet : 2018, 2019, 2020, c'est Chjatra, Calenzana, Bavella. On est sur une situation de sécheresse en plein hiver qui nous interpelle par rapport à la GEMAPI qui arrive de l'autre côté du voyage.

Vous dire, donc qu'on est dans une situation qui est complètement disproportionnée en termes de phénomènes climatiques et donc, aujourd'hui, cette question-là arrive surtout au moment où l'on a la catastrophe qui arrive.

Je pense qu'il faudrait, de notre point de vue, anticiper. C'est un peu ce que l'on fait avec ce que l'on met en place.

Je vais faire deux ou trois petits rappels d'abord et après je dirai ce qui peut être une piste. Alors, la piste vous aurez compris qu'elle peut être plurielle dans la mesure où c'est une question qui préoccupe un certain nombre d'agences et d'offices et, en premier lieu aussi bien sûr, la mission eau de la Collectivité de Corse.

D'abord pour vous rappeler que depuis janvier 2018, la GEMAPI relève exclusivement de la compétence, vous l'avez dit, des EPCI à fiscalité propre. C'est important de le dire parce que quand on parle de responsabilités et aussi de compétences, c'est quand même intéressant de planter le décor.

Deuxième chose, je ne reviendrai pas sur le changement climatique qui nous pousse à accélérer le processus, et de mutualisation, et surtout de construction du territoire, d'aménagement du territoire, vous dire quand même que, par rapport à notre politique, nous avons une politique publique dédiée à la GEMAPI.

Cela permet notamment d'apporter une assistance technique aux EPCI et, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, la CdC a mis à leur disposition, pour celles qui ne bénéficiaient pas de moyens suffisants pour exercer ces compétences, une assistance technique qui permet de définir la gouvernance à mettre en œuvre notamment quand plusieurs EPCI, comme vous dites, sont sur le même bassin versant.

Même chose quand l'on propose d'établir un plan pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et des zones humides. Ce dispositif opérationnel, vous l'avez dit, il me semble, est effectif depuis 7 mois et il a permis notamment, de conclure des conventions d'assistance technique avec 7 EPCI.

D'autre part, pour parler de la contribution financière aux projets de GEMAPI via le règlement des aides du schéma d'aménagement, il y a aussi, bien entendu, le développement et la protection du massif de Corse et, bien entendu, les aides en sus apportées par l'Office de l'environnement qui intervient dans le dispositif.

Pour information, à ces financements s'ajoutent aussi des fonds européens et des fonds de l'Etat bien sûr, avec les Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (le fameux Fonds Barnier) et de l'Agence de l'eau. De plus, la loi permet aux EPCI, s'ils le souhaitent, de mettre en place une taxe additionnelle, vous le savez, aux impôts locaux, je passe sur les détails. Vous savez que cela fait polémique, en tout cas discussion, au sein des EPCI.

Par ailleurs, la loi de décembre 2017 qui adapte le cadre d'exercice des missions GEMAPI, a permis à notre Collectivité qui assurait, avant le 1^{er} janvier 2018, sur un bassin versant ou une fraction de bassin versant, l'une des missions GEMAPI de poursuivre l'exercice au-delà de 2020. Mais, sous conditions, vous le savez, puisque la loi ne peut plus intervenir à partir de là, sauf sur deux cas précis, vous le savez, c'est le bassin versant du Taravu et la fraction de bassin versant constituée de canaux et de parties basses de cours d'eau côté Marana et Casinca, avec l'obligation de conclure une convention avec ces EPCI avant le 1^{er} janvier 2020, ce que nous avons fait.

Je finis, pour ne pas être trop long, vous dire simplement rapidement que nous sommes donc dans un domaine bien précis, prêts à agir en relais et en soutien auprès des

territoires structurés de leur côté, dans le respect des compétences de chaque partie et dans le respect du cadre réglementaire imposé par la loi.

Vous dire, aussi qu'au-delà de la question de la GEMAPI, et c'est important qu'on vous le dise et que je le dise à l'ensemble des élus car c'est une grande question de l'après municipales, notre Mission Eau, le Comité de Bassin et les Offices et Agences en relation avec cette problématique, soutiennent bien sûr cette mutualisation en lien avec le SDAGE et bien entendu, vous positionner et d'appréhender la question hydraulique de manière plus globale.

A cet effet, la Mission Eau va organiser avec les mêmes partenaires, à partir du printemps, des réunions de Projet de Territoire de Gestion de l'Eau, le fameux PTGE, de manière à prendre en compte l'ensemble des problématiques qui sont forcément différentes d'une région à l'autre.

Vous savez que la Corse est un territoire particulier où il pleut beaucoup mais il pleut mal et dans le temps et dans l'espace. Donc on aura, par territoire, un projet de territoire, justement, de gestion de l'eau qui permettra de répondre à cette problématique.

Je précise quand même, et j'attire votre attention sur le besoin, pour nous tous, de prendre garde à l'élaboration des PLU et surtout à la question de l'imperméabilisation des sols qui, souvent, génère des catastrophes pratiquement annoncées. Merci.

Le Président TALAMONI

Cinq minutes et demie, c'est à peu près le double.

Question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/018** posée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Mobilité et stationnement.**

Le Président TALAMONI

C'est une avocate, elle est normalement habituée professionnellement à manier le verbe et y compris à le domestiquer. Alors, nous allons voir si elle fait mieux que les précédents orateurs. Vous avez la parole.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, M. le Président.

Ces dernières années, effectivement, nous assistons en Corse, à un développement commercial effréné par l'implantation de centres commerciaux en périphéries des villes.

Ce fait sociétal qui nous préoccupe, impacte aujourd'hui fortement l'activité économique et sociale de nos centre-ville.

L'exemple d'Aiacciu qui a vu émerger deux grands pôles commerciaux en tout juste deux années est emblématique.

La baisse de fréquentation pour les commerçants du centre-ville, est incontestable et le 4 février dernier, plus de 400 personnes défilaient sur le Cours Napoléon à l'appel de la fédération des associations des commerçants du centre-ville, afin d'alerter les pouvoirs publics sur leur situation, mais également pour réclamer la création d'un nouveau parking.

Alors, bien évidemment, il ne s'agit pas, bien sûr, de résumer l'ensemble des maux du centre-ville à la seule réalisation d'un parking, néanmoins ce besoin ne peut continuer d'être ignoré et y répondre participe déjà à un début de solution.

En effet, il est également indispensable que les transports en commun soient développés, mais aussi il faut sensibiliser la population sur des plans de mobilité mettant en avant des modes de déplacements durables.

Il est nécessaire que les mentalités changent, mais c'est à nous, pouvoirs publics, de créer les conditions d'un changement maîtrisé.

Alors, une enquête commandée par l'AUE sur les déplacements en Corse nous apporte quelques éléments.

Par exemple, en zone urbanisée, on constate, notamment dans les régions Bastiaise, Ajaccienne et de Porto-Vecchio, que les personnes réalisent plus de quatre déplacements par jour.

La longueur quotidienne des déplacements sur la région ajaccienne est de seulement 4,6 km

La voiture assure les 2/3 des déplacements avec 66 % contre seulement 3,2 % pour les transports en commun.

Sans une offre de transports en commun adaptée, les personnes sont amenées à se déplacer et elles sont obligées de le faire en voiture.

Dans cette logique, l'idée de ne pas trouver une place de parking les contraint à se rendre dans des centres commerciaux qui offrent des parkings gratuits de grande capacité, plutôt qu'en centre-ville engendrant ainsi les conséquences que nous connaissons.

Si notre institution n'a pas effectivement la compétence sur la création de parkings et n'a pas non plus vocation à venir interférer dans les compétences des intercommunalités et communes, la municipalité d'Aiacciu, par le biais d'un communiqué, a indiqué qu'elle aurait, par courrier daté de 2016 et co-signé par l'ancien Président de la Chambre de Commerce de la Corse-du-Sud, formulé des propositions de créations de parkings à l'attention de la Collectivité de Corse, propriétaire de ces terrains.

A savoir, un parc de stationnement boulevard Sampiero situé entre les deux gares maritimes, un parc sur le site des phares et balises.

La mairie d'Aiacciu affirme que ce courrier serait resté sans réponse.

Alors, même si un seul courrier a été adressé, pourriez-vous nous indiquer, M. Le Président, quelle suite lui a été donnée et la position de l'Exécutif sur ce sujet ?

Et, pourriez-vous également nous informer des moyens mis en place par la Collectivité pour définir des politiques de mobilité durable ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

S'envolent mes dernières illusions sur la belle profession que j'ai choisie d'embrasser il y a de cela une trentaine d'années, je croyais que nous étions meilleurs, mais nous sommes comme les autres.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Les dix premières secondes, elles ne comptent pas, on est à 2 minutes.

Le Président TALAMONI

Non, vous oubliez une minute ! 3'37 !

Le Président SIMEONI

Si en plus on a des problèmes de chronométrage !

Le Président TALAMONI

Il faut remettre en question l'informatique, peut-être... Il y a peut-être un petit mieux par rapport à la situation antérieure...

Le Président SIMEONI

M. le Président, j'en appelle à la solidarité du barreau !

Le Président TALAMONI

Il faut être positif... La réponse du Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je partage tout à fait ce que vous venez de dire en introduction, il y a effectivement un énorme problème concernant Aiacciu, donc nous en sommes d'accord, mais si je suis amené à développer, on va considérer que nous sommes de connivence et donc je ne le ferai pas, vu la situation électorale actuelle, je vous remercie.

Donc, aujourd'hui la problématique d'Aiacciu c'est la problématique aussi d'un certain nombre de villes, on le sait très bien. Alors que faut-il faire ? Du point de vue général, il faut à la fois conforter la possibilité d'avoir des parkings en centre-ville pour les résidents, développer les transports en commun, il y a cette idée sur Aiacciu de rendre les transports en commun gratuits, c'est une idée peut-être qu'il faut travailler. Et puis ensuite, il faut, qu'on le veuille ou non, essayer de travailler sur le ferroviaire puisqu'on a une gare qui arrive en centre-ville.

Donc là, on est parfaitement d'accord.

Pour ce qui concerne les projets de la Collectivité territoriale, Hyacinthe VANNI qui est là pourra vous confirmer qu'il y a un véritable projet Mezana-Aiacciu. Je ne vais pas le développer, il sera à même au moment opportun de le faire.

Donc, il y a à la fois à mettre en place une commande centralisée et le point d'évitement de Caldaniccia puisque, vous le savez, c'est un nœud routier particulier.

Il s'agira aussi que de créer une halte aux Cannes qui n'existe pas, que l'on créerait et, à ce moment-là, ça permettrait de répondre à la problématique qui se pose dans ce quartier qui est extrêmement peuplé. Et puis, il faut dire aussi que le PADDUC préconise un aménagement du fond de baie qui permettra, je pense, un accès plus rapide au centre-ville d'Aiacciu. Je dois rappeler que c'est un secteur d'enjeu régional défini dans le PADDUC. De temps en temps il faudrait peut-être le rappeler à ceux qui nous sollicitent.

La Collectivité travaille avec les outils dont elle dispose.

Concernant la création des deux parkings demandés, alors là, c'est un peu plus précis, il s'agit à la fois de la gare routière et du site des phares et balises, je vais répondre sur les deux points.

Le site sert aujourd'hui à la seule gare routière de Corse. Il faut le dire. Donc si on envisage une évolution et une autre destination du lieu, il va falloir aussi en même temps envisager une autre destination de la gare routière. Mais enfin, une gare routière en centre-ville, je pense que c'est une excellente chose.

Sur ce qui concerne les sites des phares et balises, d'abord je voudrais vous dire qu'aujourd'hui c'est l'Etat qui occupe le site. Donc, tant que l'Etat occupe le site, il sera difficile, à moins que l'Etat n'envisage de redéployer ses services, d'envisager une autre destination.

Je vais en finir avec ce qui m'horripile un peu, cette histoire du courrier au maire d'Ajaccio. Alors je vais répondre très vite, j'ai les documents ici, j'ai les courriers en date du 21 octobre 2016, le Président de l'Exécutif répond effectivement au courrier du maire d'Aiacciu, donc prétendre qu'il n'y a pas eu de réponse, je pense que c'est un joli mensonge, mais en période électorale, on pratique aussi le mensonge.

Je vous remercie. Ce courrier est à disposition de quiconque.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons cherché à élucider le mystère du chronométrage tout à l'heure, et nous n'avons pas réussi puisque le secrétariat général est divisé sur la question,

puisqu'apparemment il y a eu un affichage différent devant nous et sur l'écran puisque moi j'ai vu, comme Mme PANGRANI, plus de trois minutes et demie et Serge qui est venu à votre rescousse, n'a vu que deux minutes et demie passées. Donc vous avez au moins le bénéfice du doute, chère consœur.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Le doute profite à l'accusé en principe.

Le Président TALAMONI

Absolument. On me dit que Josepha GIACOMETTI a vu 2'30 également. Donc, il y a un mystère... A mon avis il y a eu un affichage différent, c'est étrange, il va falloir approfondir techniquement ce mystère.

Question suivante :

* **Question orale n° 2020/O1/015** posée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **décrochage scolaire.**

Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci Président.

Mme la Conseillère exécutive en charge de l'éducation, ma question, vous l'avez dit, M. le Président, porte sur le décrochage scolaire.

Je ne reviendrai pas sur le volet régalien de l'Education nationale, et ma saisine concerne ce qui relève des compétences de notre Collectivité.

Aujourd'hui il y a 8 000 jeunes en Corse, 2 500 sur le bassin d'emploi du Grand Bastia, qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni suivis par aucun service et sont totalement en dehors du système d'accompagnement,

Le décrochage scolaire concerne 12,7 % des jeunes de 16 à 25 ans en Corse contre 9,7 % au niveau national.

Le Centre national d'étude des systèmes scolaires dans une étude récente, estime que ce phénomène est la conséquence de cinq facteurs.

Au niveau de l'individu, le milieu socio-économique.

Au niveau scolaire, les difficultés rencontrées dans le milieu éducatif, les expériences scolaires négatives, un contexte scolaire négatif.

Au niveau territorial, un contexte économique difficile, peu d'offre de formations, un marché du travail peu attractif et comptant peu d'offres d'emplois qualifiés.

L'effort de la collectivité au gré des différentes mandatures sur le plan des investissements structurants en matière scolaire est constant et important.

Par contre, certaines priorités en matière de politiques publiques devraient être revues au regard de ce simple constat.

Tout est lié, et une politique publique menée sous le prisme d'objectifs sociaux assumés peut clairement inverser ce type de tendances.

Dans ce contexte économique contraint, dans une Corse soumise à une violence endémique, l'idée de compter sur l'école, la culture, la formation est fondamentale et transversale.

C'est une prise de conscience collective qu'il nous faut opérer.

Je rappellerai Victor Hugo qui écrivait, « Celui qui ouvre une porte d'école ferme une prison. »

Pour rappel, aucune fiche projet dans le cadre du PRIC et de l'axe jeunesse du plan de précarité.

Quelles actions comptent mettre en place notre Collectivité contre le décrochage scolaire ? Je vous remercie, a ringrazià vi.

Je pense avoir rempli les objectifs, Président.

Le Président TALAMONI

Absolument, et vous êtes la première à l'avoir fait, donc cela mérite d'être souligné.

La réponse du Conseil exécutif et c'est Josepha GIACOMETTI qui va répondre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Il n'y a pas qu'une seule question dans votre question, donc on va essayer...

Le Président TALAMONI

Ces précautions oratoires m'inquiètent un peu !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Non, n'ayez pas peur, M. le Président.

Donc, je vais essayer de répondre de manière claire.

D'abord, nous partageons une grande partie du constat et notamment celles sur lesquelles vous concluez.

Je nuancerai un peu le propos, je vais prendre la réponse à l'envers, je nuancerai un peu le propos sur la question de la non-présence de fiches spécifiques sur le PRIC.

Vous avez vous-même évoqué, à juste titre dans votre introduction, le fait que le décrochage scolaire devait faire l'objet d'une action transversale puisque les différents facteurs que vous évoquez : sociaux, économiques, de fracture territoriale, besoin donc de plus de justice sociale, sont évidents. On ne peut agir uniquement sur la question du décrochage et je vais y venir.

Ces actions-là sont dans le PRIC et il y en a un certain nombre. Elles sont aussi dans le Pattu pè à Ghjuventu sur lequel je travaille, bien entendu, en étroite collaboration avec la Conseillère exécutive Lauda GUIDICELLI qui en a la charge.

Donc, évidemment nous sommes conscients des enjeux et la lutte contre le décrochage est un enjeu majeur des actions menées dans le cadre de nos politiques.

La Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé, a une partie des compétences. Celles-ci, comme bien souvent, sont bien difficiles à exercer mais je ne me défausse pas et je vais répondre clairement à votre demande.

Je ne me défausse pas parce que nous avons mené un certain nombre d'actions, notamment avec la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation

qui produit notamment ses premiers documents, qui vous ont certainement été distribués. Mais pas uniquement.

Elle coordonne, sur le territoire, les actions de lutte contre le décrochage, elle coordonne les actions en lien avec les autorités académiques, et là, cela se complique puisque vous connaissez peut-être la difficile coordination en matière de décrochage : les jeunes décrocheurs sont repérés par les Etablissements d'origine. ; il y a une transmission informatique à l'Education nationale, le système informatique renvoie après vérification une liste nominative des décrocheurs pour la Corse ; ça part sur la liste des décrocheurs qui est envoyée sur une plateforme virtuelle ; ça redescend dans les Missions Locales et puis ça repart à l'Académie qui donne, une fois la liste fixée, (j'en suis presque essoufflée), la liste officielle des décrocheurs sur laquelle, puisque nous nous sommes en remédiation, de par la loi, malheureusement, sur laquelle, nous pouvons enfin commencer à travailler.

Donc, la conduite de cette politique partenariale doit être vraiment restructurée et il doit y avoir vraiment une vraie coordination.

C'est pourquoi nous avons lancé une étude en décembre dernier sur le décrochage et la réalisation de cette étude portera sur les 11 - 30 ans.

Dans l'attente, nous avons déjà contacté les acteurs identifiés sur le terrain, puisque beaucoup sont très mobilisés auprès des associations pour, d'ores et déjà, avancer sur des solutions concrètes : prévention du décrochage, repérage des décrocheurs, remédiation avec le travail déjà engagé avec les différents acteurs, je ne les nomme pas tous puisque l'on note souvent une grande implication.

Nous allons saisir, à cette occasion, l'atelier n° 2 du CREFOP en charge du suivi des actions, puisque les mesures du plan d'action vous seront présentées en juillet prochain en Assemblée de Corse pour être opérationnelles dès la rentrée de septembre.

Donc, décrochage, étude en cours déjà, mais remédiation.

Vous voyez, nous dépassons un peu le cadre de nos compétences, mais si nous nous tenons uniquement au cadre de nos compétences, nous repérons et rattrapons ceux qui ont déjà décroché et nous portons une ambition plus grande.

Ma réponse était plus longue, mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

* **Question n° 2020/O1/014** posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : **règlement Général sur la Protection des Données.**

Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président du Conseil exécutif, chers collègues, en préambule je voudrais préciser que ma question n'est pas une attaque pour l'administration, pour laquelle j'ai le plus grand respect et de l'affection, je le dis en vous regardant en face, c'est la vérité.

Lors de ma longue marche pour l'obtention de la liste nominative de l'ensemble de nos effectifs avec grades, fonctions et dates d'embauche, liste que j'ai enfin obtenue le 6 février, et je vous en remercie, M. le Président, j'ai été amené à m'intéresser au Règlement général sur la protection des données, RGPD.

Ce RGPD, entré en application le 25 mai 2018, est un texte réglementaire européen qui s'inscrit dans la continuité de la loi française « informatique et libertés » de 1978.

Le RGPD s'applique à toute structure privée ou publique effectuant la collecte ou le traitement de données, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

Notre Collectivité, ainsi que ses agences et offices sont bien évidemment concernés par ce RGPD.

Pour piloter cette gouvernance, il faut un véritable chef d'orchestre qui exerce une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne, c'est le Délégué à la Protection des Données.

J'ai appris lors de mes échanges avec l'administration pour l'obtention de cette fameuse liste que notre délégué est secrétaire général au sein de la direction générale adjointe en charge des systèmes d'information de la communication interne ainsi que des relations humaines.

Cela me paraît, mais j'ai peu de connaissance juridique, en contradiction avec l'article 38, paragraphe 6 du RGDP, qui autorise le délégué à exercer d'autres missions mais qui n'entraînent pas de conflit d'intérêt.

Or, sans remettre en cause ni l'honnêteté, ni la conscience professionnelle de notre délégué, je pense qu'il y a incompatibilité juridique et sans doute psychologique entre ses deux fonctions.

J'en veux pour preuve que la personne concernée ne m'a communiqué la liste que lorsque je lui ai demandé l'arbitrage du délégué, qui était-elle, chose qu'elle ne faisait pas tant qu'elle agissait en tant que secrétaire générale.

Donc ma question est simple, y-a-t-il oui ou non incompatibilité entre les deux fonctions et qui sont les Délégués à la Protections des Données des différentes agences et offices de notre Collectivité ? Je vous remercie.

J'ai tenu mon objectif, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci et je vous confirme qu'il y a un décalage important entre le temps qui est affiché sur les écrans et le temps qui est affiché sur les petits écrans que nous avons devant nous.

Donc, voilà ! Ce qui ne veut pas dire que maintenant chacun fait ce qu'il veut, ce n'est pas un signal de cette nature que je voulais délivrer, mais je dois à l'honnêteté de dire qu'il y a un problème technique qu'il faudra résoudre.

Donc, la réponse à la question de Pierre GHIONGA, c'est le Président du Conseil exécutif qui va la donner.

Le Président SIMEONI

Merci M. le Président. A partir du moment où il y a un problème technique sur le chronomètre, je considère qu'à titre conservatoire il n'y a plus de temps pour répondre !

Je plaisante !...

Le Président TALAMONI

Nous avons toujours des montres.

Le Président SIMEONI

Donc très rapidement pour répondre à Pierre GHIONGA et bien sûr à l'Assemblée de Corse.

En application du Règlement Général à la Protection des Données, RGPD, entré en vigueur au 25 mai 2018, la Collectivité de Corse doit mettre en conformité l'ensemble des traitements des données à caractère personnel qu'elle gère. Et le respect de cette obligation passe, notamment, par la mise en œuvre d'un projet de mise en conformité, ce qui était avant, ce que cela doit devenir, projet de mise en conformité qui est conduit par un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Alors, comme toutes les collectivités, on a eu à faire le choix, est-ce qu'on externalise ou est-ce qu'on internalise ?

Le choix initial était plutôt d'internaliser, y compris, d'ailleurs pour des raisons budgétaires, mais s'est posée la question de savoir si juridiquement ce choix était conforme aux exigences réglementaires et législatives.

Donc, il y a eu un double niveau de vérification.

D'abord, j'ai interrogé la Direction des Affaires Juridiques pour savoir si le positionnement envisagé de la secrétaire sur le poste de DPD était conforme aux exigences des textes.

La Direction des Affaires Juridiques a rendu une analyse dans laquelle elle a rappelé notamment qu'il y a trois conditions à recueillir : détenir les compétences requises, c'est le cas ; être doté de moyens suffisants, on les a mis à disposition et enfin avoir la capacité d'agir en toute indépendance, c'est l'article 38-3 du RGPD.

L'analyse de la Direction des Affaires Juridiques a conclu à l'absence de conflit d'intérêts et à la compatibilité des fonctions. Premier passage.

Mais j'ai considéré que cela n'était pas suffisant, j'ai demandé un deuxième regard et nous avons donc demandé l'avis complémentaire de la société Orange Cyberdéfense, référence dans la cyber sécurité des entreprises, des administrations et des collectivités locales qui a conclu, je cite : « L'attribution de la mission de DPD à la personne, positionnée en tant que secrétaire générale au sein de la DGA en charge des systèmes d'information, de la communication interne, et des ressources humaines ne représente, aucune contre-indication par rapport à la réglementation en vigueur, les recommandations usages ainsi qu'à leur évolution connue à ce jour ».

Donc, on a sécurisé juridiquement.

Deuxièmement, sur votre demande, il n'y avait pas de mauvaise volonté, je le répète, d'abord il y a une difficulté, y compris pour avoir l'état exact et précis que vous demandiez, notamment par rapport à l'harmonisation du système informatique. Deuxièmement, il fallait vérifier que la transmission des données personnelles demandées corresponde à l'impératif de minimisation des données, c'est-à-dire que les données personnelles doivent être données de manière adéquate, pertinente et limitée à ce qui est nécessaire en lien avec la finalité pour laquelle les données sont traitées.

Donc, vous avez précisé pour quelles raisons et dans quel cadre vous vouliez avoir la liste. Elle vous a été communiquée.

Troisième et dernier point, l'obligation de mise en conformité n'étant fermée dans aucun délai légal, il faut le faire le plus vite possible, en ce qui concerne les agences et offices, dans le cadre de la rationalisation de l'ensemble des relations. C'est un travail qui est en cours et qui sera fait le plus rapidement possible.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc la question suivante:

* **Question n° 2020/O1/012** posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Flux migratoires - Quel avenir pour la Corse ?**

Il a été convenu en commission permanente que cette question recevrait une réponse écrite de l'Exécutif, mais vous la posez, donc Mattea CASALTA à la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif, une récente enquête sur l'évolution démographique de la France fait état d'une très nette migration des populations du Nord vers le Sud et principalement vers notre Île. Cette croissance démographique étant, selon les chiffres de l'INSEE, de l'ordre de 1,2 % en 2016. Ce chiffre nous interpelle et mérite réflexion.

Je ne parlerai pas de la provenance de ces nouveaux venus, là n'est pas la question. Toutefois, sachant que cette population compte deux tiers d'actifs, on peut imaginer l'impact fait notamment sur l'emploi local.

A partir de là, nous pouvons constater un effet domino et noter que divers domaines seront rapidement touchés par cette vague.

Après l'emploi donc, le logement. On pourrait même s'interroger sur les risques de spéculation immobilière et l'urbanisation anarchique réalisée dans l'urgence.

Autre problématique, celle de l'agriculture de production et des ESA que les agriculteurs souhaitent, à juste titre, défendre. L'impact sera nécessairement visible d'un point de vue environnemental. Notre mode de vie, nos traditions et nos habitudes seront également modifiés.

Très vite viendra un accroissement du déficit structurel dont nous pâtissons déjà en matière d'assainissement, de déchets, de santé publique, d'éducation... Il faudra donc penser le proche avenir en fonction de ces nouveaux venus et construire, encore construire, probablement dans l'urgence, toujours de manière anarchique et en induisant de fait, la bétonisation de nos zones encore vierges.

Les superpositions de lois posent problème en matière d'aménagement du territoire, mais n'empêchent pas les flux migratoires.

Quelles mesures pourraient prendre notre Collectivité, et sans doute l'Etat, pour réguler, autant que faire se peut, ces changements annoncés pour lesquels notre territoire n'est pas prêt ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Une réponse sera donnée...

Le Président SIMEONI

Juste un point d'ordre. On n'est pas allé au bout de la discussion hier en commission permanente, il faut qu'on choisisse : ou on est procédure écrite et les questions et les réponses sont en procédure écrite, ou on est en procédure orale et la question orale reçoit une réponse orale, parce que sinon il y a un décalage, ça peut donner l'impression soit qu'on veut éviter la question, soit qu'on n'a pas d'arguments pour y répondre. Or, je tiens beaucoup bien sûr à répondre à cette question, ce qui est difficile à faire d'ailleurs dans le temps imparti.

C'est la raison pour laquelle on avait plutôt privilégié la réponse écrite. Voilà.

Le Président TALAMONI

En ce qui me concerne, je ne présidais pas la commission permanente hier, donc on m'a fait savoir qu'un accord était intervenu sur ces modalités et donc c'est la raison pour laquelle je les mets en œuvre.

Donc question suivante :

* **Question n° 2020/O1/008** posée Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Rénovation du Tunnel de Bastia.**

Vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci M. le Président, j'associe bien naturellement mon collègue et ami Jean-Martin MONDOLONI à cette question.

Le Président TALAMONI

C'est l'occasion ou jamais.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Effectivement.

Réalisé entre 1977 et 1979, le tunnel de Bastia est dans un état nettement dégradé qui pose aujourd'hui des questions évidentes de sécurité. Nous avons tous en tête la catastrophe du pont Morandi à Gênes en août 2018 et personne aujourd'hui n'est à l'abri.

L'infrastructure est vieillissante et n'est pas entretenue comme il se doit. Les fuites transversales ne cessent de grandir et l'ouvrage de prendre l'eau.

Sur les 4 niveaux de sécurité, nous en sommes aujourd'hui au niveau 3. Ce qui veut dire que le Préfet pourrait prendre demain la décision de fermer le tunnel pour des raisons de sécurité. D'autant plus que l'ouvrage ne respecte pas la norme dite Mont Blanc qui devait être satisfaite à travers les lots déclarés sans suite en 2016 et qui prévoyaient deux issues de secours et le changement de la chaussée puisqu'a été

découvert de l'amiante dans l'enrobé actuel, ce qui générera un surcoût et une procédure plus lourde et plus longue.

Par ailleurs, la fermeture du tunnel asphyxierait totalement la ville, l'économie, l'activité portuaire, etc., avec les conséquences négatives que l'on peut imaginer au niveau de la qualité de vie en centre-ville, de la circulation et de l'engorgement des voies centrales et commerçantes.

Il est plus que temps d'agir. Nous pensons qu'après cinq années de perdues, il est d'une impérieuse nécessité de relancer les procédures liées à la rénovation de la chaussée et aux travaux structurants en termes de génie civil et d'équipement comme cela était prévu en 2015.

Donc la question est simple : est-ce dans vos intentions et dans quels délais ? Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour éviter la fermeture du tunnel et pour engager sa réhabilitation ? Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue. La réponse par Vanina BORROMEI au nom du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Chère collègue, vous l'avez rappelé, le tunnel du Vieux Port de Bastia a été mis en service en 1982.

Ce tunnel, comme la route du front de mer jusqu'au rond-point Noguès devant la Mairie de Bastia, est exploité par la Collectivité de Corse.

Avec près de 11 millions de véhicules qui l'empruntent chaque année, cet ouvrage est indispensable à la vie de l'agglomération bastiaise.

La Collectivité investit, comme vous le savez, chaque année pour son entretien et son exploitation et dispose en permanence sur place de personnels afin d'effectuer sa surveillance H24 et 365 jours par an. Donc, pas d'inquiétude en ce qui concerne la sécurité de cet ouvrage.

Après plus de 35 années d'exploitation, le tunnel va subir sa première refonte majeure, pour être remis aux normes ; normes élaborées depuis les années 2000 et depuis la catastrophe du tunnel du Mont Blanc.

Ce chantier conséquent qui a déjà débuté va s'étaler sur plusieurs phases jusqu'en 2025, et représente un investissement d'environ 40 M€ pour la Collectivité, cofinancé au PEI à hauteur de 70 %.

Il prévoit notamment la réfection complète des équipements, la refonte de la ventilation ; la réfection complète de l'intérieur du tunnel et la création de 6 issues de secours et la reprise de tous les équipements de sécurité comme les bornes d'appel, les refuges et le poste de contrôle.

Ce chantier se déroule en deux phases. Une première phase de réfection de l'étanchéité, c'est la réfection du joint « A2 », que nous avons validée ensemble, actuellement en œuvre. Cette première phase d'un montant de 5 M€ a débuté mi-avril 2018 et se terminera début 2020.

La seconde phase débutera fin 2021 pour une durée de 4 ans et se déroulera essentiellement la nuit.

Etant donné l'importance du tunnel pour la vie de l'agglomération, les travaux à l'intérieur de l'ouvrage sont intégralement réalisés de nuit entre 21 heures et 6 heures, tunnel fermé. Le tunnel sera réouvert chaque matin aux automobilistes dans les deux sens, avec des restrictions de circulation conçues pour limiter au maximum la gêne aux usagers.

La Collectivité de Corse est parfaitement consciente que l'opération de rénovation du tunnel de Bastia constitue une urgence forte. Je rappelle tout de même la situation héritée malgré cette urgence connue de longue date, l'opération a été régulièrement retardée. Les études ont débuté dans les années 2000, jusqu'au lancement des appels d'offres de travaux en 2015 qui fort heureusement ont été déclarés infructueux car ce planning a été contrecarré, comme vous l'avez dit, par la découverte systématique d'amiante dans les chaussées en enrobés du tunnel de Bastia.

Cette présence d'amiante et les contraintes réglementaires très fortes qui en découlent, ont bouleversé cette planification. En urgence, en mai 2018, la Collectivité a donc engagé un complément d'études avec le maître d'œuvre initialement désigné pour la reprise des études et le lancement des appels d'offres.

Cette étude aboutit aux conclusions suivantes : les contraintes de phasage et de séquençage des travaux de rénovation du tunnel comme initialement prévues ne pouvaient pas être menées de front avec des interventions sur une chaussée contenant de l'amiante. Cette opération en tunnel sera une première sur le territoire national. Le surcoût est conséquent, 5 M€ hors taxes en première approche.

En l'état actuel, la Collectivité est donc en mesure de confirmer les points suivants : le programme des travaux de rénovation du tunnel tel qu'envisagé par la Collectivité est tout à fait conforme à celui présenté en Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers ; les travaux de rénovation dans la lignée des travaux du joint « A2 » débuteront en 2021. Leur reprogrammation est en cours pour prendre en compte cet aléa amiante. Les services techniques de la Collectivité et la maîtrise d'œuvre externalisée travaillent d'arrache-pied depuis l'automne 2017 sur cette opération. Parallèlement, l'engagement de tous les travaux de rénovation qui pourraient être réalisés hors tunnel, notamment les nouvelles issues de secours sur le quai des martyrs et le reconditionnement des deux usines de ventilation, ce nouveau séquençage est en cours d'examen.

Je vous confirme que les services de la Collectivité échangent régulièrement avec les partenaires institutionnels, notamment la Ville de Bastia. Donc aucune inquiétude, nous maîtrisons ces travaux, il n'y a aucune inquiétude bien sûr, je le réitère, pour la sécurité, mais ces travaux qui sont essentiels, nous y travaillons d'arrache-pied afin de les mener au mieux, ce sont des travaux d'une envergure exceptionnelle. Et, je crois qu'aujourd'hui cette contrainte amiante nous impose, pour tous les acteurs, de respecter ces directives, mais nous impose aussi de respecter ce calendrier qui est contraint pour nous et qui est absolument indispensable pour la maîtrise de nos transports et la sécurité de cet ouvrage.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Question suivante :

* **Question n° 2020/O1/016** posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Interruption du trafic maritime Corse / Sardaigne.**

Vous avez la parole, cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Cette question s'adresse encore une fois à Mme la Présidente, elle est lancée, on continue.

Mme la Présidente, je vous sollicite aujourd'hui au sujet des transports maritimes entre la Corse et la Sardaigne au départ de Bunifaziu.

Cela fait maintenant plus d'une semaine que le trafic est interrompu en raison d'une avarie sur le bateau qui assure la liaison avec Santa-Teresa di Gallura.

Au moment où j'écrivais ma question, mais je crois que c'est encore le cas maintenant, les usagers étaient dans l'impossibilité de savoir quand est-ce que le trafic allait être rétabli.

Cette situation n'est pas acceptable au regard de la délégation de service public existante sur cette ligne.

Quelles sont les informations dont vous disposez afin de nous rassurer et nous confirmer, je l'espère, que le trafic va rapidement reprendre ?

J'en profite aussi pour vous demander où nous en sommes sur le GECT corso-sarde qui doit répondre à de nombreuses problématiques dont la fiabilité, le coût, et le confort du transport maritime. Vous savez que là-dessus on a encore de grands progrès à faire.

Vous allez sûrement me répondre, ce qui est une réalité, que la responsabilité incombe à l'autorité italienne, mais vous reconnaîtrez que l'on ne peut pas en permanence accepter cet état de fait et qu'il va falloir réagir.

Votre prédécesseur m'a annoncé en 2016 la mise en œuvre imminente d'un service public de qualité. Votre majorité prône souvent le renforcement des liens entre la Corse et la Sardaigne. Et le Président de l'Assemblée de Corse, qui est ici présent, a pu bénéficier encore des structures de la mairie. Il sait que je suis à ses côtés pour que cela puisse avoir une réalité et je vous en félicite.

Mais il est temps que nous sortions ensemble par le haut de cette situation insatisfaisante. Il ne peut pas y avoir un renforcement des liens entre la Corse et la

Sardaigne si les liens physiques, qu'ils soient maritimes, terrestres, on peut penser à un pont aérien, ne sont pas efficaces.

Aujourd'hui, il faut absolument que nous marquions davantage de points sur le sujet et donc j'attends votre réponse avec impatience.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Un sujet important, effectivement.

Mme la conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Effectivement, cette ligne est exploitée par la Moby Lines sous contrat de Délégation de Service Public géré par la région autonome de Sardaigne suite à un accord passé avec la Collectivité de Corse et plus précisément l'Office des Transports de la Corse (OTC) en attente de la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT), comme vous l'avez précisé.

Le jeudi 6 février, après 3 jours d'interruption en raison de vents violents, la liaison a repris mais le navire a heurté un haut fond en sortie de Santa-Teresa, et a dû faire demi-tour avec une entaille de huit mètres.

Malgré les sollicitations de la région autonome de Sardaigne, la compagnie n'a pas communiqué officiellement sur cet accident qui, heureusement, n'a fait ni victime ni pollution. La compagnie se contentant simplement de signaler par téléphone qu'elle était en recherche d'un chantier disponible à accueillir le navire pour les réparations.

Face à ces déclarations dans le cadre d'un service public obligatoire par contrat, l'assessorat des transports de Sardaigne, avec qui nous sommes en contact permanent, a demandé officiellement, une reprise du service public dans les plus brefs délais.

La compagnie a donc informé en date du 11 février que le navire jumeau adapté à cette liaison particulière était actuellement en révision et que cette manutention

était accélérée pour reprendre le service dès le début de la semaine prochaine, soit le 17 ou 18 février.

Voilà en ce qui concerne cette ligne précisément, mais qui n'est pas un service public qui relève de notre Collectivité.

Concernant le GECT, comme cela a été présenté aux administrateurs de l'OTC lors du dernier Conseil d'Administration du 6 février dernier, l'OTC a été, vous l'avez justement rappelé, désigné chef de file du projet.

Ce projet a pour objectif la création de ce groupement européen de coopération territoriale (GECT), dont les membres seront la Collectivité de Corse et la Région Autonome de Sardaigne avec un siège en Corse et pour objet de gérer une continuité territoriale maritime transfrontalière européenne pour les passagers et les marchandises entre la Corse et la Sardaigne, le périmètre pouvant être élargi dans un deuxième temps.

Dans l'attente de cette création, je le rappelle, en ce qui concerne la ligne Bunifaziu/Santa-Teresa-Gallura, la Région Autonome de Sardaigne a par délibération créé cette ligne de service public.

En ce qui concerne la ligne Corse/Porto-Torres, l'Assemblée de Corse a par délibération décidé de recourir à une convention de délégation de service public pour l'exploitation des services de transport maritime de marchandises et de passagers, pour une durée de trente mois à compter du 1er juillet 2019.

Aucune offre n'ayant été déposée par les compagnies maritimes, le marché a été déclaré infructueux et relancé.

Pour plus de précisions sur la création du GECT, je rappelle que le 16 février 2019 la Région de Sardaigne a approuvé les statuts et la convention de création du GECT.

Nous l'avons fait dans cette Assemblée en avril 2019.

Dernièrement, après différents échanges avec les services de l'Etat, pour ce qui nous concerne avec le SGAC, et avec l'Etat italien concernant la Sardaigne, nous avons annoncé que le 20 décembre 2019 le décret de l'Etat italien a été pris approuvant la création du GECT, que l'OTC a reçu à la fin de l'année 2019.

En janvier 2020, l'OTC a transmis le décret au SGAC pour demande d'informations sur l'état de la procédure concernant les autorités nationales françaises et suite à différents échanges, le 23 janvier 2020 précisément, une réponse a été donnée par la Préfecture comportant différentes observations qui seront intégrées dans les statuts définitifs et qui doivent pour cela être de nouveau soumis aux Etats et à l'Assemblée de Corse.

Mais au vu de ces éléments et de l'avancement de ce dossier, je vous remercie du coup de pouvoir le faire partager à l'ensemble de nos élus, le GECT devrait donc être opérationnel cette année pour régler définitivement la question des liaisons maritimes Corse-Sardaigne, en tout cas dans un premier temps.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je rappelle les temps de parole, deux minutes et demie pour la question, trois minutes et demie pour la réponse...

La parole est à « Per l'avvene ». Vous avez la parole, chère collègue.

* **Question n° 2020/O1/009** : **État des infrastructures portuaires suite à la tempête Adrian**, posée par Mme Christelle COMBETTE, au nom du groupe « Per l'Avvene »

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Madame la Présidente,

Le changement climatique entraîne des phénomènes extrêmes comme des tempêtes, sécheresses ou précipitations abondantes. La Corse n'est malheureusement pas épargnée et les tempêtes successives qui la touchent depuis quelques années provoquent, à chaque épisode, de nombreux dégâts.

La tempête Adrian qui a touché notre région le 29 octobre 2019 a généré de nombreux dommages au niveau des structures et infrastructures du bassin portuaire Ajaccien, présentant un risque pour la sécurité du public et des navires.

Les travaux d'urgence et de mise en sécurité des ouvrages à flots qui sont à la charge des différents délégataires ont été effectués.

Outre ces ouvrages, les digues du port du Marconajo et celle du port Tino Rossi ont été sévèrement endommagées par le choc mécanique des vagues de submersion, créant des affouillements qui ont fragilisé la stabilité et la tenue de ces édifices.

Concernant la digue du port du Marconajo, la Ville d'Ajaccio a entrepris les travaux de confortement, de rejointoiement et de mise en sécurité qui lui incombent.

Concernant la digue du port Tino Rossi, plusieurs tétrapodes de protection de 15 tonnes ont été déplacés par les vagues et des fissures fragilisant la structure ont été constatées.

L'effondrement de cette digue qui sert de rempart à la ville d'Ajaccio, constituerait une véritable catastrophe humaine, écologique et économique.

Par ailleurs, une cinquantaine de bateaux ont notamment coulé lors de la tempête Adrian dans la zone du quai des torpilleurs, sans qu'aucune dépollution n'ait été effectuée, pouvant entraîner un risque de pollution aux hydrocarbures.

Ces interventions sont à la charge de l'autorité portuaire, donc de la Collectivité de Corse. A ce jour malgré, la récurrence des tempêtes, on l'a encore vu en début de semaine, aucun travaux de confortement des digues, ni de dépollution sous-marine des épaves n'ont été réalisés.

Permettez-moi, maintenant, de m'adresser à M. le Président de l'Exécutif. J'ai pu lire hier, dans la presse, que selon vous, lorsque vous voulez quelque chose de faisable, vous vous donnez les moyens de le faire.

M. le Président, puisque cette chose est faisable et qu'il en va surtout de la sécurité des Ajacciens, je voudrais juste savoir ce que vous attendez pour intervenir et si j'osais, et je vais oser bien évidemment, vous me connaissez, quand comptez-vous sortir le chéquier pour Ajaccio ?

Le Président TALAMONI

Merci chère collègue, pour cette question à laquelle le Conseil exécutif va répondre à deux voix, c'est cela ?

Mme Vanina BORROMEI

Non, à une seule voix.

Le Président TALAMONI

Alors à une voix et en deux minutes et demie.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président.

Madame la Conseillère,

Comme vous l'avez précisé en introduction de votre demande, les tempêtes successives de ces dernières années provoquent des dégâts importants sur les infrastructures de transport, et plus particulièrement celles liées aux activités portuaires.

Pour revenir plus précisément sur le sujet portuaire Ajaccien, objet de votre question, je vous précise qu'il n'y a qu'une limite administrative portuaire et que dans celle-ci il y a des zones concédées à différents opérateurs, à savoir à la CCI Corse pour le port de pêche et de plaisance Tino Rossi et le port de commerce d'Aiacciu, la Ville d'Aiacciu pour le port de plaisance Charles Ornano, et de secteurs non concédés, c'est-à-dire sous gestion directe de la Collectivité.

Suite à la tempête Adrian, les services de la Collectivité en charge des ports ont établis un diagnostic des zones impactées par cette tempête et ont partagé avec les différents concessionnaires ce diagnostic.

Je précise que l'entretien, la gestion, le renouvellement, l'exploitation comme le maintien des infrastructures en bon état sont du ressort des exploitants.

Concernant la jetée du Marconajo, il a été convenu avec la régie du port en charge de la gestion du port de plaisance Charles Ornano, qu'il s'occuperait de remettre en état les infrastructures aériennes comme prévu au contrat de concession et que la Collectivité prendrait à sa charge les travaux subaquatiques liés aux dégradations de cette tempête. Un marché de travaux a été lancé et il est en cours d'analyse par les services des ports.

Sur la partie non concédée et donc sur les désordres sur le quai des torpilleurs ainsi que sur les dégâts sur le front de mer, les marchés de travaux ont été lancés par la collectivité, et les analyses sont en cours.

Le budget alloué a été chiffré à plus de 800 000 € par la Collectivité.

Sur la question des échouages des navires et de ceux qui ont coulés en fond de golfe. Je vous informe que cette question a été vue avec les services concernés de l'Etat, en charge des épaves de navires ainsi qu'avec la régie du port de plaisance Charles Ornano, puisqu'en juillet 2019 il a été passé un avenant au contrat de concession du port de plaisance, ayant pour objet l'agrandissement du plan d'eau afin de mettre en oeuvre un chenal d'accès. Cette extension du domaine portuaire s'inscrit en parallèle avec la modernisation de ce port qu'entreprend la commune, et dans laquelle il est prévu une dépollution du port ainsi que du plan d'eau transféré.

Quant à la jetée de la Citadelle, la réfection de cette infrastructure portuaire est inscrite au contrat de concession qui lie la Collectivité à la CCI Corse pour la gestion du port de commerce d'Aiacciu depuis 2014.

Cette opération de plus de 20 M€ devait être financée à 50 % dans le cadre du PEI, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI.

Lors de l'instance de suivi en date du mois d'octobre 2017, il a été décidé que la Collectivité de Corse reprenne la maîtrise d'ouvrage de l'opération de confortement de la jetée de la Citadelle. Ces nouvelles données nécessitent la conclusion d'un avenant au contrat de DSP et éventuellement la définition de nouvelles règles de cofinancement des investissements, sous réserve de la faisabilité juridique de cet avenant.

Sur la question de la fragilité de la jetée, je vous rappelle quelques éléments :

- le diagnostic technique réalisé en 2010 par la CCI ne conclut pas à un risque de rupture de la digue. Il analyse principalement les conditions permettant de réduire ou de supprimer les franchissements lors des tempêtes. Ces franchissements ne sont pas responsables de l'agitation du plan d'eau du bassin Tino Rossi ;

- le diagnostic a souligné des dégradations des dalles et des joints des maçonneries dans la section principale de la digue. Sans attendre la remise du rapport définitif en 2010, la Collectivité de Corse a réalisé un programme de réparation de ces dalles ;

- la digue de la citadelle nécessite un programme de surveillance et d'entretien continu de la part du délégataire. Ayant constaté que certains joints devaient être repris, les services de la Collectivité de Corse ont alerté la CCI sur ce point et lui ont communiqué en juin 2017 le cahier des charges du marché des réparations réalisées. Cette surveillance et l'entretien indispensable de la jetée restent de la responsabilité du concessionnaire.

Voilà donc ce que nous pouvons dire sur ces infrastructures et sur les marchés de travaux que nous menons, qui sont indispensables et je l'ai dit pour un montant évalué à plus de 800 000 €

Je suppose que pour le chéquier, vous faites peut être référence aux infrastructures routières et à la trentaine de millions d'euros que nous investissons sur les quelques années à venir. Ce qui n'a pas été fait depuis 40 ans, je crois. Le chéquier avait peut-être été perdu !...

Le Président TALAMONI

Merci. Une question avait été prévue par « Andà per dumane » concernant le mode d'élection des conseils communautaires, on me fait savoir qu'elle est renvoyée. Nous avons également la question de M. LEONETTI concernant le PLU d'Aiacciu qui est renvoyée. Il nous reste donc deux questions orales, celle de « Per l'avvene » concernant l'enquête publique sur la modification de la carte des ESA et celle d'Anne TOMASI concernant l'étude et la valorisation d'une découverte archéologique à Sartè.

La première sera présentée par Mme MARIOTTI. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/O1/010** : **Enquête publique sur la modification de la carte des ESA**, posée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, au nom du groupe « Per l'Avvene »

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à M. BIANCUCCI, Président de l'agence de l'urbanisme.

Mettre en cohérence la carte des espaces stratégiques agricoles, nous le savons, c'est indispensable, nous en avons largement discuté et débattu dans cet hémicycle de façon récurrente.

Avec le recul, nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'enquête publique du PADDUC de 2015 avait fait ressortir un certain nombre d'imprécisions, des problèmes d'échelle, de méthodologie, le peu de concertation en amont avec les élus et les administrés et nous connaissons les failles juridiques qui ont suivi.

En mars 2018, le tribunal administratif de Bastia annulait le volet du PADDUC portant sur la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) et la décision a été confirmée par la cour administrative de Marseille dans son jugement du 24 mai 2019.

Avant que la nouvelle enquête publique ne soit lancée, vous avez demandé et c'était une très bonne initiative, aux maires en novembre 2018, de remonter à l'AUE les erreurs d'appréciation, les parcelles artificialisées, bref, soit toute information de nature à rendre enfin fiable cette nouvelle carte des ESA.

Le 16 juillet 2019, faisant suite à la délibération du Conseil exécutif de Corse qui arrêta dans le cadre de la première modification simplifiée du PADDUC, le projet de nouvelle cartographie des ESA, vous sollicitiez l'avis des maires, et c'est réglementaire, en tant que Personne Publique Associée ; ces derniers disposant d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Plusieurs communes avaient répondu et certains élus n'avaient pas caché leur déception de constater que le travail fastidieux qu'ils avaient fourni n'avait été que très partiellement pris en compte.

Depuis le 16 octobre, le sujet n'a plus été abordé alors qu'il était annoncé à l'ordre du jour des sessions de novembre, puis de décembre et enfin de janvier 2020. En vain.

Le 6 février 2020, les maires recevaient un courrier signé du Président de l'Exécutif en mairie, les informant que l'enquête publique était finalement programmée du 10 février au 13 mars.

Un démarrage quatre jours après la réception du courrier et une fin d'enquête publique, deux jours avant le premier tour des municipales.

Outre le timing très étonnant, en pleine préparation des élections municipales et un avis d'enquête publique que personne n'a lu, paru dans le quotidien régionale le 25 janvier 2020, nous déplorons aujourd'hui l'inadéquation entre l'enjeu régional du PADDUC et la faiblesse des moyens mis en place pour que cette enquête publique puisse se dérouler dans des conditions optimales.

Vous retenez 14 lieux d'enquête, loin de représenter le territoire et les terres à forte potentialité agricole sans avoir d'ailleurs intégré les grandes agglomérations où résident bon nombre de propriétaires fonciers.

Le nombre d'enquêteurs, les jours de permanence et les horaires d'ouverture restreints permettant à la population d'échanger avec les commissaires enquêteurs sont à notre avis sous dimensionnés.

Vous savez bien, Monsieur le Président de l'AUE, que plus la carte des ESA sera fiable, plus grandes seront les chances de voir enfin les documents d'urbanisme aboutir et sans contestation sera grande.

Nous souhaiterions connaître aujourd'hui les raisons qui vous ont poussé à lancer, sans information préalable de cette Assemblée, des associations de maires et de la chambre des territoires, une enquête publique, si j'ose dire, en catimini sur un sujet aussi complexe et polémique à quelques jours des élections municipales qui mobilise les élus et le personnel administratif en charge de leur organisation et avec des moyens limités.

Et enfin, ça intéressera tout le monde, les communes ayant besoin de visibilité pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, pourriez-vous s'il vous plait nous préciser le calendrier prévisionnel qui suivra la date du 13 mars et qui devrait déboucher, nous l'espérons, sur une cartographie juridiquement viable.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Bien. Ça, c'est typiquement le genre de question qui ne correspond pas au standard de notre Assemblée parce que vous posez, je crois, 9 questions en une. C'est le compte effectué par Jean BIANCUCCI, c'est ce qu'il m'a dit tout à l'heure. Mais effectivement, il y en a un grand nombre.

D'abord, la question ne tient pas en deux minutes et demie, c'est clair, c'est le double que vous avez utilisé, et en plus M. BIANCUCCI est dans l'impossibilité de répondre dans le temps qui lui est imparti.

Je vous demande simplement, pour l'avenir, d'adapter un petit peu vos questions à ce qu'il est possible de faire dans le cadre d'un débat public à l'Assemblée de Corse.

Jean BIANCUCCI a la parole pour une tentative de réponse dans un temps raisonnable. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vous remercie.

D'abord, je suis assez étonné parce qu'avec Marie-Thérèse MARIOTTI, nous avons travaillé dans des groupes de travail et je suis absolument étonné du manque d'information en l'état.

Donc, premièrement, vous le savez, on a essayé à la fois d'intégrer les manquements que vous relevez dans la procédure antérieure et, bien entendu, une concertation la plus large possible avec les élus, et nous l'avons fait, et vous le savez.

Mais il y a, dans votre question, un certain nombre d'approximations sur lesquelles je suis obligé de répondre et de restituer la réalité des choses.

Première remarque. Nous avons procédé, non pas à une révision du PADDUC, il faut quand même le rappeler, mais à une modification.

Nous en avons profité, bien entendu cela tombait sous le sens, à une mise à jour de l'artificialisation des ESA.

Je ne vais pas revenir sur la chronologie que je tiens à votre disposition. Cela démarre le 26 juillet 2018 et la saisine des PPA et la constitution du dossier d'enquête mi-octobre 2019. Sur le calendrier prévisionnel, la cartographie d'ESA pourrait être votée (je coupe court, mais je suis prêt à en parler avec vous) au mois de juin ou au mois de juillet.

La concertation de toutes les communes qui impacte le champ de la modification. Tout d'abord cela a été un souci permanent, depuis que j'ai en charge l'agence de l'urbanisme, vous le savez, et pas uniquement dans ce domaine, d'avoir une relation permanente avec les communes et avec les maires, quelle que soit la sensibilité d'ailleurs. J'y tenais absolument.

Aujourd'hui, vous le savez, le droit nous interdit de remettre en cause ce qui a trait au fond et qui demande une révision générale et je l'ai déjà dit, elle sera sans doute entreprise au bout des six ans que nous avons fixés, c'est-à-dire, à partir de 2021. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Il en est de même pour l'enquête publique. Je le dis parce que là, c'est quand même la clé de voûte.

Ne pourront être prises en compte que les remarques qui touchent à la modification, c'est-à-dire, ce qu'a décidé l'Assemblée de Corse, et parfaitement dans les clous de ce que l'on a décidé.

Concernant les consultations, je voudrais vous rappeler que l'Assemblée de Corse a été consultée deux fois.

En dehors des questions orales qui m'ont été posées à de nombreuses séances (la chambre des territoires, deux fois), le Copil des ESA a bien entendu été réuni et il y a eu un débat avec les associations de maires et celles de l'environnement, vous le savez.

Nous avons procédé, pour la dimension de publicité, à la publication de l'avis d'enquête dans deux journaux différents, sur le site officiel de la Collectivité, et nous avons fait en sorte que cet avis soit affiché dans tous les lieux publics possibles : les mairies, mais aussi préfectures et sous-préfectures. L'information générale, vous le savez, a très largement circulé.

Dire que cette procédure se fait en catimini n'est pas juste pour le moins, mais bon, je ne vais pas répondre et rentrer dans une discussion à ce niveau-là.

Je reviendrai bien entendu vers vous si nécessaire quant au nombre de contributions relatives à l'enquête publique.

Sur les lieux d'enquête, vous dites qu'ils ont été mal choisis, mais on peut effectivement tout mettre en critique. Alors, je vais les citer et je demande à l'Assemblée d'apprécier si les lieux d'enquête concernant les Espaces Stratégiques Agricoles, il ne s'agit pas d'autre chose, sont des endroits qui ne correspondent pas à des dimensions agricoles.

- Pour le Valincu, on a choisi Vighjaneddu ;
- L'Extrême Sud, on a choisi Sotta ;
- Pour la région d'Aiacciu, on a choisi Afa, en concertation bien entendu, avec les maires ;
- Pour la côte orientale, Sularu ;
- Pour la Balagne, Calinzana ;
- Francardu, Belguddè, ou encore Patrimoniu...

Nous avons essayé, justement, de faire en sorte que ces lieux qui sont choisis soient au plus près de la problématique agricole et vous nous interpellez sur le fait qu'Aiacciu et Bastia n'ont pas été choisis.

Mais, justement, la problématique des ESA est beaucoup plus forte, vous le savez, ailleurs que dans les villes d'Aiacciu et de Bastia, même si elle existe aussi dans ces villes que vous avez citées.

Pour finir, trois points.

Oui, la cartographie des ESA est imprécise et vous savez pourquoi. Vous savez qu'il y a eu un respect normal, en droit, de la capacité des communes à décider de par elles-mêmes, c'est important. Donc, vous posez un problème d'échelle. Il n'y a pas de problème d'échelle. Vous parlez de méthodologie et de la transcription cartographique des critères des ESA.

Je crois que là aussi, on ne peut pas être d'accord. Il y a un seul point sur lequel peut-être, on peut être d'accord. Un seul. C'est sur la période choisie. Alors, effectivement, on aurait pu décaler et reporter au mois d'avril. C'étaient autant de mois que l'on perdait. On aurait eu à ce moment-là une restitution de la carte des ESA après enquête publique pendant la période électorale qui va précéder les élections de 2021. Est-ce que cela aurait été judicieux ? Nous avons répondu non. Nous avons fait dans les délais nécessaires et de la meilleure manière qui soit.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous en arrivons à la dernière des questions orales prévues pour cette matinée. C'est Anne TOMASI pour le groupe « PNC » qui pose la question. Vous avez la parole.

*** Question n° 2020/O1/013 - Étude et valorisation d'une découverte archéologique à Sartè**, posée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Madame la Conseillère exécutive,

Comme vous le savez, une découverte fortuite de la première importance pour l'archéologie et l'histoire corse a été faite en septembre 2017. En effet, deux stèles de pierre au caractère remarquable ont été mises à jour près de Sartène, sur un plateau granitique entre les vallées de Conca et Avena.

Connues sous le nom de stèles de Balchiria, ces stèles constituaient vraisemblablement deux pièces d'un ensemble préhistorique, aujourd'hui en état de ruine. Depuis cette découverte, des prospections sont menées sur ces lieux par la DRAC afin d'approfondir les connaissances sur ce site.

D'après les archéologues, ces pierres sont « uniques dans le contexte de la Méditerranée occidentale, de par les motifs et la forme ». En effet, une des deux stèles présente une image anthropomorphe, gravée en relief. La figure contient une tête et l'on peut y apercevoir des sourcils, un nez et ce qui ressemble à deux cornes. De tels motifs apparaissent également chez nos voisins sardes et sont datés aux environs de 4200 à 3500 avant JC. Le style des cornes, incurvé, y est rarement représenté mais n'est pas inconnu. Tous les autres motifs gravés sur cette stèle : le cou, le torse, le bassin, se retrouvent également chez nos voisins sardes et l'on sait qu'il y a eu des influences dans le Sud de la Corse, de par la proximité des deux territoires.

Ces pièces, datées d'environ 6000 ans av J.C, présentent donc un caractère exceptionnel à la fois pour les connaissances scientifiques et d'un point de vue purement patrimonial.

Ainsi, Madame la Conseillère Exécutive, connaissant votre intérêt et votre implication au service du patrimoine et la politique active que vous menez en la matière, je souhaiterais savoir quel avenir vous envisagez pour ces pièces extraordinaires, tant en termes d'étude que de valorisation ?

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à Josepha GIACOMETTI.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

A ringrazià vi, cara cunsigliera,

A sò che vo spartite dinù st'indiatu à prò di u nostru patrimoniu.

Les deux stèles de Balchiria auxquelles vous faites référence, découvertes près de Sartè, ajoutent des éléments forts à la richesse patrimoniale de la Corse.

U Museu d'Archiulugia è di preistoria di a Corsica de Sartè, comme son nom l'indique, a vocation à conserver et mettre en valeur les vestiges archéologiques et préhistoriques de la Corse. L'établissement a initié une politique d'enrichissement de ses collections, j'aurai l'occasion de le présenter cet après-midi, comme souhaité par notre politique de maillage territorial et de redéfinition des projets scientifiques de chacun des musées.

C'est ainsi, par exemple, que la statue-menhir de Portigliolu-Pozzacciu a fait l'objet d'un don du propriétaire à l'Etat et une convention de dépôt a ensuite été signée avec la Collectivité de Corse pour permettre l'installation de l'œuvre dans la salle des statues, à l'automne 2018.

Les stèles anthropomorphes de Balchiria suivront le même cheminement. Actuellement en cours d'études par les archéologues, il est prévu un don à l'Etat par le propriétaire et un dépôt, par le biais d'une convention, à notre Centre de Conservation et d'Etude de Sartè.

Après étude, ces stèles seront inaugurées, et positionnées en bonne place au musée.

Il en est de même d'ailleurs pour les cercueils en bois de Lano, autre découverte exceptionnelle, qui seront présentés au public dans le cadre de l'exposition sur l'au-delà prochainement programmée.

Ces biens patrimoniaux intégreront ensuite le parcours permanent du musée.

La proximité de l'iconographie que vous évoquez avec des exemplaires sardes et que vous mettez à juste titre en avant, nous encourage dans la mise en place d'une collaboration avec les archéologues sardes, qui débutera dès la tenue de la table-ronde prévue en mai au Museu di l'Archiulugia e di a Corsica in Sartè et qui regroupera des chercheurs de nos deux îles, noyau du futur conseil scientifique, puisque nous l'avons voulu ainsi et j'espère que vous validerez cet après-midi après la présentation des rapports, ayant comme volonté affichée de construire un partenariat durable.

Donc, vous le voyez, et comme je vous le présenterai plus précisément, l'ambition forte que nous portons pour notre patrimoine, pour cette collaboration

essentielle entre nos deux îles également et pour cette volonté que nous avons également, au travers de ce patrimoine, de faire rayonner la Corse.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la conseillère exécutive. Nous avons épuisé la liste des questions orales et nous allons procéder à l'appel afin d'ouvrir cette séance officiellement.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 12 h 15.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Per principià sta sessione, vogliu salutà a memoria di Jean-Dominique Pianelli, anzianu Secretariu generale di l'Assemblea di Corsica. Prima, era secretariu generale aghjuntu di u stabilimentu publicu regionale eppo, d'agostu di u 1982 hà participatu à a messa in ballu di a nuvella istituzione sottu à a presidenza di Prosper Alfonsi è ne hè diventatu u Secretariu generale, sin'à a so ritirata in lu 1995. Jean-Dominique Pianelli avia un sensu acutu di u serviziu publicu, era sempre dispunibile per l'eletti è hè statu vicinu à i so persunali, ancu sin'à a fine di a so vita.

Mandu un salutu à a so famiglia chì hè quì è a vogliu assicurà di tuttu u nostru sustegnu in stu dolu.

Vi dumandu d'usservà un minutu di silenziu.

A nome di st'Assemblea, vogliu dinù trasmette u nostru sustegnu à tutte e squadre chì lottanu contru à u focu è à tutte e ghjente tocche, in a Sulinzara, à u Sulaghju, à a Petracurbara, in Rutali, Poghju Mezana è Olmeta di Tuda.

Per furtuna, ùn c'hè statu nè feriti nè case brusgiate. Eppure stu scumpientu ecologicu ci face pensà, di manera crudelle, à quelli di ghjennaghju di u 2018 in a pieve di Verde è di ferraghju 2019 in Calinzana. È, aldilà di l'ettari brusgiati st'ultimi ghjorni, u ritornu ogni annu di sti fochi d'inguernu ci dà assai pensieri. Dipoi trè anni, a Corsica

brusgia più l'inguernu chè l'estate. Ùn hè micca ch'o preferisca a situazione di nanzu, ma dumanda un adattazione forte di e nostre pulitiche di prevenzione è di lotta contr'à u focu.

À contu nostru, sti fochi sò liati à u riscaldamentu climaticu. Ma, ancu s'ella ùn hè cusì, tenimu oramai in mente chè ci vole à sfidassi di i fochi d'agostu cum'è di quelli di ferraghju ! In stu duminiu, ci si pare necessariu d'andà più in là in a nostra riflessione è in e nostre azzione. Ci tocca à custruì una strategia inguernale. L'allungamentu di a stagione di i fochi di furesta è l'attribuzione di mezi in più, è permanenti, sò imperativi. Ma a Cullettività si deve ingagià in una riflessione larga in i dumini di a gestione di a furesta, di a furmazione di quelli chè ci travaglianu è di sensibilizzazione di a pupulazione.

Per compie nant'à stu tema, diceraghju chè sti fochi d'inguernu, disgraziosamente, venenu cunfirmà chè no simu stati in u veru dichjarendu l'urgenza climatica è ecologica, scegliendu cusì d'addattà tutte e note pulitiche tenendu contu di stu fattu.

Vogliu dinù rinuvellà e mo felicitazione à Dumenicu Federici, u novu Presidente di l'Università di Corsica Pasquale Paoli. Mandu dinù un salutu à u vicepresidente di u cunsigliu d'amministrazione, Alanu Di Meglio. A nova squadra saperà, ne sò cunvintu, dà capu à tutti l'inghjochi è hè pronta à risponde à e sfide di u XXIImu seculu. Li mandu i mo auguri di riescita in st'opera, pisiva di sicuru, ma impurtante assai per a nostra giuventù !

L'inghjochi per a Corsica, l'avemu identificati, è pensemu chè ci vole à rinfurzà i liami cù l'Università, partenariu di primu pianu. Ci tocca à travaglià cù l'Università à l'inserzione professionale di i studienti, à u trasferimentu di stu capitale umanu in l'ecunomia, in u suciale è in a cultura di a Corsica. L'Università deve dinù piglià a so parte in i grandi dibattiti chè no avemu quì ; pensu per indettu à quellu di u riscaldamentu climaticu. Infine, ghjè un arnese strasurdinariu di diffusione di a cunniscenza è ognunu sà quì l'impurtanza di l'educazione è di a furmazione in una situazione torba cum'ella a cunnosce a Corsica.

A ci rammenta l'attualità tragica. Vogliu parlà di u drama di Corti, l'omicidiu di Barthélémy Casanova. Prima, vogliu pensà à a so famiglia, i so parenti, a so moglia, a so figliola, è a tutti i soi è assicura li di u nostru sustegnu.

Stu drama ci face vultà 10 anni in daretu, in Corti dinù, cù a morte di Antoine Casanova. Sti scumpienti, ùn li pudemu accittà, ùn li pudemu capisce. Ma c'insegnanu chè a nostra sucetà hè malata. Duvemu andà aldilà di e parolle è agisce. L'aghju detta a

settimana passata à l'Assemblea di a giuventù, a vogliu ripete oghje davant'à l'Assemblea di Corsica.

Cum'è eletti, avemu una respunsabilità tamanta. Sapemu chì ci vole à mette in ballu pulitiche pubbliche ambiziose è sode in u duminiu di l'educazione. Ferma a nostra primura. Pulitiche in favore di a giuventù dinù è di a ghjustizia suciale. Eccu i trè assi da sviluppà chì participeranu à u spannamentu di i nostri giovani, è di manera più larga di u nostru populu. Avemu principiatu à fà la è cuntinueremu, ancu s'è no sapemu chì i risultati ùn si vedenu subitu subitu.

Cum'è citadini dinù avemu una respunsabilità maiò. Ognunu hà i mezi di cuntribui, à u so livellu, à fà cambià e cose. I mezi d'ognunu, ancu puru chjuchi, accatastati l'uni à l'altri, ponu produce effetti positivi assai. Pensemu chì ci vole à prumove in giru à sè i valori d'aiutu, di generosità è di sulidarità cù i più debbuli. Si tratta di offre à i nostri giovani tutti l'arnesi per capì l'impurtanza di u travagliu. Ancu assai, sò sempre vivi sti valori in Corsica, grazia à u travagliu, frà altru, di parecchi associi caritativi è à i so benevulenti ch'ùn contanu u so tempu è a so energia à u serviziu di l'altri.

Eppuru, a nostra sucetà, in particolare à u livellu di a giuventù, pare girà si versu un interessu più vivu per a pussessione piuttosto chè per u benistà. Sta sucetà, quella di a cunsumazione, lascia a piazza à l'individualismu. U penseru per l'altri, ellu, cala. Certi ecunumisti chjamanu stu mudellu « a crescita chì guasta ». Stu mudellu ùn lu vulemu micca ind'è noi, u righjitemu cun forza. Perchè guasta non solu a terra è l'ambiente, ma guasta l'Omù dinù è u face svià di i grandi principii di l'umanismu.

A sapemu, a situazione hè cumplessa. Ùn basterà à analizà la cù un sguardu troppu simplicante per esce da sta via brutta.

Soluzione digià fatta, ùn ci n'hè. Ci vole dunque à unisce tutte e forze, quelle di l'azione publica è quelle di i citadini per tralascià a sucetà di l'avè è costruì, à pocu à pocu, a sucetà di l'esse.

À ringrazià vi.

Je précise à l'attention de la famille PIANELLI que je salue, que la minute de silence a été observée en début de séance tout à l'heure.

Gilles SIMEONI avait demandé la parole. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je suis évidemment, comme nous tous sous le coup de l'émotion puisque nous avons appris tout à l'heure le décès brutal de Daniel CHARAVIN. J'adresse donc au nom du Conseil exécutif, de Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui est absente aujourd'hui car elle est à Bruxelles et que je n'ai pas encore réussi à joindre, au nom du Conseil exécutif bien sûr, au nom de la Collectivité de Corse, de l'ensemble des élus nos condoléances les plus attristées à sa famille qui est à l'instant où nous parlons dans la peine et dans le désarroi.

Le temps n'est pas encore venu de pouvoir dire tout ce que cet homme a apporté à l'institution qu'il a servie. Je voudrais simplement souligner, mais nous le disions tout à l'heure, que chacune et chacun d'entre nous a un souvenir récent, soit d'un échange, soit d'une séance de travail. En ce qui nous concerne, c'était avant hier soir, avec Jean BIANCUCCI, si ma mémoire est bonne, puisque nous avons une visioconférence avec des députés qui interrogent des élus et des fonctionnaires sur l'application de la loi montagne. Daniel CHARAVIN avait participé à cette réunion de travail. Bien sûr, nous sommes extrêmement tristes et ce d'autant mieux que l'Agence du tourisme et de la Corse a été déjà frappé, il y a quelques semaines, par la perte de Jean-Marie COTONI.

Les mots sont donc impuissants, mais il faut quand même les prononcer pour que celui qui est parti ait droit à l'hommage public qu'il mérite et ensuite, que sa famille sache qu'elle n'est pas seule dans l'affliction qui la frappe.

Je voudrais avoir également à mon tour quelques mots particuliers pour Jean-Dominique PIANELLI, saluer très respectueusement et très amicalement sa famille qui nous fait l'honneur d'une présence forte qui est due aussi au fait que beaucoup de femmes et d'hommes de cette famille servent ou ont servi depuis longtemps l'intérêt général, la fonction publique, la fonction publique territoriale et notamment et singulièrement la Collectivité de Corse aujourd'hui ou la Collectivité territoriale hier.

Le décès de Jean-Dominique PIANELLI que tout le monde appelait affectueusement « Mèmè » est bien sûr d'abord une perte pour ses proches, mais c'est aussi une perte pour l'institution et une perte pour la Corse.

Ce départ nous fait nous retourner un instant sur plusieurs décennies de l'histoire de cette île. Vous l'avez dit tout à l'heure, M. PIANELLI avait été le secrétaire

général de la première Assemblée de Corse installée le 8 août 1982 avec l'élection à l'époque de Prosper ALFONSI. Je rappelle un instant qu'à cette époque, la toute jeune administration territoriale comptait à peine une cinquantaine d'agents dont environ un tiers exerçait ses fonctions au sein du secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Un secrétariat général, cher Serge, qui à l'époque assurait également l'assistance de deux instances consultatives qu'étaient le conseil de la culture, de l'éducation et du cadre de vie présidé par Toni CASALONGA et le conseil économique et social de l'époque, présidé par le regretté Yves LEBOMIN qui a également beaucoup marqué l'histoire de cette île.

Mèmè PIANELLI a donc servi cette nouvelle institution. Il était aux côtés de Prosper ALFONSI, je l'ai dit, et c'est toujours avec beaucoup d'émotion que l'on évoque la mémoire de Prosper ALFONSI.

Il a ensuite participé à la mise en place du statut JOXE avec la dissociation entre le pouvoir délibérant, l'instance que nous considérons parlementaire qui a vocation elle aussi à se développer et à se renforcer, mais nous en parlerons dans le cadre de nos débats, la dissociation entre le pouvoir délibérant et le pouvoir exécutif. Ce fut l'occasion de travailler après Prosper ALFONSI avec Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse de 1984 à 1995, auquel bien sûr je rends également hommage car il fait partie de ces hommes et de ces femmes qui, comme Prosper ALFONSI et d'autres, ont bien sûr marqué l'histoire contemporaine de l'île.

Jean-Dominique PIANELLI que je n'ai que peu connu personnellement, mais dont beaucoup ici mon parlé, au-delà de ses qualités de fonctionnaire talentueux et impartial, au-delà de l'engagement qu'il manifestait, y compris pour défendre les personnels placés sous son autorité, je pense que cela se transmet à travers les occupants successifs de la fonction, était un homme franc, direct avec beaucoup d'humour, humour décapant toujours, quelquefois mordant, mais qui au-delà de ses convictions que jamais il ne faisait apparaître dans l'exercice de ses fonctions administratives, travaillait et travaillait bien avec tous les élus et était respecté par l'ensemble des élus, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Cette institution lui doit beaucoup. Le Conseil exécutif s'associe à l'Assemblée de Corse pour saluer sa mémoire, pour renouveler à sa famille l'expression de nos condoléances les plus sincères.

Dire aussi que ce départ doit être l'occasion d'une réflexion renouvelée sur la façon de conserver la mémoire de notre institution. Nous sommes souvent pris dans le tumulte des jours, dans l'enchaînement de la gestion des urgences. Cela ne doit pas nous

conduire à sous-estimer l'importance qu'il y a à organiser la mémoire de cette institution qui est née en 1982, qui a connu le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle évolution avec la fusion des trois collectivités.

Il y a plusieurs façons de le faire. Il y a le fait donner le nom d'un élu ou d'un fonctionnaire à une salle, c'est le travail qui a été initié. Je pense que nous pouvons sans doute aller un peu plus loin et c'est le sens de la proposition que je formule aujourd'hui, je crois qu'il faut que nous organisions la conservation et la transmission du nom et de la mémoire de toutes celles et tous ceux qui ont été élus et qui ont travaillé dans cette administration au fil de ce que sont maintenant des générations, parce que l'institution s'est construite sur plusieurs décennies.

Ce travail, à la fois individuel et collectif, il faut en garder la mémoire. Je demande donc au directeur général des services de réfléchir au plan administratif et je proposerai que nous, au plan politique, Conseil exécutif et Assemblée de Corse, nous réfléchissions aussi à ce qu'il y ait quelque part, écrit, le nom, conserver le visage de celles et ceux qui, quels que soient leur place et leur rang, élus ou fonctionnaires ont contribué à faire que cette institution s'inscrive dans le paysage de la Corse et qu'elle soit l'institution qui est au service de la Corse et des Corses.

Voilà ce que je voulais dire pour M. PIANELLI.

J'avais d'autres choses à dire, y compris au plan politique, par rapport aux incendies et au travail extraordinaire qui a été fait par les femmes et les hommes qui sont sur le terrain. Mais nous en parlerons, si vous en êtes d'accord, tout à l'heure parce que l'émotion est grande. Daniel CHARAVIN, je l'ai dit, Mèmè PIANELLI, je viens de le rappeler après le Président de l'Assemblée de Corse.

Comment également ne pas avoir un mot à nouveau, public, pour Barthélémy CASANOVA tragiquement disparu. Son décès est d'abord le deuil d'une famille que je salue à nouveau ici. C'est un drame individuel et personnel, en tout cas cela a été perçu comme cela, un fait de société. Il y a eu un certain nombre de prises de position publiques et de manifestations sur lesquelles je ne reviens pas ici. Je souhaite évoquer à nouveau sa mémoire parce qu'il était également un fonctionnaire de la Collectivité de Corse. Il travaillait au musée de la Corse et sa disparition tragique nous a bien sûr de ce fait et de ce chef également, bouleversés et qu'elle a notamment bouleversé l'ensemble de ses collègues.

Un dernier mot enfin pour saluer la mémoire de l'abbé PETROLACCI dont il a été dit que sa vie entière a été consacrée à l'église et à l'église de Corse. Donc, il a été historiquement le curé de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, mais sa personnalité le

faisait rayonner dans la Corse tout entière et notamment auprès de ses paroissiens, des croyants, mais y compris de celles et ceux qui ne croient pas, et toutes générations confondues parce que c'était profondément un homme de paix et d'amour. Etre à son contact, c'était sortir renforcer dans l'optimisme de la vie. C'est aussi pour cela que je veux finir en évoquant sa mémoire parce qu'à un moment où nous avons parlé de disparitions douloureuses et quelquefois tragiques, je voudrais terminer en disant que même quand les choses sont difficiles et Dieu sait qu'elles sont difficiles depuis trop longtemps en Corse, il y a toujours la force de la vie et la force de l'espoir. En tout cas, il faut les conserver. C'est aussi me semble-t-il le message que nous a transmis jusqu'à la fin l'abbé PETROLACCI.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

En mon nom personnel et au nom de l'Assemblée de Corse également, je crois pouvoir le faire, je me joins aux paroles qui viennent d'être prononcées par le Président du Conseil exécutif sur l'abbé PETROLACCI que nous avons tous connu et apprécié pendant très longtemps. Nos pensées vont à sa mémoire et à sa famille.

Il nous reste peut-être une vingtaine de minutes de travail avant la suspension. Nous pouvons donc prendre quelques dossiers qui ne nécessitent pas de longs développements. Je ne dis pas les « petits dossiers » parce qu'il n'y a pas de petits dossiers, mais il y a des dossiers qui nécessitent de longues explications, des débats et d'autres qui peuvent faire l'objet d'une présentation succincte. J'interroge le Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Il y a trois dossiers sur lesquels je peux intervenir. Ce sont des dossiers qui concernent l'aménagement du territoire.

Le Président TALAMONI

Le rapport n° 009. Vous avez la parole pour le présenter.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA /
AMENAGEMENT ET DEVELOPPRMENT DU TERRITOIRE / ENERGIE**

Bastia * Raportu n^u 009 : Aghjustu à u cuntrattu di cità di l'agglomerazione di

* **Rapport n° 009** : Avenant au contrat de ville de l'agglomération de Bastia

M. Jean BIANCUCCI

C'est un dossier que vous connaissez. Il s'agit du contrat de ville qui contribue à renforcer la politique de cohésion urbaine et sociale. Il s'agit à la fois d'une approche globale de l'action publique qui est menée, d'une différenciation des fonctions des territoires et d'une responsabilisation et évaluation des acteurs.

L'Assemblée de Corse a déjà validé ce contrat de ville de Bastia le 2 octobre 2015.

Il vous est proposé d'approuver un avenant de prolongation du contrat de ville, d'autoriser le Président de l'Exécutif à signer l'avenant de prolongation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Je voudrais rappeler aussi que les avenants relatifs au contrat de ville de Purtivechju et de l'agglomération du pays ajaccien seront présentés ultérieurement. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord. Il n'y a pas de demandes de prise de parole et je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

Rapport suivant n° 22. Vous avez la parole.

*** Rapportu n^u-022 : Attribuzione d'una suvvinzione cumplimintaria à titulu derugazione à a cumuna di A Bastilicaccia**

*** Rapport n° 022 : Attribution d'une subvention complémentaire à titre dérogatoire à la commune de A Bastilicaccia**

M. Jean BIANCUCCI

Il s'agit de la commune de Bastelicaccia. On est sur un dossier particulier dans la mesure où on va contribuer à finaliser le financement qui a été initié il y a des années, puisque les premières décisions datent de 2007. Il y a eu un certain nombre de réajustements et je ne vais pas revenir sur toutes les tranches.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser ce financement et il y a à la fois un cofinancement de la part de l'Etat, qui est la dotation d'équipement des territoires ruraux de la DETR pour un montant de 200 000 euros. On s'engage à financer une contribution qui est de l'ordre de 300 000 euros en 2020, ce qui permet à la commune de Bastelicaccia de boucler son financement et de pouvoir investir dans ce domaine-là.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Vous pouvez me rappeler le numéro du dossier, M. le Président ?

Le Président TALAMONI

C'est le 22.

Mme Anne TOMASI

Ah, je l'ai. Je vous prie de m'excuser.

¹ Délibération N° 20/013 AC

M. LACOMBE a fait remarquer que le projet présenté par la commune de Bastelicaccia ne conduisait pas à une prise en compte des travaux dans leur globalité mais laissait apparaître d'un ajout successif de tranche, au regard de l'urgence et de la nécessité.

A ce titre, il a dit regretter, que les subventions dites dérogatoires ou exceptionnelles et qui ont été longtemps dénoncées, soient toujours d'actualité. Toutefois il a précisé qu'il ne s'opposerait pas au vote de ce rapport eu égard à son objet et sa destination.

Par ailleurs, il s'est dit surpris à la lecture du rapport, que ce financement additionnel soit effectué « à la demande de l'Etat ».

Les services ont précisé que la demande de subventionnement complémentaire de la commune de Bastelicaccia concernait uniquement la partie non éligible par l'Agence de l'eau, à savoir la partie concernant l'extension du réseau.

Afin de préciser la question, M. LEONETTI a interrogé les services afin de savoir dans quelle mesure l'Etat pouvait solliciter la Collectivité de Corse dans le cadre d'un financement additionnel.

Les services ont indiqué ne pas pouvoir apporter de précision quant à cette rédaction mentionnée au rapport.

M. LACOMBE a demandé à ce que cette rédaction fasse l'objet d'une vérification et le cas échéant que celle-ci soit retirée du rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-Participation des groupes « Andà per Dumane » et « Per l'Avvene ».

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, y a-t-il une demande de prise de parole ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. Très rapidement.

J'avais lu en fin de rapport que c'est l'Etat, et je le relis, à titre dérogatoire, à la demande de l'Etat, ça n'a pas été modifié, je pensais que ce rapport devait être modifié, nous n'avons pas eu la réponse comme cela vient d'être annoncé dans le rapport de la commission des finances, « à la demande de l'Etat afin d'apporter un financement complémentaire à celui de la DETR ».

Donc, moi je demande des précisions sur ce rapport, en commission cela n'avait pas été possible, je voudrais savoir réellement où on en est, si les choses doivent se passer ainsi, qu'on nous le dise, il y a aussi d'autres communes.

Le Président TALAMONI

D'accord. Merci. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Je voudrais préciser la position de notre groupe. Nous allons voter ce rapport parce qu'il est difficile d'aller contre les intérêts d'une commune et que la composition de notre propre groupe fait qu'on a plutôt une sensibilité vis-à-vis des maires et des communes.

Par contre, on pose la question, est-ce que là on ne crée pas un précédent ? Si oui, on créera un jurisprudence dont on se félicite, sachant que, vous le savez, et là je ne vais pas prendre des communes diverses et variées, vous m'autorisez, et je m'en excuse, je prendrai la mienne, et je regarde, et il commence déjà à sourire, mon ami Xavier, parce que je sais que je peux bénéficier de son soutien sur la question de mon usine de potabilisation, mais je souffre exactement de la même chose de ce que supporte aujourd'hui notre ami maire de Bastelicaccia, à savoir une usine de potabilisation pour une commune de 3 000 habitants, mais qui reçoit juste 2 millions de visiteurs et que les calculs de l'agence de l'eau sont en décalage avec cette réalité.

Donc, je vais effectivement réaffirmer ici, ça m'est donné et j'ai l'opportunité de le faire puisque c'est le combat du moment que je mène pour ma commune, en interpellant la Collectivité de Corse et l'Etat pour obtenir des financements PEI, mais je saisis l'opportunité de ce rapport pour vous dire premièrement que l'on va voter, que bien sûr, je le dis, on crée un précédent et qu'il faut quand même être un peu attentif,

mais j'espère qu'on pourra bénéficier systématiquement de l'appui et du soutien de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole à Jean BIANCUCCI pour répondre à l'interpellation.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, très simplement, j'ai pris la précaution de dire d'entrée que c'était quelque chose d'exceptionnel dans la mesure où on avait une opération à la fois sur le plan financier, mais aussi du point de vue opérationnel, qui avait débuté je crois en 2007.

Il s'agit aujourd'hui, nous travaillons en concertation avec les services de l'Etat, et notamment pour qu'il y ait une meilleure adéquation à la fois des moyens mis en œuvre par la Collectivité territoriale, mais aussi dans le cadre de la DETR. C'est une pratique courante, chacun le sait.

Donc nous avons une sollicitation forte de la commune, il faut voir cela de manière exceptionnelle, il ne s'agit pas de rentrer dans un mécanisme qui nous mettrait dans l'obligation de cofinancer ou de financer certaines opérations de ce type. C'est à titre donc exceptionnel que nous le demandons.

Je voudrais quand même rappeler que le cofinancement de la commune s'élève quand même à 33 %. Qu'on n'ait pas l'impression que c'est une opération qui a été essentiellement financée par l'Etat et par les collectivités, puisqu'il y a eu les participations du Conseil départemental du sud.

Ensuite, bien entendu, il y a un certain nombre de critères qui regardent les interventions nécessaires pour ce type de commune et on est parfaitement dans les clous, je vous le dis.

Alors, encore une fois, j'insiste, maintenant l'Assemblée peut décider d'un vote contraire, c'est bien entendu toute la liberté qui est donnée aux conseillers territoriaux de le faire. Mais soit on clôt un dossier, même si c'est un financement exceptionnel parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de le faire sachant que l'Etat apporte sa contrepartie, soit on en décide autrement. Mais, encore une fois, il faut qu'on ait une décision responsable.

La décision responsable que nous proposons, c'est celle d'abonder à hauteur de 300 000 € pour que cette opération puisse se terminer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à la majorité.²

Abstention du groupe « Per l'Avvene ».

M. Xavier LACOMBE

Président, je vous prie de m'excuser, une petite appréciation...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas trop dans notre règlement...

M. Xavier LACOMBE

Après le vote, avant de passer à un autre dossier.

Le Président TALAMONI

Précisément, après le vote en principe non, mais exceptionnellement vous pouvez prendre une minute, vous connaissez suffisamment cette Assemblée pour savoir...

M. Xavier LACOMBE

Nous n'avons pas eu les réponses aux questions posées et on n'a pas eu de modifications du rapport.

Le Président TALAMONI

Dont acte.

² Délibération N° 20/014 AC

M. Xavier LACOMBE

Donc nous n'avons pas eu de réponses aux questions.

Le Président TALAMONI

Bien, donc nous allons peut-être prendre, je dis bien peut-être, le rapport 47, j'interroge le Conseil exécutif sur ce rapport 47, il y a une demande de délai abrégé d'une part et par ailleurs, il n'est pas passé en commission ?

*** Raportu n^a 047 : Individualizzazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte.**

*** Rapport n° 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte.**

Le Président TALAMONI

M. le Conseiller exécutif, quel est votre souhait s'agissant de ce rapport 47 ?

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, on a une demande qui est présente, urgente, je ne vais pas revenir, parce que ce serait trop facile, sur la problématique des incendies, on vous demande simplement que l'Assemblée soit saisie de cette demande tant les problèmes se posent au SIS de Cismonte pour faire face à ses missions et plus largement, vous le savez, mais je ne vais pas y revenir, ce serait trop facile, suite à l'aggravation des risques que vous connaissez et suite, bien entendu, aux problèmes qui sont liés à l'urgence climatique.

Le Président TALAMONI

Attendez, donc nous avons effectivement reçu une motivation s'agissant de la demande d'inscription en urgence et nous avons reçu une note pour justifier cette demande, et je vais quand même soumettre, évidemment préalablement, c'est la procédure, à l'Assemblée, cette question du délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Nous allons donner la parole à qui la demande et notamment à Hyacinthe VANNI. Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour dire que ce rapport doit passer en commission des finances qui est prévue conjointement avec la commission de développement tout à l'heure. Et, il doit faire l'objet d'un certain nombre d'amendements à la marge.

M. Guy ARMANET

Président, excusez-moi de vous interrompre, mais peut-être qu'avec Pierre POLI on devrait sortir.

Le Président TALAMONI

De toute façon donc la commission des finances va examiner ce rapport et ce rapport reviendra cet après-midi, et donc vous pouvez rester dans l'hémicycle.

Rapport renvoyé pour un examen ultérieur lors de la présente session.

Rapport suivant :

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET
TRANSPORTS**

* **Rapport n^o 024** : **Convenzione di finanziamentu in quantu à l'assestu di u crucivia trà l'anziana RD 81 è a stradella di u Forte Maurel.**

* **Rapport n^o 024** : **Convention de financement relative à l'aménagement du carrefour de l'ex. RD 81 avec le chemin du Fort Maurel.**

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, M. le Président. Donc un projet d'aménagement dans l'agglomération de la commune de Bastia, conformément à la convention que nous avons votée ensemble en juillet 2019. Donc, une opération d'aménagement de mise en sécurité de ce carrefour.

Un montant prévisionnel d'une opération qui s'élève à 330 000 € hors taxes avec un cofinancement pour la Collectivité de Corse d'un montant de 182 000 € et pour la commune de Bastia : 148 000 € conformément à notre convention votée il y a quelques mois. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord, il n'y a pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Alors, nous allons suspendre, mais avant je vais vous donner connaissance des réunions de commissions : réunion commune commission du développement économique et commission des finances à 14 h, salle n° 2, objet : déchets.

Ensuite : réunion de la commission de la culture à 14 h, salle 5, objet : motion n° 5.

Et enfin nous avons une conférence des présidents chez moi au quatrième étage, conférence des présidents élargie au Président du Conseil exécutif, s'il le souhaite et s'il m'entend.

³ Délibération N° 20/015 AC

Mme Christelle COMBETTE

Président, excusez-moi, par quel rapport on commence cet après-midi, parce que l'ordre du jour est à nouveau modifié ?

Le Président TALAMONI

Il arrive que l'ordre du jour soit modifié pour des causes indépendantes de notre volonté.

Le Président SIMEONI

Culture, patrimoine, M. le Président, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Nous devrions commencer par culture, patrimoine, cet après-midi. Donc, à un moment donné je serai conduit à laisser la présidence à Mattea CASALTA, parce que je dois remonter à Bastia faire l'aller-retour, et je reviendrai dans la soirée. Voilà. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Un mot, même si nous le savons déjà les uns et les autres par les réseaux sociaux, par les SMS, mais la proposition de loi sur le 5 mai, la sacralisation du 5 mai a été votée ce matin en première instance à l'Assemblée nationale.

(Applaudissements).

Donc, merci à nos députés, merci à celles et ceux qui les ont accompagnés et soutenus, notamment dans le groupe auquel ils appartiennent, et tous les autres, et bien sûr une pensée pour les victimes, pour leurs familles, pour celles et ceux qui depuis 28 ans se sont battus pour que la promesse présidentielle faite par François MITTERRAND au lendemain du drame, devant les victimes, promesse au terme de laquelle il avait été dit solennellement, je cite : « il n'y aura plus jamais de match de football en France le 5 mai », il a fallu 28 ans de combat, anu messu u tempu è più chè u tempu, è pinsemi di sicuru à tutti quelli chì sò cascati, è tutti quelli chì so morti, è tutti quelli chì sò feriti è stroppii, à e so famiglie, incu una pinsata appena più particolare per contu nostru, per a nostra amica Lauda GUIDICELLI, ch'hè quassù in oghje in Pariggi. Eccu !

Le Président TALAMONI

L'Assemblée de Corse se joint à ces paroles.

Donc, nous nous trouvons à 15 h dans l'hémicycle. Merci.

La séance est suspendue à 13 h et reprise à 15 h 45.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise, je vous demande de regagner vos places.

Rapport suivant :

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Raportu n^u 050** : Nomi di i sale di tarra di u Palazzu di a Cullettività di Corsica in Aiacciu.

* **Rapport n^o 050** : Dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse à Aiacciu.

Le Président TALAMONI

Alors, la conférence des Présidents s'est réunie il y a quelques minutes, elle est revenue sur une question récurrente qui fait suite à une motion...

S'il-vous-plaît, il faudrait que chacun regagne sa place. Les élus regagnent leur place, ceux qui ne sont pas élus, y compris les membres de mon cabinet, regagnent le siège qui leur est affecté, ils ne traînent pas dans les travées.

Donc, je disais que la conférence des Présidents a, à nouveau travaillé aujourd'hui sur une question qui avait été soumise à l'Assemblée, sur une motion de notre collègue Romain COLONNA s'agissant de la dénomination des salles de réunion de la Collectivité de Corse.

Alors, nous avons travaillé à plusieurs reprises en conférence des Président sur cette question et nous sommes arrivés à une première liste consensuelle qui a été adoptée de façon unanime en conférence des Présidents.

Bien entendu, ça n'est qu'une première liste parce qu'il y a de très, très nombreuses salles à baptiser, mais commençons donc à « amorcer la pompe », pour utiliser une métaphore un petit peu vulgaire, mais que l'on comprend bien.

Donc voilà ce qu'a adopté comme première liste la conférence des Présidents :

Le salon vert de notre Hôtel de la Collectivité serait baptisé Danielle CASANOVA.

La salle n° 2 de notre Hôtel, c'est la grande salle pour ceux qui ne visualisent pas, c'est la salle la plus prestigieuse, donc ce serait Edmond SIMEONI qui lui donnerait son nom.

La salle 5, c'est la plus grande au fond du couloir, elle serait appelée Michel ROCARD.

La salle 4, celle qui est juste à côté, serait baptisée Marie-Josée NAT.

La salle de commissions du Palais Lantivy, c'est-à-dire en fait cette salle assez important qui jouxte l'hémicycle, nous avons fait des réunions, c'est une salle assez grande, elle serait baptisée Marie SUSINI.

Et, la salle de la coupole à Bastia, 1209, c'est une salle de visio, qui est dans le groupe de salles qui est affecté à la Présidence de l'Assemblée à Bastia, elle serait baptisée Marcu-Maria ALBERTINI, qui est l'une des victimes des exécutions du Niolu en 1774.

Donc, ceci est le fruit de discussions et d'équilibre recherchés en conférence des Présidents à plusieurs reprises.

Voilà donc la liste que la Conférence des Présidents, élargie d'ailleurs au Président du Conseil exécutif qui a participé à nos travaux, vous soumet.

M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Simplement, je ne participe pas en ce qui concerne le choix pour mon père.

Le Président TALAMONI

Cela est naturel. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? Donc je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Je demande à Mattea CASALTA de prendre ma place puisque je dois faire l'aller-retour à Bastia. A très bientôt !

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

Je crois que nous allons pouvoir reprendre avec les dossiers « culture ». Mme la Conseillère exécutive, vous allez pouvoir nous exposer tout cela, nous vous écoutons.

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Présentation commune des rapports n^{os} 023, 034, 035 et 036

* **Raportu n^u 023** : **Quatru di pulitica generale di i siti archeuloligichi è musei di Corsica.** / **Rapport n^o 023** : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse.

* **Raportu n^u 034** : **Cunvenzione di partenariatu trà a Cullettività di Corsica è u FabLab - Fundazione di l'Università** / **Rapport n^o 034** : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università.

* **Raportu n^u 035** : **Operazione di prefigurazione di u Museu di i zitelli** / **Rapport n^u 035** : Musée des enfants - Opération de préfiguration.

* **Raportu n^u 036** : **Creazione di e butteghe di i musei è siti archeulogichi di a Cullettività di Corsica** / **Rapport n^o 036** : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse.

⁴ Délibération N° 20/016 AC

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Ce sont six rapports qui vont se succéder sur la politique culturelle et patrimoniale de notre Collectivité. Six rapports qui vont se succéder, mais si vous me le permettez, hormis le rapport sur la stratégie mécénat, je ferai une présentation groupée, puisque cette présentation se veut être l'écho de ce que sont ces rapports, c'est-à-dire la mise en œuvre opérationnelle, certains sont déjà en cours, de la politique patrimoniale, l'état d'avancement de la feuille de route que nous avons actée ensemble et qui trouve aujourd'hui ses déclinaisons opérationnelles. Certaines sont déjà à l'œuvre depuis plusieurs mois, d'autres s'annoncent dans les semaines à venir, et je souhaiterais avoir cette présentation globale.

Vous le voyez, nous avons eu des débats, notamment en commission, ce sont des rapports denses qui ont demandé des mois de travail. Alors défile en même temps que je vous parle, un petit film réalisé sur l'ensemble de nos musées pour montrer la diversité de notre patrimoine et à travers nos sites et musées, la diversité du temps, de l'espace et du travail des hommes sur cette terre qui l'ont forgée, que nous traversons.

En préambule, je souhaiterais d'abord remercier très chaleureusement l'ensemble des agents qui ont travaillé depuis des mois sur l'élaboration de ces différents rapports. Je crois que certains sont derrière moi, bien sûr Mme la DGA, Laetitia PEKLE qui a été très présente sur ces dossiers et à mes côtés ; M. le directeur Pierre-Jean CAMPOCASSO ; l'ensemble des agents qui ont concouru, et je ne peux pas tous les citer puisque j'en oublierai, ils ont été nombreux, l'ensemble de nos agents de nos sites et musées qui ont d'ailleurs fusionné en 2018 avec l'avènement de la Collectivité unique.

Et, je souhaiterais tous les remercier pour leur engagement, pour leur travail, vous le voyez pour ceux qui ont pris connaissance en profondeur de ces rapports, vous vous en rendez bien compte, c'est un travail très dense. Alors certains sont derrière moi, j'espère que ceux au moins qui sont derrière moi, je ne les ai pas oubliés, il y a également Félix BACCI et l'ensemble des agents des musées qui ne sont bien sûr pas là aujourd'hui, mais que je souhaiterais associer parce que c'est un travail qui a été, je peux vous le dire, un travail vraiment collectif.

Justement, parce que nous évoquons les musées de la Corse, je vais avoir une pensée également, je sais que cela été à fait ce matin, à la mémoire de Barthélemy CASANOVA qui était un agent de la Collectivité de Corse, qui était très fortement engagé à nos côtés dans le travail dans nos musées, et notamment le musée de la Corse,

qui était un agent engagé, je pense à sa famille et je pense à ses collègues qui ont été très affectés.

Je souhaite aussi avoir une autre forme de pensée, à tous ceux qui ont mis à jour le patrimoine de la Corse, à tous les découvreurs, à tous les archéologues, à tous ceux qui se sont engagés depuis des décennies pour mettre à jour ce patrimoine riche de notre île.

Alors, ce rapport, je vous le disais, il préfigure, où pour certaines actions c'est déjà la réalité, ce que nous voulons donner aux musées du 21^{ème} siècle. Des programmes scientifiques et culturels qui, pour certains de nos musées sont une première, puisque seul le musée de la Corse était doté d'un programme scientifique et culturel, aujourd'hui l'ensemble des musées de la Corse sont dotés de programmes scientifiques et culturels.

C'est un travail de fond, pour créer une synergie, une complémentarité entre les sites archéologiques et le musée.

Pour renforcer la visibilité de nos musées par un ancrage plus fort sur leur territoire.

Pour diversifier les activités et augmenter la fréquentation.

Pour organiser la conservation et la restauration de nos collections.

Et, bien sûr, pour encourager l'ouverture à la Méditerranée.

Pour offrir, bien entendu, aux touristes, mais aussi aux Corses, qu'ils découvrent et redécouvrent leur patrimoine.

C'est un long travail de médiation, c'est ce travail qui déclinait la feuille de route, c'est ce travail qui s'est poursuivi ces deux dernières années et qui est appelé encore à se poursuivre après l'étape d'aujourd'hui, entre réappropriation et rayonnement.

Réappropriation puisqu'il y a un véritable enjeu pour la Corse et pour les Corses, et que notre institution a un rôle fort à jouer dans ce processus de réappropriation de notre patrimoine, de notre culture et notre histoire.

Mais aussi pour le rayonnement, puisque la Corse a vocation par la richesse de son patrimoine, par la richesse de ses sites et musées, a vocation à se réinscrire dans les réseaux internationaux, a vocation à rayonner bien au-delà de ses frontières.

Alors, je ne vais pas rentrer dans la présentation de chacun des programmes scientifiques des musées, vous le voyez, c'est un dossier très dense et toutes les annexes présentes pour chacun des musées de la Corse, sa politique, ses collections, ses nouveaux tournants, nous parcourons de la préhistoire à la l'antiquité, au moyen-âge, jusqu'à la Strada Paulina et à notre époque.

Donc, vous le voyez, la mutation du musée de la Corse en musée des sociétés. Le musée de la Corse, aujourd'hui nous avons travaillé sur un état des collections, nous avons entamé avec, bien entendu, l'exposition de cette année, « Citadella 21 », cette mutation vers des parcours immersifs, vers des parcours de découverte où entrent de nouveaux procédés de visite et on va continuer dans cette voie.

Mais aussi la transformation de ce que va être le musée en le reliant à son espace naturel qui est la haute-ville, à la citadelle, mais aussi en en faisant un véritable musée des sociétés, puisque notre volonté c'est de faire du musée de la Corse un musée de société, qui soit un lieu vivant de conférences, de présence de nos associations, mais aussi dans les thématiques traitées, puisque va être revisité l'ensemble de la collection permanente, Citadella 21 a esquissé les premières bases, l'ensemble de ces collections, puisqu'un musée possède une identité spécifique, il est lié à un territoire, à un site, à un lieu, aux collections qu'il présente, aux bâtiments qu'il abrite.

Et, nous avons travaillé sur les concepts que nous allons développer, et notamment réinscrire la pensée du 18^{ème} siècle, alors pas sur une vision simplement historique, mais je crois que la Corse du 18^{ème} siècle a quelque chose à dire à la Corse du 21^{ème}, dans ce qu'elle avait d'avant-gardiste, dans les questions qu'elle a posées à l'époque des lumières, je pense à la démocratie bien sûr, je pense à l'idée de liberté, je pense au droit au bonheur, aux droits des femmes. Je crois qu'interroger ça aujourd'hui, à l'aune de ce que nous sommes finalement, puisque l'idée de PAOLI c'était d'être à l'avant-garde, il était dans la modernité, d'être dans notre modernité aujourd'hui et savoir se projeter, ce sera une des ambitions du musée de la Corse.

Aussi, être en prise avec son territoire, je le disais, puisque nous travaillons aussi notamment avec les architectes, sur la question du bâti, des lieux, sur la façon dont on occupe un lieu, dont on l'habite, dont on le fait vivre, dont on fait vivre sa culture. Le musée de la Corse aura vocation à parler aux Corses et à parler à ceux qui viennent avec la volonté de découvrir ce que nous sommes.

On travaille avec les associations partenaires, avec des artistes pour faire du musée un lieu vivant.

Un rayonnement international, j'en ai parlé, avec les programmes européens, GRIT'ACCESS, vous en avez entendu parler pour la rénovation de nos tours littorales, mais aussi le programme « RACINE » qui sera un programme participatif autour notamment du musée de Merusaglia, puisque nous allons faire un musée participatif et dérouler la Strada Paulina comme un itinéraire pédagogique où tous les lieux qui ont marqué l'histoire de PAOLI. Et moi je souhaiterais, comme peut-être il l'aurait voulu, je ne trahirai pas sa volonté, ce n'est pas mon habitude, mais en tout cas, comme son esprit était configuré, c'est de faire sortir la Corse au-delà des frontières de la Corse et la Strada Paulina n'a pas vocation à rester en Corse, mais prendre les chemins de l'histoire de la démocratie et de la liberté.

Et puis bien sûr, le musée de Sartène, on en a parlé aujourd'hui, avec ce conseil scientifique corso-sarde, c'est une volonté pour ancrer l'archéologie et l'extrême-sud de la Corse, le remettre en lien avec ce continuum *dell'isole sorelle*, enfin en donner un contenu palpable. Nous avons commencé nos collaborations avec les musées sardes et faire un conseil scientifique commun, c'est aussi renforcer notre politique archéologique et patrimoniale, également avec la Sardaigne, comme nous l'avons fait avec la Toscane pour Aleria, puisque l'exposition « Alalia, la battaglia che cambio la Corsica », qui était jusqu'il y a quelque temps en Toscane, a rejoint aujourd'hui le musée d'Aleria et sera visible au printemps.

Ce travail aussi, ça été un travail colossal puisque c'est un travail sur les collections : 5 346 objets de collection seront bientôt présentés à la DRAC, je vois qu'il y a son directeur ici, seront bientôt présentés à une prochaine commission des musées, ça a été un travail colossal pour la réacquisition, non seulement sur les collections nous avons, mais petit à petit aussi avoir un travail pour récupérer les collections qui sont un peu éparpillées dans de nombreux musées.

Ce travail-là aussi, c'est un travail de fond, c'est un travail qui a nécessité beaucoup d'engagement et une remise, je dirai, à plat, si je puis m'exprimer ainsi, de nos collections.

Ensuite, bien sûr, une enquête sur les publics pour offrir un service culturel de qualité, pour élargir nos publics. Alors, je rappelle, qu'en 2 ans nous avons augmenté de 15 % la fréquentation sur le site d'Aleria, mais ce n'est pas suffisant, nous ne nous contentons pas, et on peut mieux faire, je me dis toujours ça, je crois qu'on peut encore mieux faire.

Nous avons également augmenté la fréquentation, je crois sur le musée de la Corse. Mais l'enquête sur les publics va nous permettre vraiment de déterminer mieux les attentes et de reconfigurer aussi nos outils. Quand je parlais aujourd'hui de faire

rentrer nos musées dans le 21^{ème} siècle, avoir des procédés aussi qui nous le permettent. Ce sera un des grands enjeux également de nos musées.

Donc, vous le voyez, préhistoire, moyen-âge, Strada Paulina, musée du 21^{ème} siècle, nous continuons à parcourir la Corse et son histoire. Et, un musée du 21^{ème} siècle, c'est aussi un musée, et c'est l'objet du rapport 2D, 3D, c'est aussi un musée qui se numérise et qui donne à voir une partie de ses collections. Et, ce rapport 2D, 3D, il a cette ambition de numériser les collections du musée de la Corse. Ça été un immense travail qui a été là-aussi opéré et qui va être opéré, notamment en collaboration avec le FabLab de Corti, et donc l'università, avec des finalités. Lorsque l'on numérise en 2D, 3D, il y a une finalité pédagogique, je reviendrai tout à l'heure, c'est un axe important, une finalité pédagogique, une finalité scientifique et une finalité pour la diffusion qui vient se lier avec le travail sur nos boutiques.

Là aussi, trois nouvelles boutiques vont être créées sur l'ensemble de nos musées. Mais lorsque l'on dit boutiques, je sais que Pierre GHIONGA a plusieurs reprises et à juste titre, est intervenu sur ces questions, c'est aussi ce que nous vendons, ce que nous donnons à voir puisque que, quelque part, c'est un peu un morceau du patrimoine de la Corse et des musées de la Corse que les gens emportent.

Alors, un travail de reproduction pour certains objets que nous sélectionnons, et un travail de résidence avec nos artisans et nos artistes, 6 résidences sont déjà prévues en collaboration avec le FabLab que je salue, pour que nos artistes et nos artisans viennent travailler sur nos collections et nous fassent des propositions. Donc, il y aura des entrées de prix, bien sûr, différentes entre ce qui est de reproduction et ce qui est du travail des artisans et artistes.

Redonner de la cohérence à nos musées, c'est aussi un concours qui va être lancé auprès de notre création corse, puisque l'on sait aussi, je suis un peu férue de mode, donc du coup, je suis un peu ça, c'est un peu notre jeune création Corse qui va être sollicitée pour faire... Je me suis tournée vers Christelle COMBETTE quand j'ai dit que j'étais férue de mode, je ne sais pas pourquoi... Et Jean-Martin, bien sûr. C'est un compliment !

Le Président SIMEONI

Et Jean BIANCUCCI ne comprend pas pourquoi elle ne s'est pas tournée vers lui, mais on lui expliquera...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Donc, nous sommes aussi férues de mode, et je regarde d'ailleurs aussi Vanina BORROMEI, mais je sais pourquoi... Donc, je crois que c'est aussi la visibilité de nos musées, je disais donc, c'est aussi dans ces tenues ou dans un de ces accessoires que notre jeune création puisse être, au travers d'un appel à projets, mobilisée pour contribuer à donner cette identité à nos agents, à nos musées, c'est aussi une volonté. Tout comme elle sera appelée, au travers d'appels à projets, à donner une identité visuelle à ce réseau des musées de la Corse, musei di a Corsica, qu'ils prennent une image, qu'ils prennent une identité, qu'ils se lient aux territoires et ceux qui créent puisque la vitalité d'un peuple se mesure à sa force créatrice. Je crois que l'institution a vocation à l'encourager.

Donc, je le disais, nos boutiques, les 2D, 3D et je salue aussi, puisque j'ai salué les services de la culture et du patrimoine en début de mon intervention, pour le rapport 2D, 3D, je tiens à saluer aussi les services du numérique de la Collectivité qui ont vraiment fourni un travail que je salue, notamment Éric FERRARI, mais l'ensemble des agents qui ont participé.

Alors, il y a un volet aussi important, c'est celui de l'éducation. Celui de l'éducation d'abord dans nos musées puisqu'une nouvelle politique de médiation a été lancée, aujourd'hui c'est plus de 1 000 scolaires que nous accueillons à Aleria uniquement. Mais il y a aussi une politique auprès du public des enfants et scolaires au musée de la Corse depuis de nombreuses années, d'ailleurs de qualité.

Et, nous souhaitons aujourd'hui aller sur deux objectifs : celui à plus long terme qui sera celui d'un musée des enfants, un véritable musée des enfants comme on peut le voir ailleurs, où l'enfant vient vivre une expérience en famille, puisque sur cette étude des publics, je pense, qu'en tout cas de manière empirique, c'est un peu ce dont nous avons pu nous rendre compte, cette expérience elle doit être vécue aussi en famille. Et que, un musée des enfants, pas seulement sur l'histoire, mais aussi, mais je vais y revenir en conclusion, sur nos questions d'actualité, nos questions de l'environnement, la question de la géologie, du patrimoine naturel de la Corse. Il y a vraiment un enjeu très fort.

Alors, comme d'ici la fin de la mandature, M. le Président, nous n'aurons pas construit de musée des enfants, même si je sais que vous partagez la volonté, nous souhaitons préfigurer ce que pourrait être aussi un petit musée des enfants.

Donc, sera lancé, nous l'avons appelé « U Tragulinu », puisqu'il va prendre la route di e pieve è paesi, il va tourner dans tous nos villages d'ici quelques mois, j'espère

qu'il sera opérationnel en septembre 2020, ce musée des enfants, miniature. C'est-à-dire qu'il sera dans un camion, avec des malles pédagogiques, avec des animations, avec nos médiateurs bien sûr puisque c'est aussi une politique de formation de nos agents, et ils s'y sont engagés pleinement, pas seulement dans la médiation.

Et, nous avons voulu à travers ça aussi, dérouler d'autres points de nos axes stratégiques politiques au-delà de la politique culturelle et patrimoniale : la lutte contre les fractures territoriales puisque ce Tragulinu, va aller au plus près, sur les places du village, il va recréer un peu un lien nant' à e nostre piazzette, et puis dans les quartiers des villes aussi, et va pouvoir aller au plus près, amener la culture hors les murs, au plus près du public des scolaires et puis des plus grands qui vont les accompagner, bien évidemment.

Alors, nous avons déroulé, et je salue Melle FERRANDINI et Mme BILGER qui ont beaucoup travaillé sur ce rapport. Nous allons donc déployer ce mini-musée. Lorsqu'il viendra, il y aura un travail avec la commune, un travail avec des artisans et artistes et producteurs du lieu pour qu'il y ait une vraie animation autour de ce musée et avec les associations. En fait, c'est recréer le lien social autour d'un temps culturel et patrimonial.

Je crois avoir fait le tour puisque la stratégie mécénat, je la laisserai ensuite.

Revenir simplement sur l'avis du CESEC, remercier le CESEC pour les échanges nourris que nous avons pu avoir, avec des observations pertinentes, dont de nombreuses ont été prises en compte dans ce rapport, les remercier et faire peut-être un petit... Parce que je crois que vous avez été destinataires d'un courrier du Levante, qui déplorait que, dans ce cadre de la présentation des politiques patrimoniales, nous ayons oublié la partie géologique, je dirai, du musée de la Corse et également de l'archéopaléozoologie. Je l'avais dit, j'avais regretté la forme puisqu'on oubliait l'ensemble du travail qui avait été fait par ailleurs, mais en revanche la contribution, elle, pouvait être intéressante, mais simplement elle ne trouvait pas son cadre dans ce rapport, puisque je l'ai dit au départ, un musée c'est un site et c'est une collection pour pouvoir parler d'une collection, c'est un terme bien précis, dans un musée et il y a effectivement au musée de Sartè, et c'est présent dans l'annexe du rapport, la paléozoologie de par les éléments que nous avons en notre possession dans ce domaine qui va être développé, mais il n'y avait pas d'objet pour annoncer notre ambition dans ce domaine, puisque ça me permet de préfigurer cette ambition, nous avons lancé une étude sur la possibilité d'étudier à l'échelle de la Corse un muséum d'histoire naturelle. Mais on ne peut pas le lancer comme ça, on ne peut pas lancer une idée en l'air, c'est un travail de fond parce qu'il a été évoqué dans le courrier la géologie et la paléozoologie, mais il ne faut pas

oublier aussi la botanique, il ne faut pas oublier un certain nombre d'aspects. Et, je crois Julien PAOLINI, qui est très actif lui aussi sur cette question, posera sera une motion à ce sujet puisqu'il nous a sensibilisés depuis plusieurs mois, nous avons eu l'occasion d'échanger souvent et, bien entendu, cette motion trouve tout son sens et sa cohérence aujourd'hui.

Donc il me reste à remercier encore une fois l'ensemble de ceux qui ont participé, je l'ai déjà dit. Dans le public je crois qu'il y a également derrière M. LEANDRI et M. FROMENT, me semble-il, je ne vous vois pas, j'ai un écran devant moi. Donc vous remercier également.

Et, encore une fois, et je conclurai, nous portons une ambition forte per u nostru parimoniù, per a nostra cultura, ma chì ci permette d'esse noi è chi ci permette di mustrà ciò chè no simu, avè una pulitica. Quand'ellu s'amentà turisimu culturale, ci vole à mette un sensu, è ci appughjemu à mette un sensu fondu, un sensu veru, ch'ella sia campati da quelli di quì ver di quelli chì ghjunghjenu a scoprecci. Eppò dinò c'hè una necessità fonda, ghjè quella di sapè, di scopre è di cuntinuà à esse noi, sapendu ciò chè no simu, di sicuru à traversu à nostra storia, sapendu ciò chè no vulemu firmà. Eppò dinò, l'aghju dettu per u museu di a Corsica, esse in capacità di pensà ciò che no seremu, ciò chè no vulemu esse à l'orlu di e quistione di a nostra mudernità, è d'esse appena cum'ellu era podesse Paoli ind'è u so seculu, esse appena à l'avanti di ciò ch'elle seranu e quistione di sucietà, è speru, diceraghju per compie : è cusì sia !

A u nostru livellu, quellu di a cullettività, avemu purtatu a nostra petra, ma vogliu salutà quelli chì, à traversu l'associ, à traversu u so impegnu, l'artigiani, l'artisti, mà dinò tutti quelli chì, perchi l'associ in Corsica, ind'è u duminiu di u patrimoniu, chì aghju amintatu siti e musei, mà c'hè dinò l'altru patrimoniu ch'aminteraghju appena ind'è a presentazione di a strategia « mécénat ». Mà l'associ chi fani campà ind'è i paesi, sti picculi associ chì cuntinueghjani à tene a fiama di ciò che no simu, e vulia dinò salutà perche tuttu stu travagliu appartena à u populu corsu, è spergu ch'ellu ferà soiu stu travagliu.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CALSATA

A ringrazià vi, Mma a cunsigliera esecutiva. Allora, ci sò l'avvisi di i cummissioni, mi pari, a cummissioni suciali è a cummissioni di i finanzia. Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Mme la Présidente. Les commissaires ont débattu.

Mme DENSARI s'est interrogée sur la politique des horaires concernant l'ouverture des musées et en particulier sur ceux du Musée de la Corse à partir de la mi-septembre.

Les services ont rappelé que si le premier objet du rapport était de rendre compte du travail effectué pour élaborer les programmes scientifiques et culturels, ce travail concernait aussi un volet « réglementation » qui n'existait pas auparavant, notamment en matière d'accueil des publics. En ce qui concerne le Musée de la Corse qui accueille 70 à 80 000 visiteurs par an, il a précisé que les quatre différentes périodes d'ouverture ainsi que les horaires prenaient en compte les vacances des agents, étant donné que leur nombre n'était pas assez important pour pouvoir avoir une amplitude d'ouverture à l'année semblable à celle qui était assurée l'été (tous les jours de 10H à 20H de juin à septembre).

Mme COGNETTI-TURCHINI, rappelant son attachement au Musée de Morosaglia, a souligné l'important problème d'accessibilité dont pâtissait ce Musée. Elle s'est interrogée sur la possibilité de mettre en place un système de navettes, notamment pour les publics scolaires, à partir du train.

Mme GIACOMETTI, partageant le même constat, a souligné que la volonté de développer l'accueil des publics scolaires devait effectivement passer par un travail sur les transports et notamment pour le Musée de Morosaglia, dans le cadre d'une mise en valeur de la Strada Paulina, par l'intermodalité pour les scolaires.

M. CAMPOCASSO a souligné que cette question rejoignait celle des horaires et que cela expliquait l'option du choix d'une journée continue 10H/17H parallèlement à un développement de la Strada Paulina par des séjours d'immersion et à un travail auprès des tours opérateurs.

J'ai souhaité savoir si des enseignants seraient associés au futur musée des enfants u « Tragulinu ».

Et j'ai rappelé l'importance des collections qui concernaient l'histoire, le patrimoine et la culture maritimes en Corse, et me suis interrogée sur l'existence d'un projet autour d'un musée maritime, un musée de la Méditerranée.

Mme GIACOMETTI a rappelé que la collaboration avec les enseignants était déjà en place dans le cadre de l'accueil des publics scolaires.

Concernant le projet du Musée de la Mer, elle a précisé qu'il fallait dans une première étape, créer les conditions pour que les collections à rapatrier puissent être accueillies dans les meilleures conditions possibles.

Revenant sur le projet du « Tragulinu », j'ai rappelé qu'existait maintenant dans l'Education, de manière obligatoire, ce que l'on appelle « le Parcours d'Education Artistique et Culturelle », cadre de travail qui avait permis de réunir une très importante documentation, notamment au service des écoles du rural, dont les élèves avaient moins facilement l'occasion de se rendre dans les musées.

M. COLONNA, évoquant la possibilité de changer le nom de certains musées, a émis le vœu que le Musée Jérôme Carcopino d'Aléria puisse être rebaptisé au plus vite.

Mme FAGNI s'est félicitée de ce que ce cadre de politique générale accroisse la synergie entre les musées mais aussi avec l'archéologie. Elle a également exprimé sa très grande satisfaction devant une innovation comme le dispositif « U Tragulinu ».

Mme Laura-Maria POLI a tenu à souligner la qualité et la densité de la présentation illustrant un travail de plusieurs mois de l'ensemble des services.

Le rapport a été mis aux voix : avis favorable à l'unanimité, non-participation de Mme COGNETTI TURCHINI du groupe Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous avons un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Se aghju capitu bè, a signora Cunsigliera esecutiva hà presentatu quattru rapportiu à tempu, u 23, u 34, u 35 è u 36 ? Ghjè què ?

Mme Mattea CASALTA

Iè, hè cusì.

Mme Anne TOMASI

Allorà l'avvisu hè in favore pè i quattru raporti.

Mme Mattea CASALTA

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Tout le monde est intéressé, c'est magnifique. On va noter au fur et à mesure.

M. CARLOTTI, vous avez la parole.

M. Pascal CARLOTTI

A ringrazià vi.

Mme la Conseillère, je tiens au nom du groupe à féliciter votre travail, ainsi que celui de vos services, qui s'engage à mettre en place des outils innovants en matière de culture et de patrimoine, en prenant en compte la réalité de notre territoire, toujours à destination de divers publics.

Nous en avons, une fois de plus, un exemple ici, la première étape de réalisation de ce projet qui instaure le service d'un « Tragulinu », à destination des enfants permettant ainsi aux nouvelles générations de citoyens de notre île, dont nous avons chacun la primeur, de se former, de développer un esprit critique et créatif, de s'ouvrir au monde et de devenir toujours plus autonome en privilégiant et en valorisant la transmission de notre langue.

Ce qui ressort de votre rapport, Mme la Conseillère, et c'est ce pour quoi je souhaiterais tout particulièrement vous féliciter, c'est le fait de garantir un accès de la culture et du patrimoine à tous les enfants, quel que soit leur ancrage territorial, ô combien important pour notre Collectivité.

Encore bravo, Mme la Conseillère pour cette belle initiative !

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, alors dans le désordre et vous me pardonnerez, parce que vous êtes très nombreux à vouloir participer, Pascale SIMONI, vous avez la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci Mme la Présidente.

Vous aviez annoncé ce rapport lors de la session de décembre, et c'est donc avec plaisir que nous en prenons connaissance aujourd'hui.

Tout d'abord, je tiens à souligner que les bases que vous aviez déjà jetées démontraient une politique dynamique et volontariste indéniable. Vous vous êtes donné comme ambition de relever le défi de la mise en valeur de notre patrimoine muséal et architectural.

Pour cela, il apparaît que vous n'êtes pas dans une stratégie statique, bien au contraire, à travers toutes vos propositions, on ressent clairement votre volonté d'ouverture, d'échanges et donc d'enrichissement mutuel de toutes les parties prenantes.

Après la fondation, vous entrez dans l'opérationnalité. Vous positionnez notre institution en chef d'orchestre, d'une mise en synergie des acteurs culturels et de la population, tout en favorisant la visibilité et l'attractivité et le rayonnement de nos cinq établissements et quatre sites, donc notre patrimoine culturel.

Au-delà de cela, je note que vous mettez en œuvre une politique ambitieuse et innovante. Je ne reprendrai pas la liste de vos projets, vous l'avez fait de façon suffisamment claire, mais je réitère mon attachement à l'opération emblématique, sans campanilisme aucun, engagée sur le complexe d'Aléria, mais aussi au musée de la Corse et notamment sur la partie consacrée au 18^{ème} siècle.

De plus, parmi vos projets, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire tout le bien que je pense du projet du musée des enfants « U Tragulinu » ; comment ne pas être favorable à un projet qui vise à donner le goût de la culture plus jeunes et qui plus est, dans un souci d'équité territoriale.

Ceci étant, les détails que vous avez donnés, entité par entité, démontrent qu'entre les actions spécifiques et la politique globale, il existe une véritable cohérence globale.

Tout l'intérêt de ce rapport est de donner une ligne directrice à notre développement patrimonial.

En conclusion, je tiens à saluer votre volonté de conservation et de valorisation de notre patrimoine, mais aussi de fédérer et d'anticiper. En effet, par le

développement de notre patrimoine matériel et immatériel, par la culture, c'est ainsi que vient l'émancipation. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Muriel FAGNI, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, en commission, vous l'avez entendu, vous étiez présente, on a félicité évidemment le service du patrimoine pour ce travail et le vôtre. Cette volonté qui a été rappelée par tous mes collègues, de porter cette politique territoriale comme enjeu majeur pour l'avenir de notre société.

Alors merci, merci de faire rayonner la Corse dans la Méditerranée.

Jean-Jacques Rousseau avait le pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe, eh bien avec vous, grâce à nous tous, elle étonnera le monde grâce à son patrimoine et sa culture.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est dur de passer après Rousseau, je vais essayer de n'étonner personne.

Simplement pour vous dire que sur la matrice générale, à la fois de votre réflexion et de vos propositions, nous sommes en phase, comme c'est très souvent le cas de façon consensuelle lorsque nous travaillons dans le domaine de la culture, parce que la culture appartient à tous, et je crois que vous avez fait un travail remarquable. Et je voudrais m'associer aux remerciements de mes collègues qui, à travers vous évidemment, s'adressent aux services qui travaillent, pour certains depuis longtemps, et œuvrent inlassablement, discrètement, laborieusement pour atteindre les quelques objectifs que vous avez fixés et que nous avons en partage, au premier rang desquels ce que vous appelez « la réappropriation » et que, plus modestement, j'appellerai « l'appropriation », tant il est vrai que pour certains, ils ne se sont jamais appropriés. Et

on est toujours édifiés de voir à quel point les étrangers s'intéressent à nos fonds patrimoniaux, et à quel point, en négatif, les Corses eux-mêmes sont parfois incultes de ce qui est finalement notre raison d'être sur cette terre et l'endroit d'où nous venons, et ce qui a été dessiné, conceptualisé, pensé avant nous. Donc ça c'est un premier point.

Le deuxième point c'est que pour jeter un regard exploratif à spectre large sur l'histoire, et de la même façon parce que l'histoire, et notamment l'histoire politique récente a fixé le curseur sur la fin du 18^{ème} siècle, je suis toujours édifié de voir combien, notamment chez les plus jeunes, l'histoire parfois commence au siècle des lumières et s'arrête au siècle des lumières. Et je crois que vous avez bien posé les bases de votre réflexion, parce que de Cucuruzzu au FabLab de Corte, il y a tout un spectre qui est méconnu, en passant par le moyen-âge qui reste toujours le parent pauvre de notre culture historique. Donc, il y a ce deuxième effort.

La troisième tendance qui traverse vos travaux est sur l'ouverture internationale, parce que l'histoire de Corse ne s'est pas faite toute seule, parce que c'est une île et qu'elle a été traversée par des migrations que nous connaissons et qui ont fortement influencé notre histoire et notre patrimoine. Alors, il est bien que l'on s'ouvre évidemment sur nos voisins directs que sont les flancs de la Méditerranée et un peu au-delà sûrement. Je pense qu'il faudra aussi élargir vers l'ouest, vers le nord, vers le sud tant il est vrai que nos partenaires voisins et directs en matière de reconnaissance et de réappropriation de patrimoine sont ou se situent géographiquement en Toscane. Mais il serait intéressant qu'un jour on aille voir au sud, notamment l'Afrique du Nord, qu'on aille voir vers la péninsule ibérique et aussi, même si ça peut être gênant, un peu vers le nord où il y a eu, et pas seulement dans l'histoire récente, des influences extrêmement importantes quant à ce que nous sommes aujourd'hui.

Je conclurai aussi, si vous en êtes d'accord, sur des dispositifs originaux qui, à mon avis, ont vocation à faire des petits. Depuis le Tragulinu, vous répondez finalement à une question de fonds dans la mesure où il est manifeste, pour des raisons qu'il appartient de diagnostiquer mais qui sont quand même installées comme une tendance lourde, le fait que les Corses ne vont pas au musée, ou pas assez en tout cas et donc, il faut inverser la tendance de façon mobile, il faut bien que le musée aille vers les Corses, notamment vers les jeunes Corses.

Donc, l'expérience du Tragulinu outre qu'elle n'est pas coûteuse, outre que comme une infrastructure qui génère évidemment à la fois des frais fixes et de fonctionnement, je pense que ça participe d'une bonne initiative.

Je voudrais ici, publiquement, mais cette fois en tant que proviseur, vous remercier de l'accord de principe que vous avez donné à une initiative naissante qui a

vocation à faire des petits, en travaillant avec vos services, nous avons réussi à passer une convention qui consiste à faire venir le musée d'Aleria dans un lycée, dans un établissement scolaire. C'est quelque chose qui est peu coûteux, qui mobilise surtout des énergies, des compétences. Je crois qu'on est, lorsqu'on travaille à frais constants en tout cas sur des investissements et des frais de fonctionnement ramassés, conduit à développer ce type d'initiative de sorte que les élèves qui, indépendamment et en dépit parfois du Pass-cultura qu'on leur donne, ne se rendent pas suffisamment dans les musées, il faut avoir conscience que le musée doit venir à eux et quand 1 400 lycéens passent devant des pièces du musée d'Aleria, ils sont conduits, qu'on le veuille ou pas, à s'interroger.

C'est depuis ces interrogations qu'ils iront après vers le musée. Il y a donc un jeu dual avec les pièces de musée qui doivent s'opérer autour des publics les plus jeunes car si l'on apprend aux enfants d'aujourd'hui à se rendre au musée, eh bien les adultes de demain qui seront les papas et les mamans d'autres enfants, iront eux aussi au musée.

Donc, nous vous donnons évidemment quitus pour l'ensemble de ces rapports et nous nous associons aux félicitations qui touchent vos services pour ce travail remarquable.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole est à Pierre GHIONGA

M. Pierre GHIONGA

Ò Sgiò Presidente, Madama a cunsigliera, vi vulia simpliciamente felicità voi è a vostra amministrazione per issu travagliu ch'ùn possu chè felicità, in particolare per u prugettu di museu di i zitelli, chì ghjè veramente una bella idea, spergu ch'anderà à so fine.

Sò statu frasturnatu quantunque per dui piccule cose. A prima cosa : v'avia parlatu di u museu di a macagna. A macagna hè impurtente in Corsica, v'avia dettu di cumprà a casa di Grossu Minutu in Perelli. Ghjè à vende, ci vole à cumprà la è fà u museu di a macagna, hè impurtente perchè e cose serie sò bè, ma a macagna torna hè impurtente.

A seconda cosa, ghjè u scambiamentu di nome. Se sò d'accunsentu per scambià quellu di Jérôme CARCOPINO, seria per mè una ferrita se no scambiessimu quellu di Jean-Charles COLONNA, u mo amicu. Dunque spergu ch'ellu ùn serà micca tucatu.

Eccu ciò che v'avia da dì.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Mme COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, concernant l'ensemble des rapports relatifs à la politique générale concernant les musées en Corse, je tiens d'abord à féliciter la qualité des rapports présentés et leur pertinence. La politique culturelle est fondamentale et sans culture et éducation, quel serait le sens de notre action.

La mise en réseau des musées de la Corse et la future *Strada Paulina* que vous avez évoquées en commission sont des actions nécessaires. J'en profite pour porter mon intervention sur le musée de ma commune, le musée Pascal Paoli, le « di a stretta », comme on dit, ce musée qui a obtenu un label « maison des illustres » en 2012. Il serait pertinent comme je l'ai dit en commission, qu'il y ait une meilleure accessibilité et notamment sur le plan d'accueil des scolaires.

La politique générale de la culture a aussi des conséquences culturelles dans le cadre de la concurrence internationale en matière de tourisme. Il est évident que c'est un atout à développer.

Je vous remercie pour votre engagement. È cume l'avete detta, è cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère.

Mme la Conseillère exécutive a la parole, on vous a félicitée et ça mérite quand même un retour.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci à chacun d'entre vous pour vos interventions, pour les félicitations.

Merci pour cette reconnaissance du travail de nos services, leur engagement, je l'ai dit et vous l'avez rappelé Jean-Martin, depuis de nombreuses années qui confine parfois l'engagement militant. Je peux en témoigner parce que ne serait-ce que les

heures de réception des mails, les différents échanges téléphoniques, bien au-delà des heures de travail, je crois qu'il faut le souligner et je suis contente pour eux que ça ait été rappelé sur tous ces bancs.

Pour moi, ça a été des mois de travail régulier avec eux et des échanges qui ont été très précieux pour l'atteinte de nos objectifs politiques, vous avez raison, que nous avons partagés puisque c'est la déclinaison de la feuille de route qui avait été adoptée.

En quelques mots, répondre à quelques observations.

Pasquale CARLOTTI, merci pour ces félicitations également. La question des outils innovants que vous avez avancée me permet de rebondir sur une partie, très rapidement, que j'ai occultée mais qui a son importance sur le rapport avec le fab lab. Il va y avoir des outils innovants qui vont être développés, des outils de réalité augmentée, des outils numériques, un panel d'initiatives mais également, et c'est important pour évoquer la visibilité de nos musées, un travail sur la signalétique qui va être complètement repensée, afin de travailler avec nos matériaux locaux, que ce soit pierre, que ce soit bois. Il y a un travail qui est engagé là-dessus.

Lorsqu'on parle de travail de nouveau visuel des musées, j'en profite pour répondre en même temps à Pierre GHIONGA, il n'est pas envisagé de débaptiser le musée de la Corse « musée Jean-Charles COLONNA ». Il y a un travail, vous l'avez évoqué, qui est l'autre musée qui a été à plusieurs reprises évoqué ici, dans cette Assemblée, et que nous devons mener sans excès aucun, mais qui devra être mené. C'est dans cette perspective-là de nouvelle image de nos musées que nous voulons travailler. Mais soyez rassuré.

Quant au musée di a macagna, oghje a fiachina, secondu lestru, si pò pinsà dinu cum'ellu ci ha da esse una strada di u cantu, di i canti, averaghju l'occasione di riparlane quì, ci si pò esse una strada di a macagna postu chì pensu à qualqui, ghjè una idea cusì chì mi vena, ma di sicuru, avete a raghjò, ghjè una parte di u nostru estru ch'ellu ci vole à mette in avante. Ci pudemu pinsà incù piace.

Pour la question d'Aleria, c'est vrai que je l'ai effleurée, pourtant aujourd'hui je n'habite pas très loin, mais effectivement, elle a été effleurée parce que je comptais y revenir dans la stratégie mécénat que nous mettons en place, Aleria, il fallait revoir les collections, il fallait lancer ce programme scientifique à l'échelle internationale et il fallait surtout repenser la cohérence entre le site et le musée. Nous y arrivons puisque l'acquisition de la maison ROSSI nous permet notamment d'avoir de nouveaux espaces d'accueil. Il y a vraiment une politique de fond qui a été entamée.

Muriel, Jean-Jacques ROUSSEAU, en toute humilité, si tous collectivement, nous arrivons à étonner, ce sera une réussite et c'est au travers de notre patrimoine et de notre culture, cusì sia, torna una volta.

J'ai répondu en partie à Jean-Martin MONDOLONI que je remercie également une nouvelle fois. Ce travail sur l'éducation, je crois que c'est extrêmement important. Dans l'autre casquette qui est la mienne, c'est vrai que nous essayons à chaque fois de lier l'éducation, la culture, le patrimoine et de faire sortir parce que c'est vrai, vous l'avez dit pour les adultes également, les Corses ne connaissent pas suffisamment leur histoire. Nous devons, nous, en tant qu'institution, favoriser cette rencontre, cette appropriation, vous l'avez dit. Ça passe aussi par un travail d'éducation. Je crois que le projet duquel vous avez rappelé la mise en place, sera un projet important dans ce domaine.

La question de la *Strada Paulina* pour terminer, nous l'avons retravaillée parce que vous savez, Mme la conseillère, qu'il y a d'autres projets également prévus notamment autour du couvent de Merusaglia, mais cela, dans quelque temps aussi, nous pourrons en reparler, c'est un vrai musée participatif, mais c'est aussi une relance parce que derrière un musée, derrière un site, il y a aussi un territoire, je l'ai dit à plusieurs reprises. Et l'enjeu, lorsque l'on parle de tourisme culturel, mais pas seulement, lorsque l'on parle aussi de faire venir des Corses et de faire revivre un territoire, des commerces, des agriculteurs, des artisans. Nous avons donc revu les horaires, j'avais eu l'occasion de vous répondre, parce que la plage horaire permet aussi peut-être de garder sur place à la pause méridienne par exemple, et les scolaires, et les visiteurs. Nous avons vraiment retravaillé toutes ces actions. Sur l'accessibilité, on travaille également avec les chemins de fer de la Corse, j'avais l'occasion de répondre en commission, sur une multimodalité train/car que nous pourrions mettre en place.

Encore une fois, merci pour tous ceux qui ont participé à ce travail.

Mme Mattea CASALTA

Je crois que le Président de l'Exécutif voudrait dire quand même quelques mots sur ce dossier d'importance.

Le Président SIMEONI

C'est un dossier qui nous tient à cœur à toutes et à tous.

Ajouter quelques mots. Simplement me joindre aux voix qui se sont déjà exprimées pour remercier et féliciter la conseillère exécutive, Josepha GIACOMETTI.

Nous savons avec quelle passion, vous vous engagez dans tous les dossiers et particulièrement dans celui-ci. Donc, cette passion aujourd'hui s'est concrétisée dans un rapport qui manifestement, et sans préjuger de ce que sera le vote, fait d'ores et déjà l'unanimité. Merci donc pour ce travail.

Merci aussi à celles et ceux qui vous ont accompagnée au plan politique et au plan administratif. Certains sont derrière, Laetitia PEKLE, la DGA, Pierre-Jean CAMPOCASSO, le directeur du patrimoine, M. BACCI également et d'autres qui ne sont pas présents dans l'hémicycle. C'est vrai que de pouvoir compter sur une équipe, là aussi passionnée, engagée pour, à la fois relayer, mettre en œuvre, proposer, suggérer, corriger, améliorer, c'est quelque chose qui n'a pas de prix.

Peut-être quelques mots complémentaires, y compris d'ailleurs pour faire la liaison avec notre débat budgétaire de tout à l'heure.

Premièrement, on ne l'a peut-être pas assez souligné, nous nous interrogeons souvent sur la plus-value, au moins sur le court terme, que peut apporter la fusion des trois collectivités, la nouvelle Collectivité de Corse. Je crois que là, on a un exemple qui est un exemple fort. Non pas que ce qui était fait avant par la Collectivité territoriale de Corse d'un côté, ou les deux conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud ait été mal fait. Il y avait dans les trois collectivités une volonté de mettre en valeur les instruments qui relevaient de la compétence de ces trois collectivités. Mais le fait d'avoir fusionner les trois collectivités nous permet bien sûr d'avoir une vision stratégique d'ensemble et de construire une offre muséale, un parcours muséal, une complémentarité qui se développe à l'échelle du territoire tout entier et qui permet de relier chacun des outils dans une perspective globale. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, cette politique qui est une politique largement innovante peut aussi se déployer parce que nous y consacrons les moyens budgétaires nécessaires ; des moyens budgétaires qui sont toujours inférieurs à ce qui est demandé au début des arbitrages, mais qui restent globalement conséquents, souvent en progression, en augmentation en fonctionnement et en investissement d'une année sur l'autre. Ce qui n'exclut pas d'ailleurs d'essayer de trouver des économies d'échelle, des réorganisations, etc., mais c'est un travail que nous faisons partout. Une volonté aussi, je le disais, de soutenir y compris au plan budgétaire, je le dis parce que n'est pas toujours le choix que font les collectivités qui sont confrontées à des difficultés d'ensemble et souvent, on le sait, la culture ou le patrimoine sont les premières victimes des arbitrages budgétaires.

Nous, on fait un choix qui est radicalement inverse, mais c'est aussi parce que ça correspond à notre vision politique, mais aussi parce que nous pensons que comme

l'enseignement, l'éducation et la formation, la culture et le patrimoine sont des investissements qui ont une rentabilité certaine. Une rentabilité qui ne s'épuise pas dans la rentabilité économique, encore que là aussi, il faut la rechercher avec l'augmentation de la fréquentation et l'anticipation notamment dans les coûts de fonctionnement des nouvelles structures ou des structures revisitées, mais un retour sur investissement, ça a été dit pas plusieurs intervenantes et intervenants, à travers le fait qu'à travers la culture, le patrimoine, l'éducation, eh bien les générations qui viennent après sont meilleures que celles qui les ont précédées. C'est un peu le pari de la culture. Je crois que nous avons raison de le faire ensemble, parce que c'est un pari gagnant.

Troisième et dernier mot, en relation encore avec notre discussion budgétaire, le budget consacré à ces opérations ne relève pas seulement du budget de la culture et du patrimoine. C'est vrai que dans chacun des projets qui est proposé, il y a une vision qui est une transversale. On peut prendre le musée de l'Alta Rocca, le musée de Morosaglia, le musée de Corti. Par exemple, la *Strada Paulina*, ça mobilise à la fois le patrimoine, l'ATC, le tourisme durable, ça mobilise les dynamiques territoriales et les assises de la montagne, les acteurs locaux, les étudiants de l'université de Corse, les passionnés des associations locales. On est dans une démarche qui est à la fois historique, patrimoniale, culturelle, économique, touristique et de revitalisation de l'intérieur et de la montagne.

Même chose pour le musée de Corti. Il y a le musée des enfants, il y a le Tragulinu, ça fait écho au bus santé de Bianca FAZI, il y a aussi notre volonté d'implanter à la fois la Collectivité de Corse, on en parlera dans quelques semaines dans le rapport sur la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, et c'est en même temps, soit de permettre aux gens d'aller vers l'offre culturelle en implantant une offre culturelle de proximité, soit de rapprocher l'offre culturelle de celles et ceux qui ont des difficultés à se déplacer. C'est, par exemple, le bus santé dans le domaine de la santé ou le Tragulinu culturel dans le domaine de la culture.

Sur Corte, je finis là-dessus, c'est vrai que c'est un chantier à l'occasion des 600 ans de la citadelle de Corti, un chantier très exaltant puisqu'on parle souvent, dans la logique d'équité territoriale de Bastia et d'Ajaccio, je le redis une fois encore, à travers le prisme de cette question, l'équité territoriale, bien sûr il y a Bastia et Ajaccio, mais il y a Bastia, Aiacciu, Corti, Calvi, L'Isula, Pruprià, Purtivechju, Ghisonaccia, tutti i rughjoni di Corsica da Bunifaziu à Capi corsu. Ce projet de Corte, comme beaucoup d'autres, comme par exemple le projet d'Aleria, je considère que c'est un projet qui est un projet stratégique. On a en cours cette étude d'Atout France sur ces 4 sites exceptionnels que sont le couvent St François à Bastia, le site du musée de la citadelle à Corte, Montlaur à Bunifaziu et le Château de la Punta à Aiacciu et ça fait le lien. Et je

termine avec la politique de mécénat aussi, peut-être que notre argent public ne suffira pas en investissement et en fonctionnement à assurer l'équilibre économique de ces structures-là, pour certaines d'entre elles, d'où la volonté de faire appel à un mécénat beaucoup plus structuré, mais à un mécénat qui s'inscrit aussi dans une vision éthique que nous allons définir avec nos partenaires pressentis pour que nous soyons toujours sur un chemin qui convient aux fondamentaux, des fondamentaux qui, à mon sens, sont les piliers de ces rapports.

Voilà ce que je voulais dire. Je vous félicite et je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc passer au vote.

Je vous propose de voter sur le **rapport n° 23** : Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

* **Rapport n° 34** : Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le FabLab - Fondazione di l'Università. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

* **Rapport n° 35** : Musée des enfants - Opération de préfiguration. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Enfin, le **rapport n° 36** : Création des boutiques des musées et sites archéologiques de la Collectivité de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁸

⁵ Délibération N° 20/017 AC

⁶ Délibération N° 20/018 AC

⁷ Délibération N° 20/019 AC

⁸ Délibération N° 20/018 AC

Merci. Mme la conseillère exécutive, j'imagine que vous allez nous présenter le rapport n° 25.

* **Raportu n°025 : Strategia di u mecenatu, cartula etica è cunvenzione**

* **Rapport n° 025** : Stratégie de mécénat, charte éthique et convention

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la présidente.

Monsieur le Président, vous avez devancé en quelque sorte et fait la transition de la manière dont je souhaitais la faire sur la politique de mécénat, c'est parfait.

Effectivement, aujourd'hui, notre Collectivité est confrontée à un enjeu que vous avez bien posé puisque c'est vrai que la politique patrimoniale et culturelle, j'ai remercié plusieurs services, mais je pourrais quasiment aussi associer et dans la vision budgétaire, mais aussi dans nos échanges, d'autres services de la Collectivité de Corse et à travers eux, les conseillers exécutifs, Vanina BORROMEI devant moi, lorsque l'on travaille sur les transports, Lauda GUIDICELLI sur la politique de jeunesse, Bianca FAZI avec des dispositifs d'action sociale, L'ODARC puisque nous allons travailler avec nos agriculteurs aussi dans le Tragulinu, l'Office de l'environnement de la Corse avec lequel nous avons de beaux projets que j'espère nous vous présenterons dans les prochaines semaines au travers de certaines conventions, bien sûr la langue corse avec Saveriu LUCIANI... Chacun est mobilisé et je crois aussi que la démonstration de cette transversalité, elle affiche l'action cohérente du Conseil exécutif et les axes stratégiques que nous avons définis ensemble.

Il y a effectivement des moments où la stratégie financière va au-delà. Elle veut aller au-delà de ce que, le Président le disait en souriant, les arbitrages sont toujours en deçà de ce que l'on souhaiterait, c'est vrai. Mais il faut, bien évidemment, trouver les ressources et cette stratégie mécénat, ce n'est pas la volonté de se désengager. Elle n'est pas la volonté pour notre Collectivité en matière de culture et de patrimoine, de dire « nous passons notre tour et nous passons un petit peu la main à des initiatives privées », mais bien au contraire. Elle est la marque d'une ambition plus forte portée à nos sites et à nos musées, mais également bien au-delà, à l'ensemble de notre patrimoine bâti, matériel et immatériel.

La stratégie de mécénat, c'est la recherche de financements complémentaires. Je salue également puisqu'elle a été la cheville ouvrière de cette stratégie mécénat,

Cathie COLOMBANI qui a mené avec beaucoup d'énergie la constitution de ce pôle. Je la salue encore une fois.

Effectivement, cette volonté n'est pas celle de se désengager. Nous voulons porter depuis quelques mois, nous avons développé des partenariats, notamment avec la fondation du patrimoine, notamment avec un certain nombre d'acteurs et de partenaires, nous étions il y a quelques semaines avec le président de l'ODARC, mais cette fois pas ce titre, à la présentation du projet de l'Institut des filles de Marie à l'Isula. Nous avons présenté un lancement d'une stratégie de mécénat avec la fondation du patrimoine.

Ce que nous souhaitons faire aujourd'hui, c'est véritablement pour développer nos projets, pour être chef de file, ça a été rappelé, pour assumer pleinement cette responsabilité-là, ce que nous voulons pour sélectionner les projets qui sont pour nous des projets phares, des projets emblématiques, c'est pouvoir à un moment donné construire cette stratégie d'acteurs, cette stratégie financière autour de projets convergents.

Dans les projets, il y aura notamment l'amphithéâtre d'Aleria puisque nous avons pour ambition de refaire sur le théâtre antique, un théâtre de verdure pour que là aussi, il y ait une réappropriation du lieu ; le projet de la Punta ; un projet autour de Ponte Novu. Je serai, dans quelques semaines, amenée à vous présenter très certainement la sélection d'autres projets de différentes envergures. Je dis « de différentes envergures » puisque sur cette stratégie, nous voulons aussi développer en trois points notre approche, et je vais aller très rapidement.

Là aussi, réappropriation, rayonnement comme à chaque fois. Réappropriation puisque nous appelons les Corses à se mobiliser autour de leur patrimoine, les Corses, les entreprises locales à se mobiliser autour de leur patrimoine. Ça, c'est la réappropriation.

Rayonnement, c'est parce qu'aussi ce patrimoine nous permet d'aller au-delà des frontières de la Corse, non seulement avec notre diaspora qui se mobilise puisqu'en masqué, nous travaillons, de grands mécènes et faire rayonner la Corse au travers de son patrimoine culturel.

Donc, trois types de mécénat, le crowdfunding, cette plateforme participative qu'aujourd'hui, nous connaissons tous sur de petits projets où les Corses pourront se mobiliser et nous pourront travailler avec des communes, des associations en étant partenaires à échelle locale.

L'entrepreneuriat local, mobilisation de nos entreprises qui souhaitent beaucoup, de plus en plus s'investir et participer et construire aussi un autre rapport avec la Collectivité de Corse. C'est vraiment ce partenariat, je crois que c'est Jean-Martin MONDOLONI qui l'a dit, la culture et le patrimoine nous appartiennent à tous. C'est aussi reconstruire cette logique quelque part, je vais presque dire, en ces temps troublés presque de réconciliation autour de quelque chose qui fait ce que nous sommes et que nous avons en partage.

Dans cette logique-là, reprendre en quelque sorte la main et occuper pleinement le rôle de la Collectivité de Corse dans ce domaine, dans le choix des projets et dans cette manière de communiquer.

Enfin également, le grand mécénat. Le Président l'a rappelé, cette stratégie, elle s'assoit sur une charte éthique car le patrimoine est un bien collectif et inaliénable, il était important de le préciser. Il est important aussi de préciser que le mécénat, ce n'est pas du sponsoring, il n'y a pas de contrepartie telle que l'on peut l'entendre dans du sponsoring. Il ne peut y avoir de finalité commerciale. Il ne peut y avoir, pour ceux qui souhaitent s'engager et je suis sûre qu'ils ne le feront pas avec cette idée-là, il ne peut y avoir de forme de contrepartie quelle qu'elle soit, il ne peut y avoir de bénéficiaires qui puissent en être tirés autres que celui de participer à cet effort collectif. Il y a aussi bien sûr, parce que ça existe, des possibilités de défiscalisation, mais là on est dans autre chose, bien évidemment, mais je parle de contrepartie. Il fallait pour cela l'adosser à cette charte éthique où nous posons nos principes, nous posons les principes de la Collectivité de Corse, le principe d'intérêt général, le fait que notre patrimoine est un bien collectif et il n'est pas marchandable à un moment donné. Et la Collectivité, tout simplement, vous avez vu la charte éthique fait entrer beaucoup de critères, elle se réserve aussi le droit de refuser tout don ou legs d'une entreprise qui contreviendrait aux principes que nous défendons, à l'idée que nous nous faisons de notre patrimoine, à l'idée que nous nous faisons de notre manière de le défendre et de le préserver.

Voilà cet équilibre entre une stratégie qui se veut être celle d'un chef de file, qui se veut être celle d'une collectivité qui prend à bras le corps ses compétences, qui se veut être celle aussi d'une stratégie financière maîtrisée, une stratégie d'acteur que la Collectivité souhaite assumer et coordonner. Et enfin, de la nécessité absolue que nous avons puisque nous ne sommes que dépositaire et il nous faudra conserver, restaurer mais donner aussi un sens nouveau à notre patrimoine.

Là aussi, dans la réflexion sur nos projets, chaque fois est adossé le comment nous valorisons, comment nous apportons une modernité puisque le geste que nous posons aujourd'hui, c'est aussi ce que nous transmettrons. Ce n'est pas un objet figé, le

patrimoine, ce n'est pas un objet du passé, c'est un objet qui nous sert à tracer notre avenir et qu'il faudra aussi le faire entrer dans cette modernité et dans ce nouveau mode de transmission, je regardais Romain COLONNA, ce sont des questions de la patrimonialisation que connaît bien l'université de Corse, que je salue d'ailleurs puisqu'elle est partenaire dans plusieurs de ces rapports, j'n profite pour la saluer une nouvelle fois.

Je crois que là, avec les associations aussi parce que c'est aussi une manière pour la Collectivité de Corse de venir, je les ai évoqués tout à l'heure, auprès de ceux qui depuis des années œuvrent dans leur ville et dans leur village pour la préservation de notre patrimoine, d'être aussi à leur côté, d'être un chef de file et d'être à la hauteur du défi que nous voulons relever.

René CHAR disait « notre héritage n'est précédé d'aucun testament », il faudra ensuite savoir ce que nous voulons laisser, ce que nous voulons transmettre aux générations futures. Je crois qu'au fil de nos politiques, nous essayons de tracer le paysage de la Corse que les marqueurs qui nous constituent, que les marqueurs que nous portons dans nos politiques d'aménagement, dans l'ensemble de nos politiques, continuent de vivre et d'exister pour continuer à dire ce nous sommes pour nous et pour ceux à qui nous voulons aussi nous adresser.

Una volta di più è cusì sia, è spergu ch'issa strategia quì c'aiuterà à riesce. À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

C'est un avis favorable à l'unanimité, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des interventions ? Allez-y.

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI

Merci, Mme la Présidente.

Deux mots, bien évidemment, pour saluer le travail de la conseillère exécutive et de l'ensemble des services pour ce rapport, mais également pour les précédents rapports qui nous ont été présentés.

Quelques mots également, même si vous l'avez dit, le patrimoine, la culture ont été très longtemps méconnus en Corse. Aujourd'hui, notre patrimoine culturel est unanimement considéré comme un outil de développement de rayonnement de notre pays. Ces diverses manifestations qui vont de nos monuments historiques, aux musées, aux pratiques traditionnelles, en passant par notre histoire, enrichissent tous les aspects de notre vie quotidienne.

Le patrimoine constitue une source d'identité et de cohésion. Il est une richesse, il est ce nous avons été et ce que nous souhaitons transmettre aux générations futures. Vous le dites dans votre rapport, il est le marqueur de la permanence d'un peuple sur sa terre et de son empreinte à travers les siècles.

Il est donc de notre devoir, nous pouvoirs publics, mais aussi nous, en qualité de citoyens, en qualité de Corses, eh bien de le préserver, mais surtout de le valoriser.

En 2007, vous nous aviez présenté une feuille de route en matière de culture et de patrimoine avec la volonté de réinscrire notre Collectivité dans une approche renouvelée en tant que chef de file, avec un rôle majeur à jouer dans le domaine du patrimoine, en étant également à l'initiative de la politique patrimoniale, en inventoriant, en restaurant, en valorisant aussi bien des lieux, des objets, des pratiques qui constituent le patrimoine bâti, matériel et immatériel de notre île. A ce titre, bien évidemment, je fais le parallèle avec les précédents rapports, je pense que vous avez réussi votre pari.

Bien évidemment, comme vous le dites dans ce rapport sur le mécénat, pour relever ce défi, il était indispensable de mettre en place une stratégie financière plus ambitieuse, notamment eu égard à notre cadre budgétaire plus que restreint et la baisse des dotations de l'Etat. Il fallait trouver une solution et que pense qu'avec ce rapport, nous l'avons trouvée.

Il est important d'insister sur le fait que ce recours au mécénat n'est pas synonyme de désengagement de notre institution, mais il permet au contraire d'associer tous les Corses, et pas seulement d'ailleurs, et les acteurs économiques au soutien et à la valorisation de notre patrimoine et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Etre mécène aujourd'hui pour une entreprise, c'est s'engager pour transformer en profondeur la société, c'est s'engager dans une démarche totalement désintéressée qui crée de la valeur pour le mécène tout en contribuant à l'intérêt général.

En contribuant à l'intérêt général, les entreprises et les particuliers mécènes prennent conscience de l'importance grandissante du rôle sociétal qu'ils peuvent jouer. Etre mécène, permet également à l'entreprise concernée de renforcer son image solidaire et engagée en donnant du sens à son activité, même s'il est important qu'en dehors du mécénat, cette dernière, donc l'entreprise, respecte les valeurs défendues dans le cadre de son action solidaire. La charte éthique que vous nous avez présentée en est le meilleur garant et je pense également une protection pour notre institution.

Félicitations, Mme la conseillère, pour cette initiative. J'irai plus loin en émettant le vœu que cette stratégie de mécénat puisse se généraliser à tous les domaines.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres demandes ? Non. Mme la conseillère.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Très rapidement. Merci à Laura-Maria POLI.

Effectivement, le mécénat doit nous permettre, vous avez évoqué la permanence d'un peuple sur sa terre, il est la marque et le patrimoine, de la permanence d'un peuple sur sa terre. Nous devons être en capacité, nous, je le disais juste avant, de transmettre. On sait que peu à peu, je le répète, les marqueurs de ce que nous sommes s'effacent, il va nous falloir les garder bien vivants. Vous avez rappelé le patrimoine bâti, mais il y a également le patrimoine immatériel où pourra intervenir également la politique de mécénat. Je voulais simplement évoquer, préciser cela. Ce n'est pas seulement pour le bâti, mais il y a également le patrimoine immatériel.

Merci encore. Femu di manera à ciò ch'ella c'aiutessi à cuntinuà di trasmette ciò chè no simu è ciò chè no vulemu firmà.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Madame la conseillère exécutive.

Nous allons passer au vote de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

*** Raportu n^u—033 : Presa in carica di i spesi di spiazamentu di l'intarvinanti esterni à a dirizzioni di u patrimoniu**

*** Rapport n° 033 : Prise en charge des frais de déplacement des intervenants extérieurs à la Direction du patrimoine**

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Le rapport dit quasiment tout dans son titre. Effectivement, il s'agit de la prise en charge des intervenants extérieurs puisque lorsque nous sollicitons parfois pour des conférences, différents partenaires ou différents intervenants, nous souhaitons mettre un cadre qui nous permette de les rémunérer sans que ça ait besoin de passer...

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances a un rapport oral ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Il n'y a pas d'interventions. Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Prochain rapport, encore vous.

⁹ Délibération N° 20/020 AC

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE-RICERCA / ENSEGNEMENT –
FORMATION – RECHERCHE**

* **Raportu n^u 037** : Prughettu di custruzione di una basa di ugetti numerichi intornu à u patrimoniu di i musei di Corsica « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

* **Rapport n° 037** : Projet de construction d'une banque d'objets numériques autour du patrimoine des musées de la Corse « Patrimoniu di Corsica 2D3D »

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Pardonnez-moi, Mme la Présidente, je vois le titre. Je ne comprends pas pourquoi il est déconnecté puisque c'est la convention Fab lab qui accompagne le rapport de notre partenariat avec la fundazione di Corsica.

Mme Mattea CASALTA

Nous pouvons le faire voter ?

S'il n'y a pas d'interventions, nous allons voter ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Nous allons passer à la présentation du budget.

BUGETTU – FINANZE – FISCALITA / FINANCES – BUDGET – FISCALITE

2019 * **Raportu n^u 038** : Raportu in quantu à a parità trà l'omi è e donne pè u

* **Rapport n° 038** : Rapport en matière d'égalité femmes-hommes 2019

Madame FAZI, nous vous écoutons.

¹⁰ Délibération N° 20/023 AC

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Je présente ce rapport en l'absence de Lauda GUIDICELLI qui, vous le savez, était à Paris pour une bonne cause et je la félicite encore une fois ainsi que tous ceux qui l'ont accompagnée, ainsi que les autres membres du collectif.

C'est une synthèse d'un rapport égalité hommes-femmes de la Collectivité de Corse.

Cette égalité a fait l'objet d'une véritable démarche volontariste de la part de la Collectivité et surtout de son Président.

Le rapport que je vous présente reflète la détermination à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de l'égalité femme-homme et à combattre les inégalités persistantes.

Ce dernier s'articule en 4 grandes parties traitant :

- De la nécessité de généraliser une approche gérée de manière transversale ;
- Des actions menées en interne de la Collectivité de Corse en termes d'égalité professionnelle ;
- Des actions mises en œuvre en 2019 sur le territoire ;
- Du bilan social de la Collectivité de Corse en tant qu'employeuse, arrêté au 30 septembre 2019.

Au titre des actions fortes et marquantes, soulignant notre engagement politique en la matière en 2019, on peut citer notamment :

- La signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 8 mars 2019, et la présentation du premier rapport sur l'égalité femme-homme de 2018 lors de la session du 28 mars dernier, qui préfigurait un certain nombre de pistes d'actions ;
- La désignation de deux premières « ambassadrices du sport en Corse » (Laura DELOGU et Alexandra FERACCI) permettant de mettre à l'honneur, pour la première fois, deux jeunes sportives féminines dans le but de valoriser les jeunes femmes, leurs parcours, les valeurs du sport et de susciter des vocations.

La transversalité comme condition majeure de l'égalité : contribuer à la transformation des rapports sociaux de genre dans la société Pour atteindre l'égalité réelle, la politique d'égalité femme-homme de la Collectivité de Corse doit s'inscrire dans une démarche très transversale, notamment afin de contribuer à la transformation des rapports sociaux de genre dans notre société.

A ce titre, d'une part à l'issue d'une analyse genrée effectuée au 1er semestre 2019 sur la base des aides attribuées par la Collectivité de Corse dans le cadre du soutien à la réussite et à la mobilité des étudiants, les étudiantes représentent une part significative des attributaires des aides relatives à la mobilité (87,5 % des bénéficiaires sont des femmes) ou du fonds d'aide d'urgence.

D'autre part, des critères égalité femme-homme ont été intégrés au sein de deux dispositifs en 2019 :

- Le soutien prioritaire des projets favorisant le développement de la pratique sportive féminine dans le cadre de la politique d'accès à la pratique sportive de la Collectivité de Corse,
- La désignation à parité des Ambassadeurs et Ambassadrices sportifs de Corse, le nouveau dispositif de partenariat sportif.

Pour impulser une réelle culture de l'égalité sur le territoire et rayonner au-delà de la Corse, la CdC doit avant tout intégrer l'approche du genre dans son fonctionnement interne. Pour être crédible, il faut savoir montrer l'exemple. Dans le cadre de la politique de ressources humaines mise en œuvre par la CdC, deux projets phares sont en phases de réflexion et de conceptualisation : le télétravail, afin de pouvoir concilier vie professionnelle et vie personnelle ; la pénibilité, pour rendre plus accessibles des postes jusque-là plutôt pourvus par des hommes.

D'autres pistes d'actions en faveur de l'égalité professionnelle sont envisagées dans le cadre du Plan d'action (2020-2023), par exemple : la création d'un logo « Egalité » sur les vacances de poste que la Collectivité publie pour systématiser un recrutement égalitaire ; la réalisation d'un guide à destination des agents et agentes afin de les informer sur les dispositifs et les procédures qui existent, ainsi que les conséquences de leurs choix professionnels sur leur carrière.

Par ailleurs, la Collectivité doit s'assurer, lorsqu'elle passe un marché public, que cela se fasse dans le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

A ce titre, la CdC s'est engagée dans une démarche d'égaconditionnalisation des marchés publics.

Plusieurs mesures ont été envisagées :

- Renforcer la publicité quant aux interdictions de soumissionner afin de rappeler aux entreprises candidates leurs obligations en matière d'égalité professionnelle et ainsi réduire le nombre de candidatures irrégulières ;

- Demander aux soumissionnaires d'expliquer, dans le mémoire justificatif de l'offre, leur démarche en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité dans l'emploi ;

La Collectivité de Corse a engagé une réflexion concernant l'élaboration de plusieurs grilles d'actions à mettre en œuvre par le prestataire durant l'exécution du marché.

Tirer les enseignements du territoire pour s'adapter et innover : consolider l'offre de service de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité femme-homme à travers la création de l'Observatoire territoriale de la violence contre la femme, afin de construire une politique efficace de lutte contre les violences faites aux femmes ; en proposant prochainement un nouveau dispositif innovant, au service des citoyens : le prototype de jeu de cartes, « E tù, chì ne pensi ? », élaboré en juillet 2019 lors de l'Université de l'Innovation Publique Territoriale, véritable outil de sensibilisation destiné aux enfants entre 3 et 10 ans.

En matière d'entrepreneuriat féminin, la Corse se situe parmi les cinq meilleures collectivités de France. La Collectivité de Corse continue de consolider son action en la matière à travers les dispositifs d'aides mis en œuvre par l'ADEC.

La Collectivité de Corse en tant qu'employeuse : le bilan social de la Collectivité de Corse démontre des disparités notamment dans la répartition des effectifs, par filières ou encore dans la répartition temps plein/temps partiel.

En ce qui concerne l'écart de rémunération dans le salaire brut moyen par décile entre les hommes et femmes de catégorie A : cet écart peut être dû à la présence importante, depuis 2019, en catégorie A, d'assistants socio-éducatif, en majorité des femmes, avec un régime indemnitaire qui reste relativement faible du fait de la réglementation, même si revalorisé en septembre. Même cause potentielle pour d'autres agents catégorie A des filières médico-sociales et culturelles, dont les métiers sont traditionnellement occupés par des femmes. Ces filières ont été harmonisées depuis septembre 2019 avec la filière administrative, mais les impacts n'avaient pas encore été portés en paye.

Cet engagement va prendre encore plus d'ampleur avec la finalisation, au 1er semestre 2020, du premier Plan d'action pluriannuel égalité femme-homme, pour la période 2020-2023, véritable document opérationnel de la politique d'égalité de la CdC. Ce Plan permettra de consolider l'existant et innover par de nouvelles actions.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a à en prendre acte de ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse a pris acte à l'unanimité de ce rapport.¹¹

Il y a un nouveau rapport n° 44. M. le Président de l'Exécutif le présente.

*** Raportu n°044 : Raportu 2019 di a Culletività di Corsica nant'à u sviluppu à long'andà**

*** Rapport n° 044 : Rapport annuel du Développement Durable - année 2019**

Le Président SIMEONI

Merci.

C'est vrai qu'il y a une telle densité de rapports qu'il est difficile d'aller dans le détail de l'exposé de chacun d'entre eux. Je pense que vous avez lu aussi bien le rapport sur l'égalité femme-homme que le rapport sur le développement durable. C'est vrai que ce sont des exercices imposés et que souvent on le fait, mais sans véritablement sans doute consacrer le temps nécessaire, et à la lecture, et surtout à l'échange.

Je rappelle que la loi prévoit que ces rapports doivent être présentés de façon annuelle et en amont de la discussion et du vote budgétaires.

Je voudrais au seuil de cette présentation qui sera, là encore, rapide, trop rapide et donc, un peu frustrante, souligner la qualité du travail qui a été réalisé par les rédacteurs de ce rapport ; les rédacteurs qui, à titre principal, avant que les conseillères et conseillers exécutifs et moi-même n'y mettions notre patte un peu plus politique, sont Michel GAUDEAU-PACINI en sa qualité de DGA à l'innovation, Mme CASTOLA qui

¹¹ Délibération N° 20/024 AC

est présente, qui est directrice générale adjointe, Mme BAZZALI, je crois vraiment que si l'on compare les documents d'une année sur l'autre, on se rend compte qu'il y a une amélioration très nette, et qualitative, et quantitative, je l'espère de nos actions, mais également des documents qui les présentent et les synthétisent. Je tenais à le dire publiquement et à vous remercier et vous rendre hommage, Mesdames et Monsieur, même si Monsieur n'est pas là.

Ceci étant précisé, je voudrais, au plan formel, rappeler que ce rapport sur le développement durable est le deuxième seulement de la nouvelle Collectivité de Corse et qu'il n'est pas un instrument prospectif, mais qu'il revient rappeler ce que nous avons fait pendant l'année écoulée, c'est-à-dire pendant l'année 2019.

Le rapport de 2018 était largement le rappel de ce qui était fait séparément par les 3 collectivités qui ont fusionné. Pour la première fois, nous avons un rapport qui développe un cadre de présentation plus intégré, une vision plus resserrée qui réaffirme un fil conducteur qui permet d'entrevoir les premiers jalons dont nous sommes convenus ensemble d'une approche stratégique du développement durable.

C'est un rapport qui a à la fois une vertu pédagogique importante puisque pour la première fois, il permet de mesurer un certain nombre de chiffres clés qui relèvent de l'action de la CDC dans les domaines qui intéressent le développement durable, c'est-à-dire pratiquement toutes les politiques publiques puisque c'est une notion qui est transversale. Pour la première fois, on a des éléments qualitatifs, importants, chiffrés. Nous avons aussi décidé ensemble, c'est un choix politique qui est fait par le Conseil exécutif de Corse depuis notre accès aux responsabilités, qui est assumé par l'ensemble de la majorité territoriale, mais il me semble que c'est un choix politique au moins en son principe qui est validé à l'unanimité par la Collectivité de Corse et l'Assemblée de Corse, à savoir de faire du développement durable la colonne vertébrale de nos politiques publiques.

Je crois que quelles que soient nos appartenances politiques, nous avons conscience que dans un monde global de plus en plus menacé, notamment par le réchauffement climatique, dans une Europe et une Méditerranée qui sont particulièrement exposées en termes de remise en cause des grands équilibres de la biodiversité animale et végétale, la Corse doit participer modestement, avec les moyens limités qui sont les siens, à la réflexion et à l'action d'ensemble qui sont menées pour infléchir une trajectoire qui est manifestement une trajectoire mortifère, pour aller dans le sens d'une soutenabilité des modèles politiques, économiques, sociaux, culturels que l'on construit. Nous devons essayer de le faire avec nos atouts propres, je ne reviens pas sur notre hyper sensibilité à tous les enjeux du développement durable, d'écologie, de

protection du milieu. Le lien, on en parlait tout à l'heure, ce qui fait un peuple, c'est la transmission, mais aussi la qualité du lien que des femmes et des hommes entretiennent avec un territoire. On sait que les Corses sont tous viscéralement attachés à leur île. On connaît la vivacité, quelquefois la force de leurs réactions lorsqu'on touche à ce que José GIL appelait « le grand corps primitif » en disant qu'il y avait une espèce de relation inusable, même si invisible, entre chaque Corse et la Corse.

Après ces considérations un peu philosophiques, rappeler aussi que ce document puise son inspiration à trois cadres normatifs essentiels de valeur juridique différente. D'abord, le rapport de l'ONU, transformer notre monde, l'agenda 2030 pour le développement durable, un rapport adopté récemment à New-York qui définit, je vous le rappelle, 17 objectifs de développement durable partagés à l'échelle universelle et que nous avons choisis de reprendre et d'intégrer dans nos politiques publiques. Ce qui veut dire que nous aurons ces 17 objectifs de développement durable comme boussole de notre action globale.

Donc, premier niveau, le rapport de l'ONU avec un horizon 2030.

Ensuite le Green Deal qui est ce nouvel accord et cette nouvelle politique portée par la présidente de la Commission européenne qui place la question climatique au cœur de toutes les politiques publiques, avec un objectif macroéconomique impératif : atteindre la neutralité carbone en 2050.

Il y a eu des critiques contre le Green Deal. Certains disent que pour aller véritablement vers un vrai green deal, il faut remettre en cause un certain nombre de logiques économiques, financières, fiscales et que pour l'instant, la Commission européenne ne semble pas décider à aller jusque-là. Il n'en reste pas moins que quelles que soient les insuffisances ou les incertitudes par rapport à ce new deal, la présidente de la Commission européenne a fixé pour l'Union européenne, un objectif qui est un objectif majeur qui, là aussi, va irriguer toutes les politiques publiques, c'est celui de l'atteinte de cette neutralité carbone en 2050 et c'est celui d'intégrer la dimension environnementale et de développement durable dans toutes les politiques publiques de l'Union européenne.

Nous, Corse, territoire méditerranéen, territoire insulaire et territoire privilégié d'un point de vue des écosystèmes, mais également menacé comme toutes les régions et territoires méditerranéens, nous avons intérêt bien évidemment à nous intégrer pleinement dans la nouvelle donne qui est ainsi proposée.

L'agenda de l'ONU - horizon 2030, le Green Deal, la neutralité carbone en 2050 et le PADDUC, plus modestement, dont nous nous sommes dotés, mais qui a

quand même fixé et érigé le développement durable en principe central de l'action de la Collectivité de Corse, le PADDUC qui a posé un certain nombre d'orientations, organisé l'activité, défini aussi des contraintes et qui porte globalement une idée novatrice, moderne et ambitieuse du développement de l'île dans une logique de développement durable.

Je vous rappelle que le PADDUC, lui, portait comme horizon d'action 2040. On a à la fois un horizon 2030, New York ; 2040, PADDUC et 2050, Bruxelles. Ça peut paraître lointain, mais en la matière, il y a tellement d'inertie, que le temps passe très vite.

Une fois qu'on a combiné ces 3 horizons, que peut-on dire ensuite ?

Je ne reviens pas sur le réchauffement climatique, je l'ai mis dans mon éditorial, nous en avons parlé souvent. Je rappelle que nous avons acté ensemble l'urgence écologique et climatique, que dès le lendemain de la première tempête Adrian, le Conseil Exécutif de Corse avait proposé qu'à la fin de l'année 2020, nous ayons un grand événement international pour réfléchir à l'impact du réchauffement climatique sur les politiques publiques, un événement européen, méditerranéen, international, je l'ai dit, où nous croiserions les regards. C'est également la démarche qui a été actée en son principe par l'Assemblée de Corse. Nous avons là, une méthode à inventer. Comment pouvons-nous travailler ensemble, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives et compétences respectives pour avancer de façon constructive et très opérationnelle ?

Je rappelle que nous avons des enjeux centraux :

Les incendies, on vit dedans malheureusement depuis quelques jours.

La GEMAPI, nous en avons parlé ce matin.

L'érosion du littoral, François SARGENTINI, lors de la session dernière, a proposé un rapport extrêmement important.

La gestion de l'eau, enjeu majeur, on sait que des analystes internationaux disent que s'il devait y avoir demain un nouveau conflit mondial, on espère que ça ne sera pas le cas, il aurait pour origine la maîtrise des ressources en eau.

On voit qu'en fait, la problématique du développement durable est une problématique qui est nécessairement centrale.

Sur nos engagements, ils sont déclinés, vous avez vu, on a fait secteur par secteur. Je peux citer un exemple parmi tant d'autres, la nouvelle PPE et les enjeux en matière d'énergie et de construction de notre autonomie énergétique à l'horizon 2050. On a eu une présentation hier en conseil régional de l'énergie, de l'air et du climat. Nous avons continué d'acter le calendrier, la méthode, il faut le souligner, avec force, une confluence et une identité de vue et d'action unanime au sein du conseil de l'énergie, de l'air et du climat, une façon de travailler qui pour l'instant est véritablement irréprochable entre la Collectivité de Corse, l'Etat représenté par le Préfet de Corse et par la directrice général de l'air et du climat qui était à nouveau présente physiquement, la CRE (commission de régulation de l'énergie) et également EDF (la direction nationale et régionale et également les syndicats) et enfin, les associations de protection de l'environnement.

Nous avançons et nous avançons vers un modèle qui va nous permettre de sortir du fioul lourd, selon le calendrier prévu, d'aller vers le gaz comme énergie de transition indispensable et de massifier aussi vite et aussi loin que possible les énergies nouvelles renouvelables avec derrière des enjeux qui sont des enjeux très concrets. Par exemple, en matière d'amélioration énergétique des logements, vous savez que notre parc de logement social est aujourd'hui pratiquement totalement à revoir. Derrière, très concrètement, il y a premièrement, des économies de factures d'électricité conséquentes pour des ménages qui sont en difficulté et également du travail, notamment pour les entreprises corses, aussi bien en zone urbaine qu'en zone de montagne.

2020 sera donc, pour toutes ses raisons, une année charnière, l'année de la déclinaison opérationnelle de nos décisions en matière de développement durable, l'année très certainement d'un travail soutenu et d'un grand évènement international qui sera organisé en Corse à notre initiative, l'année du déploiement de la conférence sociale, parce que le développement durable a également une dimension sociale importante et indispensable, l'année aussi de la mise en œuvre, nous l'espérons, d'un partenariat avec WWF, puisque nous avons signé, en tout cas nous avons acté le principe d'une convention autour de l'objectif de zéro plastique en Méditerranée 2025.

2020 aussi, je l'espère, et nous l'espérons, et je le dis en ayant conscience des difficultés, qui marquera la construction d'un nouveau modèle en matière de gestion des déchets. Les déchets, c'est aussi le développement durable, nous sommes actuellement dans une situation de crise aiguë, non résolue, c'est à partir de situations de crise que l'on invente des nouveaux modèles, c'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire et de ce côté-là, j'espère que nous aurons des avancées très significatives et très vite.

Voilà ce que je voulais vous dire en forme de synthèse concernant ce rapport sur le développement durable, avec un avis du CESEC que j'évoque pour mémoire, un avis du CESEC qui est extrêmement positif de façon globale, mais qui nous demande, et nous le comprenons, et nous partageons ce souci de faire plus et de faire mieux en termes de méthodologie, de présentation, ça nous y travaillerons, sur les agrégats, comment mieux mettre en valeur les engagements budgétaires et les déclinaisons opérationnelles en matière de développement durable, et nous demande également de faire plus et mieux dans un certain nombre de domaines. Ça sera l'objectif pour 2020.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Nous avons également un avis de la commission développement, Julie GUISEPPI.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Mme la Présidente.

La Présidente NIVAGGIONI a souhaité faire part de son point de vue, en tant que présidente de la SEM Corse Bois Energie. Ainsi, elle a salué les politiques présentées dans ce rapport, mais s'est prononcée pour une mise en œuvre plus effective.

A ce titre, elle a estimé qu'afficher une politique ambitieuse ne suffit pas, estimant qu'il est impératif d'obtenir des résultats.

Faisant état des problèmes rencontrés dans l'utilisation de la biomasse cet hiver sur des équipements qui appartiennent à la Collectivité, elle a appelé à davantage d'efficacité, grâce à l'application d'une politique plus volontariste en matière de maintenance et d'entretien des matériels, afin qu'ils soient utilisables de manière optimale.

Dans cette optique, il lui est apparu indispensable de procéder à une évaluation des politiques mises en œuvre par la Collectivité, afin notamment d'identifier les éventuelles défaillances et de procéder aux corrections nécessaires. Sans cela, un décalage entre les axes politiques et leur exécution ne manquera pas de se produire.

Pour votre part, Mme la Présidente, vous vous êtes étonnée du traitement variable des différents sujets, certains, comme la Xylella, étant évoqués rapidement alors qu'ils revêtent une importance notable, d'autres n'étant pas même mentionnés dans le document.

Ainsi, pas de mention des abeilles, alors qu'il est établi de manière scientifique que l'agriculture repose sur la pollinisation. C'est pourquoi vous avez proposé qu'un chapitre y soit consacré et que pour ce faire il soit prévu d'entendre les experts locaux, notamment ceux de l'université de Corse.

Mme Fabienne a relevé, pour sa part, la qualité du document présenté et a fait le parallèle entre les préoccupations de notre Collectivité en matière de développement durable et celles qui concernent le niveau mondial.

Elle a rejoint Mme NIVAGGIONI quant à la nécessité de procéder à une évaluation des politiques publiques. A ce titre, elle a cité l'exemple de l'Ecosse qui applique un système d'évaluation corrélé à des répercussions budgétaires de nature à stimuler l'efficacité.

Mme CASTOLA a précisé que le rapport présenté a été élaboré sur la base de fiches rédigées au sein des directions, agences et offices concernés par les sujets évoqués. En l'espèce, outre le nécessaire travail de synthèse qui a prévalu et probablement réduit la place de certains sujets, d'autres n'ont pas fait l'objet d'un retour d'information. Par ailleurs, elle a indiqué que la rédaction du document présenté ayant été arrêtée avant la fin de l'année, des éléments datant du moins de décembre n'ont pu faire l'objet d'un traitement complet.

Elle a expliqué aussi qu'il a été demandé aux différents contributeurs d'opérer une analyse transversale, une réflexion globale sur les cinq finalités du développement durable, afin d'intégrer cette procédure comme un outil de suivi et d'évaluation, qui permettra les améliorations nécessaires.

Elle a enfin indiqué que, dans le courant de l'année, sera lancée une stratégie de développement durable, comportant un réseau d'acteurs, une procédure de suivi et d'évaluation en lien avec les agences et offices.

Mme CASTOLA ayant déjà répondu en grande partie à ses interrogations, M. PAOLINI a souhaité revenir sur la problématique de la Xylella. Conscient que ce sujet ne constitue pas le cœur du rapport, mais revêt tout de même une grande importance, notamment pour le domaine de l'agriculture, il a rappelé que la stratégie européenne de lutte, au niveau insulaire, a évolué, passant de l'éradication à l'enrayement.

Par ailleurs, il a expliqué que si le problème des espèces exotiques a connu une évolution récente au niveau réglementaire, permettant ainsi au Président du Conseil exécutif d'établir une liste des espèces interdites d'introduction en Corse, cela ne

règlerait pas pour autant la question de la Xylella, car les espèces cultivées, susceptibles de porter la bactérie, ne pourront pas être listées.

C'est pourquoi, il a estimé qu'une clarification rapide de la part de l'Etat s'imposait.

Enfin, il a à son tour mis en exergue la nécessité de disposer d'un diagnostic chiffré relatif aux différents éléments importants du développement durable, à l'instar de ce qui existe pour les déchets, ce qui permettrait également de fixer des objectifs à moyen terme.

La Présidente NIVAGGIONI a sollicité Mme CASTOLA afin de savoir s'il était possible pour son service de présenter une méthode, aux fins d'évaluer sur les différents plans les aspects d'efficacité. Sans quoi, l'exercice demeurera dans un cadre philosophique et non concret.

Par ailleurs, ce travail pourrait être mené conjointement, avec la commission de contrôle et d'évaluation.

Mme PROSPERI s'est inscrite tout à fait dans le fil des interventions faites en amont, constatant une carence en termes d'évaluation, d'ajustement des politiques et d'efficacité.

Elle s'est interrogée sur la forme que pourrait prendre ce vœu de la commission, d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre d'une méthode et d'indicateurs d'évaluation, en allant probablement au-delà de la simple évocation dans le compte-rendu des travaux de la commission.

Enfin, Mme GIOVANNINI a mis l'accent sur la nécessité d'aller plus loin que la simple évaluation, en prévoyant des implications directes sur les budgets alloués aux différentes politiques publiques.

La commission a pris acte de la présentation de ce rapport.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Muriel FAGNI voudrait intervenir, nous vous écoutons.

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente, M. le Président de l'Exécutif, ce rapport est très important, même si, vous l'avez souligné, il s'inscrit dans une obligation légale qui impose aux collectivités de présenter un rapport en la matière concernant le développement durable.

Et, comme vous l'avez rappelé dans votre édito du rapport, ce bilan entre dans un contexte d'évènements extrêmes, d'une force et d'une ampleur jamais rencontrées jusque-là sur notre territoire et dans le monde.

Vous avez parlé aussi d'hypersensibilité. Alors concernant ce sujet, pour ma part j'ai participé récemment à l'invitation de l'ADEME et de l'AUE, aux assises européennes de la transition énergétique. Au cours de ces trois jours, cela m'a conforté dans l'idée qu'il est urgent, nécessaire et vital de changer nos modes de vie.

Vous le dites à la page 35 de votre rapport : pour être durable, cette transition écologique nécessaire, se doit également d'être juste et participer au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités sociales afin de ne laisser personne sur le côté.

Et, comme le souligne le CESEC dans son avis, une meilleure répartition des richesses est depuis longtemps un combat social universel. Aujourd'hui, elle s'impose comme l'unique alternative pour garantir dans le temps un monde vivable.

Concrètement, il nous faut s'orienter vers une économie de marché plus sociale, plus solidaire et plus respectueuse des ressources qu'elle utilise.

Je ne vais pas revenir sur les actions de notre politique, vous l'avez fait.

Effectivement, en 2015 un document stratégique a été voté par les élus, un plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, qui s'avère précurseur, le PADDUC, mais qui ne doit pas être réduit à sa dimension urbanistique car il trace la voie pour la mise en œuvre d'une véritable politique de développement durable de l'île.

A ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif, je pense que la majorité des présents pense que le BP est le rapport le plus important de la session, mais à mon avis c'est celui que vous venez de présenter qui est le plus important.

Je suis à 100 % derrière vous dans votre stratégie de développement durable, avec un bémol toujours, bien entendu, c'est les moyens. Au niveau du green deal, je vois que maintenant ce sont des marchandages, je ne sais pas si 2050 sera tenue.

Au niveau international, 2030, l'agenda 21 déjà n'a pas été appliqué, le 2030 aussi. Mais nous, on a des moyens simples, à mon avis (c'est mon marronnier), c'est l'éco-socio-conditionnalité de nos aides, c'est-à-dire qu'on met un delta de 30 % pour toutes les aides que l'on donne, si les gens qui les ont rentrent dans certains cadres que l'on fixe de développement durable. C'est simple, on ne l'a jamais fait, je sais que c'est compliqué pour l'administration à mettre en place et à suivre. Mais je pense que si on veut vraiment être efficace, il faut des outils de ce type.

Et, deuxième action que l'on n'a jamais mise en place, moi je me suis heurté à l'administration à l'époque quand j'étais au Conseil exécutif, c'est une administration verte, je pense qu'on en est loin. Je m'excuse de vous le dire, ce n'est pas méchant, je sais que c'est difficile à mettre en place parce que c'est 4 000 personnes, mais ça serait deux actions qu'il faudrait peut-être envisager d'initier. Voilà, M. le Président, ce n'est pas facile, mais...

Le Président SIMEONI

Avec tout ce que vous leur dites, ils ne vont pas être verts, mais ils vont être noirs !

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'il n'y a plus d'interventions, c'est bien volontiers que nous écoutons la réponse du Président.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, l'éco-socio-conditionnalité, je pense qu'il faut y travailler comme nous essayons de travailler, vous le savez, à des marchés publics qui intègrent des clauses d'insertion, qui permettent, dans le respect des règles françaises et européennes,

d'organiser des retombées maximales pour le territoire et pour l'emploi local, donc on va travailler là-dessus aussi.

Après, il faut aussi construire des règles et des cahiers des charges qui permettent aux entreprises de répondre parce que sinon on peut aussi se retrouver avec un effondrement de la commande publique, y compris dans les secteurs qui sont stratégiques. Mais je suis tout à fait ouvert à la discussion.

Ensuite, en interne bien sûr, nous avons beaucoup à faire, il y a une inertie dans toute administration forcément. On voit aussi, y compris en matière de politique des déchets, par exemple, on le dit souvent, comme nos enfants ou les enfants en général, ou les jeunes, vont beaucoup plus vite que nous pour apprendre et transmettre les gestes citoyens.

Donc, de ce côté-là, on a un vrai effort à faire, et croyez bien que nous allons essayer de le faire. Vous aurez noté par exemple que toutes les bouteilles sont en verre, ce qui n'était pas le cas jusqu'à il y a quelque temps encore, c'est un petit pas, il y en aura d'autres.

Je profite pour remercier aussi la directrice générale adjointe, Audrey ANTONETTI, beaucoup d'autres fonctionnaires qui ont travaillé, et je ne peux pas les citer toutes et tous, mais je sais que c'est un gros travail et nous non plus nous n'avons pas forcément la culture, je dirai, pour faire que ce rapport soit autre chose qu'un exercice convenu, ça l'est resté longtemps. Il me semble, là aussi, que ce n'est pas le cas, que ce rapport traduit une avancée très importante et c'est à la fois une volonté politique de la part des élus, mais c'est aussi un travail qui a été fait dans les services et au sein de l'administration.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Nous allons donc prendre acte de ce rapport ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la présentation de ce rapport à l'unanimité.¹²

Je vous remercie. Rapport suivant :

¹² Délibération N° 20/025 AC

Le Président SIMEONI

Présidente, juste un mot : j'avais parlé d'un point sur les feux. Normalement j'aurais dû le faire pendant le rapport sur le développement durable, mais comme notre session d'aujourd'hui est extrêmement chargée, que les Présidents des SIS ne sont pas là, je ne sais pas s'ils vont revenir, je vous propose que nous en parlions demain.

Mais je ne voulais pas laisser passer la journée d'aujourd'hui sans dire publiquement combien nous avons été traumatisés par les feux hivernaux que nous venons de connaître, combien nous sommes solidaires des communes, des territoires, des élus et des habitants qui sont directement touchés par ces feux, et combien nous sommes reconnaissants aussi à celles et ceux qui se battent depuis plusieurs jours, qu'il s'agisse des sapeurs-pompiers, des sapeurs-forestiers, de la Sécurité civile, des sapeurs-pompiers qui sont venus également du continent, plusieurs centaines, la gendarmerie, j'ai toujours tendance à l'oublier, l'ONF bien sûr.

Signaler aussi, mais c'est connu, que le ministre de l'intérieur est venu sur place, il n'était pas obligé de le faire, il est venu, il connaissait le dossier, il s'est intéressé, nous avons abordé un certain nombre de problèmes, j'en parlerai également.

Rendre hommage aussi aux deux directeurs, SIS 2b et SIS 2a, aux deux Présidents qui ont été présents sur le terrain depuis le début des feux et dire aussi que là encore, dans ce domaine encore, c'est vrai que le nouveau préfet de Corse a été extrêmement présent et extrêmement réactif, et en permanence à l'écoute de tout ce que nous pouvions faire remonter à la fois comme information et comme demande.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Effectivement, tous traumatisés, ça nous pouvons l'attester.

Alors, le rapport suivant :

*** Raportu n^u 042 : Raportu in quantu a u votu per l'eserciziu 2020 di e tariffe, i cuefficienti e i percentuali rilativi a e tasse fiscale iscritte in u bugettu primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica**

*** Rapport n° 042 : Rapport relatif à l'adoption pour l'exercice 2020 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales inscrites au budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse.**

M. BIANCUCCI, nous vous écoutons.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Présidente. Je vais essayer de faire court.

Tout d'abord, première chose : concernant la taxe sur les permis de conduire, elle a été supprimée.

Deuxième point, la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules, elle est à un niveau de 27 €. Je rappelle aussi que pour les véhicules à énergie propre, bien entendu, c'est la gratuité.

Pour ce qui concerne le droit de francisation de navigation, il est fixé à 70 % du tarif qui se pratique « di la dal mare », reconduction en fait de l'ex-taxe que l'on avait.

Deuxième taxe : taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, il n'y a pas de modulation, c'est un choix, ça été d'ailleurs souligné par le CESEC, la Corse est donc le seul endroit où on n'a pas actionné ce levier fiscal, et c'est un objectif, bien entendu, pour pouvoir préserver le pouvoir d'achat des ménages.

Pour ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, il y a eu une remarque qui a été faite en commission des finances sur le fait que les uns y gagnaient, les autres y perdaient. Le différentiel, il est somme toute, relativement réduit puisque le Cismonte était à 12,90, il passe à 12,55, donc on va considérer qu'il est gagnant à peu près à une hauteur de 2,5 € environ. Et, le Pumonté lui passe de 12,25 à 12,55, donc il y a différentiel là aussi du même ordre, sauf que l'un est gagnant, l'autre est perdant. Mais, on ne peut pas vouloir à la fois une harmonisation et puis ensuite dire : non, mais il y a un différentiel qui profite aux uns et qui ne profite pas aux autres. Il faut qu'il y ait une logique.

Je voudrais rappeler, et comme ça j'espère que le chapitre sera clos là-dessus, qu'on perd la recette et que peut-être des villes comme Ajaccio et d'autres, vont y gagner puisqu'il y aura le transfert.

Quatrième point : la taxe de publicité foncière, je ne vais pas m'y attarder, elle est à 4,5 %.

La taxe d'aménagement à l'identique, 2,5/2,5.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, vous le savez, elle est revenue à une équité 4,25 et 4,25.

Voilà, je pense avoir tout dit... Ah non, il manque la taxe additionnelle à la taxe de séjour, vous le savez, elle se situe à un niveau de 10 % pour le Cismonti et pour le Pumonti.

La proposition, je ne vais pas la lire, elle récapitule ce que je viens de dire. Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous avons un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LACOMBE a rappelé la position défavorable du groupe « Per l'Avvene » quant à l'harmonisation, telle que proposée, du taux de la taxe foncière entre les deux départements, qui afin d'atteindre un taux moyen de 12.55%, conduit à pénaliser le département de la Corse du Sud, lequel voit son taux augmenter.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-Participation du groupe « Andà per Dumane », « Per l'Avvene » et « La Corse dans la République ».

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Mme MARIOTTI, nous vous écoutons.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je ne sais si vous en savez un peu plus sur la modification des modalités de recouvrement de la taxe de francisation, parce que je crois que dans le projet de loi de finances, vous l'avez souligné, il est question que cette taxe, c'est un peu compliqué, ne soit plus reversée à la Collectivité de Corse, on parle éventuellement de la DDTM, puisque ça serait a priori à l'endroit où le propriétaire du bateau serait domicilié fiscalement. Ce qui voudrait dire qu'on aurait une perte de 5 M€ à peu près pour notre Collectivité. Je sais que le Sénateur PANUNZI avait posé une question ou a déposé un amendement qui n'a pas été retenu.

Ce serait peut-être intéressant que l'on se penche sur le sujet, parce que si les modalités changent, ça nous fera encore une recette en moins, et je pense que ce n'est pas le moment. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

M. Pierre GHIONGA

Je suis d'accord sur toutes les taxes, mais je vais m'abstenir parce que depuis toujours, depuis que je suis élu, je suis pour la parité de la taxe sur les tabacs pour une question de santé. Quand je vois l'augmentation du nombre de cancers et de maladies coronariennes, je demande que le délai de 2026 soit ramené à 2023.

Mais ça vous n'y êtes pour rien, c'est la raison pour laquelle je m'abstiens, et je perds des voix en disant ça sûrement, et je me fais des ennemis, mais j'assume.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Plus d'interventions, donc M. BIANCUCCI peut-être.

Le Président SIMEONI

Un mot, on va les perdre ensemble sûrement, mais on en a parlé avec Bianca FAZI, et j'ai eu l'occasion d'en parler avec de nombreux élus, y compris Guy ARMANET qui avait à un moment donné exercé des fonctions de représentation d'un syndicat des buralistes, on est à l'heure des choix.

D'un côté on a le processus d'harmonisation fiscale, on le sait. Cette harmonisation fiscale elle va conduire à une augmentation du prix du tabac. Cette augmentation du prix du tabac, elle a aussi une vertu en termes de santé publique, parce que vous avez vu les chiffres, on en parlait avec Bianca FAZI, où on a des taux de mortalité, des taux de cancers, notamment de cancers du poumon et de l'œsophage, etc. qui sont dramatiques, on a une consommation de tabac chez les jeunes qui est très inquiétante.

Donc ça, c'est notre responsabilité, nous devons prendre des mesures, en tout cas quand elles relèvent de notre sphère de décision, nous devons les prendre, ou en tout cas nous devons favoriser des systèmes en termes de santé publique qui nous permettent de combattre ces évolutions et en même temps, on a aussi, et ce n'est pas de la

démagogie de le dire, et je m'en était entretenu avec les nouveaux représentants des syndicats des buralistes, dès lors qu'on est dans un processus d'harmonisation on doit mettre en place des mesures d'accompagnement, comme ça été fait dans d'autres régions qui ont été visées par des évolutions du même type, je pense notamment aux régions d'Alsace où il y a eu des contrats d'accompagnement pour permettre des sorties en sifflet et des transitions. C'est ça qu'il faut faire, il faut le prendre à bras le corps, et je crois que là aussi c'est un enjeu, un enjeu économique d'un côté et un enjeu de santé publique de l'autre, et qu'il faut faire face à nos responsabilités.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président, M. BIANCUCCI, vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Sur l'élément du projet de loi de finances, je pense que nous devons intégrer cette remarque. Maintenant, il m'est assez difficile de répondre immédiatement à ça, nous l'intégrons et puis éventuellement nous vous donnerons la réponse dans les semaines qui viennent.

Le Président SIMEONI

Il y a un courrier à destination du Préfet, me fait remarquer Alexandra FOLACCI, donc on a posé le problème dans le même sens que le Sénateur PANUNZI.

On me fait remarquer, il faut que le bateau soit rattaché au bureau des douanes d'Aiacciu, qu'il stationne une fois au moins dans l'année dans un port Corse pour bénéficier du taux réduit et que la recette revienne à la Collectivité. Demain c'est la domiciliation du propriétaire qui décidera du taux d'imposition, donc nous avons demandé au Préfet des données pour calculer l'impact éventuel et corriger. Merci, Mme la DGA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous pouvons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité.¹³

¹³ Délibération N° 20/026 AC

(Abstention de M. Pierre GHIONGA ; Non-participation du groupe « Per l'Avvene » ; Mme Stéphanie GRIMALDI : absente)

Rapport suivant :

* **Raportu n^u 041 : Raportu rilativu à l'aduttazioni di i parcentuali di tassa fundiaria nantu à i prupiià custruiti 2020.**

* **Rapport n° 041** : Rapport relatif à l'adoption des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020.

M. BIANCUCCI peut-être ou M. le Président.

M Jean BIANCUCCI

La Collectivité, sur le fondement de l'article 30 de la loi 2015-971 portant nouvelle organisation territoriale de la République, etc., je vous fais grâce du reste, vous l'avez sur le rapport, cela porte sur les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité de Corse, dispose, dans son article 14, des règles en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties perçues initialement parce les ex-départements.

Par délibération du 28 mars 2018, l'Assemblée de Corse a adopté une durée d'harmonisation des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5 années.

Donc, je ne vais pas vous rappeler les taux, mais tout simplement vous dire que nous sommes à une échelle de trois ans ; le départ se situant en 2017 et en 2020, l'année dernière nous étions en Pumontu à 12,09 %, cette année nous serons à 12,25 %, l'année prochaine à 12,40 % et en 2022 à 12,55 %. En tout cas c'est la projection qui est faite.

Pour le Cismonte, en 2019 à 13,08 %, en 2020 à 12,90 %, en 2021 à 12,73 % et vous l'avez compris, en 2022, nous serons à 12,55 %. Là aussi, on va vers une harmonisation progressive.

Donc, les taux de 2020, vous les avez. L'estimation du produit fiscal pour l'année qui vient, ce sera donc égal à 12,25 % pour le sud et pour le nord à 12,90 %. Et bien entendu, il faut intégrer une revalorisation des bases fiscales pour 2020, portée à 3,2 %.

Je termine. Donc le produit, puisqu'il s'agissait de cela initialement, pourrait s'élever à 57 002 884 € pour la CdC, soit une augmentation de 3,22 % par rapport au produit 2019.

Donc, on vous propose, pour les taxes foncières sur les propriétés bâties du Pumontu, 12,25 % ; pour le Cismonte, 12,90 %.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Un avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Des demandes d'intervention ? Non. Donc, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité des votants.¹⁴

Non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Rapport suivant :

*** Rapport n° 043 : Bughjettu Primitivu 2020 di a Cullettività di Corsica per l'eserciziu 2020.**

*** Rapport n° 043 : Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020.**

M. BIANCUCCI, à vous à nouveau.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, par avance, je sais que ce n'est pas une heure où l'on digère facilement des chiffres, mais vous le savez, l'exercice est qu'un passage obligé. Nous

¹⁴ Délibération N° 20/027 AC

devons, c'est aussi au titre de l'orthodoxie budgétaire, vous faire-part, en dehors des documents qui vous ont été fournis, des éléments à la fois d'analyse et puis des éléments comptables chiffrés qui vous donnent une vision des finances de la Collectivité.

Je vais essayer de ne pas trop intégrer des éléments de contexte à mon intervention pour la rendre plus digeste.

Je vais tout de suite directement sur un chiffre, le chiffre concernant l'exercice 2020, il est de 1 289 000 000 €, ce qui est quand même considérable.

Il s'agit à la fois de construire une administration performante et innovante, c'est un objectif, ensuite il faut réorganiser les services, vous en avez entendu parler quand même un peu, et puis il faut aussi harmoniser les statuts, ça n'est pas toujours très simple et je pense notamment à Jean-Louis SANTONI, le DGS, mais à d'autres aussi.

Et puis, bien entendu quand on parle des statuts des personnels, on pense au régime indemnitaire, à l'action sociale, au temps de travail.

Cela étant dit, je voudrais vous faire part, comme je l'ai fait en commission des finances et devant le CESEC, de ce véritable défi qui est le nôtre. C'est un défi sans précédent, c'est véritablement une épreuve, une épreuve importante, d'ailleurs beaucoup disaient « vous n'allez pas y arriver, c'est strictement impossible, c'est une mission qui est truffée de difficultés, vous n'y arriverez pas, vous verrez bien ».

On peut le dire, non seulement on y est arrivé, mais je pense que les chiffres que l'on produit sont suffisamment clairs pour donner une vision d'une Collectivité qui va de l'avant.

Tout à l'heure, Gilles SIMEONI interviendra de manière très large, mais aussi plus particulièrement au niveau des politiques publiques mises en œuvre, et vous verrez que l'on est quand même à la hauteur de la situation.

Deuxième point, et ça a été une observation très forte, non pas de la Chambre régionale des comptes, mais de la Cour des comptes qui avait eu à examiner la situation financière des collectivités territoriales, la Cour des comptes commente et dit que c'est un processus long et coûteux.

Nous le savons, il sera long, ça ne se règle pas par un claquement de doigt ; coûteux, on commence à comprendre. Très bien !

Troisième point, mais je voudrais mettre l'accent, comme je l'ai fait tout à l'heure par rapport au défi qui est le nôtre, pour dire que la Collectivité est pionnière en matière de politique sociale interne. Et puis à la fois le social, c'est quelque chose que nous partageons tous, quelles que soient les sensibilités, mais nous avons à la fois à tenir les comptes et à rendre des comptes et nous sommes tenus par les limites du fameux pacte de Cahors.

Donc, vous le savez, si nous sommes en dehors des clous, nous risquons des sanctions financières, mais on y reviendra tout à l'heure.

Le quatrième élément sur lequel je voudrais insister, c'est que 2020, le Président l'a dit tout à l'heure, il y a un certain nombre de choix, il y a un certain nombre de moyens qui sont déclinés, il y a aussi un certain nombre d'étapes :

Etape concernant la contractualisation du prochain programme européen 2021 - 2027.

Etape importante aussi concernant le Contrat de Plan Etat/Région.

Etape importante aussi concernant le programme d'investissement structurant même si on n'en connaît pas grand-chose, mais j'espère que dans les semaines et les mois qui viennent on aura à la fois à en prendre connaissance, mais aussi à intégrer la réflexion qui doit précéder à sa mise en œuvre. Je veux dire qu'il y a une part contractuelle de la Collectivité et il faut tirer à la fois des enseignements du PEI, puisque tout n'a pas été très simple, mais il faut aussi considérer qu'il y a un partenariat nécessaire entre l'Etat et la Collectivité Territoriale, et que ce partenariat il faut l'organiser, il ne peut pas être à sens unique.

Les politiques publiques, donc il y a sept axes stratégiques. Sur le budget vous avez ces sept axes déclinés à partir de la page 82 jusqu'à la page 190 et plus. Donc, ça occupe près de deux tiers du budget.

Le dernier point sur lequel je veux insister, mais ce sont des éléments dont l'interprétation sera donnée, il s'agit de la trajectoire financière de 2020 qui s'inscrit, nous y sommes contraints, dans un cadre prudentiel.

Donc, on l'a dit, le budget primitif 2020 s'affiche à 1 290 000 000 € en dépenses réelles, en évolution de 1 M€ par rapport à l'année dernière, il était à 1 289 000 000 €

Et, la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement nous permet d'afficher un différentiel qui est aujourd'hui de 1,46 %. Alors, tout à l'heure comme ça a été le cas en commission des finances ou devant le CESEC, il y aura peut-être des interventions. Mais vous le verrez, il y a un certain nombre d'explications à la clé qui vous permettront de comprendre cette variation.

L'inscription budgétaire est de 937 595 000 €; en 2019 elle était de 924 M€ et des poussières.

Donc, elle est tout à fait en conformité avec la trajectoire financière et le contrat de Cahors. Quand je parle de trajectoire financière, c'est celle à laquelle on a adhéré, à laquelle on s'est collé à partir de 2017.

A propos des ratios de la Collectivité de Corse, donc je le dis et je le répète, ils sont conformes en tout point au respect de la trajectoire financière, donc cela va sans dire.

Les éléments probants du budget : mais d'abord c'est un taux d'épargne de 15,23 % qui est bien supérieur à la limite que l'on considère se situer à 12,5 %.

Une épargne brute de 166 375 000 € contre 175 624 000 € en 2019. Il faut rappeler qu'en 2019, on avait les 14 M€ d'excédent reversés par l'OTC et qu'ils ne sont pas inscrits cette année au BP 2020.

La capacité de désendettement, elle est de 4,69 années, ce qui est pas mal, et une épargne nette, parce que souvent on nous pose la question « vous ne vous attardez que sur l'épargne brute », une épargne nette de 131 696 000 €

Les éléments qui sont déterminants pour cette épargne brute et cette épargne nette... D'abord je voudrais revenir à cet excédent prévisionnel de l'office des transports qui n'a été inscrit, première chose. Deuxièmement, au changement de comptabilisation des allègements d'emprunts imposés par l'instruction comptable M57, ces intérêts sont d'un montant de 2 080 000 €

Si on neutralise ces écritures, à ce moment-là l'épargne brute 2020 s'établirait à 168 375 000 € contre 161 624 000 l'année dernière. Donc, vous voyez bien il y a un différentiel positif.

L'épargne nette, elle, varierait dans les mêmes proportions ou à peu près, puisqu'elle serait de 133 696 000 € contre 127 604 000 € en 2019.

On va passer maintenant aux ressources de la collectivité.

Donc, je ne vais pas rappeler le montant du budget, il y a une augmentation, donc il n'y a aucun problème.

Les recettes de fonctionnement sont d'un volume de 1 100 000 000 €, soit 85,34 % en hausse de 0,7 % par rapport à 2019.

Je ne vais pas revenir sur l'excédent des 14 M€ Et ensuite il y a les recettes liées à l'apprentissage, je vous signale qu'il y a une perte de compétence et forcément une incidence financière de 9 M€, ce qui n'est pas rien.

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement, elle est portée à 2,74 %.

Les recettes d'investissement elles sont à hauteur de 189 078 000 €, soit une hausse de 1,74 % par rapport à l'année dernière.

Le recours à l'emprunt : il est sensiblement équivalent à l'année dernière.

Les recettes d'investissement qui intègrent l'emprunt d'équilibre, sont de 96 332 000 €. Cela représente presque 7 %, 6,95 % des recettes réelles totales. Ce qui fait une évolution, tout de même importante.

Le montant de cet emprunt, vous l'avez vu au BS de 2019, il sera réajusté. Donc l'année dernière, vous le savez, nous n'avons pas utilisé, mais cela arrive, si l'on remonte du point de vue l'usage de la Collectivité de Corse, y compris dans les périodes et les mandatures précédentes, cela se faisait, cela se fait aussi dans d'autres collectivités, je dois le rappeler.

L'emprunt, c'est quelque chose d'important, et quand on parle d'emprunt, on va tout de suite sur la dette. Alors, quel est le montant de la dette de la Collectivité de Corse ? Au 1^{er} janvier dernier, elle est de 780 047 000 € avec un ratio, je dois le rappeler, je l'ai dit tout à l'heure, de 4,69 années ; inférieur de moitié aux 9 années qui sont les limites réglementaires.

Il faut dire aussi que l'emprunt ne tient pas compte, parce que les choses n'ont pas évolué de manière suffisamment opérationnelle, d'une éventuelle sécurisation des emprunts toxiques, vous l'avez compris, et je dois le rappeler pour information, si on sécurise l'emprunt toxique, donc ça va nous coûter environ une centaine de millions. Et, en contrepartie on serait gagnant de la diminution des charges d'intérêt concernant cet emprunt parce qu'on en arrive à payer des charges extrêmement lourdes, de 20 % de

taux d'intérêt et plus. Je ne vais pas revenir sur la mécanique des emprunts toxiques, on en a suffisamment parlé ici.

Pour ce qui concerne les dépenses maintenant, donc les dépenses réelles de fonctionnement sont de 937,5 M€, soit une variation de 1,46 %. Cette évolution comprend l'intégration des trois budgets annexes : le parc de voirie, la crèche Laetitia, Petrapola, ainsi que la réforme de l'apprentissage.

Pour ce qui concerne les charges de gestion courante, elles constituent plus de la moitié des dépenses avec 493,6 M€, dont la dotation de continuité territoriale, à hauteur de 186 999 000 €, on a coutume de dire 187 M€

Les dotations versées aux agences et offices, sont d'un montant de 237 605 000 € et représentent un peu plus d'un quart des dépenses réelles totales de fonctionnement et 48,1 % des charges de gestion courante.

Hors dotation de continuité territoriale, ces dépenses s'établissent à 58 987 000 € au BP 2020, contre 55 658 000 € au BP de l'année dernière.

La part la plus importante de cette belle enveloppe, soit 50 606 000 €, est destinée à financer les dépenses de structures, personnels et charges à caractère général. Mais ce sont les dépenses relevant des actions portées par ces organismes qui évoluent majoritairement avec une croissance de 12,68 % et qui s'établissent à 8 381 000 €. Voilà pour les charges de gestion courante.

Les charges à caractère général, c'est le compte 011, elles s'élèvent à 89 905 000 €, soit 9,59 % des dépenses totales, elles augmentent de 9,36 % par rapport à l'année dernière. Il s'agit, je l'ai dit là aussi, de l'intégration des trois budgets annexes, de la réorganisation des services suite à la fusion concentrée sur le chapitre fonctionnel et de la mise en œuvre du PRIC, on en a parlé tout à l'heure.

A propos des charges de personnels, c'est le compte 012, elles représentent 224 618 000 € soit près de 24 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Bien entendu, il s'agira de voir aussi quel réajustement sera fait puisqu'en 2019, il y a eu un niveau de réajustement. Donc, je vous laisse de côté les chiffres.

L'augmentation de BP à BP, donc budget 2019 à budget 2020, elle représente un volume de 6 252 000 €, soit une évolution de près de 3 %, précisément 2,96 %, par rapport à l'année dernière, mais on y reviendra si vous voulez, au titre de l'harmonisation des statuts des agents et du GVT.

Je vais en venir aux allocations APA et RSA, donc ce sont les chapitres 016 et 017. Ces dépenses sont comptabilisées pour un montant cumulé de 90 442 000 € et représentent 9,64 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont proposées à la hausse de 3,14 %, soit 2 755 000 €

Pour ce qui concerne les dépenses réelles d'investissement, le Conseil exécutif, en droite ligne des choix qui ont été faits dans les années précédentes, a décidé de conserver un haut niveau d'investissement en 2020, tout à fait conforme à la trajectoire budgétaire et financière que nous avons adoptée. Et cela donne un niveau de 290 M€; le CA 2019 devrait faire apparaître une réalisation de 285 M€

Je dois signaler, parce que la question peut venir, que ce montant assure un niveau supérieur d'investissement à celui des trois collectivités fusionnées.

Des dépenses réelles d'investissement s'établissent à 311 321 000 €, elles se déclinent à travers des politiques publiques, concernant les transports 106 M€, je regarde Vanina ; l'aménagement des territoires, 69,5 M€ ; l'action économique, 32,100 M€; l'environnement, 27 M€; l'enseignement, 22,02 M€; la culture et le sport, 19 M€ Elles sont réparties en dépenses de cette manière.

51 % des dépenses d'investissement sont sous maîtrise d'ouvrage directe. Je sais que c'est une question dont on parle souvent, mais c'est aussi une question importante.

Et puis, 47 % ce sont des subventions d'équipement et 2 % ce sont des immobilisations financières.

Les dépenses sous maîtrise d'ouvrage ont un niveau de 159 M€

Les subventions d'équipement qui représentent 47 %, je l'ai dit, sont d'un montant de 146,8 M€, elles se répartissent de cette manière : l'aménagement du territoire, qui est un point fort de nos politiques représente 41 % avec 51 223 000 €aux communes et 6 759 000 €aux intercos.

L'action économique représente, je l'ai dit, un pourcentage de 19,42 % et occupe le deuxième poste des dépenses.

L'environnement avec 17 940 000 €représente aussi une part importante des dépenses consacrées à l'investissement. Cela relève à la fois de l'office hydraulique concernant l'eau et l'assainissement.

Les immobilisations financières, je l'ai dit, représentent 2 % et ces dépenses sont principalement composées des crédits dédiés à l'ingénierie financière et à la participation au capital de la fameuse SEMOP.

Programmations financières, et là on va aborder le chapitre des AE et des AP.

Donc, il y a au BP de cette année un certain nombre d'AP d'un montant de 904 357 000 €, en hausse de 1,46 % par rapport au BP 2019 qui était d'un montant de 891 305 000 €. Elles se répartissent en section de fonctionnement concernant les AE : 492 775 000 € en 2020, contre 543 976 000 € l'année dernière, soit une baisse de près de 10 %, précisément 9,6 %.

En investissement, en AP, il y a une hausse de 18,9 % par rapport au BP 2020. Elles sont de 411,582 M€ contre 345,329 M€, cette année.

La ventilation des AE et des AP par politique sectorielle, je ne vais pas rentrer dans le détail. Elle concerne tout d'abord les transports. Les AE mobilisées représentent la moitié des AE nouvelles que l'on a mobilisées, 75 % au titre de la DCT.

Les autorisations d'engagement pour le réseau ferré - ça va réveiller Hyacinthe VANNI - et les transports sur route représentent un volume substantiel de plus de 50 M€, ce qui est considérable, 52,190 M€ pour être précis.

La part des AP mobilisées au titre de cette année représentent 43,65 % des AP nouvelles, soit 179,2 M€, près de la moitié sera mobilisée pour les réseaux de voirie et 1/3 pour le ferroviaire.

On va passer à l'enseignement. Les autorisations d'engagement inscrites au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle, de l'apprentissage s'établissent à un niveau de 57,565 M€, soit 11,71 % des autorisations d'engagement global. Ainsi, près de 25 700 M€ seront dédiés à la formation, 18,045 M€ seront dédiés à l'enseignement supérieur, 9,420 M€ au secondaire. Un volume d'autorisations de programme de 16,020 M€, soit 3,9 % des autorisations de programmes seront consacrés au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, ainsi 10,750 M€ seront dédiés à l'équipement, aux travaux de bâtiment du secondaire dont nous avons la charge. 3,450 M€ à l'enseignement supérieur et 1,820 M€ à la formation professionnelle et à l'orientation. Rassurez-vous, j'en ai bientôt fini.

La sécurité, là aussi, il y a des montants, le Président en a parlé tout à l'heure, il s'agit du fonctionnement des services d'incendies et de secours, le montant est de 48,487 M€. Cela représente 9,86 % des autorisations d'engagement global.

Un volume de nouvelles AP d'un montant de 9,056 M€ sont ouvertes au titre de cette compétence et sont destinées à participer aux investissements des services des SIS.

A propos des services généraux, le montant des autorisations d'engagement sont de 35,540 M€ Le montant des AP de 15,545 M€

L'environnement et l'action économique, les autorisations d'engagement se montent et s'établissent respectivement à 33,084 M€ et 33,117 M€ et représente 6,73 % des autorisations d'engagement global.

Plus de 80 % des autorisations d'engagement nouvelles proposées relèvent des flux financiers à destination des agences et offices.

La part d'inscription des autorisations de programme et des crédits dédiés au secteur environnemental sont d'un montant de 30,910 M€ On peut noter qu'il y a une inflexion très forte concernant la politique de gestion de l'eau avec 15,1 M€ et les subventions qui sont accordées aux communes à propos des opérations conduites par l'office hydraulique, mais aussi aux actions conduites par l'office de l'environnement, et aussi par l'AUE.

L'aménagement des territoires, le montant des autorisations d'engagement est de 10,767 M€ et au niveau des AP de 73,541 M€ Vous avez compris que ce sont des inscriptions qui sont majoritairement dédiées aux communes, aux intercos, à l'habitat, au foncier et au réseau très haut débit. Les autres inscriptions, vous pouvez comprendre que ça peut être la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport, etc.

Un élément, mais peut-être que le Président en parlera, nous sommes dotés depuis le 1^{er} janvier d'un système d'information de gestion financière qui, je l'espère, nous permettra de piloter de manière plus fine et nous permettra de sécuriser la gestion pluriannuelle des AE et des AP avec l'intégration d'échéanciers de crédits de paiement.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

Je passe la parole au Président de l'Exécutif pour décliner les politiques publiques en fonction du budget que je vous ai présenté.

Le Président SIMEONI

Je pense que vous avez été peut-être pas exhaustif, mais complet. Et donc, on va laisser la parole à nos collègues dès qu'ils auront repris leurs esprits.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Effectivement, un rapport présenté de façon extrêmement précise. Nous avons à un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

M. LACOMBE a regretté que le montant de l'emprunt ne soit pas totalement mobilisé. Par ailleurs, il a souhaité que puisse être communiqué, le tableau des effectifs sur la période 2018-2020 afin de pouvoir analyser son évolution.

Enfin, concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il s'est dit surpris de l'augmentation des charges à caractère général à hauteur de 9,36 % et des charges de personnels de 6,34 %.

M. TOMASI a sollicité la confirmation de l'inscription des crédits supplémentaires concernant le SMAC justifiés par la reprise en régie de l'abattoir de Ponte Leccia, ainsi que pour le CSJC en matière d'investissement.

M. ORLANDI s'est quant à lui félicité de l'intégration dans le budget principal de la Collectivité de Corse, de certains budgets annexes.

M. VANNI est intervenu pour souligner la qualité et la clarté du document. Par ailleurs, malgré l'impact financier inhérent au travail d'harmonisation des statuts, du régime indemnitaire et du temps de travail, il a relevé que le document était présenté à l'équilibre, tout en maintenant le niveau d'investissement.

En outre, pour répondre à M. TOMASI, il a indiqué que des ajustements seraient réalisés par amendements afin de répondre aux évolutions des besoins des « organismes satellites ».

Enfin, il s'est félicité de l'effort réalisé dans le domaine du ferroviaire et de l'intermodalité pour lequel le budget d'investissement avait été multiplié par deux.

En réponse à M. TOMASI et reprenant les propos de M. VANNI, M. BIANCUCCI a confirmé que les demandes de crédits concernant le SMAC et le CSJC feraient l'objet d'un amendement au budget. Il a précisé que celui-ci était en cours de rédaction et n'a donc pu être intégré dans sa présentation.

Sur les demandes de M. LACOMBE et notamment l'emprunt, le conseiller BIANCUCCI a précisé que la prévision de l'emprunt était réalisée au regard du montant des investissements pouvant être menés par la Collectivité.

Pour les questions relatives à l'augmentation des charges de personnels et du tableau des effectifs, il a indiqué que les services lui apporteraient les précisions nécessaires.

Concernant l'évolution du tableau des effectifs, l'annexe budgétaire communiquée fait état de 5 816 postes budgétaires. Il s'agit d'un chiffre théorique, non corrélé au nombre d'emplois pourvus. Ce volume de postes budgétaires fera l'objet d'un toilettage dans le cadre d'un rapport général présenté lors de la session du mois de mars, qui sera la fondation du tableau des effectifs unique de la Collectivité de Corse.

Au 1^{er} janvier 2020, la Collectivité de Corse comptait 4 309 emplois pourvus. Sur l'année 2019, ont été comptabilisées 163 entrées pour 153 sorties, soit 4 299 emplois pourvus au 1^{er} janvier 2019. Sur la même méthodologie, au 1^{er} janvier 2018 la collectivité en comptait 4 303.

Sur ces bases, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2020, l'évolution de l'effectif de la Collectivité de Corse s'établit à + 6 agents, soit un effectif stable.

A la lumière de ces explications, M. LEONETTI souhaite avoir la confirmation qu'il s'agit de la mise en place d'un nouvel outil qui permettra d'avoir dès l'année prochaine une gestion unifiée des personnels des 3 ex-collectivités.

Les services ont répondu qu'il s'agissait d'une réelle amélioration en ce que cet outil permettra, pour l'administration, de disposer d'un pilotage unifié, par application des mêmes règles de gestion harmonisées, mais également de suivre le tableau des effectifs unifié au réel.

M. LEONETTI a ajouté que cela sera sans doute utile pour l'ensemble des conseillers mais également éclairant pour la population souvent critique sur ces problématiques.

Suite aux précisions apportées par l'administration, M. LACOMBE s'est réjoui d'une part, de la mise en place d'un outil améliorant la gestion des ressources humaines. D'autre part, de la stabilité des effectifs sur la période 2018-2020.

M. ORLANDI est intervenu pour souligner que la vision globale ne peut s'obtenir uniquement qu'au regard des effectifs de la Collectivité de Corse et qu'il y a

lieu de prendre en compte également les personnels présents au sein des agences et offices.

En réponse à M. ORLANDI, M. BIANCUCCI a indiqué que l'état des effectifs de l'ensemble des agences et offices avait fait l'objet d'une transmission à l'ensemble des commissaires.

M. VANNI a souhaité souligner que l'éclairage apporté par le directeur général adjoint en charge des ressources humaines était nécessaire en ce qu'il permettait de démontrer la stabilité des effectifs de la Collectivité de Corse.

La commission a émis un avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. J'imagine qu'il y a des demandes d'intervention. Je voulais juste vous rappeler ce que vous savez, 20 minutes par groupe, maximum bien entendu, on me le fait remarquer, mais je pense que vous avez pris acte. Tout est en harmonie, maintenant. Je disais cela à M. GHIONGA qui s'en inquiétait, les pendules sont à l'heure.

Qui voudrait intervenir ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, quelques observations d'un béotien en matière budgétaire, je n'ai pas de raisons de m'opposer à votre projet, mais je n'ai pas de raisons non plus de m'enthousiasmer et je m'abstiendrai sur ce vote.

Je vais demander des précisions sur quelques points qui m'ont interpellé dans ce document.

Premièrement, je vais vous féliciter parce que l'augmentation des AP est de 18 % et la diminution des AE, c'est une bonne chose. Pouvez-vous me donner une explication là-dessus ?

Ensuite, on note une augmentation des dépenses de personnel et grâce à la liste que vous m'avez fournie le 6, j'ai constaté mais peut-être me suis-je trompé, un recrutement de 211 personnes en 2018 et 2019. 211, ok ?

Rassurez-vous, je ne vais pas paraphraser Jean BIANCUCCI qui, en 2011, lors d'une conférence de presse, qualifiait notre politique de multiplication des pains, multiplication des emplois. Je suis pour l'emploi public parce que ça augmente la richesse d'un territoire et l'explication que je veux est la suivante : sur les 211 recrutements, je constate 50 CDI et 162 contrats. Je voudrais avoir l'explication là-dessus. M. le Président, c'est ce que j'ai lu, je suis un béotien, je l'ai dit. Sur la liste qu'on m'a donnée, le 6 février ! Peut-être, je me trompe, mais j'ai lu ça sur la liste qu'on m'a fournie.

Je ne reviendrai pas sur la fiscalité des tabacs, j'assume ma position sur la demande d'égalisation rapide avec les taux continentaux.

Par contre, Jean, il y a quelque chose qui m'a surpris et choqué pas un mot dans ton discours sur la langue corse, mancu una parolla ! Et sur les axes stratégiques de votre budget, il y a en a 7, ùn aghju dettu nunda. Il y a, c'est vrai, une augmentation de 410 000 à 440 000 de crédits de paiement pour la langue corse. C'est bien, mais est-ce suffisant ? Je ne crois pas. Je ne sais pas si vous avez lu un rapport ce matin, la seule langue régionale qui ait progressé en termes de locuteurs, c'est la langue basque. La question qu'il faut se poser est est-ce qu'on a les bonnes politiques pour la promotion de notre langue ?

Ensuite, le développement durable, on en en parlé tout à l'heure, là aussi, je n'ai pas l'irrigation de notre document par la stratégie du développement durable, je ne la retrouve pas.

Voilà ces quelques paroles et les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai.
Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil exécutif, chers collègues,

Pardonnez-moi, mais je rentrerai un peu plus dans les détails que notre collègue Pierre GHIONGA.

Je veux avant tout, M. le Président, témoigné, comme vous l'avez fait, nos remerciements. D'abord, rendre hommage à tous les acteurs de la lutte contre les incendies qui ont sévi en Corse ces derniers temps. Dire toute notre solidarité aux territoires, aux communes, aux élus, aux populations, nos remerciements à tous ceux qui étaient engagés, qu'ils soient ceux des services des différentes collectivités de Corse, les SIS bien sûr, ceux venus du continent, les services de l'Etat. Je crois que la solidarité nationale, encore une fois, a joué et on peut s'en féliciter.

Je veux saluer également le travail qui est parfois celui de l'équilibriste pour faire coller dans un budget comme celui-ci les pourcentages, les ratios, les montants. C'est un exercice difficile et en même temps, c'est un exercice novateur puisque la présentation qui nous en a été faite, nous apparaît en effet beaucoup plus claire même s'il a fallu un peu de temps pour s'y habituer. Les quelques jours qui nous séparent de la réception du document à celui de la première commission, la commission des finances, est un peu court. Mais bon, la présentation que nous en a faite, le conseiller exécutif, Jean BIANCUCCI, nous a également beaucoup éclairés. Je dis cela sans aucune flagornerie.

C'est une situation, bien sûr, qui est difficile à prendre en compte dans sa globalité. C'est lié, on l'a dit au moment du DOB, au contexte international, européen, national et le contexte régional trouve sa part également dans ces difficultés.

La réponse, pour cela, doit être à la hauteur des enjeux et le budget primitif est un outil essentiel.

Le DOB, je l'évoquais, est encore dans nos mémoires. Vous parliez de trajectoires financières vertueuses, vous l'avez d'ailleurs repris, je m'inquiétais qu'elles ne soient plutôt celles de bonnes intentions parce que le problème de la stratégie et des moyens continu de se poser.

Une première remarque d'ordre général. Je vous le disais, la présentation est différente de celle des années précédentes, mais on peut s'en réjouir. Cette considération étant faite, je rappellerai que la lecture attentive du rapport du CESEC doit nous inspirer. Les conclusions qui ont été proposées sont à la fois pertinentes et il est conseillé de les suivre dans la plupart des cas, voire dans la totalité de ses propositions.

Une première évidence s'impose. Ce budget est proche de celui de 2019 avec des variations de ligne très faibles. Pour la troisième année consécutive, il est l'agrégation des budgets des trois collectivités qui ont fusionné. En cela, il n'a rien d'innovant.

On continue de recourir à l'emprunt pour près de 100 M€ par an en remboursant 40 M€ de capital, ce qui entraîne un accroissement de la dette.

Lorsqu'il n'est pas tiré à hauteur, comme en 2019, 20 M€ au lieu des 93 M€ prévus, ce sont des investissements prévus au budget qui ne sont pas réalisés. Sont-ils au mieux reportés, au pire annulés ? Vous nous éclairerez très certainement sur ces points.

Il faut rentrer malgré tout dans l'analyse des données chiffrées, même si l'heure n'est pas la plus propice pour la digestion de ces chiffres, on le sait, l'interprétation peut être différente surtout lorsque l'on évoque, tantôt des pourcentages, tantôt des montants.

Je vais essayer de ne pas être trop assommant avec les chiffres mais revenir sur quelques données qui me paraissent importantes.

L'épargne brute, élément de référence de la santé financière de la Collectivité, elle est affichée, je vais arrondir les chiffres, à un peu plus de 166 M€ Si on lit attentivement le tableau qui nous est proposé, on est plutôt à un peu moins de 163 M€, avec environ 8 M€ de produits exceptionnels, l'épargne brute est en diminution de 7,15 ou 5 %, selon la lecture que l'on en fait. L'épargne nette suit les mêmes variations. On est en dessous de l'objectif que l'on s'était fixé de 165 M€

Comme pour les budgets précédents, la DCT sert de variable d'ajustement de l'épargne de la CDC. Les excédents dégagés par l'OTC auraient pu servir à autre chose, peut-être à diminuer les frais de transport sur le fret, le maritime, l'aérien, même si ça a été fait en partie, d'autres ont géré de la même manière. C'est quand même un constat.

Autre point intéressant à analyser, les soldes intermédiaires de gestion. En recettes, une très forte progression du produit des impôts, + 21 M€, qui compense largement, vous les avez évoqués, la diminution des produits de gestion courante, 10 M€

Une reprise sur provisions de 2,039 M€, alors qu'en décembre 2019, vous nous présentez une dépense pour provisions de 5,2 M€. Est-ce là encore une variable d'ajustement ?

En dépenses, on relève une très forte hausse des dépenses à caractère général, + 7,7 M€ pratiquement, donc + 9 %, et surtout une augmentation de la masse salariale de plus de 13 M€, 6,34 %, fusion des collectivités oblige certes, mais avons-nous optimisé les compétences et les effets recherchés de la fusion ? On l'a sans doute

recherché, l'a-t-on obtenu ? C'est un temps long, on n'en prend pas visiblement tout à fait le chemin.

L'importance de la trajectoire, elle est souvent rappelée, mais on constate que le taux d'épargne brute diminue de près de 6 % et cela, malgré l'augmentation importante du produit de la fiscalité. Le niveau d'épargne nette diminue de 7 %, 131,7 M€ pour financer 317 M€ d'investissement réel. C'est 352 moins le remboursement en capital, c'est le véritable montant. Alors que vous proposez un emprunt de 96 M€, une augmentation des recettes de 3 M€ Il faudrait en réalité pratiquement 90 M€ de recettes autres pour boucler le budget d'investissement, si on devait le réaliser.

Nous saluons tous l'effort de refuser l'augmentation de la fiscalité. Je crois que chacun dans nos communes, nous essayons de faire la même chose sur les ménages. Je vous rappelle que c'était la dernière opportunité pour certaines de ces augmentations possibles.

Nous reconnaissons que pour partie, les nouvelles constructions, et vous savez combien notre groupe et l'ensemble des collègues sommes attentifs à une maîtrise de ces constructions. Je n'ouvre pas les portes à la spéculation, ces constructions, néanmoins, boostent le produit de ces taxes, 2 % par an, c'est énorme, ainsi que la majoration forfaitaire décidée par le Gouvernement qui représente 58 M€ Donc, la spéculation immobilière contribue fortement au bénéfice des 79 M€ Là encore, soyons attentifs mais lucides, ne nous vendons pas à la spéculation, ne nous enfermons pas pour autant totalement dans le dogme.

La CVAE, 46 M€ Elle croît pratiquement de 2 %. 3 % de frais de gestion sur la taxe foncière dont le volume augmente. Donc, la fiscalité indirecte y représente la moitié de nos recettes de fonctionnement, augmente de 16 M€, on passe de 520 à 536 M€, malgré certaines recettes, je le rappelle et vous l'avez fait vous-même, M. le conseiller exécutif, qui ont été retirées, mais compensées par d'autres recettes.

Dans ce souhait de décentralisation que nous défendons, ayons l'honnêteté de reconnaître que les recettes d'Etat sont importantes et particulièrement incidentes. Je le disais, les DMTO ont doublé en 5 ans, 79 M€, la TICP représente 100 M€ Elle augmente d'un peu plus de 4 %. Malgré une TVA à un taux plus intéressant que celui du continent, nous payons le carburant plus cher. Je m'arrête là dans l'évocation, mais on pourrait reprendre d'autres contributions. La part de l'Etat nous permet tant bien que mal d'équilibrer notre budget.

En dehors de la fiscalité, on le sait, le maintien de la contribution financière ne se dément pas, la DGF départementale, 107 M€, la DCT, je l'ai dit, 187 M€, excellent relais de trésorerie versée en février sur laquelle on récupère des excédents pour financer d'autres opérations.

La compensation de la réforme de la taxe professionnelle, 30 M€, les recettes sectorielles, plus de 90 M€, qui permettent à notre Collectivité d'intervenir dans différents domaines.

Donc, l'analyse des recettes de fonctionnement nous amène à relever la faiblesse des recettes d'investissement, notamment le FCTVA qui stagne aux alentours de 22 M€. C'est la preuve de la panne de nos investissements.

L'emprunt 2019, je le disais, tiré à 20 M€ explique en partie cette stagnation des investissements. Pour rappel, nous récupérons la TVA à 15,6 % pour une TVA qui est payée à 10 %. Comme dirait quelqu'un, pourvu que ça dure !

Reconnaissons que la difficulté de l'exercice en matière d'investissement, sera comme le dit le CESEC, de préparer la programmation à venir avec la baisse redoutée des programmes européens et l'espoir du maintien de l'aide de l'Etat au niveau du CPER et du plan d'investissements qui viendra se substituer au PEI. Mais, M. le Président, vous nous avez presque rassurés tout à l'heure, dans l'évocation des rapports qui sont entretenus avec le nouveau Préfet et les responsables du CPER.

En recettes propres à notre Collectivité, on aura 92,7 M€ en 2020 contre 92,6 en 2019, 100 000 € d'écart. Contre cela, un emprunt qui était de 93 M€ en 2019 et qui est programmé à 96 M€ en 2020, + 3 M€

Je reviens encore une fois, vous avez mis en caractères gras, que la réalisation de l'emprunt n'a été faite qu'à hauteur de 20 M€. Je repose la question, faut-il sans réjouir si c'est le signe que l'on n'investit pas ?

La dette. Elle avait diminué entre 2018 et 2019. Elle augmente au 1^{er} janvier 2020 de 4,6 M€ pour arriver à 780 M€

Les ratios nous positionnent favorablement par rapport à d'autres raisons, mais comparaison n'est pas raison. Le FCTVA est chez nous beaucoup plus favorable. Là où nous percevons 23 M€, ce serait 11,5 M€ qui seraient perçus dans une autre région. Cela impacte quand même les ratios, et tant mieux pour nous.

Reportons cela sur tous les exercices, aucune majorité comme celle-là, n'est épargnée, c'est le cas de le dire, on vous parle d'épargne, par ce constat.

Certes, les ratios, tant de l'épargne brute que l'annuité d'emprunts paraissent satisfaisants. Mais l'inquiétude vient aussi du fait que nous remboursions moins de capital que nous empruntons et que nous restons exposés au risque de la disparition d'un certain nombre d'avantages.

Si l'on poursuit l'analyse, on s'aperçoit que les charges à caractère général augmentent de 9,36 %, les charges de personnel de 6,34 %. Je reprends, certes la fusion, le GVT, mais là encore, le rapport sur les effectifs, vous nous l'avez promis, M. le Président, pourra nous apporter un éclairage attendu que les chiffres évoqués par notre ami et collègue Pierre GHIONGA, semblent vous interpeller.

La dotation pour provisions, 7,5 M€ en 2019, plus 5,2 M€ à la DM de fin d'année. La reprise de provisions est de 3,3 M€, alors qu'un contentieux de 80 M€ dont vous n'êtes pas responsable nous rapproche d'une issue inquiétante.

J'ai envie de vous dire qu'à l'inverse de la mandature qui avait hérité la première de ce contentieux, vous ne manquerez certainement pas de communiquer largement. Mais la vraie question, est-ce que nous sommes toujours dans le cadre de la sincérité budgétaire ?

Dans la répartition par chapitre, on constate une augmentation des services généraux, 13,65 %. Est-ce dû aux frais engendrés par la nécessité de déplacement des agents dans différents services, dans d'autres locaux, d'autres locations ? L'augmentation du poste sécurité, 36 %. Il doit certainement y avoir une raison pour que l'augmentation soit aussi forte.

En attendant, donc je reviens, le rapport promis sur les effectifs, on a constaté 4 311 postes, 79 de non titulaires dans la filière administratives, 101 de non titulaires dans la filière technique. Là encore, je suis sûr qu'on aura les explications attendues.

Je reviens au rapport du CESEC qui souligne des éléments, en tout cas la nécessité d'éléments qui permettraient de mieux appréhender les rapports entre les agences et les offices. Leurs dotations, 237,6 M€ qui représentent 25 % des dépenses réelles, 48 % des charges courantes. L'augmentation de cette dotation est globalement de 12,68 %. Ça me paraît énorme et c'est en tout cas beaucoup plus important que les frais de fonctionnement de la Collectivité de Corse. Mais là-aussi, on va sans doute nous le justifier.

Seul, je le note au passage, l'OTC ne bénéficie pas de cette augmentation, probablement parce que sa dotation est encadrée. Là encore, qu'en sera-t-il de l'impact de la SEMOP ?

On remarquera donc une baisse importante des subventions aux organismes publics de 18 %. Au passage, une augmentation aux personnes privées pour 434 000 €, vous voyez, les pourcentages et les euros, ça peut donner des lectures différentes, dans un contexte néanmoins de baisse globale de pratiquement de 12 %.

Enfin et pour conclure, je m'arrêterai un instant sur les autorisations d'engagement (AE). A hauteur de 493 M€, elles sont en baisse par rapport à 2019. Cela signifie que 40 % des crédits de paiement des budgets futurs sont pratiquement consommés d'avance.

Les autorisations de programme (AP) ont été évoquées, 411 M€ augmentent de manière importante par rapport à 2019 puisqu'elles étaient de 345 M€. Je me rappelle et nous l'avons tous dit et regretté malgré tout, peut-être tous fait, la maîtrise des AP, le nettoyage des AP est un exercice difficile. Cette hausse provient essentiellement de la ligne transport qui passe de 110 M€ en 2019 à 179 M€ en 2020. Elles devraient correspondre à de nouveaux projets routiers dont, s'ils sont évoqués, je ne doute pas qu'ils feront l'objet d'une belle communication. Cependant, ces AP à l'affichage important, ramenées à une déclinaison annuelle en matière de transport, je parle des routes bien sûr, cela donnerait a priori 45 M€ pour les anciennes routes départementales, 35 M€ pour les routes territoriales. On ne peut pas considérer que l'on ait fait un bond énorme dans l'investissement.

Les restes à réaliser sur les AP antérieures. Là encore, ils ne figurent pas dans nos documents, ils seront sans doute communiqués au BS. Mais peut-être, cela m'a-t-il échappé...

Je crains à la lecture de ces chiffres que le quota des AP dépasse les cinq années de crédits de paiement. Là, c'est peut-être un ratio qui n'est pas aussi favorable qu'on veut bien le dire.

Des intentions aux contraintes et/ou à la stratégie retenue, il y a un décalage qui vous fait découvrir tous les jours, M. le Président et chers collègues, un peu plus la réalité de la gestion d'une collectivité aussi importante.

Gardez en mémoire le rappel de la chambre régionale des comptes qui, en 2017, rappelait de la nécessité de contenir les charges sous peine d'obérer gravement la

capacité d'investissement et de fragiliser la situation financière de la Collectivité de Corse.

Le budget est l'outil financier de la Collectivité. Comme tout outil, le meilleur soit-il, celui qui le maîtrise doit le gérer harmonieusement et équitablement.

Je ne doute pas, M. le Président, que d'autres inclinaisons vous animent. Je suis même persuadé que vous êtes habité par ce souhait de gérer harmonieusement et équitablement. Aussi, permettez-moi d'évoquer a Corsica appaciata chè vò vulete, chè no vulemu tutti, et même si la période électorale n'est pas la plus propice, considérez qu'il n'y a pas d'un côté le bien, de l'autre côté le mauvais. Le bien-être, u benistà, est un objectif partagé par d'autres que la majorité, qu'il ait des héritages qu'il faut assumer et gérer, bons ou mauvais, mais nous en avons tous à des degrés divers. Stigmatiser n'est en rien utile à l'objectif avoué.

A ce titre et pour conclure, permettez-moi de convoquer une nouvelle fois le rapport du CESEC qui insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière à tous nos agents, je dis bien tous nos agents, pour que le sentiment d'appartenance à une même collectivité soit partagé. L'alignement des statuts n'est pas le seul moyen de reconnaissance. La reconnaissance de leurs compétences l'est encore plus. Notre plus belle richesse, ce sont nos ressources humaines, tout simplement, tous les agents, quel que soit leur grade, ou leur fonction. Je sais que vous saurez en tenir compte.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Félicitations, parce que vraiment dans les temps ! Y a-t-il d'autres interventions ? Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, Madame la Présidente. Mon intervention sera plus courte que celle de mon prédécesseur.

J'ai eu l'occasion de me rendre compte que les chiffres à l'oral, c'était encore moins digeste qu'à l'écrit. Je vais donc faire quelque chose de beaucoup plus analytique et moins numérique.

Je voulais d'abord remercier le conseiller BIANCUCCI pour sa présentation. C'est un budget en continuité par rapport à l'année précédente dans le droit-fil des

orientations politiques de notre mandature et bien entendu, dans le droit fil des orientations budgétaires votées le mois dernier.

Il est donc logique que certains de mes commentaires ce soir ressemblent étrangement aux commentaires que j'ai pu faire le mois dernier.

Concernant les recettes de fonctionnement, la majeure partie vient de la fiscalité. Notre sentiment sur le dynamisme de cet axe est mitigé. En effet, nous pourrions nous réjouir de leur augmentation et donc, de l'augmentation des recettes qui va avec, mais la nature des taxes qui augmentent, nous semble préoccupante. La taxe sur le tabac, par exemple, augmente de 12 M€, celle sur les produits énergétiques de 4 M€, les droits de mutation à titre onéreux déjà largement supérieurs à la moyenne française augmentent encore de 1 M€. Ces augmentations sont de vrais indicateurs sociétaux et pour nous, ils ne sont pas révélateurs de la société que nous souhaitons pour la Corse.

Les décisions politiques que nous avons prises et les orientations que nous avons choisies en matière de santé publique, d'environnement, de foncier et plus largement, de réduction de la fracture sociale ont vocation à faire baisser ces postes de recettes. En tout cas, c'est ce qu'on souhaite.

Il est donc urgent d'entamer une réflexion sur de nouvelles sources de recettes, comme nous l'avons déjà souligné au moment du débat d'orientations budgétaires. Pour nous, la seule solution est une fiscalité adaptée, autrement dit, une autonomie fiscale.

Concernant les dépenses, nous constatons que toutes les politiques y mettent du leur pour respecter le contrat d'une augmentation inférieure à 1,2 %. La trajectoire de maîtrise des dépenses est respectée à la fois par la Collectivité et par tous ces agences et offices.

Je ne détaillerai pas les politiques une à une, un axe après l'autre dans un inventaire à la Prévert, j'ai peur de perdre mes camarades en route et notre public. Je noterai seulement 3 points qui me semblent révélateurs de nos volontés et du respect de nos engagements.

D'abord, dans le domaine des routes, on remarque une baisse de 3 M€ de fonctionnement et une hausse de 3 M€ en investissement qui, à notre sens, dénotent de notre volonté de mettre fin à une politique de simple gestion pour une vraie politique de projets structurants.

Ensuite, une augmentation de 6 M€ des crédits de fonctionnement pour l'environnement, notamment la gestion des espaces protégés et la fréquentation, et une augmentation de 3 M€ en AP pour la politique de l'eau, première étape du plan « Acqua nostra 2050 » qui montre une réelle réflexion concernant la gestion de l'eau. Ces deux points prouvent, s'il en était besoin, l'intérêt particulier que nous portons à la question environnementale, conformément à la déclaration d'urgence climatique et environnementale que nous avons votée à la fin de l'année dernière.

Monsieur le conseiller exécutif, vous remercie de cette présentation, remercie l'ensemble du Conseil exécutif ainsi que l'administration de la Collectivité pour la présentation de ce budget et vous souhaite une bonne année dans la réalisation de ce budget.

Merci, Madame la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement parce qu'on commence à se remettre de tous ces chiffres et ces explications à cette heure-ci, mais nous essayons d'être performants et résumer le mieux possible la situation telle que nous la ressentons avec à l'appui des chiffres. Mais je ne serai pas très précis et je ne rentrerai pas trop les détails. Je crois que vous en avez suffisamment eus aujourd'hui.

Tout d'abord, je m'associerai aux remerciements dans le cadre de ces incendies dont la Corse est frappée puisqu'on a présenté un rapport sur la biodiversité. On connaît aujourd'hui les problématiques de notre île, les incendies et particulièrement les déchets. Je voudrais aussi remercier tous les acteurs, toutes les personnes qui se sont investis, les populations aussi et surtout les renforts venant, j'oserais dire, du « pays ami ». Il faut les remercier aussi. S'ils sont là quand on en a besoin, c'est la moindre des choses, ne les oublions pas puisqu'ils viennent éteindre le feu. Je le fais à mon tour.

Le budget, 1,3 milliard globalement, j'arrondis. Des recettes stables, une fiscalité qui représente 60 % des recettes, quand même aussi un recul significatif des recettes sectorielles, ce qui est un peu inquiétant et qui aura inévitablement une incidence non négligeable sur les politiques publiques.

Un taux d'épargne net, je ne vais pas revenir sur l'épargne brute pour faire des raccourcis, 231 M€ On peut être satisfait de ces ratios comme la durée de désendettement. Nous avons aussi en termes de dépenses, des charges à caractère général qui augmentent significativement et surtout, des charges de personnels au 012 qui augmentent de 14 M€, 6,35 %. Cela a été dit.

Sur les effectifs, je ne vais pas m'étaler et je ne voudrais pas polémiquer, je ne suis pas nourri de mauvaise foi, mais constat est fait et ça a été dit en commission des finances. Je voudrais juste corriger le rapport où je me réjouissais quand même de la stabilité des effectifs. Donc, s'ils sont stables, ils n'ont ni diminué, ni augmenté. Mais en contrepartie, j'avais souligné qu'il y avait eu en moyenne à peu près 150 départs, en 2018 et 150 en 2019. Ce qui fait donc que si on est stable, c'est que quelque part sur les deux années, c'est 300 postes qui ont été pourvus, globalement. Donc, rien de nouveau sous le soleil.

Quand je dis ça, rien de nouveau dans ce budget. C'est la même chose que l'année dernière, si ce n'est qu'avec mon grand fairplay, je voudrais saluer cette nouvelle présentation, saluer les personnels parce qu'effectivement, beaucoup plus lisible, et beaucoup plus de plaisir à le lire, à l'étudier. En plus, il y a moins de coquilles que les années précédentes. Même si j'en ai relevé quelques-unes, je n'en parlerai pas.

En investissement, et d'ailleurs ce que je vais dire est rappelé par le CESEC dans son rapport, les recettes d'investissement sont de 93 M€ qui sont aussi stables par rapport à 2019 et 70 M€ de recettes sectorielles qui sont, je le dis encore une fois, constituées à 60 % par des financements d'Etat et 12 % de crédits européens. Inévitablement, pour réaliser 300 M€ d'investissement, nous avons recours à l'emprunt. J'avais fait déjà mes observations et je ne vais pas y revenir, on a tendance au BP à mettre un emprunt surévalué. Je suis heureux d'entendre dire que le budget est en équilibre, bien heureusement, je crois que c'en est même une obligation, c'est un minimum. Ensuite, au CA, on réduit en disant, « nous n'avons pas consommé ». C'est une pratique, elle est ce qu'elle est, je veux la souligner, nous ne sommes pas dupes non plus.

Le rapport fonctionnement/investissement n'a pas changé. On est toujours dans le même ratio, rien n'a évolué de plus dans le bon sens, 75 % en fonctionnement, 25 % en investissement.

Je voudrais dire aujourd'hui, quand j'entends dire que l'agrégation des 3 budgets des 3 collectivités, aujourd'hui, il y a quelque chose d'extraordinaire, c'est transcendant, j'oserais dire qu'il n'y a pas de plus-value. A la marge, peut-être, un petit différentiel, mais rien d'extraordinaire. Quand on additionne l'investissement

des 3 collectivités, eh bien aujourd'hui, en réalisé et pas en prévisionnel, il n'y a rien d'extraordinaire, je dis bien en réalisé, il n'y a rien de plus. Donc, je considère qu'aujourd'hui, on n'a pas de plus-value.

Et quand bien même, aujourd'hui, puisqu'on considère que nous avons une bonne trajectoire financière et on peut l'entendre, que nous avons de très ratios et que notre région se porte bien financièrement, pourquoi ne pas investir plus ou pourquoi ne pas provisionner plus avec les risques de contentieux ? Je ne veux pas préjuger, je m'étais déjà exprimé, pourquoi nous ne provisionnons que 5 M€ puisque c'est peut-être 84 M€ qui nous attendent. Nous en avons les moyens et la possibilité. Pourquoi ne pas faire les deux, investir un peu plus et provisionner un peu plus ? Je rejoins un peu dans ces propos, ce qui a été abordé très brièvement par François ORLANDI puisque le risque est là. Mais, comme vous le savez, M. le Président, je ne m'aventure jamais à faire des commentaires sur les décisions de justice. J'en prends acte, comme vous le dites si bien, et je le fais dans tous les domaines. Je ne veux pas aujourd'hui m'avancer dans ce domaine-là.

Au niveau de la dette, 780 M€, une augmentation de 5 M€ de la dette par rapport à 2019, effectivement, avec un emprunt d'équilibre de 96 M€ Voilà la situation.

Globalement, moi, aujourd'hui, j'ai presque envie de vous dire *repetita bis* par rapport à l'année dernière, de bonnes intentions, concrètement une traduction qui a du mal à se mettre en place, et pour rejoindre Pierre GHIONGA, pour dire qu'on ne voit pas tout à fait la stratégie ou le fil conducteur, ou le changement majeur aujourd'hui dans ce budget qui est, il faut le dire, avant tout un acte politique.

Voilà ce que je voulais dire de manière globale. Rien de plus, si ce n'est que d'avoir des précisions et espérer peut-être dans l'avenir avoir d'autres façons d'aborder les choses.

Ceci dit, et je le répète encore, il n'est pas question pour nous d'avoir un œil malveillant, bien au contraire, nous souhaitons pour la Corse et pour les Corses que notre Collectivité fonctionne, fonctionne bien. Nous avons dit qu'il y avait des difficultés, vous les avez suffisamment mises en avant, apparemment elles semblent surmontées. On veut surtout dire que nous sommes là pour réussir tous ensemble et si nous faisons, c'est pour cela qu'il faut qu'il n'y ait rien de personnel, il n'y a pas d'attaques, si nous faisons des observations, si nous faisons certaines fois des mises en garde, c'est justement pour que ça aille mieux, pour aller de l'avant et non pas pour saboter les choses, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Bien au contraire ! Mais soyons très vigilants surtout dans les années à venir.

Je terminerai très rapidement sur la note un peu moins sympathique qui est l'inquiétude de la crise que nous vivons aujourd'hui concernant les déchets. Tout à l'heure, nous évoquions en commission, et je l'avais prédit, M. le Président de l'office de l'environnement, d'autres maires s'en inquiétaient, d'autres membres d'intercommunalités, aujourd'hui la situation est grave. Il y a urgence ! Sans être sarcastique, je le dis, il y a longtemps qu'il y a urgence. Aujourd'hui, on va voter, on va faire des choses, mais le temps que les choses se mettent en place, ça va prendre du temps et nous ne serons pas au rendez-vous.

J'alerte aujourd'hui notre Assemblée, de manière solennelle. Les EPCI, les intercommunalités, les communes de fait, au regard du nouveau règlement d'aide aux communes, inévitablement ont perdu pour certaines une grande partie, 10 à 20 % de taux de subventions.

Pour les intercommunalités, beaucoup d'argent engagé en termes de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Aujourd'hui, ce qu'il faut payer en plus, c'est la dette supplémentaire et le surcoût des crises. Les deux cumulés, ce sont les intercommunalités qui vont le payer. Je le dis, je ne le souhaite pas, encore une fois, mais je m'en étais exprimé il y a déjà trois ou quatre ans, au moment du vote du plan de mai 2016, ce qui va se passer, ce qui se passe et ce qui se passera d'ici l'année 2020, pour ceux qui voteront les budgets, et l'année 2021, c'est que les intercommunalités n'auront plus les moyens. Elles auront recours à la fiscalité et ça sera en plus pour les ménages et pour les Corses.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Autre intervention ? Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, mes chers amis,

A mon tour, en préambule je souhaiterais dire un mot par rapport aux terribles incendies que nous venons de vivre sur notre territoire. A mon tour, je remercierai tous les acteurs sans oublier personne. Mais je reprendrai les propos de François ORLANDI, il a terminé son intervention en disant « la plus belle richesse que nous avons est la ressource humaine ». En tant que Président du SIS, le côté affectif que je peux apporter

à i nostri spinghji fochi, je peux vous dire qu'ils ont été à la hauteur des enjeux du commandement au terrain et qu'ils continuent encore aujourd'hui, sans relâche, à travailler sur site, avec leurs homologues continentaux pour que ce feu-là s'arrête, notamment celui de Quenza, au même titre que tous les autres.

Pour ma part, je retiendrai 2 points sur les incendies.

Le premier point, nous avons pratiqué une toute première, puisque nous avons mis en place un commandement alterné, c'est-à-dire qu'avec nos homologues ajacciens, nous avons pris le commandement du PC un jour oui, un jour non. Je peux vous dire que le travail a été de haute qualité et remarquable. Au-delà de ça, je peux vous dire aussi que nous allons partager les coûts, parce que là aussi, il y a véritablement un investissement et un coût financier extrêmement important.

Le deuxième point que je voulais aborder avec vous, c'est bien évidemment d'attirer votre attention sur la manière dont nous avons à gérer les SIS aujourd'hui. Le dérèglement climatique nous amène à nous poser la question d'une réponse opérationnelle hivernale. Je crois que l'on va devoir repenser notre manière de mettre en oeuvre cette politique-là et nous allons être attentifs aux choses.

Par ailleurs, le troisième point qu'il me semble urgent d'aborder aussi, qui nous amènera probablement à réfléchir la manière à conventionner les choses. Mais je terminerai en vous disant que les deux SIS de Corse, qui ne font plus qu'un pour moi aujourd'hui, seront confrontés demain à des exercices budgétaires difficiles, impactés par les facteurs externes que vous devez forcément intégrer.

J'en ai terminé pour cette partie-là et je réitère mes mots, c'est un hommage véritablement appuyé que je tiens à rendre à tutti i nostri spinghji fochi è à tutti l'altri, à tutti quelli chì si sò impegnati pè puddè spegne tutti ssi fochi.

Je remercie maintenant, bien évidemment nos services d'avoir concocter un budget une fois de plus à la hauteur des enjeux. Je crois que je vais essayer de le reprendre à ma manière, de manière simple, Jean a été suffisamment précis sur les différentes thématiques qu'il a abordées.

Je voudrais simplement vous dire que bien évidemment, notre budget primitif est proposé cette année pour 1,289 milliard, bien évidemment ça renforce les grandes orientations stratégiques que nous avons à conduire ensemble.

Nous avons bien évidemment intégré, et Jean l'a rappelé, je crois même qu'il a qualifié de défi, le passage à la Collectivité unique, et tout un chacun ici peut se rendre

compte qu'au-delà du défi, c'est un vrai combat quotidien. Même si la cour des comptes a voulu nous éclairer en nous expliquant que ça serait long et coûteux, on les remercie, on s'en est rendu compte et on continue de travailler pour que les choses se passent le mieux du monde.

Nous avons des contraintes, vous l'avez dit, ce fameux pacte de Cahors qui nous impose à rester dans une enveloppe budgétaire afin d'être précis sur notre gestion financière. Je crois qu'on y arrive puisqu'on fait partie des collectivités qui restent dans les seuils qui nous sont effectivement imposés aujourd'hui.

Enfin, je ne surprendrai personne en allant tout de suite chercher dans ce que vous avez construit, les programmes européens : j'ai un véritable attachement aux programmes européens et l'année 2020 sera une étape importante pour ne pas dire décisive. Elle s'inscrit dans un cadre prudentiel qui va nous permettre de continuer à construire notre programme 2021/2027. Ce programme d'investissements structurants doit prendre la suite du PEI et c'est extrêmement important, on doit y être tous très vigilants.

Enfin, un budget primitif qui affiche des dépenses réelles en évolution de 0,9 % et qui vont nous ramener à nous poser la question de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui augmentent, c'est vrai, de 1,46 %, avec une inscription de 937 M€ La stabilité des dépenses d'investissement que nous avons inscrite pour 352 M€ une évolution de 0,77 % des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2019 et une dépense de recettes réelles d'investissement de 1,74 point.

Enfin, j'attacherai comme d'habitude j'ai envie de vous dire, une importance toute particulière sur les ratios de la Collectivité de Corse. Ils sont quand même, à mon sens, l'indicateur fort qui nous permet en tous les cas de construire les choses. Je crois même que M. ORLANDI les a qualifiés de conformes. Donc, s'ils sont conformes, ils vont nous permettre de continuer de déployer les choses de manière intéressante pour garantir les années à venir.

Je ne vais pas répéter, le taux d'épargne est très intéressant à 15,23, une épargne brute à 166 M€, une épargne nette à 131 M€ et une capacité de désendettement à 4,69 années. Donc, tous ces éléments-là nous confortent dans notre position et m'appellent à dire que les choses sont plutôt maîtrisées.

Effectivement, tout un chacun a expliqué les inquiétudes à avoir sur les différents fiscalités que nous avons dans nos murs et notamment la fiscalité du tabac. Mais le Président s'en est expliqué tout à l'heure et je crois qu'on doit être attentifs parce qu'il risque d'y avoir un appel d'air au moment de la mise à parité des prix. Pour

les trois années à venir, il va falloir que l'on travaille de manière intelligente pour essayer de mettre en place, ce qu'a évoqué le Président de l'Exécutif de Corse, un contrat d'accompagnement.

D'ailleurs, lorsque vous parliez de santé tout à l'heure, à mon tour je voudrais y apporter une touche particulière. Si l'on veut contribuer à ce que les choses se fassent de manière intelligente, c'est peut-être dans la prévention et dans la communication que la CDC a un rôle à jouer au niveau du tabac. Je refermerai cette parenthèse.

Ce qui m'amène maintenant à vous dire que le recours à l'emprunt était sensiblement équivalent à celui de 2019, je crois que tout le monde s'est exprimé sur le sujet. La dette de la Collectivité, je l'ai évoquée aussi, je n'y reviendrai pas. Je ne rentrerai pas dans un détail précis de la programmation financière, je crois que Jean BIANCUCCI l'a fait parfaitement bien.

Je voulais dire au Président de l'Exécutif, que bien évidemment, le groupe « Femu a Corsica » votera ce budget au-delà de la conformité de ce qu'il est, mais des ambitions que nous avons à mettre en œuvre pour les années à venir.

À ringrazià vi.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Une autre intervention, Paul LEONETTI.

M. Paul LEONETTI

Beaucoup de chiffres. Je ne vais pas évidemment en citer d'autres. Les analyses ont été proposées, différentes. Il y a un satisfecit de la majorité. L'effort est considérable et le budget est extrêmement contraint, on le voit. On a une évolution de la fiscalité qui nous paraît favorable et en même temps, une augmentation considérable de nos charges et la prudence qui est évoquée, qui est répétée et souvent rappelée par d'autres rapporteurs, par Guy à l'instant, etc., s'impose. Cette prudence nous est imposée, c'est une contrainte, nous sommes obligés de nous contenir dans ce budget. Nos ambitions sont modestes. Pour une fois, je trouve dans le budget, une ligne de force. Je vais la citer. Evidemment, que nous avons une nécessité d'un statut fiscal adapté. La démonstration est faite depuis des années.

La perte de taxe foncière sur les propriétés bâties. Certes, paradoxe total de ces propriétés et cette problématique : davantage de constructions, davantage de taxes, davantage de recettes. Aujourd'hui, le Gouvernement renonce à la taxe d'habitations et

on s'aperçoit, au moment où on va perdre ces taxes, qu'elles augmentent partout en France et que c'est une part importante des futures recettes fiscales. Comment ne pourrait-elle pas nous revenir ?

Le tabac par exemple, certes, c'est un impératif de santé. Moi-même, je rejoins tout à fait mon ami GHIONGA, je ne souhaite pas qu'on continue à se battre pour un différentiel de tabac, mais la recette, pourquoi ne reste-t-elle pas en Corse ? Nous pouvons comprendre que l'alignement sur le tarif du tabac continental se fasse dans un délai bien plus court que celui qui nous est proposé. Mais ce différentiel de recettes est considérable, pourquoi devrait-il nous échapper ? Nous avons besoin de ces nouvelles recettes. Il est impératif que la Corse dispose d'un régime fiscal particulier. La démonstration en est faite tout au long des chiffres qu'on a égrenés ce soir.

Les dépenses. Il y a quand même, je le disais tout à l'heure, la manifestation d'une volonté véritable dans ce budget primitif. En matière d'habitat, on a fait un effort de dotations considérable. L'habitat inclusif qui avait été proposé et défendu par ma voisine, « Una casa per tutti » avec un effort considérable qui se tourne vers l'intérieur de l'île et qui peut aider des jeunes couples à s'installer et à y travailler.

En social, l'effort est considérable, 15 % du budget, soit 180 M€ cet effort social, il est en augmentation de 1,5, c'est une part énorme ! La population vieillit, ces contraintes vont demeurer, ce sera plus lourd dans un an, encore plus lourd dans 5 ans, il va bien falloir là-aussi mettre des recettes en face de cette problématique qui va nous poursuivre.

Je parlais de l'environnement, l'environnement c'est le cœur de notre combat. En environnement, les nationalistes ont fait de l'ombre aux écologistes en Corse parce que depuis 40 ans, c'est leur préoccupation essentielle. Nous réservons 5 % de ce budget à l'environnement, c'est un effort, il est insuffisant, on aimerait tellement le voir multiplier par deux. Certaines régions de France l'ont porté à 15 %, elles n'ont pas les charges que nous avons, voilà.

Alors, sur ces 57 M€ que nous réservons à l'environnement, à l'heure de l'urgence climatique, les incendies désastreux que nous avons vécus, ces jours prochains d'ailleurs une tempête qui risque de les raviver, je ne le souhaite pas, enfin ça menace, avant 24 h, on risque de voir repartir ces feux.

Donc là l'effort important est encore si modeste par rapport à l'ambitieux rapport 44 que nous avons détaillé tout à l'heure, et qui est porteur de tellement d'espoir, d'investissement, de savoir-faire, de développement technologique, de

l'accompagnement, de la formation en adéquation avec nos soucis d'environnement, nous pourrions devenir ici une plate-forme d'expertise en matière d'environnement, une référence européenne, mais avec quels moyens ? Ils sont si limités, nous sommes tellement étranglés.

La prudence dont je parlais tout à l'heure, et je vais finir avec cette notion de prudence, nous n'avons pas pu, comment pourrais-je dire, nous préserver du risque majeur de la pénalité qui concerne Corsica Ferries, nous n'avons pas les moyens de nous protéger de ce risque majeur, sinon on déséquilibre considérablement notre budget. Cette contrainte est effrayante pour moi, c'est-à-dire que nous n'avons même pas les moyens d'être prudents, nous n'avons pas les moyens de la même façon qu'un père de famille dont la paye suffit à peine à équilibrer son budget, qui n'a peut-être pas les moyens de payer une complémentaire de santé. Eh bien, nous on n'a pas eu les moyens de nous préserver de cette catastrophe.

Alors, je pense véritablement qu'il faut continuer à exiger de l'Etat et à faire partager à tous les élus de cette Assemblée, que la Corse en matière de fiscalité a besoin d'une exception, et ça on le répète, et ce n'est pas, comment pourrais-je dire, sans argument, ce n'est pas un caprice d'une collectivité particulièrement dépensière. Alors, elle a fait la démonstration justement de la maîtrise de son budget, elle a fait la démonstration avec des contraintes incroyables, avec les obligations que nous avons subies ces trois dernières années de rester dans les cordes, mais on n'a plus les moyens de l'action.

Donc, battons-nous pour ce statut fiscal, tous ensemble, on a tous à y gagner.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole, il vous reste quelques minutes.

Mme Valérie BOZZI

Je ne serai pas très longue de toute façon, merci Mme la Présidente.

Simplement quelques observations, quatre points, puisque l'analyse globale a été faite très brillamment par mes collègues.

Donc moi j'ai une satisfaction et quelques regrets, voire une inquiétude.

D'abord une satisfaction, je constate que les projets d'aménagement important qui avait été votés par le CD 2A sont maintenus, et ça je trouve que c'est une très bonne chose puisque ce sont des beaux projets, et notamment l'aménagement de la Tour de Capitello, qui est, je trouve, un bâtiment majeur du golfe d'Ajaccio et il est important de la mettre en valeur, c'est le point de rencontre des communes de Cauro, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Ajaccio et Grosetto-Prugno. Donc, je vous félicite pour ce très beau projet qui j'espère verra le jour très prochainement.

J'ai un petit regret concernant les transports de voyageurs réguliers non-urbains, je constate qu'il y a 10 lignes et 6 estivales, ça me semble peu et je vois qu'il n'y aucune volonté de développer ces transports. Cela me semble regrettable, en tout cas il faudrait peut-être travailler à développer certaines lignes, c'est un manque pour notre territoire. Il faudrait réduire les déplacements en voitures, et ça permettrait de lutter contre l'isolement de certains territoires. Donc, je pense qu'il faudrait travailler sur ce secteur en particulier

Concernant les déchets, ça été dit par Xavier tout à l'heure, effectivement rien de concret, encore une fois, pour sortir de la crise qui s'annonce encore plus sévère dans les prochains mois. Donc, une grande inquiétude des intercommunalités.

Et par contre, il y a 2 600 000 € pour une déchèterie qui concerne les déchets dangereux, donc je ne sais pas à quoi ça correspond. Donc si vous avez des précisions, puisque sauf erreur, nous n'avons pas voté le plan régional des déchets dangereux que nous devons d'ailleurs voter, qui est une obligation, mais du coup je ne connais pas ce projet. Donc, peut-être des précisions à nous apporter.

Et enfin, une inquiétude, plutôt à mon sens une illégalité, j'ai trouvé qu'il y avait pour l'agence de l'urbanisme la volonté de recruter deux CDD pour la réalisation du SCOT de Balagne. Alors, à mon avis, ça me semble compliqué puisque ça n'est pas de la compétence, même s'il y a une délibération, par exemple la communauté de communes de la Pieve d'Ornano a la compétence SCOT et c'est nous qui allons recruter un agent pour réaliser ce SCOT, comme la CAPA d'ailleurs, je crois. C'est un poste qui est d'ailleurs financé par des fonds d'Etat. Donc voilà, il me semble une incompatibilité à ce niveau-là.

Donc voilà les quelques questions et observations que je pouvais apporter sur ce budget. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère. Donc, qui demande la parole ?

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci, très vite, juste une petite question relative aux amendements qui avaient été évoqués en commission des finances, mais qu'on n'a pas encore.

Le Président SIMEONI

Je vais vous les présenter, et on distribue, si vous en êtes d'accord.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Jean-Charles ORSUCCI, une minute.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vois que vous êtes attentive, je vais essayer de rester dans les limites, mais je pense que vais faire un petit peu plus long.

Je m'excuse, le seul souci que nous avons dans cette institution, c'est que François ORLANDI a interpellé l'Exécutif sur un certain nombre d'éclaircissements que nous allons avoir, mais je doute fort que derrière je puisse reprendre la parole pour donner une explication de vote concernant notre groupe. Alors, je voudrais le faire. Je vais expliquer ce que va faire notre groupe, ça me paraît intéressant, même si je suis certain que les réponses que va faire Jean BIANCUCCI le seront aussi.

Je voulais juste vous dire que notre groupe a pris donc la décision, après avoir longuement débattu hier soir et cet après-midi, entre le fait de voter contre ce budget et le fait de nous abstenir, comme nous l'avons fait à deux reprises. Nous avons décidé de continuer à prendre de la hauteur, nous avons décidé d'ailleurs de continuer à nous abstenir, aujourd'hui nous allons nous abstenir sur ce budget, pourquoi ? Je voudrais le dire.

Premièrement je remarque, j'ai entendu des interventions dans la bouche de membres de la majorité, il y a eu des critiques, comme quoi on est sûr qu'ils vont pouvoir voter, il y a eu des critiques plus dures que celles qu'a formulées notre ami François ORLANDI. Et sur les critiques qui ont été formulées, j'aurais tendant à dire

que nous sommes plutôt à suivre l'Exécutif dans ses propositions, parce que je crois qu'il n'a pas trop de marges de manœuvre en réalité.

On aurait pu voter contre si, comme c'est de coutume, y compris dans cet hémicycle, nous mettions ici, aujourd'hui, les contingences d'élections municipales et locales.

Vous voyez dans notre groupe, alors je ne parle pas à titre personnel, je n'ai pas identifié pour l'instant d'opposition, donc n'y voyez rien de Bonifacien, mais je le dis très clairement, me tournant vers mon ami Cathy COGNETTI entre autres, nous aurions pu à ce titre marquer une défiance vis-à-vis de l'Exécutif. On aurait pu le faire d'autant plus volontiers, que quand je me retourne encore vers Cathy COGNETTI, que je regarde son opposition, je me souviens de mots qui n'étaient pas assez durs dans la bouche d'une de ses principales opposantes, qui me reprochait d'avoir fait perdre Paul GIACOBBI un soir de décembre 2015 au profit de la majorité territoriale. Comme quoi, il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis. Mais ça, je voulais au moins avoir le plaisir de pouvoir le dire aujourd'hui.

Donc nous, nous allons prendre de la hauteur et c'est pour ça que nous allons essayer d'être cohérents avec ce nous faisons depuis trois ans dans cet hémicycle, et nous allons encore une fois, à travers l'encouragement qui doit être le nôtre vis-à-vis de la volonté affichée par l'Exécutif territoriale, de la volonté affichée par le Préfet de région, et nous allons continuer dans notre rôle qui est souvent très difficile, très périlleux, de mettre de l'huile dans les rouages entre Paris et la Corse, et nous allons le faire notamment en nous abstenant.

Nous allons le faire mais étant fiers déjà de ce qui a été réalisé sur, par exemple, le rapprochement des prisonniers, même si nous voulons aller encore plus loin ; sur ce qui a été fait vis-à-vis des enfants malades, et là-aussi nous nous en félicitons ; sur ce qui a été fait aujourd'hui, je le dis en regardant Lauda qui nous a rejoints, le Président l'a dit, ce n'est pas un jour lambda aujourd'hui, aujourd'hui c'est une grande victoire du peuple corse, partie prenante de cette nation qu'est la République française. C'est une grande victoire que nous avons obtenue, certes grâce à l'engagement magnifique de notre ami Michel CASTELANNI, mais grâce à l'engagement de toutes les personnes qui sont ici dans cet hémicycle et de tous ceux qui ont œuvré pour que cela puisse être fait.

Je le dis parce que vous avez tendance dans la majorité à minimiser certaine fois vos victoires, je dirai que celle-ci, avec d'autres, elle est importante, elle est même capitale pour nous, elle fait partie des signes forts.

Et, c'est dans cet esprit-là que nous avons choisi de nous abstenir sur le budget qui nous est présenté.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, donc la parole est à l'Exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

J'ai écouté avec satisfaction les points de vue qui ont été développés par les uns et les autres, si je me laissais un peu aller, je dirai que le printemps arrive, il est de bon augure.

Mais bien entendu au-delà des propos qui ont été tenus par les uns et par les autres, il y a, qu'on le veuille ou non, la prise en compte de réelles difficultés de gestion. Je crois que dans les interventions qu'il y a eu, d'une manière transversale, c'est un élément que l'on peut prendre en compte.

Deuxième chose, il y a aussi cette nécessité de revoir les recettes, et notamment celles qui proviennent des tabacs, relativement au développement durable, mais vous le savez, on partage cette exigence et cette nécessité.

Je vais en venir directement à chacune des interventions, j'ai essayé de noter, mais c'est difficile.

Pour ce qui concerne l'intervention de Pierre GHIONGA, Pierre GHIONGA a été clair comme d'habitude, il a dit : moi je m'abstiens et ensuite il a décliné pourquoi il s'abstenait. On peut comprendre, c'est relativement simple, ça été relativement court, est-ce que l'on peut faire mieux pour la langue Corse ? Pourquoi pas ! En tout cas, moi j'en prends le pari, je pense qu'on doit faire mieux et on fera mieux dans les années qui viennent. Donc, je pense que c'est une critique que je prends de manière positive, si tu permets Pierre.

Concernant le développement durable, j'ai répondu.

Et je vais en venir à François ORLANDI, mon ami François. Je ne partage pas, je dois le dire, la même lecture du rapport du CESEC. J'ai été au CESEC, j'ai rapporté devant eux, j'ai eu les commissaires qui m'ont interpellé sur un certain nombre de sujets, d'ailleurs il en est fait état dans le rapport, mais le rapport est une belle

analyse, je dois le dire, du budget et des propositions de budget qu'on a faites, mais on trouve dans le rapport beaucoup d'éléments extrêmement positifs. Tu le sais.

Après, on va dire « oui, mais, on n'a pas assez de ressources au niveau du FC TVA, et ça démontre que... ». Mais, le problème c'est que là, on est dans une dimension quasi mécanique, plus on investit, plus on va récupérer de FC TVA, etc.

Alors, est-ce qu'il faut aller au-delà de cette volonté et de cette manière de faire prudentielle qui est la nôtre ? Ecoutez, je pense qu'aujourd'hui, nous sommes à la hauteur de la situation en essayant de maintenir le même niveau d'engagement concernant les investissements. Maintenant, vous le savez, si on va au-delà, ça veut dire que l'on va avoir un emprunt qui va augmenter. Et, bien entendu, je vais en arriver à la suggestion tout à l'heure de Xavier LACOMBE, c'est une manière de faire, ça peut-être une manière de faire. Donc, c'est un élément que l'on doit mettre à la réflexion. Mais en l'état actuel des ressources, je ne pense pas véritablement que ce soit judicieux.

L'épargne brute, c'est un élément et ça me permet de répondre à d'autres intervenants, l'épargne brute, donc vous le savez, vous savez pourquoi elle est impactée. Vous savez aussi qu'on n'a pas pu intégrer dans des éléments comptables la question de la DCT, je m'en suis expliqué tout à l'heure. Mais les arguments que vous développez, ne tiennent pas compte des neutralisations qui sont expliquées page 8 du document, concernant à la fois les 14 M€ de l'OTC et puis ce qui concerne l'allègement d'emprunt pour ce qui concerne à la fois 2019 et 2020.

Nous avons aujourd'hui, après un retraitement, je le dis bien, en comptant les éléments que je vous ai apportés tout à l'heure concernant les 14 M€ d'emprunt, les 2 M€ d'allègement, on a en fait un ratio qui va s'établir à 4,18 %.

Donc là, on ne fait pas tout à fait les mêmes comptes. Cela veut dire simplement que l'on maintient le cap et on est dans la norme véritablement concernant les ratios.

Donc je vais aller très vite.

Je remercie Mme BOZZI, notamment qui a souligné le fait que l'on a maintenu les engagements qui avaient été pris, mais je crois qu'on l'a fait de manière générale parce qu'il s'agit aussi de la continuation de l'action publique. Donc, il n'y a aucun problème là-dessus, vous l'auriez fait aussi, je pense. Donc là, il n'y a rien à dire.

L'inquiétude que vous pouvez avoir concernant les déchets, elle est la nôtre aussi, je pense que c'est quelque chose de partagé. Par contre, il y a un élément sur

lequel je suis obligé de vous répondre, il ne s'agit pas des déchets dangereux, mais des déchets non-dangereux. Donc, c'est vrai que l'interprétation qu'on peut en faire peut être différente.

Ce qu'a dit Anne, il y a aussi des éléments de réajustement qu'elle a apportés que nous pouvons partager, qui sont des éléments de critique positive, il n'y a aucun problème. Mais, encore une fois, on a essayé de faire du mieux possible, sachant que la tâche est difficile.

Paul LEONETTI, je peux le comprendre, on partage ce raisonnement, il a démontré finalement qu'on avait très peu de moyens, qu'il était difficile de répondre aux sollicitations, et puis il a dit, et nous sommes d'accord, il faut qu'on aille vers une autonomie fiscale, vers un statut fiscal et vers des moyens propres dont pourrait se doter la Corse.

Je n'ai pas volontairement répondu à la critique de François ORLANDI point par point, parce qu'il faudrait revenir à l'exposé que j'ai fait tout à l'heure et je crois qu'à cette heure-ci, ça n'est plus de saison. Donc éventuellement, on peut poursuivre, François, cette discussion post session, il n'y a aucun problème.

Sur les éléments concernant la spéculation immobilière, vous connaissez notre point de vue je pense, on l'a fait connaître, on s'est mobilisés pendant des années, nous continuons à le faire et il n'y a pas de problème. Si vous voulez vous battre avec nous, on pourra éventuellement élaborer une stratégie commune.

Sur ce qu'a dit Xavier, donc Xavier considère qu'il y a un recul des recettes, que les charges sont en augmentation, à la fois les charges d'ordre général, les charges de personnel. Mais il y a un constat, Xavier, que j'ai fait moi-même en l'exposant et en donnant, de manière précise, les chiffres. Après, c'est l'interprétation que l'on fait qui n'est la même. Mais on peut comprendre que quand on est dans l'opposition, on ait une interprétation différente de celle de l'Exécutif.

Voilà, on me pousse, on me bouscule, je suis désolé de ne pas avoir été beaucoup plus loin dans les détails, mais là je suis un peu coincé, excusez-moi, je rends le micro.

Mme Mattea CASALTA

Peut-être que M. le Président de l'Exécutif va conclure.

Le Président SIMEONI

Je vais essayer d'être synthétique en 6 minutes.

Merci M. le Conseiller exécutif pour cette présentation.

Merci pour les observations qui ont été faites depuis les groupes et les bancs de l'opposition, depuis les groupes et les bancs de la majorité.

Merci à la majorité pour son soutien, également pour avoir souligné ce qui mérite d'être amélioré ou là où il faut continuer à se battre, notamment pour renforcer nos marges de manœuvre.

Je note aussi que globalement les interventions des groupes de l'opposition sont bienveillantes, dénuées de toute forme d'excès, avec des critiques qui vous appartiennent, que nous pouvons ne pas partager mais qui sont tout à fait entendables.

Simplement quelques mots, d'abord sur la macroéconomie du budget et ensuite pour répondre sur un ou deux points par rapport aux politiques publiques, et notamment l'argument selon lequel nous ne serions pas suffisamment ambitieux.

Sur les grandes lignes de ce budget, je vais dire que c'est à la fois un budget qui reflète, me semble-t-il, une approche extrêmement sérieuse de la gestion de cette Collectivité de Corse, et c'est en même temps un budget qui structurellement reste un budget de dépendance.

Alors, une approche sérieuse, pourquoi ? Eh bien parce que, vous l'avez dit, pour partie parce que c'était le cas, y compris avant la fusion, pour partie parce que nous avons mené depuis 2015, au niveau de la Collectivité territoriale de Corse et depuis le 1^{er} janvier 2018, naissance de la nouvelle Collectivité de Corse, une politique qui est une politique extrêmement sérieuse et volontariste. Aujourd'hui, la Collectivité de Corse présente des grands équilibres budgétaires qui sont satisfaisants.

Alors, il y a un certain nombre d'éléments qui font, par exemple les recettes, vous l'avez dit, quand on voit les recettes sur les produits des ventes foncières, extrêmement dynamiques dans le département de Corse-du-Sud, c'est aussi la traduction fiscale d'un phénomène alimenté aussi par la spéculation et la dépossession souvent, pas seulement. Mais ça génère aussi une recette fiscale et cette recette fiscale aujourd'hui elle est tombée dans l'escarcelle de la Collectivité de Corse.

Mais c'est aussi notre politique qui a conduit à ces bons résultats. Le premier exercice budgétaire nous avons eu à faire face à un trou de 100 M€ qui était caché, que nous avons découvert et que nous avons comblé. Et aujourd'hui nous avons des ratios qui sont des ratios satisfaisants. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, ça reste un budget qui est un budget de dépendance, nous en sommes d'accord et quelles que soient nos options politiques, parce que nos ressources propres sont à l'évidence trop faibles. Et, concernant les grands chantiers qui nous attendent et les grandes négociations qui nous attendent, nous savons que nous avons en face de nous des interlocuteurs et des partenaires qui peuvent, par un acte d'autorité, réduire de façon très significative nos marges budgétaires.

On va parler du PTIC. Le PTIC, c'est un effort qui a été annoncé par le Président de la République, c'est un effort dont on nous a déjà dit qu'il s'étalerait sur 5 ans et qu'il porterait sur 500 M€

En 2002, c'était normalement un peu plus de 10 ans, 13 ans, c'était 2 milliards d'euros. Aujourd'hui, on nous annonce 500 M€ et on ne nous laisse pas la possibilité de discuter au moment où je parle. Nous allons discuter parce que je considère, et je pense que vous le considérerez aussi lorsque nous aurons travaillé ensemble à la position qu'il faut avoir, que 500 M€ par rapport à ce qui est aujourd'hui le retard que présente encore la Corse au terme de 20 ans de PEI, ça ne suffira pas.

Le CPER, nous n'avons pas encore commencé la discussion, ce que je sais c'est que les Présidents des régions de France viennent de nous écrire pour nous dire que les propositions qui leur sont faites unilatéralement par l'Etat, même si c'est un contrat, sont des propositions qui en termes de volume sont très en-dessous de ce qu'attendaient les régions de France et qui en termes de structures de contrats, proposent simplement aux régions de venir supporter les politiques d'Etat.

Donc aussi bien en termes de volume qu'en termes de philosophie, on est dans une situation qui, pas pour nous, pour les régions de France, à gauche, à droite, n'est pas satisfaisante.

Troisième niveau, la discussion avec l'Europe. Bien sûr que nous sommes des tout-petits économiquement, politiquement et démographiquement. Nous essayons de développer une stratégie interinsulaire, inter-méditerranéenne, interrégionale, interterritoriale, mais si demain l'Union européenne nous dit : les engagements en Corse pour la période 2021-2027, PAC comprise, vont diminuer de 20 %, nous n'aurons pas d'autres choix que de l'accepter. C'est la réalité de notre situation aujourd'hui. Et je le dis aussi, je partage tout à fait ce qui a été dit, notamment par les groupes de la majorité

déjà à l'occasion du débat d'orientations budgétaires et réaffirmé aujourd'hui, mais je pense que ce constat peut être partagé par l'opposition : si nous n'allons pas vers une autonomie fiscale, avec des recettes propres, nous ne pourrons pas continuer à déployer notre vision stratégique, tout simplement parce que, je vais le dire en termes triviaux, aujourd'hui nous sommes à l'os, on ne peut pas faire mieux ni plus en termes d'économie.

Je termine donc ce premier volet de mes explications sur les grands équilibres.

Deuxième volet, parce qu'en fait c'est l'élément sans doute essentiel, moi je ne veux pas laisser d'ambiguïté et je ne doute pas un instant de la bonne foi de Pierre GHIONGA, ni de celle de Xavier LACOMBE, je vais être très clair, parce que qu'est-ce que l'on regarde d'un budget ? On regarde l'emprunt ; vous avez vu l'emprunt ? L'emprunt, on a voté 100 M€ l'année dernière, on a réalisé 20 M€. Donc, je pense qu'on est extrêmement sérieux. Près de 100 M€, un peu moins ; on a réalisé 20 M€

Les emplois, les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté.

La dépense salariale : je vais être très clair, et sous le contrôle des documents qui vous sont communiqués et on pourra les aborder. Alors, nous étions au 31 décembre 2019 sur 4 309 postes pourvus, je ne parle pas des postes budgétaires ouverts, ça c'est théorique ; 4 309 postes pourvus, je précise parce qu'il y avait une erreur sur le premier document, on a dû recompter, comparer entre les trois collectivités, problèmes informatiques, etc.

Il y a eu effectivement 163 entrées. Alors les entrées, ce ne sont pas des recrutements. 163 personnes qui rentrent, ça peut être des fins de mises à disposition, de détachements, des gens qui reviennent, etc.

Il y a eu 67 recrutements et 153 sorties.

Si on reprend sur les deux années, 2018 et 2019 : nous avons pour l'année 2018, 148 entrées dont 29 emplois dus aux intégrations de personnel décidées en 2017, notamment l'association Aide 2B, le GIP, Corse Compétence, le CRIJ, et seulement 9 recrutements et 152 sorties.

Donc, nous avons en 2018, un différentiel de moins 4 postes et en 2019 un différentiel de plus 10 postes.

Donc, en tout nous sommes dans un différentiel consolidé de plus 6 postes sur les deux années 2018, 2019, ça c'est la réalité des chiffres.

C'est-à-dire qu'en gros on a été poste pour poste, avec par contre une augmentation, parce que souvent les recrutements ont porté notamment sur des recrutements de catégorie A, par exemple, là où il y avait des besoins et notamment des besoins jugés impérieux, notamment par les personnels. Et je voudrais vous dire, mais vous n'avez absolument pas été polémiques, on ne peut pas me reprocher ou reprocher à l'Exécutif d'acter des recrutements dans des secteurs qui sont structurellement sous dotés et à propos desquels vous m'avez vous-mêmes, l'opposition, interpellé à plusieurs reprises. Et, c'est votre droit et même devoir de le faire puisque les fonctionnaires sont venus vous voir en vous disant : regardez, là on est trop peu nombreux, là on manque de médecins, là on manque de puéricultrices, là on manque d'ingénieurs, là il y a des départs à la retraite qui n'ont pas été remplacés. C'est ça la réalité.

Donc nous avons été dans une épure d'un point-de-vue de la trajectoire et de la contention de la masse salariale, qui est ce que nous pouvions faire de mieux, surtout si on compare. Alors je n'ai pas le temps de rentrer dans les détails, mais je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne l'augmentation de la masse salariale, je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes très en-deçà de ce qui a été fait partout ailleurs où les régions ont fusionné. Nous sommes très en-deçà ! Là où nous, nous avons contenus à environ 5,5 % pour l'année à venir, les régions en moyenne ont augmenté de 8 à 10 %. Une partie de l'augmentation est due à l'évolution tendancielle de la hausse des charges de personnel, le GVT, je vous en ai parlé, les avancements, c'est ce que l'on avait décidé aussi avec les organisations syndicales et que l'on a validé à l'unanimité à la CAP.

Et, une autre part, c'est quoi ? C'est la politique que l'on a mise en œuvre ensemble : régime indemnitaire, actions sociales, hausse du compte épargne temps, provision pour l'harmonisation des conditions d'emploi des assistantes familiales, 400 000 € vous le savez, elles sont beaucoup moins payées dans un ancien département que dans l'autre, etc.

Donc, je le dis très fortement pour que ça soit entendu et qu'aucune ambiguïté ne subsiste, nous avons été extrêmement rigoureux sur la gestion des recrutements et de la masse salariale, nous ne pouvions pas faire mieux. L'augmentation elle est due à des recrutements qui étaient impératifs, indispensables et obligatoires, et deuxièmement à une politique sociale liée à la fusion, qui est un choix politique parce qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse, notamment en matière d'actions sociales et de régime indemnitaire, est sans doute la Collectivité qui est la plus en avance dans l'ensemble français. Et, ça s'est traduit aussi, par exemple notamment vous le savez, par la

récupération du retard historique qu'ont les ATTE partout, nulle part en France ça n'été fait, sauf dans le Doubs, eh bien nous, nous avons augmenté et aligné avec un effet de cliquet, y compris les contractuels, les ATTE, avec une augmentation sur la fiche de paye de 250 € à la fin du mois. Et ce n'est que justice, mais nous l'avons fait, et ça un coût et ce coût nous l'assumons.

Je termine en disant, sur les politiques publiques, on peut qu'on n'en fait pas assez. Pierre, juste un mot, la langue corse, c'est notre engagement à tous, total. Le budget, c'est une projection, on est en augmentation cette année par rapport au budget de l'année dernière. On a un problème de consommation aujourd'hui. Aujourd'hui, nous nous adressons à la société en matière de langue corse pour diffuser la langue corse dans l'espace sociétal et nous soutenons les porteurs de projets et nous soutenons les structures.

Nous avons un problème de consommation des crédits, donc il y a un décalage entre la volonté politique qui est celle du Conseil exécutif, de la majorité, où les crédits sont ouverts, nous n'arrivons pas à consommer ces crédits, ça c'est la réalité aussi. Donc, ça ne servirait à rien de dire qu'on augmente de 50 % nos crédits, si on ne va pas les consommer derrière, ils manqueraient ailleurs.

Je termine, je vais prendre un exemple, le logement social : l'ancienne CTC, entre 2008 et 2018, elle avait consacré (elle venait en complément) 2,6 M€ en 10 ans sur l'ancien office public qui était l'office public départemental. Il n'y avait pas d'aide directe, je parle sous le contrôle de François, il y avait des soutiens, notamment à travers des garanties d'emprunt, etc.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse va contractualiser 30 M€ sur 6 ans, 30 M€ pour le parc locatif de l'office de l'habitat, 30 M€ dans une contractualisation, en reprenant aussi les engagements contractualisés qu'avait pris le conseil départemental pour l'office qui relève de la CAPA. Ça on va le faire.

Et à ces sommes-là vont s'ajouter, par exemple, les sommes au titre de la PPE, de la mise à niveau et de la requalification énergétique. Ça veut dire qu'on va faire un effort sans précédent pour le logement social, que les budgets sont actés et que très concrètement là-aussi, ça va faire travailler des entreprises corses, qu'on va améliorer un parc locatif et qu'à la fin du mois quand les logements auront été réhabilités, ça sera 150 ou 200 € de charges en moins, que les locataires de ces HLM vont récupérer pour leur vie et pour le financement de leurs achats. Et ça, ça vaut plus que n'importe quelle aide directe que l'on pourrait faire.

Donc voilà ce que voulais vous dire à propos de ce budget.

Je pourrais décliner très longuement, nous n'avons plus le temps. Je pense que c'est un budget qui est un budget sérieux, c'est un budget qui nous fait rester dans les clous d'un point de vue de l'orthodoxie budgétaire, c'est un budget qui porte une haute ambition politique dans toutes les politiques publiques que nous avons identifiées comme prioritaires, notamment à l'occasion de notre discussion sur le DOB. Alors, la présentation ne permet peut-être pas assez de le souligner, il faudrait de plus longs débats que ceux que nous avons eus jusqu'à aujourd'hui, mais dans tous les fondamentaux de notre action, y compris dans le domaine social, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine, on l'a vue tout à l'heure, de la formation et du patrimoine, des infrastructures routières, de la jeunesse, de l'aménagement du territoire, 50 M€ au titre de l'aide aux communes et des différents dispositifs, l'office de l'environnement même chose, l'augmentation des crédits, Nanette n'est pas là, on a abondé aussi de 1 M€ l'ATC pour anticiper les conséquences négatives de la saison dernière.

Donc, avec peu, politiquement nous faisons beaucoup, il faut continuer à être sérieux d'un point de vue budgétaire et il faut se battre pour augmenter nos recettes.

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, merci. Vous présentez l'amendement, peut-être ?

Le Président SIMEONI

L'amendement, il porte sur trois aspects, c'est marginal mais ça n'est pas marginal parce que c'est politique aussi, c'est sur le centre des sports et de la jeunesse de Corse. Alors là, volonté politique, il y a des investissements qui vont être faits, c'est expliqué je crois dans le corps de la motivation.

Il s'agit de la construction de courts de tennis couverts, de l'éclairage led du stade et de la réfection de l'internat. Donc on vous demande d'augmenter de 300 000 € en AP pour le Centre de la Jeunesse et du Sport.

Deuxième volet de cet amendement : le SMAC, je me tourne vers Pierre-Jo FILIPPETTI, vous avez vu, le SMAC on a fait un choix politique important. On a repris en régie l'abattoir de Ponte-Leccia, on aura l'occasion d'en parler plus longuement puisque ça s'intègre dans une vision globale de structuration de la filière, confer également l'abattoir sur les petits ruminants, etc.

Sur le SMAC donc, il y a les 610 000 € ça correspond à la reprise et à la fin de la DSP. Et, il y a également le transport des carcasses puisque nous allons fermer

l'abattoir de Cuttoli (il est fermé actuellement) et que nous avons décidé d'aider les éleveurs qui auront un surcoût de transport pour leurs animaux, pour amener les bêtes jusqu'à l'abattoir de Ponte-Leccia. Donc, c'est 150 000 €

Enfin le SIS 2B, dans le contexte que vous connaissez, on a voté ce matin un amendement sur les investissements. Sur le fonctionnement, on a eu le coup dur, je dirai, de la mise à la charge au terme d'une procédure longue et douloureuse dite du feu de Palasca, un procédure dramatique où il y avait eu malheureusement deux décès et des blessés graves, où au terme d'un processus judiciaire extrêmement long, c'est le SIS 2B, et lui seulement, qui a été condamné à payer un certain nombre de sommes, environ 400 000 € Donc c'est un jeu de vases communicants, on nous demande 400 000 € supplémentaires en fonctionnement pour le SIS 2B.

Et, je précise aussi que, je l'ai dit à Pierre POLI qui n'est pas là, s'il y a des besoins, on a contractualisé, vous le savez, avec les SIS 2B et 2A dans le cadre de la politique là aussi, on va dire, de contrôle et de vision que nous voulons avoir sur les organismes rattachés à la Collectivité de Corse. Donc on a contractualisé, s'il y a besoin de faire un effort exceptionnel, notamment par rapport à la situation que nous venons de connaître et que nous risquons de connaître, on en discutera, y compris à l'occasion du budget supplémentaire pour le SIS 2A.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Mattea CASALTA

Merci, nous allons donc passer au vote. Pardon, Pierre-Jo.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Juste, M. le Président, sur les amendements, pas sur le SMAC, sur le CSJC, ce serait en CP, pas en AP, en crédits de paiement et non pas en autorisations de paiement.

Le Président SIMEONI

C'est pour l'investissement sur l'internat, pour les travaux qui sont prévus cette année. C'est en AP, on en a convenu comme ça, sous votre contrôle.

M. Pierre-José FILIPPETTI

Il vient de me dire que c'est de préférence en CP.

Le Président SIMEONI

Donnez-moi une minute. On ne peut pas transformer en CP maintenant. Je pense que le fait de les inscrire en AP, permet de mobiliser les CP pendant l'exercice budgétaire.

M. Pierre-José FILIPPETTI

C'est bon.

Mme Mattea CASALTA

Si tout le monde est d'accord, nous allons peut-être passer au vote. On commence par l'amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à la majorité (Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC ; Abstention : Andà per Dumane, La Corse dans la République ; NPPV : Per l'Avvene)

Nous allons passer au vote du budget, ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.¹⁵

Pour : Femu a Corsica, Corsica Libera, PNC.

Contre : Per l'Avvene.

Abstention : Andà per Dumane, La Corse dans la République.

Le Président SIMEONI

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que nous en avons terminé ce soir.

¹⁵ Délibération N° 20/020 AC

Simplement juste pour vous rappeler ce que nous avons décidé en commission permanente, à savoir que nos travaux démarreront demain à 9 h 30, donc soyez ici avant 9 h 30 puisque nos travaux démarreront à 9 h 30.

M. LACOMBE, je compte sur vous !

Bona sera !

La séance est suspendue à 20 h 10.

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER****BUDGET PRIMITIF 2020
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE***Rapport n° 043***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Le présent amendement modifie la proposition du budget primitif 2020 (budget principal).

ARTICLE PREMIER :

Le projet de budget principal est modifié comme suit :

En section d'investissement :**Dépense :****En autorisation de programme :**

- L'autorisation de programme 4513 « CSJC », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.E « Le sport et la jeunesse », la compétence 451 « Sports », prévue à hauteur de 300 000 € est augmentée de 300 000 €, ce qui porte son montant à 600 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de soutenir le plan d'investissement adopté par le CSJC. Il s'agit notamment de la construction de courts de tennis couverts, de l'éclairage led du stade et de la réfection de l'internat.

- L'autorisation de programme 4114 « Formations sanitaires sociales supérieures », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et

l'épanouissement des individus », la politique II.A « L'enseignement et la formation », la compétence 411 « Enseignement supérieur, recherche et diffusion », prévue à hauteur de 1 350 000 € est diminuée de 1 260 000 €, ce qui porte son montant à 90 000 €.

Motif :

Cette inscription correspond à une régularisation due à une erreur matérielle, l'attribution des bourses sanitaires et sociales relevant de la section de fonctionnement. Ces AP sont transférées en fonctionnement.

Le montant total des AP nouvelles inscrites au BP 2020 est ainsi porté à 410 621 766 €

En section de fonctionnement

Dépense :

En autorisation d'engagement :

- L'autorisation d'engagement 2116 « SMAC », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe VI « Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif », la politique VI.A « Le développement agricole et rural », la compétence 211 « Agriculture », prévue à hauteur de 1 785 000 € est augmentée de 760 000 €, ce qui porte son montant à 2 545 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de :

- Compenser la contrainte économique liée à la mise en œuvre d'un tarif unique d'abattage, évaluée à 610 000 €;
- Financer le transport de carcasses résultant de la fermeture de l'abattoir de Cuttoli, estimé à 150 000 €.
- L'autorisation d'engagement 4114 « Formations sanitaires sociales supérieures », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe II « Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus », la politique II.A « L'enseignement et la formation », la compétence 411 « Enseignement supérieur, recherche et diffusion », prévue à hauteur de 5 200 000 € est augmentée de 1 350 000 €, ce qui porte son montant à 6 550 000 €.

Motif :

Cette inscription correspond à la régularisation de l'erreur matérielle susmentionnée.

- L'autorisation d'engagement 3174 « Participations SIS », qui s'inscrit dans le cadre de l'axe IV « Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire », la politique IV.D « La prévention contre les incendies et la forêt », la compétence 317 « Prévention contre les

incendies », prévue à hauteur de 44 380 000 € est augmentée de 400 000 €, ce qui porte son montant à 44 780 000 €.

Motif :

Cette inscription complémentaire doit permettre de :

- Prendre en charge des frais de fonctionnement du SIS 2B pour l'exercice 2020.

Le montant total des AE nouvelles inscrites au BP 2020 est ainsi porté à 495 285 152 €

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE

COMPTE RENDU IN EXTENSO

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

13 ET 14 FÉVRIER 2020

(2EME JOURNÉE)

(MANDATURE 2018-2021)





PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
RIUNIONE 13 È 14 DI FERRAGHJU DI U 2020
RÉUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

JOURNÉE DU VENDREDI 14 FÉVRIER 2020

La séance est reprise à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI 13

Raportu n^u 039 : Bughjettu Primitivu 2020 : Bughjettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Pumonti

Rapport n^o 039 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Pumonti

Présentation du rapport du Conseil exécutif 14

VOTE du rapport 15

Raportu n^u 040 : Bugettu primitivu 2020 : Bugettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte

Rapport n^o 040 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif 15

DISCUSSION GENERALE 16

VOTE du rapport 16

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

Raportu n° 008 : Lanciu di a chjama cunghjunta à candidaturi da a Cullittività di Corsica è l'Agenza Righjunali di Saluta di Corsica pà a sparghjera di dispositivi d'abitatu inclusivu à prò di i parsoni svantaghjati è anziani

Rapport n° 008 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse /Agence Régionale de Santé de Corse pour le déploiement de dispositifs d'habitat inclusif destinés aux personnes handicapées et âgées

Présentation du rapport du Conseil exécutif 17

DISCUSSION GENERALE 19

VOTE du rapport 22

Raportu n° 014 : Cunvenzione di sustegnu à a parentalità in mezu carcerale

Rapport n° 014 : Convention de soutien à la parentalité en milieu pénitentiaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif 23

VOTE du rapport 24

Raportu n° 015 : Fà ricunnosce e cumpetenze psicusuciale cum'è arnese di prumuzione di a salute

Rapport n° 015 : Positionner les compétences psychosociales comme outil de promotion de la santé

Présentation du rapport du Conseil exécutif 24

DISCUSSION GENERALE 26

VOTE du rapport 27

Raportu n° 026 : Fissamentu di l'ogettivu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è servizii suciali è medicusuciali pè u 2020

Rapport n° 026 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif 27

VOTE du rapport 31

Rapport n° 029 : Autorizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per summissiunà à a chjama d'ufferte di l'Agenza Regionale di a Salute (ARS) in u quattru di a privenzione di e malatie vetturiale

Rapport n° 029 : Autorisation au Président du Conseil Exécutif de Corse à soumissionner à l'appel d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la prévention des maladies vectorielles

Présentation du rapport du Conseil exécutif 31

VOTE du rapport 32

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Rapport n° 045 : Mudernizazione di e pratiche istituzionale di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 045 : Modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 32

DISCUSSION GENERALE 37

AMENDEMENTS 40

VOTE du rapport 72

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 048 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valurizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascalta à a fonti di i frazi casani

Rapport n° 048 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers

Présentation du rapport du Conseil exécutif	73
DISCUSSION GENERALE	76
VOTE du rapport	93

Raportu n° 049 : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di u Paesi Aiaccinu, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valurizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascalta à a fonti di i frazi casani

Rapport n° 049 : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers

Présentation du rapport du Conseil exécutif	73
VOTE du rapport	93

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 010 : Assestu idraulicu di a Piaghja orientale - Travagli di sicurizzazione di u situ d'Alzitone

Rapport n° 010 : Aménagement hydraulique de la Plaine orientale - Travaux de sécurisation du site d'Alzitone

Présentation du rapport du Conseil exécutif 95

VOTE du rapport 96

Raportu n° 028 : Prugettu da migliurà i trasferimenti d'acqua colta in u Sudeste di a Corsica - Realizzazione di un amplificatore di pressione è di un cundottu di trasferimentu - Fasa 1 : realizzazione di l'amplificatore di pressione di Portivechju

Rapport n° 028 : Projet d'amélioration des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse - Réalisation d'un surpresseur et d'une conduite de transfert - Tranche 1 : réalisation du surpresseur de Portivechju

Présentation du rapport du Conseil exécutif 96

VOTE du rapport 98

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 051 : Urgenza ecologica è climatica - Attu 1 Prupusizione di cuncertazione pè andà versu una autosufficenza alimentaria di a Corsica

Rapport n° 051 : Urgence écologique et climatique - Acte 1 Propositions de concertation pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire de la Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 98

DISCUSSION GENERALE 101

VOTE du rapport 101

Raportu n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Cunitatu di seguità è di valutazione

Rapport n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Comité de suivi et d'évaluation

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 101

VOTE du rapport 105

Raportu n^u 020 : Rinnuvamentu di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 020 : Renouveau de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 105

VOTE du rapport 106

La Commission Permanente de l'Assemblée de Corse est renouvelée

Raportu n^u 021 : Elezzione di i Vici Prisidenti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n^o 021: Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 106

VOTE du rapport 106

Raportu n^u 052 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica à i posti di questori

Rapport n^o 052 : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse aux postes de questeurs

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 107

VOTE du rapport Désignation des questeurs 107

Raportu nu 053 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica in a cummissione di deontulugia

Rapport n^o 053 : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse à la Commission de déontologie

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 107

Désignation 108

Raportu n° 019 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Pascale SIMONI, in u quattru di u salone « Les Thermalies 2020 - salone di l'acqua è di u benistà »

Rapport n° 019 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Pascale SIMONI, dans le cadre du Salon « Les Thermalies 2020 - Salon de l'eau et du bien-être »

Présentation du rapport du Président de l'Assemblée de Corse 108

VOTE du rapport 108

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 011 : Prugettu di cofinanziamentu di travagli di u Cunservatoriu di u Litorale : Situ di u « Pianu di l'isulottu » - cumuna di Centuri

Rapport n° 011 : Projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du Littoral : Site du « Plan de l'îlot » - commune de Centuri

Présentation du rapport du Conseil exécutif 109

VOTE du rapport 111

Raportu n° 012 : Gistioni di u duminiu di u Cunsirvatoriu di u Litorali - Parmissu pà un adopru pruvisoriu di a pista di sirvizi di u Ricantu - cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 012 : Gestion du domaine du Conservatoire du Littoral - Autorisation d'usage temporaire de la piste de service du Ricantu - commune d'Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 112

VOTE du rapport 113

Raportu n° 027 : Cunvinzioni cinquennia 2020-2024 relativa à a difinizioni è à a missa in opara di l'azzioni di u Parcu di Corsica nantu à u so tarritoriu

Rapport n° 027 : Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire

Présentation du rapport du Conseil exécutif	113
DISCUSSION GENERALE	115
VOTE du rapport	120

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 030 : Chjama à prugetti 2020 « Cunmissioni à u sistema corsu d'infurmazioni turistica tarritorialiali »

Rapport n° 030 : Appel à projets 2020 « Connexion au système d'information touristique territorial corse »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	120
VOTE du rapport	121

Raportu n° 031 : Chjama à prugetti 2020 « Impiazzamenti di cansata pà camping-car »

Rapport n° 031 : Appel à projets 2020 « Aires d'étape pour camping-cars »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	122
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	131

Raportu n° 032 : Chjama à prugetti 2020 « Accoglienza di i cicloturisti »

Rapport n° 032 : Appel à projets 2020 « Accueil cyclo-touristique »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	131
VOTE du rapport	134

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA/
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ÉNERGIE**

Raportu n^u 047 : Individualizazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte

Rapport n^o 047 : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte

Présentation du rapport du Conseil exécutif	134
DISCUSSION GENERALE	136
VOTE du rapport	137

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 016 : Custatazioni da attu autenticu di l'annullamentu anticipatu di l'affittu à custruzzioni nantu à u l'alloghji di Castellucciu in Aiacciu - Puteri datu à Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti

Rapport n^o 016 : Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucciu - Pouvoir donné à Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant

Présentation du rapport du Conseil exécutif	138
DISCUSSION GENERALE	138
VOTE du rapport	140

Raportu n^u 017 : Disaffittazioni è sclassificazioni di una parcella di tarra in Aiacciu (Pumonti), catastrata à a Sizzioni D n^u 220, da parmetta a conclusioni di un'enfiteusi cun l'Uffiziu Publicu di l'Abitatu di a Cullittività di Corsica

Rapport n° 017 : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terre sise à Aiacciu (Pumonti) et cadastrée section D n° 220 en vue de la passation d'un bail emphytéotique avec l'Office Public d'Habitat de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif **138**

VOTE du rapport **140**

Raportu n° 018 : Cunclusioni di un'enfiteusi à u binifiziu di l'Uffiziu Publicu di l'Abitatu di a Cullittività di Corsica in quantu à a gistioni di u parcu di 118 alloghji di a Risidenza di Castellucciu - Puteri datu à M. Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti

Rapport n° 018 : Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse ayant pour objet la gestion du parc de 118 logements de la Résidence de Castellucciu - Pouvoir donné à M. Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant

Présentation du rapport du Conseil exécutif **138**

VOTE du rapport **141**

COMMUNICATION DE Mme VANINA BORROMEI RELATIVE À LA CONSULTATION DSP MARITIME DES PORTS SECONDAIRES FÉVRIER/AVRIL 2020 **141**

MUZIONE / MOTIONS

N° 2020/O1/005 déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : Transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi

Présentation de la motion **142**

DISCUSSION GENERALE **145**

VOTE de la motion **146**

N° 2020/O1/008 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : Projet de création du Museum d'Histoire Naturelle de Corse

Présentation de la motion	146
DISCUSSION GENERALE	149
VOTE de la motion	150

N° 2020/O1/003 déposée par le groupe « Per l'Avvene » : **Demande de mise en œuvre de mesures spécifiques au bénéfice des IDEL, voire d'un statut dérogatoire**

N° 2020/O1/006 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux infirmiers libéraux**

N° 2020/O1/010 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Demande d'un statut dérogatoire au bilan des soins infirmiers**

En MOTION N° 2020/O1/012 déposée par l'ensemble des groupes

Présentation de la motion	150
DISCUSSION GENERALE	153
VOTE de la motion	159

N° 2020/O1/004 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : Lutte contre les incendies : **Demande de moyens aériens basés en Corse de manière permanente**

Présentation de la motion	159
DISCUSSION GENERALE	161
VOTE de la motion	164

N° 2020/O1/007 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et à laquelle s'associe le groupe « Femu a Corsica » : **Revalorisation de la prime du feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels**

Présentation de la motion	164
----------------------------------	------------

DISCUSSION GENERALE 165

VOTE de la motion 167

N° 2020/O1/009 déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Reconstruction du pont de la Funtanella (Calacuccia)**

Présentation de la motion 167

VOTE de la motion 169

N° 2020/O1/011 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica », le groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et le groupe « Corsica Libera » : **Avenir du réseau CANOPE de Corse (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques)**

Présentation de la motion 169

DISCUSSION GENERALE 171

VOTE de la motion 176

La séance est reprise à 10 h 10 sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, nous allons reprendre la séance.

Nous allons sans doute donner la parole au Président du Conseil exécutif pour les deux rapports budgétaires qui restent à l'ordre du jour.

*** Raportu n° 039 : Bughjettu Primitivu 2020 : Bughjettu annessu di u Laburatoriu d'Analisi Pumonti.**

*** Rapport n° 039 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Pumonti.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Donc, budget annexe du laboratoire d'analyses Pumonti : effectif de 53 personnes. Il est en partenariat avec les services de l'Etat, service de la santé publique, en participant activement à la surveillance et à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux d'élevage, ainsi qu'à la détection des maladies des animaux sauvages.

Il participe également au contrôle sanitaire et environnemental de l'eau.

Concernant les équilibres du budget annexe, une subvention d'équilibre pour un montant égal à 2 636 540 €

Concernant les dépenses, vous aurez noté que nous prévoyons une baisse de 2 % dans le cadre d'une politique de rationalisation.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles sont mentionnées dans le rapport qui vous a saisi et détaillées aux pages 4 et 5.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Il y a un rapport de la commission des finances, Anne TOMASI n'est pas là, donc c'est le Président qui va le présenter.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Donc, je demande s'il y a une demande de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.¹

Absence des groupes : Andà per Dumane et la Corse dans la République.

Non-Participation : Per l'Avvene.

Le rapport suivant :

*** Raportu n^u 040 : Bugettu primitivu 2020 : Bugettu annessu di u Laboratoriu d'Analisi Cismonte.**

*** Rapport n° 040 : Budget Primitif 2020 : Budget annexe du Laboratoire d'Analyses Cismonte.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Cismonte : 29 personnes, 25 sur le site d'Erbaghjolu et 4 sur le site de Corti.

Quatre secteurs techniques, 1 pôle de formation agroalimentaire.

En ce qui concerne la subvention d'équilibre, elle est d'un montant égal à 1 526 100 €

Les dépenses réelles, dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les recettes sont détaillées aux pages 5 et 6 du rapport de saisine de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ce BP 2020 du laboratoire d'analyses Cismonte.

Le Président TALAMONI

Merci, donc le rapport de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Favorable.

¹ Délibération N° 20/029 AC

Le Président TALAMONI

Y a-t-il une demande de prise de parole ? Oui, vous avez la parole, M. LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président, salute à tutti.

Très rapidement, je ne suis pas intervenu lors du rapport précédent, donc sur celui-ci pour la même observation qui a été faite en commission des finances, évidemment ces budgets annexes font l'objet d'une subvention d'équilibre, ce qui est normal, elle a été longtemps décriée et dénoncée. Et, je ne peux déplorer aujourd'hui que si l'on compare à 2018, elle ne fait qu'augmenter de manière significative.

Donc, des subventions d'équilibre qui augmentent encore plus qu'avant. Donc, je voudrais tout simplement le signaler et nous ne participerons pas, comme sur le budget précédent. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Donc, je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²

Absence des groupes : Andà per Dumane et la Corse dans la République.

Non-Participation : Per l'Avvene.

Nous allons peut-être prendre les rapports sur la santé.

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTE

² Délibération N° 20/030 AC

*** Raportu n° 008 : Lanciu di a chjama cunghjunta à candidaturi da a Cullittività di Corsica è l'Agenza Righjunali di Saluta di Corsica pà a sparghjera di dispositivi d'abitatu inclusivu à prò di i parsoni svantaghjati è anziani.**

Rapport n° 008 : Lancement de l'appel à candidatures conjoint Collectivité de Corse /Agence Régionale de Santé de Corse pour le déploiement de dispositifs d'habitat inclusif destinés aux personnes handicapées et âgées.

Vous avez la parole pour présenter ce rapport.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Donc il s'agit d'un lancement d'appel à candidatures conjoint avec l'ARS sur le déploiement d'une offre d'habitat inclusif destiné aux personnes handicapées et âgées.

Les politiques de l'autonomie qui ont été mises en œuvre par la Collectivité ont pour ambition de relever le défi du vieillissement de la population, mais aussi de promouvoir et soutenir des projets innovants en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société.

Le mode de vie, notamment le fait de pouvoir disposer d'un logement en milieu ordinaire, hors institution, est un élément clé. Aujourd'hui, une personne âgée ou une personne en situation de handicap qui ne peut plus vivre seule à son domicile, ne dispose pas de véritable alternative autre que celle d'une entrée en établissement.

Il relève de notre volonté politique qu'une offre intermédiaire soit proposée aux personnes en perte d'autonomie. L'habitat inclusif constitue cette alternative, je l'avais annoncé, dans le Prujettu sociale en 2018.

Il est destiné aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitation regroupée entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat favorise le lien entre résidents, il est par ailleurs assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

La première étape de cette stratégie se concrétise par le lancement d'un appel à candidatures conjoint entre la Collectivité et l'ARS à la fin du mois.

Un cahier des charges pose néanmoins des orientations afin de répondre aux principaux objectifs suivants : favoriser le vivre ensemble et limiter le risque d'isolement ; offrir un lieu de vie ordinaire et durable aux personnes ; proposer un mode

de vie regroupé aux résidents assorti d'un projet de vie sociale et partagée ; garantir une accessibilité aux services de la vie quotidienne.

Les candidatures pourront être déposées jusqu'à mi-mai, les projets qui seront retenus seront labellisés dans le courant du mois de septembre 2020.

Il est également important de préciser que, dans le cadre d'une démarche volontariste de soutien à ces initiatives en matière d'habitat inclusif, la Collectivité a décidé de mobiliser une aide financière complémentaire qui pourra aller jusqu'à 35 000 € en matière d'investissement.

Par ailleurs, nous soutenons également des aides individuelles versées aux bénéficiaires, les prestations de compensation du handicap et l'allocation personnalisée d'autonomie, qui pourront dans un contexte expérimental être mutualisées entre les habitants, sous réserve de l'accord de chacun d'entre eux.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le cahier des charges relatif à l'appel à candidatures ; d'autoriser le lancement de l'appel à candidatures conjoint avec l'ARS ; d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes financiers à intervenir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture, Anne-Laure SANTUCCI.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme FAGNI s'est interrogée sur la définition des modes de vie regroupés, tout en précisant qu'elle était très favorable à ces résidences.

Les services ont expliqué que l'habitat inclusif avait pour vocation la création de petites structures qui pourraient accueillir au maximum 5 ou 6 personnes. Les personnes résidentes ne pouvant plus vivre seules pour différentes raisons font le choix de l'habitat inclusif.

J'ai souhaité savoir si les collectivités locales pouvaient être porteuses de projet.

Les services ont répondu par l'affirmative mais ont précisé qu'au-delà du projet immobilier respectant les règles de l'habitat inclusif, il fallait pouvoir mobiliser des ressources humaines proposant l'accompagnement médico-social et l'animation. Les services ont souligné que cet accompagnement devait être construit à partir du profil et des besoins des personnes accueillies.

Mme POLI s'est interrogée sur le nombre de projets qui pourrait être financé par l'enveloppe allouée.

Les services ont souligné que ce nombre sera défini en fonction de la nature des projets qui seront portés, ont précisé que ce dispositif était conjoint avec l'ARS, qui finançait à hauteur de 167 000 € environ le temps d'animation et un financement par place et par résident entre 3 000 et 8 000 €

La commission a émis un avis favorable avec toujours la non-participation de Mme Catherine COGNETTI TURCHINI pour le groupe Andà per Dumane.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, M. le Président.

Le rapport que nous nous apprêtons à voter confirme la volonté clairement affichée de notre collectivité, d'avancer nant' à u prughjettu suziale.

Au cours de la dernière session, un point d'étape, ainsi que les perspectives à venir pour 2020 - 2021 nous ont été présentés.

Ce rapport s'inscrit pleinement dans les politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Il aborde la problématique du

maintien à domicile érigée comme une priorité par le soutien de dispositifs existants, mais aussi par des projets innovants en matière d'inclusion.

L'habitat inclusif serait une troisième voie entre la vie à domicile et l'hébergement en structure, appelé aussi habitat accompagné, qui permettrait de conjuguer indépendance et sécurité.

Selon une dernière étude de l'INSEE, à l'horizon 2050 un insulaire sur trois serait âgé de 65 ans ou plus. On assisterait à une forte augmentation d'un quatrième âge, en particulier chez les centenaires qui se situeraient aux alentours de 1 500, soit 8 fois plus qu'en 2013. Ainsi, l'île compterait deux seniors pour un jeune.

La part des personnes de 75 ans ou plus progresserait de 11 points et serait maximale en Corse avec 21 % de la population résidente.

Le 31 janvier dernier, la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, la DREES qui dépend du ministère de la santé, a rendu publique une enquête ; enquête où il ressort que le moral des résident en EHPAD est plus dégradé qu'à la maison, 1/3 d'entre eux déclarent ne se sentir jamais ou rarement heureux, contre 15 % des séniors à domicile.

Ces quelques chiffres que je viens d'évoquer démontrent bien qu'avec l'avancée en âge se pose donc la question du maintien dans un logement ordinaire.

Bien vieillir chez soi, correspond à une volonté forte des personnes concernées et de leurs familles.

La question de l'habitat devient centrale pour les personnes en risque de fragilité. Quelle famille peut affirmer qu'elle n'a pas été confrontée à cette problématique ? Qui peut affirmer qu'elle ne le sera pas tôt ou tard ? Quelle solution serait la mieux adaptée ?

Tous ces questionnements existent et sont prégnants. Il est donc nécessaire, voire indispensable, de réconcilier dans le cadre de vie sociale et partagée le besoin de se sentir chez soi par un logement protecteur et par l'accès à des services indispensables à la vie quotidienne.

Ainsi, Mme la Conseillère exécutive en charge du social et de la santé, nous nous réjouissons de la mise en place de cet appel à projets entre la Collectivité de Corse et l'ARS, et espérons qu'il recevra un écho favorable, qui permettra de voir sur notre territoire le déploiement d'un tel dispositif.

Nous savons tous l'attachement que nous portons aux personnes en situation de handicap et combien leur bien-être nous préoccupe.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a Pascale SIMONI qui a demandé la parole, elle l'a.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président. Comme je l'ai souligné en commission, je trouve ce mode d'habitation regroupée avec un projet de vie sociale et partagée très intéressant. J'y vois par extension des similitudes avec l'habitat participatif.

Dans votre dispositif, Mme la Conseillère exécutive, il n'y a pas de logique d'accession à la propriété comme pour l'habitat participatif, mais il y a bien cette logique de vivre ensemble autour d'un projet commun. Je pense qu'au-delà du cadre médicosocial, cet appel à projets répond totalement à une problématique sociétale forte. Conserver son indépendance dans un cadre sécurisé et harmonieux, est un gage de bien-être évident pour les personnes les plus fragiles.

D'un point de vue matériel, l'idée de s'appuyer en priorité sur du bâti existant a peut-être des vertus en matière de rapidité opérationnelle, comme il est précisé dans le rapport, mais j'y vois aussi une opportunité patrimoniale. A ce propos, permettez-moi de vous rappeler la réelle plus-value que pourrait vous apporter le CAUE, tant en termes purement architecturale, mais également en qualité de conseil lors de la constitution du dossier de sa partie technique.

Pour finir, je vous souhaite de réussir très rapidement à atteindre votre objectif de création d'une cinquantaine de places. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a Mme FELICIAGGI qui avait demandé la parole.

Mme Isabelle FELICIAGGI

Merci, M. le Président.

Moi je voulais juste dire que j'ai commencé à travailler sur ce projet en 2017 avec « Espoir Autisme Corse », et l'OPH à Ajaccio.

Donc bien sûr après on n'a pas pu continuer puisqu'il n'y avait plus de départements.

Nous avons rencontré le Président de l'OPH fin 2018, avec Espoir Autisme Corse, mais ça n'a toujours pas avancé, donc je compte sur vous pour que ça avance cette fois-ci parce que c'est très important. C'est un super projet et en plus l'ARS a les financements pour le faire.

Et en même temps, le pot commun de PCH c'est intéressant aussi dans d'autres domaines, surtout le transport, puisque je sais que la MDPH travaille sur ce sujet-là, parce qu'on a essayé de travailler aussi au niveau de la CAPA, mais ça été très compliqué, et c'est vrai que si c'est la région qui le mène, ça sera encore mieux. Et dans d'autres cas aussi le cumul de PCH, c'est un dispositif très intéressant.

Il faudrait peut-être aussi penser à ça pour la langue des signes parce qu'il manque d'interprètes et quand on a besoin d'une interprète, mettre les PCH en commun ça serait intéressant aussi.

Voilà, en tout cas merci et bonne route !

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non, il n'y en pas, donc la parole est à l'Exécutif pour un mot de réponse.

Mme Bianca FAZI

Juste un mot pour vous rassurer. Effectivement notre volonté d'aller au bout, nous sommes appuyés par le Président de l'Exécutif bien entendu, et nous irons au bout de la démarche, soyez-en rassurés.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Le rapport suivant est le rapport n° 014. Vous avez la parole Mme la conseillère exécutive.

³ Délibération N° 20/031 AC

* **Raportu n^u 014** : **Cunvenzione di sustegnu à a parentalità in mezu carcerale**

* **Rapport n° 014** : Convention de soutien à la parentalité en milieu pénitentiaire

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Comme vous le savez, nous avons des mamans qui sont en centre pénitentiaire, notamment à Borgu et qui ont parfois des bébés avec elles.

La Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire travaille en collaboration avec l'administration pénitentiaire, dans un suivi sanitaire, avec la mise en place de consultations régulières de prévention médicosociale en faveur des femmes enceintes et des bébés hébergés auprès de leur mère (consultations prénatales, consultations de nourrissons...).

Lorsque une femme est détenue, son enfant, lui, est non détenu et la prise en charge ne relève pas de l'administration pénitentiaire. Cet enfant est isolé, car il n'a jamais d'autre contact que celui de sa mère.

Afin que l'enfant puisse bénéficier d'un bon développement, le service de protection maternelle et infantile (PMI), propose une prise en charge financière, qui consiste à l'accompagnement et à des journées d'accueil en structures, de type crèches ou haltes garderies.

Le coût de cette action est estimé à 1500 euros mensuels par enfant et sera imputé sur le budget de la PMI. Bien que ce cadre reste exceptionnel, il trouve tout son sens dans les préconisations des « 1 000 premiers jours de vie de l'enfant », qui porte sur la sociabilisation et le développement de l'enfant.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, il est proposé de formaliser un partenariat avec le Centre pénitentiaire di u Borgu, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les structures d'accueil (multi-accueil « Le petit prince » di U Borgu ; multi-accueil municipal de Lucciana).

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président

Le Président TALAMONI

Un rapport de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande. Personne ne la demande. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport état ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant n° 015. Vous avez la parole, Mme la conseillère exécutive.

*** Raportu n^u 015 : Fà ricunosce e cumpetenze psicusuciale cum'è arnese di prumuzione di a salute**

*** Rapport n° 015 : Positionner les compétences psychosociales comme outil de promotion de la santé**

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

La promotion de la santé s'inscrit dans la lignée de définition proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : « un état de complet bien-être physique, mental et social » tant pour la santé au travail que pour la santé des populations

⁴ Délibération N° 20/032 AC

accompagnées. Elle permet aux populations d'améliorer leur santé et d'en faire une ressource de la vie quotidienne selon l'environnement global.

La Collectivité poursuit deux objectifs dès le plus jeune âge.

- Faire de la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de santé dès l'enfance une priorité, à travers les politiques sanitaires, sociales et éducatives ;
- Rendre effectif l'accès aux droits fondamentaux.

Nous portons ainsi deux actions visant le déploiement d'actions collectives de développement des compétences psychosociales.

L'organisation d'un colloque le 16 juin 2020 sur Aiacciu qui concernera l'ensemble des services de la direction générale adjointe au social ayant pour objectifs :

- de construire une culture commune et de disposer d'un langage partagé autour du concept des CPS,
- de découvrir des expériences et des outils pouvant être intégrés aux pratiques professionnelles dans une perspective de promotion de la santé.

L'organisation d'un séminaire formation/action qui sera organisé en novembre 2020 sur 2 journées à Corti, conjointement avec l'Agence Régionale de Santé, il concernera les agents volontaires et motivés pour développer dans leurs pratiques d'interventions des outils de développement des compétences psychosociales. Il sera ouvert aux agents de la Collectivité mais également aux acteurs institutionnels et associatifs des secteurs médicosociaux du territoire.

Je suis heureuse, à cette occasion, de vous annoncer que notre candidature a été retenue par Adrien TAQUET comme territoire d'expérimentation concernant la mise en œuvre d'actions innovantes en faveur de la protection de l'enfance. Cette sélection consacre le travail que nous portons depuis deux ans. Il nous permettra de disposer de moyens supplémentaires d'action.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. La commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Mme FELICIAGGI.

Mme Isabelle FELICIAGGI

J'ai juste une question. Je voudrais savoir si l'IREPS était dans le dispositif parce que c'est eux qui s'occupent de mettre en place les contrats locaux de santé et c'est exactement tous les thèmes qui sont abordés dans ce que vous allez faire là justement.

Mme Bianca FAZI

Pour vous répondre, ce n'est pas tout à fait pareil, l'IREPS n'est pas associé parce que les compétences psychosociales, c'est vraiment sur le développement de l'enfant et à partir des 1 000 premiers jours de la vie. Ce qu'il faut, par contre, c'est vraiment arriver à contractualiser et c'est un peu la difficulté que nous avons actuellement, avec l'Education nationale. En fait, c'est un repérage qui se fait dès la plus petite enfance.

Il y a déjà une formation qui s'effectue sur des enfants un petit peu plus grands, en maternelle, avec les professeurs des écoles. Mais ce que nous voulons, c'est aller plus loin et c'est pour ça que nous avons été sélectionnés par M. Adrien TAQUET parce que là, on part sur les 1 000 premiers jours de la vie, y compris sur la maman enceinte, de manière à développer. L'IREPS, c'est un petit peu différent dans son action.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix puisque le Conseil exécutif a répondu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant n° 26. Vous avez la parole.

*** Rapport n°-026 : Fissamentu di l'oggettivu d'evuluzione di e spese di i stabilimenti è servizii siciali è medicusociali pè u 2020**

*** Rapport n° 026 : Fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (OED) des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) pour l'année 2020**

Mme Bianca FAZI

Merci, Monsieur le Président.

Depuis deux ans, la Collectivité a travaillé à réduire les inégalités tarifaires existantes au sein des services et établissements médicosociaux entre le Cismonte et le Pumonte qui perduraient depuis plusieurs années, suite au gel des tarifs intervenus en Cismonte entre 2014 et 2017.

Ainsi, les services et établissements du Pumonte avaient vu leurs tarifs évoluer régulièrement, leur permettant de consolider leur équilibre financier d'investir, tandis que les établissements du Cismonte travaillant à budget constant, ne disposaient plus d'aucune marge de manœuvre et constataient des déficits structurels pour un grand nombre.

Dès 2018 et en 2019, la Collectivité a ainsi adopté des objectifs annuels de dépenses différenciées afin de permettre des évolutions tarifaires plus importantes en Cismonte et compenser le retard des dernières années.

Les services et établissements de Corse disposent désormais de bases tarifaires comparables et il est possible en 2020 de proposer un taux d'évolution global unifié.

Dans ce cadre, la Collectivité a la volonté de favoriser l'accessibilité financière des usagers et de contenir le reste à charge. J'insiste sur le reste à charge parce que pour certains bénéficiaires, c'est très important.

⁵ Délibération N° 20/033 AC

Cela concerne les personnes âgées et hébergées en EHPAD. Je rappellerai à cette occasion que 34 nouvelles places ont été habilités à l'aide sociale en 2019 sur le Cismonte.

Au titre de l'exercice 2020, 86 établissements sont ainsi concernés, 70 dans le champ de l'autonomie, 16 dans le secteur de l'enfance.

Fixation de l'objectif d'évolution des dépenses 2020 des ESMS de Corse, pour mémoire, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux, médicosociaux permet d'identifier le volume financier qui sera alloué aux services et établissements.

Pour l'année 2020, le taux de reconduction des budgets proposés permet à chaque établissement d'absorber l'impact du GVT et des évolutions des conventions collectives opposables, tout en intégrant l'évolution du niveau d'activité réalisée.

Ainsi, l'évolution de la masse salariale est fixée à + 0.80 % maximum pour 2020. Sauf projets particuliers ou évolution significative de l'activité, les moyens financiers consacrés aux charges courantes et à la structure seront reconduits à l'identique.

Les mesures nouvelles à prendre en compte sont dans le domaine de l'autonomie les personnes âgées et en situation de handicap, 109 places nouvelles seront créées ainsi que 3 plateformes de répit et un centre d'accompagnement multimodal du handicap sur le territoire du Taravo, Extrême-sud, Plaine orientale.

Parmi les nouvelles places, notons des places à destination des publics touchés par les troubles du spectre autistique ou des maladies neurodégénératives.

- Création de 50 places en résidence autonomie.
- Création de 36 places d'accueil de jour (PAPH), personne en perte d'autonomie et personne en situation de handicap sur les territoires.
- Extension de 10 places du SAMSAH TSA.
- Extension de la capacité d'accueil du service d'accueil de jour pour adultes handicapés géré par l'ARSEA sur Aiacciu et Purtivechju.

Dans le domaine de l'enfance, extension des mesures en milieu ouvert et des dispositifs de maintien à domicile ainsi que des mesures du SAFE (service d'accompagnement famille enfance).

- Ouverture du lieu de vie A RONDINA, situé à San Giovanni di Moriani.
- Ouverture d'ADUNITI PUMONTE de 10 places pour les mineurs non accompagnés.
- Construction de la nouvelle pouponnière « A CIUCCIARELLA ».
- Préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide à domicile.

Je rappelle qu'au cours de l'année 2020, la Collectivité de Corse participera également à la préfiguration du nouveau modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Dans ce cadre, et sur la base d'un appel à candidatures, cinq services d'aide et d'accompagnement à domicile ont été retenus afin de participer à la préfiguration d'un nouveau modèle de financement. Un CPOM sera signé avec chaque service d'ici le 31 mars 2020. Nous mobiliserons dans ce cadre, 668 118,52 euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver les modalités et les orientations de la campagne de tarification 2020 ;
- de retenir pour l'année 2020 le principe d'un taux d'évolution global moyen des tarifs et dotations des ESMS du territoire de Corse, lequel est fixé à + 0.80 % hors mesures nouvelles et reprise des résultats des années antérieures ;
- de maintenir la valeur du point GIR territorial 2020 à hauteur de 9,47 pour l'ensemble des EHPAD de Corse.
- d'approuver une modalité spécifique pour la campagne de tarification 2020 des SAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile).

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il y a un vote favorable et cette fois-ci à l'unanimité en tout cas des présents.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. LEONETTI, rappelant qu'il s'agit là d'un sujet sensible, a estimé que la contrainte du taux global d'évolution des tarifs de dotations est particulièrement sévère.

Les services ont précisé qu'il y avait différents aspects dans la procédure de tarification des établissements : pouvoir leur donner les moyens de mettre en œuvre leurs projets et d'avoir des prises en charge de qualité. Cependant il convient de constater que l'augmentation des budgets des EHPAD se traduit par une augmentation du tarif journalier ; ainsi une hausse du taux de 3 % va se répercuter automatiquement sur le tarif dont devra s'acquitter l'utilisateur pour entrer dans l'établissement.

Le dialogue de gestion mené depuis deux ans avec les établissements permettra de concilier les enjeux de rationalisation, d'effort économique de la part des structures et en même temps, concilier ces enjeux avec une qualité des prises en charge afin de garantir une accessibilité financière pour les usagers.

M. LEONETTI a fait observer qu'il fallait à la fois lutter contre l'inflation tout en limitant les moyens ; l'exercice s'avérant plutôt difficile.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la rapporteure. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Je pense que je dois sortir parce que je préside une association qui gère 100 lits d'EHPAD. Est-ce que je vote ?

Le Président TALAMONI

A mon avis, vous sortez, c'est très bien. Ne prenons pas de risques, cher collègue. Mme Véronique ARRIGHI sort, nous en prenons acte.

Je vais mettre ce rapport aux voix Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ⁶

(Pierre GHIONGA et Véronique ARRIGHI absents)

Dernière rapport santé, n° 29. C'est Mme FAZI toujours qui nous présente ce rapport. Vous avez la parole.

*** Raportu n° 029 : Auturizzazione data à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica per summissiunà à a chjama d'ufferte di l'Agenza Regionale di a Salute (ARS) in u quattru di a privenzione di e malatie vetturiale**

*** Rapport n° 029 : Autorisation au Président du Conseil Exécutif de Corse à soumissionner à l'appel d'offres de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la prévention des maladies vectorielles**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Tout est dit dans le titre. Il s'agit de candidater et de soumissionner à l'appel d'offres de l'ARS en vue de lutter contre les maladies vectorielles souvent induites par nos chers moustiques.

Je vous propose d'en délibérer. Tout est détaillé dans le rapport. Il y a 4 lots sur lesquels nous devons candidater.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission de la culture.

⁶ Délibération N° 20/034 AC

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions à présenter. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

* **Raportu n^u 045** : Mudernizzazione di e pratiche istituzionale di l'Assemblea di Corsica

* **Rapport n° 045** : Modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse

Le Président TALAMONI

Je vous vais vous présenter un rapport concernant la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse.

C'est un rapport qui est assez précis, qui concerne un grand nombre de sujets. Je suis d'ailleurs saisi d'un certain nombre d'amendements qui ajoutent des sujets à ceux que j'avais abordés moi-même dans le texte initial. Donc, il faudra que nous examinions de manière précise ces amendements. Mais je crois que nous pouvons le faire en séance publique, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de nous voir en commission.

Les trois éléments principaux du rapport initial.

D'une part, la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques.

⁷ Délibération N° 20/035 AC

En deuxième lieu, la création d'une questure.

Et enfin, la création d'une commission de déontologie de l'Assemblée de Corse avec un président qui aurait la fonction de déontologue.

S'agissant de la refondation du comité d'évaluation des politiques publiques, j'ai été à l'origine, à travers une motion déposée au début des années 2010, de la création d'un comité d'évaluation des politiques publiques. L'évaluation, c'est ce qui existe à peu près dans toutes les assemblées, dans tous les organes délibérants modernes à travers la planète. C'est véritablement quelque chose de nécessaire.

Cette idée avait fini par cheminer, un peu lentement, mais avait cheminé et avait donné lieu sous la mandature 2010/2015 à un rapport qui avait été présenté par le président de la commission des finances à l'époque qui était Antoine ORSINI. Ce rapport, je dois le dire, était un peu éloigné de ma motion initiale, mais enfin, il consistait quand même à franchir un premier pas. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré que cette démarche était positive.

Mais, effectivement, ce rapport était affecté d'un certain nombre de défauts que nous avons soulignés à l'époque et qui nous demandent aujourd'hui de réfléchir à une refondation du comité.

Un de ces défauts, c'était la présidence du comité d'évaluation qui était attribuée au président de la commission des finances. C'est vrai que ça a quelque chose d'un petit peu choquant dans la mesure où c'est un membre, et un membre important de la majorité, qui préside encore aujourd'hui le comité d'évaluation.

Nous n'avons pas fait ce choix, cela a été fait lorsque nous étions dans l'opposition et ça n'était pas du tout mon idée initiale.

Cependant, lorsque nous avons pris nos responsabilités à la fin de l'année 2015, le comité a été mis en route sur cette base-là. Jean BIANCUCCI a présidé pendant les deux premières années ce comité d'évaluation, il l'a réuni un grand nombre de fois. Ensuite, le président a été Guy ARMANET, qui était président de la commission des finances.

Aujourd'hui, et nous le voyons bien à travers les demandes émanant de la société civile, pour utiliser une expression commode mais un peu floue, je pense notamment à un des deux collectifs que nous avons reçus, il y a une forte demande de transparence et d'évaluation de ce qui est fait avec les deniers publics. Cela avait d'ailleurs conduit notre collègue Jean-François CASALTA à déposer une motion, il y a

quelque temps, avec le succès que l'on sait... Mais peut-être que nous pouvons nous mettre d'accord sur un certain nombre de dispositifs de nature différente.

Donc, refondation de ce comité d'une part, pour en confier la présidence soit à un membre de l'opposition, ce qui est le minimum, soit à une personnalité extérieure à la Collectivité, ce qui est peut-être encore mieux.

Refondation également pour introduire ce que j'avais proposé moi-même : introduire les usagers dans le processus de contrôle, les représentants des usagers. D'ailleurs, une certaine externalisation du contrôle, ça me paraît également une garantie à donner à l'opinion s'agissant des politiques publiques qui sont menées.

Le premier élément de ce rapport, c'est bien le perfectionnement, la refondation du comité d'évaluation pour lui donner davantage de performance.

Le deuxième élément est la création d'une questure.

La questure, on sait ce que c'est : ça serait une interface en quelque sorte entre les élus de l'Assemblée, ça concerne véritablement l'assemblée délibérante, une interface à travers un certain nombre de questeurs, interface entre les élus et l'administration. On sait que nous avons rencontré un certain nombre de difficultés pour des choses extrêmement matérielles, notamment les ordinateurs de dotation, les téléphones et il y a eu un certain nombre de problèmes qui avaient été soulevés, notamment par notre collègue Hyacinthe VANNI depuis maintenant non pas des mois, mais des années. Donc, il serait intéressant d'avoir cette questure. Cela permettrait également à l'opposition, qui aurait évidemment 1 un ou 2 questeurs... Je pense 2 sur 4, ce serait un équilibre. Et d'ailleurs, je dépose en ce sens un amendement à mon rapport initial pour porter le nombre de questeur de 3 à 4.

Je reviens sur le rôle, cela permettrait également à l'opposition d'avoir un accès plus direct, y compris aux comptes, s'agissant de l'assemblée délibérante toujours, donc l'usage qui est fait par l'Assemblée du budget qui lui est alloué.

Je disais sur cette questure que je déposais un amendement à mon propre rapport sur une suggestion qui m'a été faite et qui me paraît tout à fait opportune.

Initialement, j'avais prévu 3 questeurs. On a souvent l'habitude de choisir un nombre impair au cas où il y aurait un vote. Mais je pense que s'agissant de la questure, il n'y a pas véritablement de difficultés à cet égard et effectivement, le nombre de 4 questeurs, 2 de l'opposition, 2 de la majorité, 2 femmes, 2 hommes, bien entendu, il

faut que la parité soit également respectée, cela va sans dire, je crois que ça sera préférable.

Voilà pour la questure. C'est un élément de modernisation de notre assemblée délibérante.

Enfin, la commission de déontologie. Comme vous le savez, la déontologie correspond aussi à un souci particulièrement prégnant aujourd'hui à des demandes de l'opinion. Il faut que nous donnions des garanties, et nous les donnons, je crois, à travers une méthode, la plus adéquate possible.

La commission de déontologie, je propose qu'elle soit composée d'un certain nombre d'élus de la majorité et de l'opposition, à parité et la parité hommes/femmes également. Mais je propose que cette commission de déontologie soit présidée par une personnalité extérieure de façon à donner toutes les garanties à cet égard.

On voit bien qu'aujourd'hui, les conditions se renforcent. Nous avons pris à travers le secrétariat général un certain nombre de conseils auprès d'avocats spécialisés sur la déontologie, ce qui nous conduit souvent à effectuer un jeu de chaises musicales. Vous avez vu, nous sortons, nous rentrons à nouveau dans l'hémicycle. Parfois, ça a un caractère un petit peu burlesque, mais en même temps, c'est une nécessité qui nous est imposée par les exigences nouvelles en matière de déontologie qui sont très précises et très techniques.

C'est la raison pour laquelle je propose que la présidence de la commission de déontologie soit confiée à une personnalité extérieure qui serait un juriste. Nous avons eu, en conférence des présidents, une discussion sur la nature de ce juriste. J'ai proposé un ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Bastia ou d'Ajaccio, un ancien bâtonnier. Vous savez que des anciens bâtonniers, il y en a quand même un certain nombre à Bastia et à Ajaccio, ce n'est pas un choix particulier bien entendu. D'autant, que le choix serait effectué et je le propose, et peut-être même peut-on le préciser à travers un amendement, que le choix soit effectué par les conseils de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio, parmi la dizaine ou peut-être les deux dizaines d'anciens bâtonniers. Je n'ai pas fait le compte, mais je crois qu'il y en a quand même pas mal.

Pourquoi un avocat ? Parce qu'effectivement, c'est le juriste qui, à un moment donné, est suffisamment généraliste pour travailler cette question.

Le bâtonnier, pourquoi ? Parce qu'il a eu justement à faire respecter la déontologie au sein du barreau. Donc, à mon avis, c'est véritablement la modalité – je sais que du côté du groupe « Per l'avvene », on en a un peu discuté en conférence des

présidents – mais sincèrement, je pense que ça ne peut être qu'un juriste, parce que c'est une matière d'une grande technicité sur le plan juridique. Ça ne peut pas être un notaire qui, évidemment, a ses intérêts techniques tournés vers d'autres horizons. Je ne pense pas qu'il soit opportun, je le dis franchement, de demander à un magistrat de le faire parce que ça voudrait dire que nous voulons nous mettre sous tutelle et que ce serait déjà, d'une certaine manière, préjuger de notre propre capacité collective à gérer cette situation et ses nécessités.

De la même manière, je ne pense pas qu'il faille s'adresser à l'extérieur sur cette question-là, mais qu'il faut véritablement que cela puisse être fait tout naturellement en Corse.

Je maintiens cette proposition, on peut en discuter bien entendu, mais je maintiens une personnalité extérieure pour présider la commission de déontologie. Je maintiens cette proposition de demander aux 2 conseils de l'ordre, dans leur grande diversité politique, dans leur grande diversité également de spécialisation, de désigner l'ancien bâtonnier qui a bénéficié de la confiance de ses pairs, puisqu'il a fallu quand même qu'il soit élu à un moment donné, même si c'est il y a quelques années, et enfin qui a eu à traiter pendant 2 ans de questions de de déontologie.

Je ne vois pas trop qui pourrait mieux faire le travail qu'un ancien bâtonnier. Encore une fois, le choix sera très large et il ne sera pas effectué par nous-mêmes. Je crois que c'est une manière de donner vraiment des garanties à l'opinion du sérieux de la démarche.

Voilà les trois éléments que je voulais vous présenter : refondation du comité d'évaluation ; questure ; commission de déontologie et externalisation de ces démarches de contrôle et de transparence parce qu'on ne peut pas s'autocontrôler constamment et s'autoévaluer. Je suis tout à fait d'accord et d'ailleurs, ma démarche initiale au début des années 2010, ça n'était pas du tout ça. Il y a eu des compromis, mais des compromis qui n'étaient pas très équilibrés.

Il y a d'autres choses qui sont demandées dans ce rapport. Il y a un certain nombre d'amendements qu'en ce qui me concerne, je regarde plutôt globalement d'un œil positif, un certain nombre d'amendements qui sont proposés. Il y en aura peut-être d'autres.

Nous allons ouvrir la discussion générale. Ensuite, il y aura une présentation des amendements qui sont pour l'instant déposés par l'opposition et par moi-même d'ailleurs. Peut-être, il y aura de la part de l'Exécutif également un certain nombre de remarques, voire de propositions.

Voilà quel est le sens de ce rapport.

La parole est à qui la demande. Jean-Martin MONDOLONI et ensuite François ORLANDI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est un rapport qui n'est pas neutre parce qu'il touche d'une certaine façon au centre de gravité décisionnel entre l'assemblée délibérante et l'Exécutif. Donc, il faut à la fois respecter les textes et particulièrement, vous savez combien j'y suis attaché, les attributions dévolues par le législateur au pouvoir exécutif. Mais il faut donner la pleine quintessence de nos moyens et surtout, la possibilité pour notre Assemblée de pouvoir délibérer dans les meilleures conditions. Donc, nous partageons l'esprit de votre texte d'une façon générale sur la base de la matrice que vous venez d'indiquer.

Je présente globalement, si vous en êtes d'accord, les points qui nous semblent utiles de rajouter et qui se traduiront par les amendements n° 2 et n° 3, dans le désordre peut-être et par ordre d'importance décroissant.

La première chose qui nous semble importante, parce que nous l'avons fixée dès le début de cette mandature, c'est-à-dire depuis la naissance de la Collectivité unique : il faut accélérer le processus qui doit conduire, en vertu des dispositions de l'article 30 de la loi NOTRe, sur le thème et pour faire simple « qui fait quoi et comment on désengorge les travaux de l'Assemblée de Corse ? » Non pas au profit de la commission permanente, le but n'est pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais de redonner à cette assemblée, à cet hémicycle, une configuration plus politique et peut-être moins technique. Ce n'est pas faire injure à des rapports techniques qui peuvent aussi avoir une configuration et un contour en tout cas politiques.

C'est l'objet de l'amendement dit n° 2 où l'on considère qu'il faudrait, pour notre part, décider avant que nous nous séparions pour les grandes vacances d'été, au mois de juin, ça reste à définir évidemment, qu'on puisse acter et rendre opérationnel les modalités de répartition des rapports inscrits à l'ordre du jour entre l'Assemblée de Corse et la commission permanente.

C'est assez délicat comme travail parce qu'il est difficile de juger de la portée de certains dossiers, mais il apparaît évident, me semble-t-il, assez partagé, qu'un certain nombre de dossiers que nous traitons hâtivement et souvent nuitamment pourraient faire l'objet d'un examen à la fois technique et un peu plus sérieux en commission permanente. C'est pour nous la contribution qui nous semble la plus importante à ce texte.

Après, il y a des petites dispositions techniques qui pourront faire débat instruits que nous sommes à l'expérience de ce que nous avons vécu durant cette mandature et, je le dis très tranquillement, sur d'autres, parce qu'il y a des réflexes manifestement intemporels quant à la ponctualité, quant à un certain nombre de dispositions qui relèvent d'une discipline collective, mais qu'il nous semble utile de fixer depuis ce texte, puisque vous nous en donnez l'opportunité.

Premier sujet qui touche à nos suspensions de séances. On a vécu des suspensions de séances, et on peut comprendre, et le fait majoritaire aujourd'hui n'est pas absolument pas en cause puisque là aussi, ce sont des choses qui ont traversé les travaux de notre Assemblée, des suspensions de séances qui n'en finissent plus. J'insiste beaucoup, personne n'est convoqué dans une histoire récente, c'est quelque chose qui a toujours prévalu. Donc, l'idée c'est de dire que ça ne pourrait excéder une heure et que si ça devait l'être, le Président de cette Assemblée aurait vocation à réunir la conférence des présidents pour y mettre un terme, parce que des suspensions de séances, et quel qu'en soit le motif, quelle qu'en soit la majorité, j'insiste beaucoup, qui durent des demi-journées, à mon avis participent d'une lecture désordonnée de nos travaux et je pense à une lisibilité qui ne confère pas à notre Assemblée une image ou un crédit d'image positif.

Autre disposition qui nous semble aller dans un sens des respects des droits de l'opposition et de la majorité : on considère qu'il faudrait limiter pour notre part les dispositions télévisées, en tout cas la configuration qui précède le début de la séance en une heure. Il faudrait des temps fixés aussi de parole qui soient équitables entre la question et la réponse. Je pense que rien ne justifie que la réponse excède dans une répartition des 2/3 la question. Je pense que la question, dans la mesure où elle est médiatisée vaut tout autant que la réponse parce qu'à l'arrivée, qu'est-ce qu'il se passe ? Peut-être de façon malhabile ou intéressée, qu'est-ce qu'on diffuse ? Nous, de notre part, on repasse derrière pour diffuser nos questions et on n'a jamais la réponse parce quand vous cumulez la question et la réponse ? Notamment les formats réseaux sociaux, vous savez très bien qu'au bout d'une minute, celles et ceux qui dans notre diversité nous regardent, décrochent. Donc, quand vous cumulez une question et une réponse à 10 minutes, c'est inaudible et illisible.

Enfin, là aussi, instruits que nous sommes par l'expérience récente notamment, on considère que l'effort que nous faisons, les uns et les autres collectivement en posant des questions écrites doivent trouver écho dans un délai ramassé. Il est quand même, sinon acceptable en tout cas difficilement recevable que l'on pose des questions écrites à l'automne et qu'au printemps suivant, nous n'ayons toujours pas de réponses. Je crois pouvoir croiser tranquillement le regard de chacun.

Donc, pouvoir limiter cette réponse dans un délai maximum d'un mois. Je pense que l'application stricte de cette règle permettrait réellement, parce que nous avons pour certains et j'allais vous dire pour tous, le réflexe de poser des questions qui ont vocation à être vues, entendues, mais il y a des questions qui relèvent de l'interpellation du peuple en général et qui peuvent être réglées par des réponses écrites des services qui sont, on le comprend, mobilisés souvent de façon trop réactive. Mais dans un délai d'un mois, il me semble qu'il est de bonne intelligence de pouvoir, depuis nos services jusqu'à l'élu en responsabilité, quel que soit son territoire, disposer d'une réactivité minimum.

Voilà l'esprit dans lequel nous contribuons à votre texte qui sera configuré sous la forme d'amendements. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci.

A deux voix, et donc, Jean-Charles ORSUCCI commence.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je vais m'exprimer 2 minutes sur le rapport de façon générale et François ORLANDI donnera des précisions concernant notre amendement.

Premièrement, intervenant derrière Jean-Martin MONDOLONI, je peux dire tout simplement qu'on peut faire totalement nôtres les propos prononcés par lui. Annoncer, que nous allons évidemment soutenir ce rapport parce que tout ce qui va dans le sens de l'amélioration du fonctionnement de cette Collectivité et notamment de cette Assemblée, nous paraît être nécessaire. Qui plus est, on voit quand même poindre dans ces propositions, le renforcement du rôle de l'opposition, même si je ne vous cache pas que nous n'avons pas vocation à rester ad vitam aeternam dans cette posture-là, mais sait-on jamais.

Aujourd'hui, pour nous, évidemment nous sommes sensibles à ce qui est proposé.

Simplement, malgré une présence de quelques années sur ces bancs, il m'est encore difficile d'être avec des certitudes quant à l'amélioration de ces institutions, c'est pour cela que je vais attendre avec impatience le positionnement de l'Exécutif pour

l'entendre sur l'ensemble des propositions de ce rapport, si lui aussi, il considère que tout va dans le bon sens.

J'aimerais quand même vous alerter sur un ou deux points. J'ai pu noter avec l'interruption entre 2015 et 2017, par exemple, une amélioration dans cette mandature, je le disais, notamment sur la question de la télé-présence. J'interpelle ici le Président de l'Assemblée et le Président de l'Exécutif, il y a quand même aujourd'hui des conditions catastrophiques sur l'extrême-sud et sur la Balagne concernant la télé-présence. J'invite quand même l'Exécutif, dans un souci d'équité vis-à-vis des élus de cette Assemblée, de lancer vite un projet pour que nous ayons à Porto-Vecchio, je ne dis pas à Bonifacio pour bien montrer qu'il n'y a pas une vision campaniliste, mais sur le territoire de Porto-Vecchio, d'avoir enfin un outil digne de ce nom pour éviter d'être convoqué dans un cagibi sans réseau mobile. Je crois que les élus de notre Assemblée, quel que soit le banc sur lequel ils siègent, méritent cela. Là-dessus, il y a un effort à faire.

Il y a encore un effort à faire. Pas plus tard qu'hier, Président, j'étais interpellé sur notre façon de travailler. L'Exécutif fait du mieux possible pour être efficace en commission. Mais il arrive assez régulièrement qu'il manque un fonctionnaire, qu'il manque un conseiller exécutif et que nous n'ayons pas, en commission, toutes les réponses à nos questions. Le conseiller exécutif arrive dans cette Assemblée, il présente son rapport. Pas plus tard qu'hier, François ORLANDI, demandait, questionnait sur un certain nombre de précisions importantes pour pouvoir se prononcer. On attend la réponse de l'Exécutif et derrière, alors qu'on a conditionné notre vote par rapport à ces questions, on se retrouve dans l'interdiction de pouvoir expliquer notre vote. Je crois que là, il y a encore des efforts à faire parce que c'est quelque chose qui est un peu illogique selon nous.

On le voit aussi sur les motions. Il y a encore un effort à faire. Là aussi, je ne vise pas l'actuel fonctionnement, je le répète, je trouve que ça fonctionne mieux, je veux être très clair sur le sujet.

Je crois qu'il y a encore un effort à faire sur les moyens techniques, technologiques, l'évolution, les enregistrements. C'est vrai que ce rapport participe à une amélioration. La question de la questure est une question qui est importante. C'est vrai que les assemblées délibérantes ont ce type de fonctionnement. Pourquoi ne l'aurions-nous pas ?

Je crois que ce rapport va dans les bons sens. C'est pour ça que nous allons le soutenir, même si on attend quand même de savoir si, sur le fonctionnement de la

commission permanente, il faut se poser des questions, sur les satellites aussi, je crois que c'est l'occasion aussi de se poser un certain nombre de questions.

Voilà ce que notre groupe voulait dire sur le rapport. François ORLANDI va apporter des précisions sur nos amendements.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, juste un point de forme. Si vous avez le même document qui nous a été distribué, sur l'amendement n° 1, il ne s'agit pas de la page 9 du rapport et paragraphe 2, mais plutôt de la page 7 et du paragraphe 4. C'est en tout cas celui que nous avons sur nos iPad, qui concerne un point sur lequel je voudrais revenir, M. le Président. Vous avez évoqué l'intérêt d'une personnalité, d'un juriste et plus particulièrement d'un avocat. Je vous avoue sincèrement, je m'interroge, même si je souscris à l'idée qu'un notaire, c'est plutôt un technicien du droit dans un domaine particulier, un magistrat c'est une pré-condamnation ou ça pourrait être interprété comme tel, encore que, il y a des magistrats en retraite ou suffisamment éloignés qui ont le recul nécessaire pour apporter un regard, et puis, j'ai envie de vous dire, qu'il y a surtout la règle de droit qui existe en règle générale et qui est là pour éventuellement sanctionner en cas de non-respect de la déontologie ou en tout cas, de non-respect de la règle dans les attitudes et les engagements que nous prendrions à titre individuel.

Il me semble que la personnalité choisie doit être peut-être une forme de sage qui serait suffisamment distant des activités éventuelles, même si c'est un ancien bâtonnier. Je pensais, par exemple, à un professeur de droit qui peut avoir aussi un regard très transversal sur d'autres activités qui concernent également la Collectivité de Corse, pourrait être la personne idoine. Je me demande si définir aussi précisément le contour de la personnalité habilitée à être à la tête de cette commission de déontologie, s'il fallait la fermer à ce point à une profession.

Le Président TALAMONI

Simplement encore un élément de réponse puisque l'idée, c'était quand même qu'on soit opérationnels très rapidement. L'idée, c'était aussi que ce ne soit pas les élus de l'Assemblée ou du Conseil exécutif qui choisissent cette personnalité

extérieure. Il faudrait confier à un corps extérieur et non pas à une personnalité extérieure, mais à un corps extérieur, la possibilité de désigner cette personne.

Alors on a parlé des notaires ; les magistrats, je crois que vous en convenez, effectivement ça pourrait être vécu comme une pré-condamnation ; les huissiers de justice, on ne voit pas trop le rapport, même si ce sont des juristes... Alors, les professeurs de droit, à la faculté de droit, il y a aujourd'hui à Corte, peu de professeurs spécialistes ou pouvant être considérés comme d'une matière voisine de la déontologie. Personnellement, peut-être qu'il y en a un, mais je ne connais pas d'enseignants de la fac de droit qui se soient penchés spécialement sur cette question-là, mais peut-être je me trompe. En tout cas, il n'y en a certainement pas un grand nombre.

En revanche, si nous confions aux deux conseils de l'ordre, de Bastia et d'Ajaccio, le soin de désigner un ancien bâtonnier, ou pourquoi pas un avocat honoraire, mais l'ancien bâtonnier a cet avantage de s'être déjà occupé de questions de déontologie de manière régulière pendant son bâtonnat. C'est pour cela, sincèrement.

Nous avons eu en conférence des présidents, un échange à ce sujet. Vraiment, loin de nous l'idée... D'abord ce n'est pas du tout une démarche corporatiste, c'est vrai que je suis avocat de profession, mais ce n'est pas du tout une démarche corporatiste, mais j'ai beau me creuser la tête pour essayer de trouver un autre système... Là, si nous le décidons ainsi, nous chargeons immédiatement les deux conseils de l'ordre de nous donner un nom. Nous n'avons strictement aucun moyen d'influer sur ce choix qui va se faire entre plusieurs dizaines de personnes, je parle sous le contrôle d'un ancien bâtonnier. Evidemment, ça ne sera pas un ancien bâtonnier siégeant dans nos travées ! Je crois vraiment que ça offre à la fois beaucoup de garanties d'indépendance et beaucoup de garanties techniques.

Si on dit « une personnalité à choisir », qui va la choisir ? Si dans notre rapport, nous ne précisons pas, « une personnalité à choisir », qui va choisir la personnalité ? Encore une fois, on ne va pas revenir vers l'Assemblée de Corse pour lui demander de choisir la personnalité.

Sincèrement, j'ai beaucoup réfléchi à cette question. Je ne suis pas marié avec cette procédure particulièrement, mais je ne vois pas comment on pourrait avancer.

Si nous votons ce rapport dans ces termes, sur ce point, dans les heures qui viennent, nous demandons aux deux bâtonniers actuels de saisir le conseil de l'ordre de cette demande. Encore une fois, il ne faut pas que ce soit les bâtonniers en exercice qui choisissent seuls, il faut qu'ils demandent au conseil de l'ordre de choisir. Il va y avoir plusieurs dizaines d'avocats d'horizons différents qui vont choisir, en toute

indépendance. Je crois vraiment qu'on offre à l'opinion les garanties maximales d'impartialité.

Jean-François CASALTA qui est aussi un ancien bâtonnier, mais qui ne sera pas choisi par les conseils de l'ordre, je pense.

M. Jean-François CASALTA

Je pense aussi, M. le Président, surtout si je siége dans cette Assemblée.

Sur le rapport en général, bien entendu, j'y suis très favorable, ça ne surprendra personne.

Vous avez rappelé, M. le Président, cette motion que j'avais présentée à la sagacité de tous nos collègues et qui a été rejetée. J'en ai pris acte et je le regrette parce que c'était, me semble-t-il, quelque chose d'important et c'était des obligations qui étaient satisfaites par nombre d'élus, non seulement en Corse, mais sur le plan national français. Peu importe. Ce que j'ai surtout regretté, c'est qu'il n'y ait pas eu de discussion, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas eu d'amendements qui soient proposés. Les motions, vous savez, on en passe souvent, elles sont souvent en difficultés même entre les groupes de la majorité, on en discute. Là, on demande le retrait intégral de cette motion sans en discuter. C'est ça que j'ai trouvé un petit peu curieux, mais passons.

Sur le rapport particulier et sur le président de la commission de déontologie, je suis et vous n'en serez pas surpris non plus, de votre avis, M. le Président, même si j'entends ce que dit M. ORLANDI, c'est vrai que c'est dommage d'enfermer peut-être à la profession d'avocat la possibilité de présider cette commission, même si un ancien bâtonnier a tous les critères, en tout cas coche toutes les cases pour pouvoir la présider.

Mais se pose la question de la désignation que vous avez également soulevée de cette personne-là si on ne la désigne pas dans un cadre qui soit un peu structuré et cohérent.

Une petite précision, désigné par les deux conseils de l'ordre en même temps, ça me paraît peut-être un peu compliqué. Peut-être conviendrait-il qu'il soit désigné, si toutefois nos collègues acceptent cette proposition alternativement par le conseil de l'ordre du barreau d'Ajaccio et le conseil de l'ordre du barreau de Bastia pour qu'il y ait un roulement.

Mais je pense effectivement qu'un ancien bâtonnier qui a, un, l'expérience de la déontologie, deux, l'expérience des relations entre confrères qui sont parfois un petit

peu houleuses et, trois, une expérience juridique et des textes qui vont s'appliquer à cette commission, me paraît être un choix judicieux.

Mais encore une fois, j'entends les réserves qui sont apportées par François ORLANDI. Si toutefois quelqu'un a un autre système pouvant se substituer à celui que propose le Président de l'Assemblée de Corse, le tout est que ce soit une personnalité extérieure, qu'on ne se juge pas nous-mêmes, c'est ça qui est important, pour qu'on puisse donner des gages de transparence réels aux Corses qui nous regardent. C'est ça qui est fondamental. Moi, je n'en fais pas une religion non plus de l'avocat ou du bâtonnier, mais c'est vrai que c'est pratique, c'est rapide et ça coche toutes les cases, comme je le disais.

Le Président TALAMONI

Je crois que c'est ça, la question. Un sage, oui, tout le monde veut un sage, espérons avoir un ancien bâtonnier sage, tant qu'à faire... Mais qui va désigner le sage et qui va être le secrétaire de la sagesse parce que si on demande qui est sage, je pense qu'il y a beaucoup de mains qui vont se lever, après tout, chacun est en droit de s'estimer aussi sage que les autres. Après, reste à savoir comment ce sage va être désigné. La difficulté est vraiment technique.

S'agissant du mode de désignation par les conseils de l'ordre, je crois que la seule chose, c'est qu'il faut que ce soit véritablement un choix collectif des conseils de l'ordre, que ce ne soit pas le choix du bâtonnier en exercice parce que sinon, on va retomber dans une espèce de suspicion. Après, que les conseils de l'ordre fassent alternativement des propositions, je pense qu'ils s'arrangeront. Mais il faut insister sur le point et peut-être faut-t-il le préciser parce que dans mon rapport initial, je n'ai pas précisé cela, mais je crois qu'un ancien bâtonnier désigné par les conseils de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio.

J'ai beau me creuser le tête, je ne vois pas trop comment on pourrait mettre en œuvre rapidement... Vous savez, s'agissant de la transparence dont on parle beaucoup et en particulier depuis quelques semaines avec la création de collectifs qui ont cette exigence et je crois que cette exigence est fondée, il y a deux manières de prendre les choses : soit on prend les choses par le bout personnel et c'est vraiment la chose la pire qu'il puisse exister à notre société, c'est-à-dire de dire « un tel, un tel, mais celui-ci, la proximité avec celui-là ». Personnellement, je pense que ça n'est pas une bonne manière de prendre les choses, de manière générale et dans notre société encore moins que dans une autre compte tenu de la proximité qui existe, c'est une société de proximité.

Après, il y a une autre méthode, c'est la procédure, c'est de donner des garanties procédurales, de dire « voilà comment les choses se passent. Nous ne sommes pas juge de nous-mêmes, nous n'évaluons pas notre action publique. Nous demandons à des personnalités extérieures ou à des organes extérieurs de le faire ». Là, je crois qu'effectivement, nous donnons à l'opinion publique un certain nombre d'éléments qui lui permettront de considérer, il y aura toujours des critiques bien entendu, que les élus de la Corse sont responsables et ils n'ont pas peur d'être évalués, d'être conseillés, s'agissant de la déontologie, mais éventuellement, peut-être demain, sanctionnés par un avis défavorable parce que, évidemment, le déontologue, s'il dit « eh bien là, l'Assemblée de Corse n'a pas agi comme il aurait été nécessaire de le faire », ça sera aussi une forme de sanction. Donc, je pense qu'il faut prendre ce risque collectivement pour donner des garanties à l'opinion. C'est une chose importante et il faut se mettre très rapidement en ordre de bataille à cet égard.

Voilà, c'est ce que je voulais dire s'agissant de votre amendement. Est-ce qu'au regard de cet échange...

M. François ORLANDI

M. le Président, on n'en fera pas une affaire plus importante que cela des arguments qui ont été avancés dans cet amendement et on peut comprendre les explications qui ont été données, que l'on puisse, dans un souci de rapidité, mettre en place une organisation de ce type.

Peut-être faudrait-il, parce qu'en même temps que vous proposez une solution, vous l'avez bien compris, on soulève quelques petites problèmes. On dit que ce sont les barreaux d'Ajaccio et de Bastia qui doivent s'entendre pour désigner. Alors, désigner sur quelle base ? Candidature ? Simple désignation ? Peut-être faut-il, sans s'immiscer dans la façon dont le choix va être opéré, s'intéresser à cela. Quelle est la durée du « mandat » du président de cette commission de déontologie ? Tout la durée de la mandature, est-ce qu'il faudrait alterner, définir une durée, en tout cas un espace-temps pour l'exercice de cette fonction ?

Ceci étant, l'idée de proposer un juriste ne nous empêchera pas d'adhérer totalement à cette proposition. S'il s'avère que le choix de l'avocat, de l'ancien bâtonnier, pour répondre à un besoin de rapidité pour le moins, est celui qui doit être retenu, je pense qu'avec mon groupe, on pourrait très bien retirer cet amendement, ça ne pose pas de problème. Il n'avait pour but que d'essayer d'améliorer les choses et peut-être d'attirer l'attention sur le risque d'enfermer une démarche qui se veut vertueuse dans des contraintes qui ne sont pas corporatistes, mais qui n'empêchent

une réelle connotation, en tout cas, une relation avec la profession d'un certain nombre de nos éminents collègues.

Le Président TALAMONI

Nous avons compris que cet amendement partait d'une intention tout à fait constructive. Nous l'avons parfaitement compris.

En revanche, c'est vrai que la durée du mandat, il faut la préciser par amendement. La mandature, ça ne serait pas mal, pourquoi ? Parce que ça va être un vrai travail. Et ça va peut-être permettre, si c'est la durée de la mandature, au juriste qui sera choisi de se perfectionner encore et d'approfondir sa connaissance de la question déontologique, qui est une manière très précise en droit. Je pense que la mandature, ça ne serait pas mal.

Sur désignation ou sur candidature, je ne pense pas que les barreaux puissent commettre d'office. Je pense qu'il y aura quelqu'un qui se proposera et ensuite, je pense qu'il faut simplement que les conseils de l'ordre votent. Les membres du conseil de l'ordre de Bastia, les membres du conseil de l'ordre d'Ajaccio. Il n'est pas interdit aux Bastiais de voter pour un Ajaccien, ou l'inverse.

Oui ? Vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Sur ce point, je précise aussi, on pourrait se calquer sur ce mode de désignation qui a une commission régionale de discipline des avocats qui joint les barreaux d'Ajaccio et Bastia pour justement statuer sur des fautes déontologiques et disciplinaires qui auraient été commises par des avocats en exercice. C'est un petit peu ce même mode de désignation. Il est proposé chaque année, au conseil de l'ordre, ou tous les deux ans, je ne sais plus, de désigner l'avocat qui sera président de cette commission de déontologie au plan régional et donc au plan corse.

Le Président TALAMONI

Ah, donc ce serait la somme des membres du conseil de l'ordre de Bastia et d'Ajaccio qui voterait sur deux candidatures qu'ils choisiraient ?

Oui, Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot pour sortir un peu de ce débat entre avocats, très intéressant d'ailleurs. Après, faut-il encore que les conseils de l'ordre soient d'accord. Je pense que vous vous êtes rapprochés d'eux déjà ?

Le Président TALAMONI

Je pense qu'ils ne seront pas hostiles.

M. Hyacinthe VANNI

Encore faut-t-il que la personne désignée, dans quelles conditions on la fait travailler ? On est au départ. Je m'en réjouis, la transparence, aujourd'hui, ça fait partie de tous les débats et j'ai l'impression que chacun veut être plus transparent que l'autre.

Je pense qu'il faut poser le débat tranquillement, ne pas se précipiter dans le choix des personnes, je suis assez d'accord avec François. Si les conseils de l'ordre des avocats sont d'accord, moi ça me satisfait. Mais il faudrait peut-être aller plus loin, élargir notre commission à d'autres personnalités et d'autres personnes aussi qui peuvent apporter leur expertise, parce que je pense que le travail de cette personne va être très lourd et très important pour nous, puisqu'il va nous apporter un certain nombre de réponses à des questions qu'on se pose tous les jours.

Sur ce point, je n'ai aucune opposition.

Juste une interrogation sur l'amendement qui réduit les suspensions de séance. Je pense qu'il faut peut-être le préciser, il y a des suspensions de séances pour des commissions, quelquefois, qui donnent lieu à un temps un peu plus long. D'expérience, on a vu que sur certains dossiers, une heure, ça n'était pas suffisant. On a passé quelquefois 2 et 3 heures sur des sujets très importants, et les uns et les autres. Donc, se bloquer à une heure, on peut expérimenter. Il y a des sujets qui ne pourront pas être traités en conférence des présidents, parce que quand il s'agit d'une suspension de séance interne à un groupe, ce n'est pas la conférence des présidents qui va répondre à cette question.

Là aussi, je pense qu'il faut peut-être réfléchir, ne pas s'enfermer dans le temps parce qu'aussi bien dans votre groupe, demain, que dans le nôtre, on peut être amenés à discuter pour prendre des décisions qui sont des décisions importantes, qui peuvent quelquefois dépasser une heure. Mais je pense que la tolérance est de mise.

Le Président TALAMONI

Avant de donner la parole à M. MONDOLONI qui l'a demandée, cher collègue, sur la question de la course à la transparence, vous m'accorderez qu'en ce qui me concerne, ayant lancé une démarche il y a une dizaine d'années à une époque où personne n'en parlait et où même ma proposition a été accueillie au départ avec une certaine perplexité, avant d'être adoptée, eh bien, il a fallu quand même quelques années. Vous avouerez qu'en ce qui me concerne, ça n'est pas quelque chose de nouveau. Vous me l'accorderez.

Jean-Martin MONDOLONI a la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

A des fins opérationnelles du point de vue de la méthode, il faut considérer à mon avis ce rapport comme un point de départ et il faut arbitrer.

J'étais un peu réservé en effet, sur le choix du bâtonnier, je pense qu'on pouvait élargir. Mais si on va encore créer une commission de désignation, ça veut dire qu'on ne commencera jamais. Je pense que ce rapport doit marquer un point de départ. Après, l'expérience montrera si le choix d'un bâtonnier était le choix le plus judicieux et on sera toujours à temps d'apporter des corrections de trajectoire au contenu de ce rapport. Ça, c'est la première chose, il faut commencer.

Par contre, il y a une question que j'ai soulevée, M. Le Président, en commission permanente hier qui ne me semble pas neutre, c'est de quelle façon allons-nous indemniser, rémunérer, rétribuer cette personne parce que, mon avis, c'est qu'il va y avoir beaucoup de travail et à un moment donné, ça va être à payer.

Après, cher Hyacinthe, quand je parle de suspension de séance, ce n'est pas quand on suspend, d'ailleurs on ne suspend pas, c'est quand on quitte l'hémicycle pour aller en commission, ce ne sont pas des suspensions. Je parlais stricto sensu des suspensions qui sont le plus souvent liées à des rapprochements de point de vue ou en tout cas à des ajustements que nous avons besoin d'opérer, soit entre nous, soit plus largement et qui de mon point de vue, sont trop longues. Même chose, on fixe à 1 heure, à 1 heure 05, on ne va pas dresser un échafaud per taglià u capu à quellu chì ha passatu l'ora. On se comprend...

Le Président TALAMONI

Ùn tagliemu micca i capi quì ! Même sur un plan métaphorique, il y a des assemblées où, quand vous dépassez d'une seconde, on vous coupe la parole.

Il y avait Anne TOMASI, Pierre GHIONGA, Petr' Antone TOMASI et Jean-François CASALTA.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Je ne reviendrai pas sur l'amendement n° 1 qui a déjà été longuement discuté. L'amendement n° 2 me semble tout à fait pertinent. J'ai toutefois quelques remarques d'ordre très technique sur l'amendement n° 3.

Concernant la suspension de séance, je rejoins un petit peu les inquiétudes d'Hyacinthe. Par exemple, il suffit de parler d'une suspension pour déjeuner. Les suspensions pour déjeuner sont des suspensions et elles durent plus d'une heure. Je pense qu'il faut, même si je comprends l'objectif de l'amendement, préciser un petit peu plus cette partie-là.

Concernant la partie sur les motions : « continger leur nombre selon des modalités restant à définir », il me semble difficile de nous prononcer sans connaître les fameuses modalités. Je comprends l'objectif de limiter le nombre de motions. Maintenant comment on fait ? Comment on choisit ? On tire au sort ? J'ai un petit peu du mal à voir et donc à me prononcer sans savoir les modalités en question.

Enfin, concernant les questions orales, je ne crois pas que nous fassions des questions orales pour faire de la communication. Nous faisons des questions orales pour avoir des réponses. Or, il est logique que les réponses soient plus longues que la question. Je pense qu'il faut rester sur 1 tiers/2 tiers. Laisser le temps au Conseil exécutif de répondre, me semble indispensable.

Enfin, même si nous essayons tous très fort de suivre les instructions du Président concernant le temps, force est de constater que...

Le Président TALAMONI

Je le confirme.

Mme Anne TOMASI

Force est de constater que même en essayant très fort de suivre les instructions, nous avons du mal et puis 6 minutes pour une question orale, il faut quand même laisser le temps au Président de nous donner la parole, de donner la parole au Conseil exécutif, on dépasse toujours un petit peu les 6 minutes.

Ce qui veut dire qu'en limitant à une heure de questions orales, on arriverait à 6 questions : comment on choisit, encore une fois, quelles sont les questions qui seront diffusées ou qui ne le seront pas ?

6 questions, ça veut dire, dans la configuration actuelle de l'Assemblée, une question par groupe, il y a des groupes qui sont quand même de taille plus importante que d'autres, ça me semble difficile.

Je propose de couper la poire en deux et de proposer une heure et demie.

Le Président TALAMONI

Donc, en fait c'est un sous-amendement à l'amendement ? D'accord. Il faut retenir qu'il y a un sous-amendement. Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, bien entendu nous sommes favorables à ce rapport qui modernise et veut rendre plus transparent le fonctionnement de notre Assemblée. Mais par-delà les questions techniques relatives au fonctionnement de notre Assemblée, il me semble que la vertu principale de votre rapport, mais j'extrapole peut-être, est de poser la question du rééquilibrage des prérogatives de l'Assemblée et du Conseil exécutif.

Je regrette par exemple, à titre personnel, qu'on ait voté à l'unanimité, certains dans l'euphorie de la victoire, moi dans la déception de la défaite, en janvier 2018 un rapport nous amputant, Assemblée, de nombre de prérogatives.

Je pense donc que votre rapport doit être le débat d'un questionnement sur l'architecture de notre fonctionnement et je pense que ça doit être les chantiers des mois à venir, en faisant fi des nouvelles élections, parce qu'on le doit à nos successeurs d'avoir un fonctionnement beaucoup plus efficace et respectueux de cette Assemblée.

Le Président TALAMONI

C'est l'esprit de ce rapport effectivement, d'ailleurs je crois même que c'est écrit en toute lettre dans le rapport.

Alors, il y a Petr'Antone TOMASI et ensuite Jean-François CASALTA.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci Président. Sur ce point je ne saurais mieux dire que le docteur GHIONGA, je crois que c'est un enjeu qui est commun à l'ensemble des démocraties modernes et des régimes parlementaires. Et, notre Collectivité, notre régime politique est un régime parlementaire, c'est ce qui a été voulu par les textes et singulièrement depuis le statut Joxe avec la séparation de l'organe délibérant et de l'organe exécutif, avec des moyens de contrôle réciproques et d'interactions réciproques, comme l'ensemble de ces régimes avec un système de séparation des pouvoirs rationalisés.

Mais notre Collectivité a beaucoup évolué, y compris avec la fusion, et je crois qu'il faut que nous évoluions aussi en ce sens afin de moderniser notre fonctionnement et puis de revivifier le débat démocratique.

Pour rester sur ce point et avant d'aborder la question du comité d'évaluation des politiques publiques, je crois qu'on est les uns et les autres assez frustrés que certaines sessions conduisent à démonétiser des débats politiques et des débats de fond par l'appel d'un certain nombre de rapports qui, de mon point de vue, n'ont rien à faire dans l'hémicycle. Ce sont des rapports qui sont importants, techniques, quantité de conventions qui sont renouvelées d'année en année, des cessions de délaissés de routes de quelques mètres carrés, la fixation des tarifs que nous vendons en régie et dans un certain nombre d'endroits de notre Collectivité, de musées et autres.

Mais je crois que lorsque l'on accumule quantité de rapports techniques qui pourraient passer très facilement en commission permanente, on démonétise le débat politique sur des grands rapports parce qu'ils passent très tard dans la journée, parce que nous avons beaucoup moins de temps pour pouvoir les aborder.

Je crois que le rôle de cette Assemblée gagnerait à pouvoir recentrer son action autour de ses grands objectifs.

Comme de la même façon, bien qu'on soit conscient que ceci soit compliqué, en tout cas que ça nécessite quelque petits ajustement techniques, je crois qu'il est assez compliqué que l'on puisse disposer de rapports de fond de plusieurs dizaines de pages,

qui nous engagent tous, quelques jours avant la réunion des commissions qui, dans tout régime parlementaire est l'organe idoine pour pouvoir examiner au fond le rapport, pour pouvoir l'amender et pour pouvoir contribuer utilement à son amélioration et à faire valoir aussi des orientations qui sont des orientations politiques.

Alors, c'est un débat qui est un débat de fond qui nous engage aujourd'hui, qui engagera la prochaine et les prochaines mandatures, mais je crois que l'enjeu de ce rapport, c'est effectivement de poser les jalons d'un parlement moderne qui nous permettent de travailler efficacement en tant qu'élu de la Corse.

Effectivement, il est frustrant parfois d'avoir à examiner au canon, en séance publique même, des amendements qui sont des amendements déterminants, qui ont une incidence réelle sur le rapport et sur l'orientation qui est donnée au rapport et nous n'avons pas forcément le temps nécessaire afin de pouvoir en appréhender toutes les implications. Je crois qu'il faut qu'on se le dise ensemble et qu'on trouve les moyens de moderniser nos institutions afin de pouvoir avoir un fonctionnement qui soit un fonctionnement normal, digne de tout parlement. Nous avons la prétention de dire que cette instance est une instance parlementaire à part entière, elle n'est pas une simple assemblée délibérante de collectivité locale, elle est encore moins un conseil d'administration, et c'est vrai que parfois lorsque l'on passe certains rapports, on ne voit pas bien la différence entre le conseil d'administration d'un office et d'une agence et l'Assemblée de Corse.

Donc, je crois qu'il faut épurer ces petits rapports et les renvoyer vers la commission permanente, c'est très important. Et, planifier aussi les grands enjeux, les grands débats afin que l'on puisse s'en saisir et s'en saisir pleinement.

Sur le comité d'évaluation des politiques publiques, vous le rappelez Président, c'est une revendication ancienne, qui avait fait l'objet d'une motion du groupe « Corsica Libera » sous la mandature de Paul GIACOBBI, qui avait été à l'époque adoptée, c'est une garantie de fonds. C'est une double garantie en réalité, c'est une garantie à l'égard des citoyens, eu égard à l'utilisation des fonds publics, et à l'efficacité et l'efficience de nos politiques publiques. On vote des budgets, confier hier, qui dépassent le milliard d'euros, je crois qu'il est important que l'on puisse mesurer quel est l'effet exact de chaque denier public investi par notre collectivité en matière de transformation économique, de transformation sociale, de transformation culturelle et de pouvoir mesurer si les objectifs que nous nous fixons, sont poursuivis utilement. Et ça encore, c'est une question qui est une question de fond qui dépasse de très loin la mandature qui est en cours.

Et puis, c'est aussi une garantie pour l'élu, parce que l'élu il s'engage à travers son vote, lorsqu'il donne quitus à un rapport, lorsqu'il donne quitus à une vision, lorsqu'il donne quitus à des objectifs, et il est important qu'il puisse avoir a posteriori, une évaluation de la façon dont ces politiques ont été menées. Et, je crois que l'expérience de la dernière mandature est une expérience qui est positive, moi je trouve que nous avons très bien travaillé dans le cadre du comité d'évaluation des politiques publiques sous l'égide de Jean BIANCUCCI, notamment sur la question du PEI, c'était un sujet et un travail qui avaient été extrêmement utiles à tous, sur des politiques publiques transversales et sûr, je dirai, une programmation qui a été extrêmement importante, qui a eu une incidence extrêmement importante sur les décennies passées.

Et, je crois que notre Assemblée gagnerait à pouvoir se saisir d'autres grands dossiers et travailler de la sorte, de façon méthodique, afin de pouvoir avoir une vision précise sur l'incidence qu'ont eue nos votes, nos engagements financiers et nos politiques publiques.

En effet, il est important que nous puissions mener toutes les garanties de neutralité et d'indépendance et de participation, y compris des usagers. C'est ce qui est proposé par le rapport du Président de l'Assemblée de l'Assemblée de Corse, du Président TALAMONI.

Je ne voudrais pas rentrer au fond dans un certain nombre de propositions techniques, on aura peut-être aussi l'occasion d'y revenir dans des groupes de travail, en conférence des Présidents ou en commission permanente, mais je partage aussi un certain nombre de propos et de propositions qui ont été faites afin, encore une fois, de rationaliser notre travail.

Nous avons été un certain nombre à jouer le jeu des questions écrites, Jean-Martin MONDOLONI le rappelait, ça permet de désengorger la séance publique, la question écrite est posée souvent sur un élément technique, j'estime qu'elle n'a pas vocation forcément à arriver en séance publique le jeudi matin, ce n'est pas le format. Mais pour que l'on puisse inciter l'élu à continuer à jouer le jeu de la question écrite, il faut qu'il puisse avoir une réponse dans des délais utiles et dans des délais raisonnables.

De la même façon, il y a une réflexion à avoir sur les motions. Une motion, lorsqu'elle est adoptée, c'est une délibération de l'Assemblée de Corse et elle nous engage tous. Et, je crois qu'il y a travail à faire sur le suivi des motions. Alors, il y a des motions qui sont des vœux, qui sont des motions très conjoncturelles, très politiques, qui sont en fait l'expression d'un positionnement la Collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse. Et puis, il y a des motions aussi qui donnent des impulsions, exemple : cette motion sur l'évaluation des politiques publiques qui aujourd'hui devient

opérationnelle. Mais il y a d'autres motions qui ont été déposées et adoptées, qui doivent avoir derrière des manifestations opérationnelles parce qu'il s'agit du vote de notre Assemblée qui nous engage à tous.

Il serait utile, par exemple, nous l'avons proposé en commission permanente, que devant la commission permanente, nous puissions convenir ensemble d'un suivi des votes qui ont été opérés dans ce cadre-là.

Voilà en quelques mots quelques éléments, nous sommes évidemment disponibles pour pouvoir continuer ce travail de façon plus précise et plus opérationnelle. Mais vous le comprenez, c'est avec enthousiasme et satisfaction que nous votons ce rapport comme une étape importante dans la modernisation de nos institutions parlementaires.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a Jean-François CASALTA qui a demandé la parole.

M. Jean-François CASALTA

Deux mots, M. le Président.

Tout d'abord pour dire que je m'inscris parfaitement en accord avec les propos qui viennent d'être tenus par mon collègue Petr'Antò TOMASI, notamment sur la répartition des rapports entre la commission permanente et l'audience publique. Je pense que c'est effectivement important et ça permettra à notre Assemblée de consacrer plus de temps à des rapports d'importance politique qui font sens aux yeux et aux oreilles de la population.

Je m'inscris également en accord avec les propos de Jean-Martin MONDOLONI quand il expliquait que finalement à un moment donné, il faut bien faire les choses.

J'ai été un petit peu étonné d'entendre le mot « course à la transparence » dans la bouche de mon confrère, collègue et ami Hyacinthe VANNI parce que cela pourrait laisser supposer qu'il y a un fond peut-être de démagogie, voire même de populisme, puisque le mot avait été employé par le Président du Conseil exécutif, tout en précisant qu'il ne s'adressait pas à moi.

Mais ces atermoiements, je les comprends un petit peu mal concernant cette question sur laquelle tout le monde est d'accord. On ne peut pas sans cesse repousser le

débat au lendemain, dire qu'on va réfléchir, qu'on va voir... Bien évidemment, ce sont des questions qui sont des questions importantes, mais le groupe « Femu a Corsica » d'ailleurs est un groupe qui dans son discours fait de la question de la transparence quelque chose de très important, donc à un moment donné, quand il y a des questions précises et des, comment dire, mesures précises qui peuvent être prises dans ce sens-là, eh bien il faut les valider le plus rapidement possible.

Et l'argument que j'entends aussi de dire que parfois nous serions en période électorale et que ce n'est pas bon moment, oui c'est sûr, mais au vu de la régularité des échéances électorales depuis une dizaine d'années et encore des échéances qui vont arriver dans un an, malheureusement ce n'est jamais le bon moment. A un moment donné, on ne peut pas prévoir et pallier en amont toutes les difficultés qui peuvent se présenter, il faut prendre des mesures précises pour aller dans ce sens ; ce qui correspond, de notre point de vue, à la volonté d'une très, très grande majorité de Corses.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander au Président du Conseil exécutif de donner son point de vue sur, à la fois le rapport... Alors, les amendements on les verra au fur et à mesure, parce qu'il y en a un grand nombre, mais si vous voulez donner déjà un point de vue globale sur le document et sur les évolutions qui sont proposées ?

Le Président SIMEONI

Merci. Donc j'ai écouté et nous avons écouté depuis le Conseil exécutif avec intérêt le débat qui a eu lieu entre collègues, élus de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'il y a trois niveaux en fait de réflexion qui se combinent, mais sont différents.

Le premier niveau, c'est la logique de nos institutions et leur façon de fonctionner.

Le deuxième niveau c'est par rapport à notre exigence commune et partagée de transparence accrue, de fonctionnement optimisé et de respect de la déontologie, c'est le débat interne à l'Assemblée de Corse et je dirai que de ce côté-là le Conseil exécutif n'a pas vocation à s'immiscer dans un débat qui concerne l'organe délibérant.

Et le troisième niveau, c'est ce que nous devons faire ensemble sur ces champs-là, soit dans le cadre de nos prérogatives respectives, soit dans le cadre de nos compétences partagées, ou en tout cas à faire converger.

Alors brièvement, parce que le débat d'aujourd'hui n'a pas vocation à épuiser le sujet, c'est un point de départ, quelques observations sur ces trois points.

Premièrement, sur l'esprit de nos institutions : le rapport développe une vision que je partage souvent et largement, qui est celle du Président de l'Assemblée de Corse. C'est un rapport sous votre plume, donc ce sont vos opinions bien sûr, nourries de nos différents débats, mais encore une fois, on ne vote pas un rapport en tant que tel, on vote le corps de la délibération.

Alors, moi je pense de façon globale, on sait ce que sont les institutions en 1982, quand elles commencent ; on sait ce qu'apporte la réforme, le statut Joxe en 1992 et sa logique ; et on sait aussi que la fusion du 1^{er} janvier 2018 a de facto conduit à un renforcement, sinon un renforcement en tout cas une extension des compétences qui sont conférées au Conseil exécutif et au sein du Conseil exécutif, singulièrement au Président du Conseil exécutif du Corse.

Cette situation dont je bénéficie à titre transitoire, comme n'importe quel élu, est une situation qui ne me fait pas changer d'opinion ni d'avis sur ce doivent être nos institutions. Je pense que nous avons intérêt à mettre en place un système de poids et contrepoids démocratiques, je pense qu'il y a un Conseil exécutif et un Président du Conseil exécutif qui ont des prérogatives qui sont consacrées et reconnues par les textes, je pense qu'il y a une Assemblée de Corse et un Président de l'Assemblée de Corse qui ont des prérogatives qui sont reconnues par les textes. Il y a aussi un certain nombre de dispositions qui donnent matière à débat ou interprétation, il faut que nous l'ayons ce débat et nous partageons ou pas les interprétations des textes, notamment sur le pouvoir d'initiative existant, sur la façon dont les rapports peuvent intervenir ou saisir l'Assemblée de Corse, ça c'est un débat que nous n'allons pas avoir aujourd'hui et que nous n'allons pas réouvrir à l'occasion du rapport qui est présenté aujourd'hui par le Président de l'Assemblée de Corse.

Moi, globalement, sur l'esprit des institutions, je réaffirme ce que j'avais dit avant 2018, je pense que nous avons intérêt à avoir une Assemblée de Corse qui joue pleinement son rôle, et le fait qu'elle aille, y compris au-delà de ce qu'est un simple organe délibérant pour s'affirmer dans la logique d'ailleurs de l'autonomie de plein droit et de plein exercice pour laquelle nous nous battons comme une véritable institution parlementaire, est tout à fait conforme à ce que je pense devoir être la trajectoire des institutions de la Corse.

Donc, c'est clair, c'est une vision politique de fond, et je dirai qu'elle n'est pas reliée à la place qu'au titre des résultats électoraux, telle ou telle personne peut occuper. Donc, ça est posé sur le premier volet.

En même temps, cette affirmation doit se faire dans le respect des textes, dans le respect des prérogatives, y compris le respect des prérogatives du Conseil exécutif de Corse. Premier niveau.

Deuxième niveau, sur la partie qui concerne l'Assemblée de Corse, encore une fois, je le répète, nous n'avons pas vocation à nous immiscer dans ce débat-là, c'est un débat interne à votre organe, moi je suis là pour éventuellement simplement demander que lorsqu'il y a des décisions que vous envisagez de prendre et qui ont des conséquences, par exemple, des conséquences budgétaires ou des conséquences en termes de surcroît de travail pour l'administration, que nous puissions en parler en amont, y compris dans un souci d'efficacité parce que nous avons eu des exemples de décisions qui ont été prises à l'initiative de l'Assemblée de Corse ou de son Président, et que nous partageons, y compris du côté du Conseil exécutif de Corse, sans réserves, mais précisément parce que sans doute il y avait eu un déficit de dialogue et de réflexion sur la déclinaison technique de ces décisions, eh bien nous avons eu décalage ou un retard au démarrage.

Troisième et dernier point, sur la façon de faire ensemble et notamment dans la mise en œuvre de la transparence et de la déontologie, je vais reprendre l'article 1^{er}, l'article 2, l'article 3, l'article 4 et l'article 5.

Article 1^{er} : « PREND ACTE de la nécessité d'engager une modernisation des pratiques de l'Assemblée de Corse, sur la base des principes et recommandations formulés dans le rapport du Président de l'Assemblée de Corse, de façon à renforcer l'efficacité et la transparence des institutions en vue de garantir le meilleur fonctionnement de la démocratie au service du citoyen », l'objectif nous est commun que l'Assemblée de Corse s'affirme comme désireuse d'atteindre toujours mieux cet objectif, ne peut bien sûr que nous satisfaire à tous.

Deuxièmement, sur la question centrale de l'évaluation, nous avons besoin de renforcer nos dispositifs d'évaluation, c'est une exigence partagée par toutes les institutions et a fortiori dans une Corse où souvent, nous avons l'impression que les politiques publiques n'atteignent pas suffisamment leur objectif, ou en tout cas que nous n'avons pas suffisamment de visibilité sur l'efficacité des politiques publiques que nous mettons en œuvre, oui bien sûr l'évaluation.

Alors techniquement, il y a deux niveaux : il y a l'évaluation qui est organisée à l'initiative du Conseil exécutif du Corse, et je vous rappelle qu'il y a notamment eu la décision politique forte de créer une direction générale adjointe dont les prérogatives recouvrent celles de l'évaluation, c'est-à-dire une volonté réelle d'avoir un contrôle à l'initiative du Conseil exécutif, de l'administration, sur la façon dont les choses

fonctionnent. Cette évaluation-là ne peut pas se confondre avec celle qui est l'expression du contrôle par l'instance délibérative, ou l'instance parlementaire ou pré parlementaire, de l'action de l'Exécutif et de la mise en œuvre des politiques publiques. Oui, il faut une évaluation, bien sûr, y compris à l'initiative de l'Assemblée de Corse.

Simplement, je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne ce point 2 et également en ce qui concerne le point 3, c'est-à-dire le respect de la déontologie, nous sommes en l'état de deux délibérations qu'il faut faire converger, parce qu'en décembre 2019 nous avons voté ensemble, et c'est normal aussi parce que nous sommes d'accord sur le fond, sur un groupe de travail dans lequel devait être impliqué l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, avec le DGS, l'inspectrice générale, le Conseil exécutif etc. Donc, ce groupe de travail devait se charger d'un certain nombre de points et d'atteindre un certain nombre d'objectifs qui aujourd'hui seraient plutôt du domaine de la commission de déontologie.

Donc moi aujourd'hui, je ne fais pas du tout une guerre de prérogatives, je pense que ce qu'il faut faire c'est être efficace, le dire et le montrer le plus vite possible.

Donc à ce stade-là, moi je dirai, sous les réserves que je viens d'évoquer, mais qui sont des réserves, vous avez compris, de méthode qui ne peuvent en aucun cas venir différer en encore moins amoindrir l'expression de la volonté commune d'aller vite et efficacement dans ce cadre-là.

Moi je pense qu'aujourd'hui bien sûr il faut voter ce rapport, en tout cas le Conseil exécutif de Corse y est favorable. Nous devons nous voir pour travailler, et y compris sans doute revenir rapidement avec une délibération qui lissera les éventuels points de contradiction, de difficulté et avoir un fonctionnement qui soit le plus efficace possible, parce qu'il ne faut pas que l'on démultiplie les instances.

Par exemple, sur la déontologie je pense effectivement, on avait pensé à un corpus unique, et c'est important qu'élus et fonctionnaires partagent une large part du chemin et de l'analyse sur la déontologie. Après, il y aura certainement un tronc commun et puis il y a une partie qui concerne plus directement les fonctionnaires, et une autre qui concerne plus directement les élus.

Moi je pense que ça, il faut qu'on voit ensemble comment on va le faire.

Dernier point, par définition, moi je pense qu'effectivement la personnalité qualifiée, un ancien bâtonnier, ça me paraît être quelqu'un d'adapté, sous la réserve, bien sûr, que les conseils de l'ordre acceptent, et que la procédure puisse se mettre en œuvre. Je pense qu'il faut démarrer et ne pas figer les choses, et commencer à avancer.

Réfléchir également, je dirai, aux aspects, je le dis au passage mais pas du tout pour que ça soit considéré comme dissuasif, mais simplement il y aura aussi des aspects budgétaires qu'il faut que nous intégrions, y compris dans la volonté de mieux identifier dans nos documents budgétaires ce que sont les crédits et les lignes consacrées au fonctionnement de l'Assemblée de Corse ; je suis évidemment d'accord sur le principe, mais il faut que nous ayons une discussion technique pour voir comment ces choses-là se mettent en forme.

Sur la question du fonctionnement de la commission permanente, et notamment du fait qu'un certain nombre de dossiers n'ont pas forcément vocation à venir en séance plénière, je vous rappelle que le Conseil exécutif est, bien évidemment, d'accord sur les principes. Nous avons sans doute, les uns et les autres pris plus de retards qu'il n'aurait fallu pour décliner ce principe de façon opérationnelle. La seule demande que nous ayons développée c'est qu'éventuellement il y ait un système qui permette une passerelle pour le cas où l'orientation vers la commission permanente serait considérée comme non pertinente par des élus de la majorité ou de l'opposition, qu'on ait un moyen de solliciter le rebasculement du dossier en session plénière. Sous cette réserve-là, je pense qu'il faut aller vite là-dessus.

Sur la question de la rationalisation de notre de travail, je dirai votre temps de travail parlementaire, mais qui est aussi le temps de travail de l'Exécutif puisque souvent nous participons aux suspensions de séance, en tout cas quand elles ne concernent pas exclusivement le fonctionnement de l'Assemblée. Moi je m'en rapporte à la sagesse de l'Assemblée sur ce point-là.

Je pense aussi que nous avons besoin d'avoir une discussion plus générale sur la façon d'organiser notamment les séances plénières, parce que cela a aussi des incidences sur le fonctionnement du secrétariat général, j'en ai parlé hier, nous en avons parlé hier et nous avons la volonté d'avancer vite.

Voilà donc ce que je voulais dire de ce côté-là. Pour le reste, je vais, après cet avis de principe favorable sous les quelques réserves que j'ai exprimées, mais qui seront réglées au fil de notre travail commun, je regarderai les amendements, et le Conseil exécutif se rangera à ce qui semble être pour l'Assemblée de Corse, le plus efficace.

Quant à la discussion sur l'évolution de nos institutions, c'est une discussion qui est fondamentalement politique. Moi en ce qui me concerne, j'ai dit ce que j'avais à dire, je l'avais dit avant le 1^{er} janvier 2018 et je continue à la dire aujourd'hui et je continuerai à la dire après, et à la faire.

Le Président TALAMONI

Bien. La discussion générale est terminée. Donc, il y a Pierre-Jean LUCIANI qui demandait un peu tardivement la parole, il la prendra sur les amendements, par exemple, ça lui donnera l'occasion de dire ce qu'il a dire par ailleurs, sans bien entendu déborder trop sur le débat qui devient dès lors un débat un peu plus technique, puisque nous allons examiner les nombreux amendements l'un après l'autre.

Si vous voulez bien, on va commencer par les amendements que j'apporte à mon propre rapport afin de la préciser et peut-être de l'améliorer un peu.

D'abord, il y a la question des quatre questeurs au lieu de trois avec deux membres de l'opposition, deux membres de la majorité et également la parité homme/femme.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets donc cet amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Il faudra que l'on désigne, après le vote, les questeurs et aussi les membres de la commission de déontologie.

A ce stade, mon deuxième amendement : un déontologue désigné, j'avais dit, par les barreaux. Soyons précis : désigné par les conseils de l'ordre des deux barreaux de Bastia et d'Ajaccio, comme ça on voit bien que ce ne sont pas les deux bâtonniers qui décident seuls, ça me paraît donner plus de garanties. Et, on ajoute le mandat dans le temps pour la mandature en cours, c'est ce qui a été plus ou moins accepté tout à l'heure de manière consensuelle.

Donc, c'est le deuxième amendement que j'apporte à mon propre rapport.

Sur ce point, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste une remarque technique, est-ce qu'il ne faudrait pas aussi déterminer la rémunération dans une délibérant ou pas ?

Le Président TALAMONI

Ça, il faudra que les services travaillent sur la question dans le cadre des missions qui seront données.

Donc : « déontologue désigner par les conseils de l'ordre des deux barreaux de Bastia et d'Ajaccio pour toute la mandature ». Je mets aux voix cet amendement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Enfin s'agissant de la commission de déontologie, on n'avait pas précisé comment les élus se répartissaient. Je vous propose un membre par groupe pour que tous les groupes de l'Assemblée puissent travailler dans la commission de déontologie.

Je propose donc cet amendement à mon propre rapport, donc : la commission de déontologie, outre le déontologue, le Président qui est extérieur, ça nous l'avons validé, la commission de déontologie composée d'un membre par groupe.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Maintenant il y a l'amendement n° 1 du groupe « Andà per dumane ». Je crois savoir qu'il est retiré ?

Donc, l'amendement n° 1 est retiré.

L'amendement n° 2 du groupe « Per l'Avenue » sur l'habilitation de la commission permanente.

Donc sur cet amendement, il a été présenté par Jean-Martin MONDOLONI, j'interroge le Conseil exécutif qui est quand même donc concerné ?

Le Président SIMEONI

Tout à fait favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Vous avez la parole M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je suis arrivé peut-être un peu tard dans le débat...

Le Président TALAMONI

Certes !

M. Pierre-Jean LUCIANI

J'ai compris le système.

Simplement, si vous n'en avez pas parlé, une idée, elle vaut ce qu'elle vaut : pourquoi la conférence des Présidents ne se réunit-elle pas avant les sessions pour élaborer l'ordre du jour de l'Assemblée et de la commission permanente ? Ce qui permettrait à la conférence des Présidents de bien séparer les choses et qu'on puisse arriver en Assemblée pour discuter normalement des sujets de fond et traiter le reste comme on le faisait dans les conseils départementaux à l'époque.

C'est une idée, est-ce qu'elle a été soulevée ou pas ? Je n'en sais rien, je n'étais pas là, si ça peut faire avancer le débat, pourquoi pas.

Le Président TALAMONI

C'est une idée qui était dans le projet de rapport sur la commission permanente, donc on l'intègre à notre réflexion. A ce stade, je ne vois pas comment l'intégrer ex abrupto dans ce rapport-là, mais en tout cas, c'est quelque chose qui... A moins d'ajouter une formule...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il aurait fallu que je fasse un amendement, mais bon...

Le Président TALAMONI

Je vais demander à Serge donc de rédiger un projet d'amendement de manière à l'intégrer quand même au rapport, et puis on y reviendra après avoir examiné les autres amendements, cher collègue.

Le Président SIMEONI

C'est quand même un taux d'efficacité exceptionnelle du Président LUCIANI ! Il a pris les débats en cours et il fait un amendement... C'est l'expérience !

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je n'ai pas été Président pour rien.

Le Président TALAMONI

Nous en sommes parfaitement convaincus, vous venez d'en administrer la preuve.

Donc « habilitation de la commission permanente », cet amendement n° 2 qui bénéficie du soutien du Président du Conseil exécutif, je le mets aux voix, cet amendement n° 2.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3 déposé par le groupe « Per l'Avenue », sur la rationalisation des travaux.

Alors, il s'agit de limiter les suspensions de séance. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je vais le sous-amender pour tendre vers le point d'équilibre qui a été suggéré par nos collègues.

J'entends que l'on pourrait aller jusqu'à 1 h 30 d'une part, j'entends qu'il faudrait supprimer, pour qu'il soit recevable, « ne pas accéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunirait la conférence des Présidents », ça on enlève, la conférence des Présidents après une heure.

J'entends aussi que les réponses devraient être dans une répartition deux tiers/un tiers, donc on supprime ça.

En gros, ce qu'il reste de cet amendement ainsi sous-amendé et auquel nous restons très attachés, c'est qu'on puisse créer les conditions, d'abord pour qu'en vertu de

l'article 77 de notre règlement les réponses aux questions écrites n'arrivent pas dans un délai qui excèderait un mois et créer les conditions pour limiter, si vous en êtes d'accord, les suspensions au-delà de 1 h 30.

Le Président TALAMONI

Donc, excusez-moi, vous maintenez quoi de l'amendement n° 3 ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je me répète, M. le Président, il est suffisamment épuré pour que les deux choses auxquelles nous sommes très attachées, c'est de limiter les suspensions de séances qui sont excédées, on pourrait dire une heure ou davantage, c'est juste pour fixer les choses. Evidemment on prend acte du fait que l'indulgence que nous nous auto-manifestons les uns, les autres pourrait conduire à le dépasser, mais je pense qu'il faut fixer les choses.

Et la deuxième chose c'est le délai mois pour les réponses écrites. Tout le reste est supprimé afin que l'on puisse tendre vers le point d'équilibre que nous ont suggéré nos collègues.

Le Président TALAMONI

Donc, s'agissant, je dirai, de la durée limite à une heure des suspensions de séance avant la réunion de la conférence des Présidents, c'est ce que vous proposez ?

Il y a peut-être une petite difficulté, c'est lorsqu'il y a un grand nombre d'amendements à examiner en commission, il faut quand même préciser « hors travaux de commission » ? D'accord.

C'est court une heure pour régler certains problèmes, est-ce qu'il ne vaut pas mieux dire une heure et demie ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien sûr.

Le Président TALAMONI

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est souvent très prolix pendant les interruptions de séance, donc est-ce qu'une heure et demie, ça n'est pas préférable ?

Le Président SIMEONI

Moi, une heure et demie ça me paraît bien.

Le Président TALAMONI

Alors : « en principe ne peut excéder une heure trente, hors travaux de commission ». Très bien ?

Qui est pour le sous-amendement qui vient d'être présenté ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

Maintenant, je mets l'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3, ainsi sous-amendé, est adopté.

Alors ensuite reste l'amendement de Pierre-Jean LUCIANI et ensuite celui de Pierre GHIONGA, s'il le maintient.

M. LUCIANI, on vous propose de le présenter sous cette forme : « dans cet esprit, le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relative à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif ».

Ça vous va ?

Alors, on ajoute un nouvel alinéa à l'amendement n° 2, après « décide qu'à partir du mois de juin, soit acté et rendu opérationnel, etc. ». Donc, on ajoute la phrase suivante....

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, juste une remarque, étant un peu concerné, me retrouvant à devoir venir davantage, etc., c'est sympathique, mais à un moment donné on est touché aussi, il y a des réalités, il y a des gens qui ont des fonctions. Moi j'ai la chance d'être le maire d'une commune où ça demande beaucoup de temps de travail, moi je m'interroge aussi, parce que systématiquement...

Le Président TALAMONI

Simplement, cher collègue, on peut très bien faire...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Déjà, est-ce qu'il faut le prévoir maintenant, imaginer de la visio, vous savez que je suis un peu attaché à ça.

Le Président TALAMONI

Oui, la visio ou alors simplement réunir la conférence des Présidents juste avant la commission permanente, donc en fait...

M. Jean-Charles ORSUCCI

Jean-Guy, factuellement, il se trouve que je suis là le mercredi, je viens le mercredi, je fais l'effort parce que j'ai une réunion de groupe, etc.

Le Président TALAMONI

Oui, mais au même moment, c'est-à-dire une demi-heure avant,

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui, mais je ne venais pas moi ! C'est simple, je vous donne un exemple : je ne suis pas le représentant de mon groupe à la commission permanente, c'est François ORLANDI, aujourd'hui je me retrouve dans l'obligation de venir un jour avant pour pouvoir à nouveau... C'est tout je voulais juste faire la remarque.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez vous faire représenter à la conférence des Présidents, ça arrive souvent.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Ce sera encore François ORLANDI... Exact.

Le Président SIMEONI

Quelle est la proposition ?

Le Président TALAMONI

Je répète la proposition de Pierre-Jean LUCIANI, réécrite par les services : après le cinquième alinéa que nous avons adopté à travers l'amendement n° 2, « dans cet esprit, le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif ».

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, je ne comprends pas, comment le rôle consultatif ?

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que le rôle actuellement consultatif de la commission permanente relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, parce que ça c'est dans le statut...

Le Président SIMEONI

Où est la plus-value à l'étendre à la conférence des Présidents ?

Le Président TALAMONI

Dans le statut, elle l'aide le Président de l'Assemblée, la commission permanente, donc c'est un rôle consultatif. Donc ce rôle consultatif là, serait dorénavant dévolu, comme le propose notre collègue, serait dévolu non pas à la commission permanente mais à la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif.

C'est-à-dire que comme elle prend un pouvoir de délibération, la commission permanente, à la suite du vote de la loi, d'ailleurs que nous avons soutenue, que notre majorité avait soutenue, la commission permanente va avoir des délibérations sur un certain nombre de rapports, son rôle consultatif d'organisation des travaux de l'Assemblée serait déporté vers la conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif.

Brouhaha.

C'est la répartition des rôles entre les deux organes : un qui acquiert un rôle délibérant, conformément d'ailleurs à la loi, qui est la commission permanente pour des dossiers qui ont souvent une dimension technique ; et, le rôle politique d'organisation

des travaux est exercé par la conférence des Présidents de groupes, qui est d'ailleurs l'organe idoine s'agissant de cette question.

Bon, dans la pratique ça ne va pas changer grand-chose, ça veut dire qu'on va réunir la conférence des Présidents une demi-heure avant, il va y avoir souvent les mêmes personnes qui vont représenter les groupes parce que les présidents de groupes ne vont pas forcément se déplacer, mais disons que c'est un peu plus ordonné sur le plan de la lisibilité institutionnelle, il me semble.

C'est la raison pour laquelle je soutiens avec énergie, une fois n'est pas coutume, la proposition de notre collègue Pierre-Jean LUCIANI.

M. Romain COLONNA

Président, juste une question, je ne comprends pas bien quelque chose. La commission permanente est structurée en fonction d'équilibres politiques consécutivement au vote qui nous a tous placé ici.

La conférence des Présidents, ce n'est pas le cas, est-ce que là il n'y a pas un problème à ce niveau-là ? La conférence des Présidents c'est quelque chose où chaque groupe est représenté, mais pas selon des équilibres politiques.

Le Président TALAMONI

Cette pondération se retrouve à la conférence des Présidents dès lors que chaque Président engage un groupe de voix qui est déterminé et qui est connu, ce que pèse chaque groupe est connu donc ça ne pose de difficulté, le Président d'un groupe de quatre ce n'est pas le Président d'un groupe de 10.

Vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Si ça peut faire réfléchir par rapport au fond de ce que je voulais dire. Mon problème n'est pas de résoudre un problème politique. Ce que je dis, c'est que si vous réunissez la conférence des Présidents avant, vous pouvez vous mettre d'accord tous sur l'ordre du jour de l'Assemblée, en décantant bien les dossiers importants qui doivent être débattus en Assemblée, et tout le reste, comme on le faisait dans les commissions permanentes des départements, les petits dossiers qu'on appelle, ceux qui ne mangent pas de pain, pour ainsi dire. Voilà le but de ma proposition.

Le Président TALAMONI

En fait, je pense que la lisibilité institutionnelle, elle est quand même plus évidente, c'est ce que dit Pierre-Jean LUCIANI, nous sommes sur la même longueur d'ondes de ce point de vue-là. C'est-à-dire qu'on réunit quelques minutes avant la conférence des Présidents qui va déterminer à un moment donné l'ordre du jour de l'Assemblée, et donc celui de la commission permanente et il y a un certain nombre de dossiers qui vont être confiés à la commission permanente et c'est ce que prévoit la loi. C'est-à-dire que le rôle qui est le rôle consultatif d'organisation des travaux de l'Assemblée (je dis consultatif, parce que c'est un rôle d'assistance du Président de l'Assemblée qui est aujourd'hui joué par la commission permanente), il est plus logique que ce rôle consultatif soit exercé par la Conférence des Présidents qui est un organe plus politique et moins technique.

Nous sommes d'accord cher collègue, c'est ça ?

Mais ça ne change pas grand-chose, en fait, c'est plus lisible, c'est plus logique.

J'interroge le Président du Conseil exécutif sur ce point. Ce n'est pas d'une importance capitale non plus, mais enfin ça me paraît positif.

Le Président SIMEONI

J'avoue que je ne vois pas bien la lisibilité du dispositif. On pourrait faire peut-être une période probatoire, une période d'essai, parce que la différence avec le Conseil départemental, c'est qu'il y avait une unicité entre le Président Exécutif et le Président de l'Assemblée délibérante.

A mon avis ce n'est pas déterminant...

Le Président TALAMONI

Ça n'est pas déterminant, c'est vraiment une question de forme. En fait, à mon avis, ça va être, en gros, les mêmes personnes qui vont siéger, dans la pratique, parce que les Présidents, vous avez entendu tout à l'heure Jean-Charles ORSUCCI, les Présidents vont se faire représenter par ceux qui vont participer à la commission permanente, c'est cela ? Donc en fait c'est un peu plus logique sur le plan institutionnel.

Moi je serai assez d'avis de voter l'amendement de notre collègue Pierre-Jean LUCIANI.

M. le Président du Conseil exécutif est-ce que vous êtes favorable à l'amendement de Pierre-Jean LUCIANI ? Faites un effort, ça n'arrive pas tous les jours.

M. Jean-François CASALTA

Président, excusez-moi, j'avais demandé la parole.

Le Président TALAMONI

Vous l'avez.

M. Jean-François CASALTA

Simplement une question : qui va décider de l'évocation des questions orales et des motions en séance publique ?

Le Président TALAMONI

La conférence des Présidents, c'est ce que j'étais en train de dire.

M. Jean-François CASALTA

Mais est-ce qu'il n'y a pas une difficulté par rapport à ce qu'a dit notre collègue Romain COLONNA, à savoir un Président, une voix ?

Le Président TALAMONI

Mais non, ce n'est pas un Président une voix, c'est un Président pèse le nombre de voix de son groupe.

M. Jean-François CASALTA

Il faut le préciser ça !

Le Président TALAMONI

Bien sûr, il faut le préciser. Bon, on ne va pas passer deux heures dessus, on peut rejeter aussi l'amendement, personnellement je ne suis pas très motivé, s'agissant de cet amendement.

Oui, Hyacinthe VANNI avait demandé la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je pense qu'on peut intégrer l'amendement dans la commission permanente. Je pense que ce que voulait dire le Président c'est que dans les conseils départementaux, c'était la commission c'était la commission permanente qui déterminait l'ordre du jour. Et aujourd'hui, c'est le cas aussi chez nous, en fait c'est une conférence des Présidents la commission permanente, il y a tous les Présidents, tous les groupes.

Le Président TALAMONI

Disons que formellement il y a la conférence des Présidents et ensuite il y a la commission permanente, ça ne va rien changer, là on discute pour quelque chose qui ne va avoir vraiment aucun impact, sauf une lisibilité et une élégance des institutions peut-être un peu supérieure, ce qui n'est pas négligeable.

Si ça peut rassurer certains collègues, c'est comme cela que ça marche à l'Assemblée nationale française, moi ça ne me rassure qu'à moitié, et Serge ajoute l'Italienne et la Catalane également.

Donc, je vais mettre aux voix cet amendement de Pierre-Jean LUCIANI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Il reste l'amendement de Pierre GHIONGA :

« Lors des questions orales, droit pour l'orateur de reprendre la parole après l'Exécutif ».

Alors là, je crois que les débats chez nous n'ont pas besoin d'être revivifiés, mais plutôt domestiqués, ils sont très vivants ! En ce qui me concerne, je n'y suis pas trop favorable, mais encore une fois, ce n'est pas non plus une affaire d'Etat.

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est concerné.

Pierre GHIONGA propose que, lors des questions orales, l'opposition puisse parler après l'Exécutif. Ça me paraît de nature à allonger considérablement la séance des questions orales, laquelle est télévisée et donc contenue dans un temps qui est un temps extrêmement précis.

Sincèrement, cher collègue, ça part d'un bon sentiment, mais ça risque de ne pas améliorer les choses.

J'interroge le Président du Conseil exécutif qui est concerné, partage-t-il mes réserves ?

Le Président SIMEONI

Je pense que l'exercice des questions orales, c'est une question/une réponse, sinon on est dans un autre exercice.

Le Président TALAMONI

Bien je vais mettre aux voix... Vous le retirez ? Très bien, il est retiré.

Il nous reste, après l'avoir amendé, à voter sur ce rapport concernant la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à l'unanimité.⁸

Je vous remercie chaleureusement.

Vous avez la parole, mais je ne sais pas dans quel cadre.

M. Xavier LACOMBE

J'avais demandé, Président, si c'était possible, à vous-même et le secrétariat général, avec l'accord du Président de l'office de l'environnement et de l'Exécutif aussi, si nous pouvions passer les deux conventions concernant les déchets, dossiers 48 et 49, se semble-t-il, conventions de partenariat CTC et communauté d'agglomération du pays ajaccien et de la CAB, si cela était possible.

Le Président TALAMONI

Je n'y vois aucun inconvénient, en ce qui concerne.

⁸ Délibération N° 20/036 AC

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Raportu n° 048** : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di Bastia, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valorizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascelta à a fonti di i frazi casani.

* **Rapport n° 048** : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers.

* **Raportu n° 049** : Cunvenzione di partenariatu trà a Cumunità d'Agglomerazione di u Paesi Ajaccinu, a Cullitività di Corsica, u Statu è u Sindicatu di Valorizzazione di i Rumenzuli di Corsica in quantu à a giniralizzazioni di a trascelta à a fonti di i frazi casani.

* **Rapport n° 049** : Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Collectivité de Corse, l'Etat et le Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse relative à la généralisation du tri à la source des déchets ménagers.

Mme Mattea CASALTA préside la séance.

Mme Mattea CASALTA

M. Le Président de l'Office de l'environnement, c'est à vous.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente. Je fais donc une présentation des deux rapports, donc du 48 et du 49, puisque l'esprit des deux rapports est le même.

Après, selon des interventions, des différences peuvent être marquées parce que les situations du terrain, je dirai, ne sont pas les mêmes.

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, pardonnez-moi, mais vous nous présentez des rapports qui n'étaient pas vus par l'ensemble de nos collègues, et nous avons besoin d'un délai abrégé. Alors, dans un premier temps, je souhaiterais que vous donniez la raison de la demande de délai abrégé et que nous votions ce délai abrégé.

M. François SARGENTINI

D'accord, excusez-moi.

Alors, la demande de délai abrégé se fait vue la situation d'urgence que nous connaissons aujourd'hui sur la question des déchets.

Donc, il y a un plan qui avait été annoncé lors d'une rencontre entre le Président du Conseil exécutif et le Président de l'office de l'environnement, Mme la Préfète et les responsables du SYVADEC, où des décisions importantes avaient été prises. Donc, ces deux rapports s'inscrivent dans le cadre de cette décision, vue l'urgence et vue la montée en puissance du plan.

Mme Mattea CASALTA

Nous allons donc voter ce délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Je vous en prie, vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

Merci, Mme la Présidente.

Donc ces deux rapports, comme je viens de le dire, s'inscrivent dans le cadre de la situation d'urgence que nous connaissons, ils s'inscrivent aussi dans le cadre du plan qui a été voté le 26 octobre 2018 au niveau de l'Assemblée de Corse et qui prévoit, je dirai, la déclinaison matérielle du plan et notamment son pilier : la montée en puissance du tri à la source.

Donc, à partir du moment où aujourd'hui nous sommes dans une situation extrêmement aigüe au niveau de la crise des déchets et que ce plan doit rentrer dans sa

phase d'exécution, nous avons préconisé de commencer après la signature d'une convention-cadre entre les trois principales composantes au niveau du traitement de la question des déchets, de rentrer dans cette phase opérationnelle et dans la phase de mise en place de conventions particulières avec les différents EPCI.

Nous avons, dans ce cadre-là, essayé et voulu tracer un chemin par rapport aux deux grands pôles de production des déchets que nous avons en Corse, qui sont bien sûr la CAPA et la grande région Ajaccienne et la CAB et la grande région Bastiaise.

Nous pensons et nous voulons donner un signal très fort à la Corse à travers la mise en place de ces conventions, pour montrer que ces deux territoires, qui sont les principaux producteurs, doivent eux rentrer dans le cadre de la mise en place du porte à porte qui est une étape extrêmement importante.

Donc, je ne vais pas rentrer dans les chiffres, vous les avez au niveau des rapports.

Aujourd'hui, l'engagement de la Collectivité de Corse, par la signature de la convention avec les communautés d'agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, consiste bien sûr à apporter, et c'est ce qui avait été annoncé dans le cadre du budget général au niveau de la dotation des communes, des communautés de communes, d'une avancée et d'une sécurisation importante au niveau du budget, nous rajoutons un apport important au niveau de l'ingénierie qui est nécessaire, parce que souvent aussi revient cette question. Elle est importante puisqu'elle est posée très souvent notamment au niveau des communautés des communes, il y a un manque en ingénierie et là aussi, un effort important qui est fait à travers cette convention que ce soit bien sûr par la Collectivité de Corse ou par les services de l'Etat.

De plus au niveau de la réunion de Corti, où il a été décidé de mettre en place ces conventions et de rentrer dans le cadre de l'opérationnalité du plan, il y a eu un engagement aussi de la part de l'Etat qui a été très ferme, notamment au niveau du soutien pour le financement pour abonder les budgets nécessaires pour mettre en place l'ensemble des structures du plan et notamment, je le répète, la question du porte à porte qui est un point majeur du plan.

Aujourd'hui, vu la crise que nous connaissons, nous nous rendons compte que cette étape-là doit passer vraiment au stade de l'opérationnalité pour que nous puissions réussir la mise en place du plan.

Voilà l'objet de ces deux conventions-cadres qui, je le répète, ne concernent que les deux grandes régions productrices, mais qui très rapidement vont être passées avec les 17 autres communautés de communes de Corse.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Ces rapports ont été étudiés simultanément en commission des finances et en commission du développement. Vous avez un avis oral ?

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable pour les deux rapports.

Mme Mattea CASALTA

M. ARMANET pour l'avis de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Mme Mattea CASALTA

Y a-t-il de demandes d'intervention sur ces rapports ? M. LACOMBE, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, les deux conventions qui sont présentées aujourd'hui en vue d'apporter des solutions à notre problématique des déchets et notamment à notre crise qui dure et qui se répète régulièrement chaque année, et particulièrement celle-ci qui est la plus sévère pour la Corse puisqu'elle a commencé le 8 novembre 2018 et elle se poursuit. Une crise qui coûte en moyenne pour la Corse au niveau régional et pour les Corses, qual'hè ch'hà da pagà, entre 32 et 35 000 euros par jour.

Vous savez très bien qu'aujourd'hui, on ne peut plus enfouir, les capacités sont bloquées, j'oserai dire de cette façon, sans préjuger de quoi que ce soit, mais aujourd'hui, nous mettons, aussi bien sur la Haute-Corse, je fais référence aussi SYVADEC et à M. ARMANET, sur les 4 coins de l'île entourée d'eau, et notamment sur le site de Saint-Antoine, avec les deux presses à balles qui appartiennent à la CAPA

et qui ont été mises à disposition du SYVADEC, j'oserais dire anc'assai, autrement nous aurions tous aujourd'hui des poubelles dans les rues.

Je parlerai un peu plus de la CAPA, du territoire CAPA, mais aussi des 4 territoires, l'ouest Corse de manière générale, Celavu/Prunelli et le Taravo. On met en balles à Saint-Antoine. Vous connaissez, je voudrais alerter, nous parlions de développement durable, le souci d'insalubrité, nous avons parlé des mouches et nous parlons aujourd'hui d'autres problèmes que nous rencontrons qui sont dans les milieux urbains et dans les milieux ruraux. Je voudrais faire référence à cette plate-forme qui a été mise en place de stockage, de dépôt des balles, je ne sais pas comment on peut l'appeler, à Carbuccia qui occasionnent des nuisances dans la vallée de la Gravona, et notamment aux villages. Je parle de la communauté des communes du Celavu/Prunelli.

Voilà un peu la situation, 32 à 35 000 €par jour pour la Corse. L'addition est salée.

Je voudrais revenir sur la nécessité de ces conventions et pour exemple, je voudrais saluer le travail de l'office de l'environnement, pour donner des indicateurs forts, autant que ça soit les 2 plus gros producteurs, donc les deux grosses communautés d'agglomérations, celle de Bastia et quidda di Aiacciu qui doivent être en tête de ligne. Aujourd'hui, nous nous apprêtons à le faire.

Vous avez dans ce rapport une présentation des coûts 2018 de la gestion des déchets. Vous le voyez bien, il suffit d'observer les quelques graphiques, ils sont très parlants et je ne m'étendrai pas dessus, ce n'est pas peine.

Ensuite, la présentation des mesures par la CAPA de la diminution des déchets à enfouir, je parle notamment de l'annexe 1. Je voudrais faire 2 petits rappels sur le plan d'action de la CAPA, suite au plan pluriannuel de 2015, le compostage. Je tiens à souligner que la CAPA est désormais labellisée « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », je tiens à le rappeler : les actions en faveur du tri et de la valorisation, et toutes les mesures qui sont mises en place.

La mise en place de la tarification incitative, les études sont en cours, nous attendons dans les mois qui viennent, les résultats.

La mise en place de la police intercommunale sur le territoire CAPA et je peux les saluer, saluer le travail parce que nous faisons appel à cette police intercommunale régulièrement. Encore cette semaine, entre lundi et mardi, nous avons verbalisé sur ma commune, territoire commune de Peri, 7 procès-verbaux qui ont été dressés à l'encontre d'administrés de la commune. Je tiens à le dire, ce ne sont pas des

touristes, oui peut-être une perte électorale, mais à un moment donné, il ne faut pas être que dans le calcul, M. ARMANET, sans cesse politicien.

Quand un point d'apport volontaire ou un point de regroupement est supprimé, on dépose les déchets, je pense, après l'information et la pédagogie qui a été faite par les ambassadeurs du tri de la CAPA qui ont visité au moins 3 fois chaque domicile, chaque foyer, je pense qu'il est temps, après les lettres de rappel, de passer à une mesure plus directe. Aujourd'hui, des procès-verbaux ont été rédigés, je le dis sans détour. Evidemment ça peut faire l'objet de quelques critiques, mais nous les assumons. Nous sommes là aussi pour les assumer.

Donc, la création de 2 recycleries supplémentaires, la création d'une plateforme de compostage et la création d'une usine de tri et de valorisation des déchets, le CTV, pour tenter d'atteindre, cela dépendra des modules que nous voulons insérer, les 60 %, voire les dépasser sous certaines conditions, conformément à la réglementation nationale et européenne dans le cadre de la loi de l'économie sociale et solidaire.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense qu'il y a sur la présentation du rapport, il y a eu un échange avec votre cabinet, M. le Président de l'Exécutif, je crois que dans le rapport, hier en commission, nous a été distribué, sur l'annexe 2, je parle de l'annexe 2 et non l'annexe 1, mais ça n'a pas été corrigé dans la présentation du rapport que vous avez sous les yeux. Aujourd'hui, l'annexe 2 prévoit en investissement, sur l'ensemble de la CAPA, à termes, les financements portés par le SYVADEC, entre 30 et 34 M€ La présentation que vous avez sous les yeux, en annexe 2, ne fait pas figurer le centre de tri multifonctions, même s'il est dans la convention, de 32 à 37 M€ Elle a été remplacée en commission, mais aujourd'hui, les conseillers ne l'ont pas sur le rapport qu'on a sur les iPad... Est-ce que vous l'avez ? Non. Je voulais le préciser. Les choses sont claires, vous n'avez pas 32 sur l'annexe 2, « financements portés par le SYVADEC », ne figure pas le centre de tri multifonctions, donc ne figurent pas les 32 à 37 M€ dans ce plan de financement et dans le rapport 49 que vous avez sous vos yeux sur vos iPad. Cela a été discuté et corrigé en commissions des finances et du développement hier, et l'annexe a été apportée. La seule chose, il n'y a pas eu de « correction informatique ».

Voilà ce que je voulais dire. Bien évidemment, la CAPA qui avait déjà présenté des conventions il y a plusieurs mois, a travaillé. Nous les avons amendées. Aujourd'hui, nous regrettons d'avoir perdu du temps, mais il fallait peut-être ce temps-là pour arriver à quelque chose de cohérent et de convenable qui pourrait répondre à la situation.

Hélas, encore une fois hélas, on va perdre encore un peu de temps pour mettre tout cela en place et, point d'interrogation sur les financements qui vont suivre.

Sur ce centre de tri de valorisation, nous avons bien avancé. Comme le rappelait le président de l'office de l'environnement, M. SARGENTINI, hier, 4 copil ont déjà été réalisés concernant ce projet. Nous attendons la finalisation puisque nous allons rentrer dans l'étude finale de faisabilité et opérationnelle. Nous attendons cela.

J'avais émis le souhait et je l'avais répété à plusieurs reprises, il m'aurait semblé opportun, au vu de la situation puisque c'est une priorité pour la Corse même s'il y a d'autres domaines très importants, que lors des budgets, je ne l'ai pas dit hier pour ne pas me répéter, il aurait été souhaitable, et je m'en étais entretenu aussi avec le Président de l'Exécutif, même si un soutien est apporté à travers ces conventions, office de l'environnement, Assemblée, je pense qu'il aurait été dans ces cas d'urgence extrême, de créer une ligne budgétaire, à définir des montants puisque notre situation financière est mirobolante avec des ratios plus qu'acceptables, concernant les déchets, ce qui aurait participé à aider plus rapidement et à soulager les finances des intercommunalités qui aujourd'hui sont exsangues.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Madame MARIOTTI, il vous reste très peu de temps, mais je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Pour une fois, je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas lu le rapport de la commission des finances et du développement économique parce que je pense que nous avons eu des échanges extrêmement constructifs et intéressants hier.

Très rapidement, parce qu'on ne va pas refaire le débat et je pense que ce sera peut-être intéressant de réintégrer ces remarques dans les conventions que l'on va déployer avec toute les intercos.

On a parlé hier des indicateurs de suivi. On a dit que suivre un taux de tri comme ça, sans rentrer dans le détail, ce n'était peut-être pas très pertinent. Dans le taux de tri, vous avez 2 sous-secteurs, les recycleries et les tris sur les points de collecte sélective. On se rend donc compte que le taux issu des recycleries explose, dans le bon sens du terme, mais que le taux issu des collectes sélectives, malheureusement ne prend pas la même tendance.

Tout ça pour dire que non seulement, il faudrait suivre deux sous-segments mais il faudrait également suivre quand même, ce qui n'est pas négligeable, le volume d'ordures ménagères résiduelles, parce qu'on pourra afficher demain des taux de tri extrêmement hauts en s'en félicitant, sans pour autant avoir une même décroissance du volume des ordures ménagères. C'est fondamental si on veut piloter cette activité.

Ensuite on a parlé également (Xavier LACOMBE a parlé plutôt de la convention CAPA), on s'est posé la question, toutes tendances confondues... J'ajoute quand même qu'on va voter la convention, mais ce que nous disons, va plutôt dans un objectif de meilleure compréhension. On parle de l'objectif de la convention qui est de développer le porte à porte. Or, dans certains cas, on a effectivement intégré le centre de tri multifonctions. Sur la CAB, il n'y en a plus de centre de tri multifonctions puisqu'à priori, il serait programmé ailleurs. Je pense que l'objet de la convention devrait être un peu plus précisé. Tout comme, on a parlé, dans certaines intercos, des difficultés à mettre en place le porte à porte.

Donc, j'insiste sur le fait que piloter le déploiement d'un projet sans avoir les bons indicateurs de suivi, c'est peut-être pas la meilleure des choses à faire.

Je pense qu'on a un gros travail probablement pour le futur, pour fiabiliser les indicateurs, se mettre d'accord sur les définitions et travailler surtout sur le volume d'ordures ménagères résiduelles qui pour nous a peut-être autant d'importance que le taux de tri affiché. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, chère collègue. M. Antoine POLI.

Juste une seconde pour vous dire, pardonnez-moi, je vous ai coupé la parole, pour préciser qu'effectivement les 2 rapports n'ont pas été lus parce qu'il n'y avait aucun rapport écrit. C'est la raison pour laquelle maintenant tout le monde pourra s'exprimer et donner plus d'informations.

M. Antoine POLI

Merci.

Ces deux rapports vont bien sûr dans le bon sens. On peut regretter qu'ils ne soient pas arrivés dans les délais, parce qu'un sujet aussi important que les déchets, de le traiter aussi rapidement, des dossiers qui ne sont pas examinés, je trouve ça

regrettable que les engagements des présidents aussi bien de l'Assemblée de Corse que du Conseil exécutif ne soient pas tenus sur de tels dossiers.

Qu'est-ce que on peut dire sur la crise des déchets ?

Elle dure depuis plusieurs années, depuis la fermeture de Tallone. Le budget du SYVADEC a dû être voté ce matin. Les taux, il faut donner quelques chiffres, les taux de traitement, le coût du traitement des déchets qui était l'année dernière de 159 € est passé à 242 €. Donc, nous avons une augmentation de 83 € la tonne.

Pour vous donner un ordre d'idée, pour une petite communauté de communes comme celle de la Castagniccia/Casinca qui est dans le rural et je sais que l'Exécutif met souvent en avant le rural, mais nous allons être impactés à hauteur de 470 000 €. Nous sommes déjà déficitaires de 600 000 €. Donc, il faudrait augmenter la TOM ne serait-ce que pour combler les 470 000 €. Il faudrait augmenter la TOM (taxe sur les ordures ménagères) de 5 points. Vous comprenez que ça devient ingérable.

Je pense qu'on se tire, je ne sais pas si l'expression est bonne, une balle dans le pied en quelque sorte parce qu'on nous demande de mettre en place un plan qui est très coûteux, nous sommes favorables à ce plan, bien sûr, mais il faut dire que nous aurons des retours sur investissement peut-être dans une dizaine d'années, les plus optimistes peuvent dire d'ici 5 ans, mais bon, on va dire d'ici une dizaine d'années. Comment allons-nous faire aujourd'hui pour mettre en place un plan que nous n'avons pas les moyens de mettre en place ?

Nous voyons que nos demandes de financement, malgré toute la bonne volonté du Président de l'office de l'environnement, c'est vrai que nos arrêtés de subventions tardent à arriver. Même les 20 % sont des sommes très importantes pour nos collectivités, nos petites intercommunalités, donc nous n'arrivons pas à mettre en place convenablement le tri.

Le tri est coûteux encore plus dans le rural parce que vous savez que dans le rural, quand un camion tourne, je vois dans l'Orezza, pour collecter une tonne d'emballages, malheureusement c'est plus coûteux de mettre en place le tri que de l'envoyer à l'enfouissement. Ce n'est pas du tout notre état d'esprit, mais il faut se dire la vérité. A un moment donné, la TGAP augmente également. Même si nos tonnages diminuent, le coût augmente. Je ne vois pas comment on pourrait s'en sortir.

Notre groupe aurait une proposition à faire à l'Exécutif. Je pense que, à un moment donné, le député ACQUAVIVA avait fait un amendement pour récupérer la compétence traitement, je ne pense pas que ce soit la bonne chose parce que déjà, avant

de récupérer des compétences qui appartiennent aux intercommunalités, il faudrait déjà en discuter avec les intercommunalités. Il aurait fallu que le débat vienne devant cette Assemblée. Mais nous pensons qu'il serait bon peut-être que la Collectivité de Corse adhère au SYVADEC, dans un syndicat ouvert peut-être, avec une participation financière importante pour diminuer les coûts des intercommunalités, à négocier bien sûr. Mais, on ne peut pas demander aux intercommunalités de faire un effort financier aussi important quand on n'a pas les moyens. C'est impossible. Malgré notre bonne volonté, c'est impossible.

Après, on comprend que l'Exécutif ne peut pas donner un chèque en blanc au SYVADEC. Mais je pense que la bonne solution serait que la Collectivité adhère au SYVADEC dans un syndicat ouvert et ait un droit de regard sur ce qui se fait, ce qui serait tout à fait normal, puisqu'elle apporterait des finances. Je pense que ça réduirait le coût pour les collectivités et ça pourrait nous aider à mettre en place ce plan que l'on désire mettre en place.

Il faut savoir pour l'année 2020, les prévisions sont à 50 000 tonnes qui n'ont pas d'exutoire. Qu'est-ce que qu'on va faire de ces 50 000 tonnes ? Est-ce qu'on va continuer à mettre en balles nos déchets ? On voit que nous avons des balles sur l'ensemble du territoire un peu partout. Chaque intercommunalité a dû mettre à disposition un ou deux sites. On voit les difficultés à Saint-Antoine. Nous avons vu dernièrement dans les médias, les difficultés des risques sanitaires que cela occasionne.

Je pense qu'on ne peut plus continuer comme ça. Les budgets vont être votés dans les intercommunalités au mois d'avril, mais je pense qu'il va falloir qu'il y ait une décision forte qui soit prise dans cette Assemblée. On ne peut pas dire qu'il y a un plan Marshal qui est mis en place, on ne peut pas donner des leçons de morale constamment aux intercommunalités. On voit qu'on n'arrive même pas à imprimer des documents recto-verso. Je pense que ça fait plusieurs mois qu'on a des leçons de morale et on reçoit constamment des documents encore alors que papier est déjà le déchet le plus facile à trier, ne serait-ce qu'à ne pas produire. On a des iPad comme je vous l'ai déjà dit, on devrait recevoir ces notes sur nos iPad et on continue à nous distribuer des papiers.

Vous voyez que la tâche est grande. Je pense qu'il faut travailler tous ensemble, les responsabilités sont partagées. Les intercommunalités veulent bien assumer les leurs, mais je pense que la Collectivité de Corse, notre assemblée, a de grandes responsabilités également, aussi bien que le SYVADEC.

Ensuite, il ne faut pas exclure certaines solutions novatrices, tel que les CSR peut-être. A un moment donné, la valorisation énergétique, sur le plan déchets, il faudra

qu'on en parle, parce qu'on ne peut pas continuer à enfouir nos déchets, à faire des trous partout dans la Corse et exclure la valorisation énergétique. Il faut y réfléchir, voir ce que ça peut apporter en sachant qu'en plus, cette filière est défiscalisée, exonérée de TGAP. Donc, ça peut nous apporter au niveau financier également, je pense qu'il serait idiot, je vais le dire franchement, d'exclure cette filière. On voit qu'il y a des territoires qui sont très performants sur le tri et qui ont mis en place des filières de valorisation énergétique. Je pense qu'il faut y réfléchir.

C'est tout ce que j'avais à dire. Mais je pense que le moment est grave pour les intercommunalités, pour notre population, surtout pour la population du rural. Il va falloir un geste fort de notre Collectivité.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il une autre intervention ? Guy ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais dire quelques mots. Il n'est pas question ici de faire de morale à qui que ce soit, pour ma part.

Je voudrais simplement recentrer les débats, à savoir que ces 2 conventions n'excluent pas le débat sur les déchets. Mais je crois que l'indicateur fort, c'est que les 2 plus gros producteurs de déchets ménagers doivent véritablement prendre des mesures importantes. D'ailleurs, j'associe le cabinet du Président, le SYVADEC, les intercos qui ont travaillé d'arrache-pied pour que l'on puisse sortir un conventionnement digne de ce nom. D'ailleurs, mon cher Xavier, ton courage politique t'honore. Quand je parle de courage politique, tu faisais état de la suppression des points de collecte de regroupement qui doivent ne plus exister si on déploie le porte à porte. C'est un exercice que l'on doit faire et qui pose des problèmes, nous le savons tous.

Au demeurant, par rapport à cela, personnellement je considère avec beaucoup d'humilité que la collecte séparative n'a de sens que si on y retire les biodéchets. A partir de là, on doit tous avoir en tête cette question-là et on doit essayer de la traiter. Quand je dis la traiter, c'est-à-dire que non seulement il faut mettre en œuvre ce qui va nous permettre de les retirer des ordures ménagères, mais en plus de ça, il va falloir trouver des exutoires pour le faire. Le courage politique, c'est aussi

d'apporter des sites pour pouvoir le faire. J'en parle en connaissance de cause puisque moi-même, en période électorale, j'ai trouvé un site probablement pour essayer de traiter des biodéchets. On aura l'occasion d'en reparler.

Un problème autre que Mme MARIOTTI a abordé, mais qui est extrêmement important, c'est sur la quantification des choses. Je crois qu'il faut qu'on se le dise très clairement, on ne peut pas se féliciter du bon fonctionnement de nos recycleries aujourd'hui sachant pertinemment qu'elles viennent tronquer les chiffres du porte à porte. On est d'accord avec ça ? Et le porte à porte, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit déployé en intégralité sur nos territoires, aussi bien dans les habitations collectives que dans les habitations individuelles. Là, on verra véritablement l'incidence que l'on doit avoir. Mais je crois véritablement que ça passe par ces points-là.

Enfin, vous l'avez dit aussi, je reprendrai vos propos, il faut faire attention à regarder comment est-ce que notre volume d'ordures ménagères continue d'évoluer. Aujourd'hui, avec toutes les mesures que nous prenons, avec tout ce que nous déployons, nous continuons de voir nos ordures ménagères augmenter. Il faut être extrêmement conscient de cela et extrêmement attentif. C'est pour ça qu'il ne faut pas faire d'amalgame et qu'il faut qu'on ait dans les résultats que l'on va pouvoir annoncer des chiffres précis, qu'on sache qui fait quoi et comment.

Moi, je pense qu'il faut les dissocier, les recycleries, c'est un compte et le porte à porte, ç'en est un autre. Mais il faut que l'étude sur le porte à porte soit précise pour que l'on sache véritablement ce qui impacte les choses.

Je ne parlerai pas de temporalité. Il n'est pas nécessaire de parler de temporalité en matière de déchets. Je considère que tout ce que l'on va faire à partir d'aujourd'hui va nous amener vers un idéal. Mais il faut arrêter de croire que ça va se faire en un an, deux ans, trois ans. Je crois que ça serait une erreur manifeste que de s'installer dans cette posture-là. C'est ce que je voulais vous dire.

Ensuite, M. POLI a évoqué des sujets prégnants, forts et je ne peux que m'associer sur ce discours-là. Aujourd'hui, les intercommunalités vont être en cessation de paiement parce qu'aussi bien dans le rural que dans l'urbain, on va se retrouver pour la communauté d'agglomérations de Bastia, pour ne citer qu'elle parce que je connais le sujet, qui paie déjà 5 M€ de traitement par an au SYVADEC, elle va voir sa masse budgétaire augmenter de 1,5 M€ pour les personnes qui auront, après les élections, un budget à construire à la CAB. Il faut que tout le monde l'intègre.

Oui, on peut se poser différentes questions à savoir, et je vous rejoins aussi sur un point qui pourrait probablement avoir une réflexion autre, à comment est-ce que

la Collectivité de Corse pourrait être partie prenante du SYVADEC, pourquoi pas ? Je dis qu'il faut réfléchir à toutes les opportunités. Celle-là, en est peut-être une intéressante. Mais quoi qu'il en soit, elle viendrait diminuer le coût des intercommunalités, si la CDC était partie prenante du SYVADEC. Partie prenante ou pas, la question reste sur la table, quid de ce qui va se passer demain et comment est-ce que l'on va essayer d'aider les intercommunalités pour passer ce cap qui est la résorption des balles que nous avons sur nos différents sites et que nous continuons à avoir ? Je crois que c'est important de se le dire. Je crois qu'il est important que l'on travaille tous dans ce sens-là.

Après, je terminerai mes propos en vous disant que les mesures qui ont été annoncées dans ce plan là pour essayer de continuer d'accentuer le porte à porte sur Ajaccio et Bastia, sont d'excellentes mesures parce qu'elles vont nous permettre d'aller le plus rapidement possible vers un idéal que l'on souhaite tous, qui est de donner la possibilité à nos concitoyens de trier au plus près de chez eux. C'est l'axe majeur et essentiel.

Enfin je terminerai en vous disant que lorsque nous déployons ce genre de chose, il faut que les tournées soient faites par substitution. On ne peut pas engager, je vous l'accorde, vous avez raison de le dire, ça coûte plus cher, forcément ça coûte plus cher, il faut acheter des bacs, il réorganiser les tournées, il faut peut-être des véhicules différents pour collecter dans des zones plus restreintes, plus sensibles. Il faut véritablement que ce soit fait dans un package global et tout le monde doit l'avoir en mémoire.

Mais quoi qu'il en soit, il faut que l'on aille dans une substitution de tournées pour essayer d'atténuer les coûts. Ça, c'est la règle. Hier, on collectait 6 jours sur 7 des ordures ménagères, aujourd'hui, on collecte toujours 6 jours sur 7 mais de manière différente. Le lundi, les ordures ménagères, le mardi, les emballages, le mercredi, les biodéchets, et ainsi de suite. Ça ne peut se faire que comme ça. Je ne suis pas en train de dire que ça permet de passer un cap, mais ça permet en tous les cas d'envisager les choses de la manière à mon avis la plus juste possible.

Ensuite, j'entends ce que dit M. POLI, dans le rural, il faut peut-être se poser les bonnes questions. Je ne vais pas vous dire que si ça coûte plus cher de collecter les emballages dans le rural, que de les mettre à l'enfouissement, il faut arrêter de le faire. Ça serait un peu l'antithèse de ce que l'on explique jusqu'à aujourd'hui. Mais je considère qu'il faut trouver un juste équilibre et que peut-être que ce qui se fait dans l'urbain aujourd'hui, n'est pas duplicable dans le rural. Arrêtons de croire qu'il y a une solution et une seule en matière de déchets.

Je continue de dire et je le dis très tranquillement, à tous les niveaux, aussi bien sur le traitement des déchets que la valorisation, que ce que l'on a à faire, il faut qu'on regarde la réalité en face, les uns, les autres. Un peu de tout fera certainement une bonne solution. Je pense que nous devons être vigilants et attentifs à essayer de gérer ce problème de cette manière-là.

Voilà, M. le Président, ce que je voulais vous dire.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. D'autres interventions ? Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente.

Quelques éléments de réflexion relatifs à l'intervention de M. POLI sur le transfert de la compétence à la Collectivité éventuelle qui avait été portée à l'Assemblée nationale par Jean-Félix ACQUAVIVA, et je ne vais ici me faire son porte-parole, mais il me semblait qu'en effet, il s'agissait plutôt d'associer la Collectivité de Corse à la compétence pour avoir une opérationnalité peut-être meilleure entre le plan d'action qui donne un peu la ligne et ce qui peut être mis en place sur le terrain dans le cadre d'une structure qui aurait pu être un syndicat mixte. Mais on aurait pu imaginer une autre structure de regroupement, un peu comme le parc par exemple, où la Collectivité de Corse seraient partie prenante. Je crois qu'il ne s'agissait pas de récupérer l'intégralité de la compétence, mais de garder à la fois un partage des compétences entre la Collectivité de Corse et les intercos, notamment par rapport à la problématique du coût.

Là-dessus, je voudrais quand même revenir sur la loi qui a été examinée récemment à l'Assemblée nationale où les députés nationalistes ont porté certains amendements qui auraient permis d'avoir des recettes supplémentaires pour les intercos, pour déployer à la fois la collecte et le traitement, notamment des biodéchets mais aussi de tous les autres types de déchets. Je pense par exemple à la TGAP sur les déchets qui aurait pu être transférée à la CDC ou encore la place prise, ce qui avait été demandé, de 100 % du coût net de collecte et de traitement comme dans les collectivités d'Outre-mer. Là, je vous regarde à vous en priorités, puisque le Gouvernement a refusé ces 2 amendements qui auraient pu nous donner dans la période actuelle, un petit bol d'air pour pouvoir déployer notre plan, notamment sur les biodéchets, sachant que là encore, c'est le seul déchet qui peut vraiment être valorisé localement, pour avoir de la rentabilité, pour valoriser localement les emballages ou le verre, on sait que c'est délicat.

Les biodéchets, on ne va pas les exporter pour être traités, ils vont être traités au niveau local. Donc, on a vraiment intérêt à mettre le paquet là-dessus.

C'était quelques compléments d'informations sur ce point-là. Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Plus d'interventions ? Donc, l'Exécutif, s'il vous plaît.

M. François SARGENTINI

En deux minutes. Je comprends les problèmes et les soucis des intercommunalités. Je suis moi-même responsable d'intercommunalité, je sais que ce n'est pas simple de construire les budgets.

Mais nous, nous n'avons jamais voulu donner, ni faire les moralisateurs avec qui que ce soit. Bien au contraire, nous avons respecté les EPCI et les responsables des communautés de communes. Je rappellerai simplement que nous avons eu un très long débat avec les EPCI pendant pratiquement plus d'un an, des discussions et des débats en respectant les compétences des uns et des autres.

Nous avons donc essayé, pour ce qui est de notre responsabilité, premièrement, de faire un plan, c'est ce qui a été fait, et deuxièmement, nous avons essayé avec les communautés de communes et aujourd'hui, nous avons une première traduction au niveau de ces conventions, de mettre en place ce plan.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés que nous avons rencontrées, je ne reviendrai pas aussi sur le manque d'engagements qu'il y a eu. Mais ce n'est pas un reproche, ni être moralisateur de dire cela. Il faut constater que nous avons quand même perdu un an. Nous avons perdu un an ! Or, cette année, il ne fallait pas la perdre parce que le sujet est extrêmement prégnant et important.

Je rappellerai à M. LACOMBE qu'il y a quand même une proposition de la CAPA qui aujourd'hui n'est pas complète. Je rappellerai la proposition qui a été faite par M. MARCANGELI, c'était deux centres de compostage, un centre de surtri qui aujourd'hui est sur les rails et il y avait aussi prévu un centre de stockage. A ce niveau-là, il y a quand même des lacunes, M. LACOMBE.

Donc aujourd'hui, effectivement, nous en sommes là. Nous sommes dans une situation de crise. J'ai entendu des reproches aussi qui arrivaient de la part des

communautés des communes en disant « nous avons signé la convention-cadre et maintenant, l'office de l'environnement nous demande une étude supplémentaire », si j'ai bien compris ce qui vient d'être dit, c'est qu'effectivement, il y a des traitements spécifiques qui doivent être faits selon les territoires. Donc, l'étude qui est demandée et préconisée par l'office de l'environnement, c'est bien pour regarder au niveau de chaque territoire, comment déployer le plan.

Donc, aujourd'hui, on se rend compte qu'effectivement, on a besoin de cette étude, on a besoin de cette spécificité.

L'évolution du SYVADEC, c'est une question qui est posée. Elle sera certainement posée après les municipales, voire au niveau des territoriales. Donc, je n'irai pas plus loin à ce niveau-là.

Vous avez parlé, M. POLI, de technologies nouvelles et de techniques nouvelles. Je signalerai aussi à ceux qui étaient présents lors de la présentation, qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, des travaux par le bureau d'études sur la révision du plan en cours, que ces questions, aujourd'hui, elles arrivent et vont être incluses dans le prochain plan. Donc, toutes ces questions-là, effectivement, nous les avons regardées en fonction des directives européennes, d'Etat et bien sûr du plan voté par notre Assemblée pour faire en sorte qu'on prenne en compte le maximum de possibilités, les étudier et les mettre en pratique si, demain, les possibilités existent en Corse. Il y a toujours, et je l'ai rappelé, y compris le jour où le plan a été présenté, c'est que se poseront toujours des questions d'ordre économique, des logiques d'ordre économique. On verra en fonction de ce que nous dit le cabinet d'études, quelles seront les mesures que nous prendrons. Mais tout cela, M. POLI, est en route, ça rentre tout doucement.

Aujourd'hui, ce qu'il faut réussir, je crois que c'est ce que nous démontre cette crise, c'est qu'il faut rentrer dans l'opérationnalité. Rentrer dans l'opérationnalité, ça se fait à partir du plan voté dans notre Assemblée, le premier acte, ça se fait à partir des compétences des communautés de communes. Aujourd'hui, la sécurisation budgétaire est présente, l'engagement de l'Etat, il est présent puisqu'il y a eu un engagement très ferme de la part de la préfecture de région, de la Préfète de région qui à l'époque était toujours là, il y a eu des engagements très fermes. Aujourd'hui, tout cela est sécurisé. Il va falloir qu'on franchisse cette étape. Je sais qu'on est dans une période d'élections, que c'est compliqué, que ça peut compliquer les choses, mais même si nous sommes en période d'élections, on n'arrête pas de produire des déchets, on ne s'arrête pas de vivre. Là aussi, chaque responsable, chaque élu est face à cette responsabilité et il se doit de l'assumer.

A travers ces 2 conventions, je le répète, c'est un acte extrêmement important, c'est un signal fort qui est donné et notamment aux territoires ruraux parce qu'ils ont constamment reproché aux 2 gros pôles producteurs de déchets de ne pas assumer leurs responsabilités et de s'en débarrasser, de se débarrasser de leurs déchets sur les territoires ruraux.

Aujourd'hui, avec la mise en place de cette convention et avec la montée en puissance notamment du tri à la source, ça a été rappelé tout à l'heure à juste titre, de la séparation, et notamment des biodéchets, parce que le problème principal que nous avons, ce n'est pas le stockage, c'est le stockage des biodéchets. Ces biodéchets, on le sait très bien, dans le cadre du plan, ça doit finir au niveau du compostage pour faire en sorte qu'on puisse alimenter notre agriculture avec du compost bio.

Donc aujourd'hui, je crois que c'est tous ces mécanismes-là qui sont compris dans ces conventions que nous allons décliner, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec l'ensemble des EPCI. C'est le plan qui rentre dans son opérationnalité. Il faut que tout le monde soit responsable. Je pense que tout le monde l'est, les élus au niveau des communautés de communes, je pense qu'ils sont responsables. Il faut que tout le monde s'engage pour qu'on sorte de cette crise. Si on ne le faisait pas, effectivement vous l'avez soulevé, on aurait des coûts extrêmement importants au niveau des redevances, au niveau des citoyens qui vivent sur cette terre. Ça aussi, on le sait très bien, on n'a pas de baguette magique, nous n'avons pas de baguette magique, personne n'en a.

Aujourd'hui, il y a une seule solution, il faut faire monter en puissance le plan et notamment le tri. C'est un pilier fondamental. Tout le monde est convaincu, l'immense majorité du monde politique, l'immense majorité des décideurs est convaincue. Maintenant il faut rentrer dans l'opérationnalité et c'est ce que nous proposons à travers ces conventions.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. La parole est au Président du Conseil exécutif.

M. Antoine POLI

Excusez-moi, juste un petit mot, ce n'est pas pour revenir sur les propos du Président. J'ai oublié dans mes propos de dire qu'à un moment donné, on voudrait tous arriver à la tarification incitative, mais pour arriver à la tarification incitative, il faut équilibrer nos budgets.

Au jour d'aujourd'hui, l'ensemble des intercommunalités comble le budget déchets par un apport du budget général, comme je le disais, dans notre petite communauté, à hauteur de 600 000 €. Le jour où on va vouloir passer à la tarification incitative, c'est-à-dire que c'est la population qui va être encore impactée. Donc, on va donner encore un mauvais signal de dire « on met le tri en place, la tarification incitative, mais on vous augmente fortement ». C'est une raison de plus, à un moment donné, pour qu'on travaille tous ensemble et pour qu'on ait l'aide de la Collectivité. Bien sûr il faudra discuter avec l'Etat, c'est évident, il faudra que l'Etat également fasse une part du chemin avec nous. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. C'était très exceptionnel, votre intervention. Donc, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

On connaît la complexité du problème, nous mesurons tous la gravité de la situation avec une crise qui est à la fois structurelle et conjoncturelle.

Structurelle, je n'y reviens pas, crise de l'exutoire, crise financière, incertitudes techniques, difficultés à construire un modèle global, éparpillement des compétences, faiblesse des moyens de certains acteurs et notamment les intercommunalités rurales et de montagne qui ont la compétence collective, et qui souvent ont la plus grande difficulté à l'exercer de façon efficace. Donc, ce constat-là a été fait.

Engagement certain, je rappelle, sans doute, je n'ai plus le chiffre exact, mais je crois une vingtaine de réunions sous le format Collectivité de Corse/Office/SYVADEC/Etat/intercommunalités, sans parler des multiples échanges informels, réunions avec les collectifs, etc., etc.

Crise structurelle, mais aussi crise conjoncturelle parce qu'au moment où nous parlons, on a une double crise : la crise du stockage provisoire des mises en balles qui est dans une situation sanitaire inquiétante, on va le dire comme ça. On ne peut pas rester comme nous sommes actuellement, confier ce qui se passe à Aiacciu et partout ailleurs en Corse. Donc, première crise.

Deuxièmement, on est aussi au risque d'une menace de blocage à nouveau du centre de Viggianello, nous le savons, avec une situation qui serait donc aggravée.

Et puis, on a une perspective où, même si on arrive à débloquent sur le très court terme, on sait qu'on a un problème structurel d'exutoire pour l'année à venir et sans doute pour l'année suivante.

Ce constat-là, il s'impose à nous et personne n'a de solution magique pour résoudre le problème.

Ce que nous avons essayé de faire, et je m'adresse à tous les intervenants et à travers vous, aux Corses qui nous écoutent, c'est d'essayer d'identifier un chemin et de faire un pas après l'autre.

Le premier pas qu'il faut faire aujourd'hui, et c'est le sens de ces conventions, c'est d'envoyer un message fort que, quelle que soit notre place dans un système institutionnel à plusieurs niveaux, qu'on soit intercommunalités, rurales et de l'intérieur, qu'on soit CAB ou CAPA, qu'on soit SYVADEC, qu'on soit Etat ou qu'on soit Collectivité de Corse et Office de l'environnement, nous avons la volonté de dire que le tri généralisé à la source et notamment le tri au porte à porte, est une priorité absolue. Je ne dis pas que c'est l'alpha et l'oméga qui va nous permettre, y compris dans la durée, de résoudre le problème. Mais je dis qu'aujourd'hui, c'est un passage obligé notamment pour au moins, un peu à la manière dont on essaye de sortir les épines d'oursins une à une quand on a marché sur un oursin, aujourd'hui, la première épine qu'il faut sortir, c'est ce blocage de Viggianello et c'est cette crise sanitaire qui s'annonce.

Le corollaire, le passage obligé pour sortir de cette crise, c'est d'envoyer des signaux forts, notamment dans le domaine du tri.

Depuis décembre dernier, on a fait cette proposition, François SARGENTINI et moi-même, on était en réunion, il y avait la Préfète de Corse, le SYVADEC, il y avait d'autres parties prenantes autour de la table, y compris d'ailleurs le collectif de Viggianello. On a dit « on va s'engager pour », alors l'expression « plan Marshal », on la laisse de côté, mais « un engagement sans précédent en faveur du tri à la source et on va le contractualiser ».

Pour le contractualiser, il faut d'abord que les deux plus grandes intercommunalités, la CAB et la CAPA acceptent de s'engager et qu'on envoie ce signal-là, à la fois aux autres intercommunalités et aux citoyens.

Il y a eu notamment la réunion à Corte à l'initiative de « Zeru frazu », du représentant de Capannori, on sait que ce chemin-là, il faut le prendre.

Aujourd'hui, on a ces deux conventions. Ces deux conventions, elles sont certainement perfectibles, mais elles balisent tout le chemin qu'il faut prendre, y compris en termes de fiscalité, de redevances incitatives, etc., et surtout elles définissent des moyens en fonctionnement et en investissement qui vont permettre, dès aujourd'hui, dès la signature, parce qu'on sait qu'il y a un temps d'inertie, mais là, ce n'est pas 2021, c'est en 2020, au moment de la signature, on monte en puissance sur le tri au porte à porte. Ça, c'est un premier message qu'on envoie, en signant ces deux conventions. Ça ne résout pas le problème, mais au moins, on est dans le cheminement que nous avons proposé d'emprunter.

On va retourner vers le collectif de Viggianello notamment puisqu'aujourd'hui, on est dans une situation où eux n'ont pas confiance en personne, où ils ne répondent à personne lorsqu'on essaie de les convaincre, sauf dans un cadre de dialogue.

Il y a un choix aussi qui est que la force publique n'a pas à être employée, c'est un choix qui s'impose à tout le monde. Donc, aujourd'hui, on est obligés de convaincre. Pour essayer de convaincre, il faut avoir des billes. Ces deux conventions, ce sont les premières billes.

Après, vous le savez, on travaille, François SARGENTINI et moi-même, le Conseil exécutif à des solutions plus structurelles, y compris pour essayer de positionner la Corse comme un territoire extrêmement innovant, sur la vision du modèle des déchets. On va revenir rapidement vers vous pour vous faire des propositions de ce côté-là.

Sur tout le reste, je pense que nous avons fait la démonstration, personne ne peut se permettre aujourd'hui d'avoir une approche qui soit une approche démagogique ou une approche uniquement idéologique. On est confrontés à une situation de crise extrême, protéiforme. Il faut avoir des principes clairs, il faut essayer de s'y tenir et il faut essayer d'être d'une bonne foi totale dans chacun de nos choix et dans chacune de nos décisions.

Déjà, valorisons cette convention. Il y a des points de désaccord entre nous, il peut y en avoir, etc. Mais ce qu'on sait aujourd'hui c'est qu'à travers ces deux conventions, on a la CAB et la CAPA qui disent « nous, on rentre dans des objectifs de tri à source et notamment de collecte séparative et de tri des biodéchets qui sont des objectifs majeurs pour nous et on se donne les moyens de le faire ». C'est un premier pas. On reviendra très rapidement vers vous en termes de jours ou de semaines pour proposer d'autres pas.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous allons voter ces deux rapports, mais bien sûr, il est précisé que ces deux rapports incluent les deux annexes telles qu'elles ont été modifiées et examinées hier en commission.

Le premier vote pour le **rapport n° 48**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Le premier vote pour le **rapport n° 49**. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Avant que nous n'allions déjeuner... Nous avons des sandwiches parce que nous avons quand même ici beaucoup de travail, vous en êtes tous conscients.

Nous allons voter tout à l'heure pour les membres de la nouvelle commission permanente de notre Assemblée. Nous devons respecter une heure de délai entre le dépôt des candidatures et l'élection de ces membres.

Je vous rappelle la commission telle qu'elle est présentée actuellement : M. Hyacinthe VANNI, moi-même, M. Pierre POLI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, M. Romain COLONNA, Mme Christelle COMBETTE, Mme Isabelle FELICIAGGI, M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Nadine NIVAGGIONI, M. François ORLANDI, M. Paulu-Santu PARIGI, Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI, Mme Rosa PROSPERI, M. Petr'Antone TOMASI.

Pour rappel, ces candidats sont donc présentés, mais si à l'issue d'une heure, nous revenons avec un nombre de candidats supérieur à celui qui est actuellement présenté, nous devons procéder à une élection.

Vous avez une heure pour réfléchir. Nous nous retrouvons ici... Oui, M. LACOMBE ?

⁹ Délibération N° 20/037 AC

¹⁰ Délibération N° 20/038 AC

M. Xavier LACOMBE

Mme la Présidente, avant de nous quitter, je tenais à vous remercier, vous-même, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président de l'Exécutif, le Président de l'office de l'environnement pour avoir accepté d'avoir passé ces deux rapports à ma demande, et l'ensemble de mes colistiers, des partenaires et des collègues de l'Assemblée de Corse, vous remercier, c'est très important, pour manifester encore la volonté de sortir de cet épineux dossier. Mais rappeler quand même qu'il n'y aura pas de centres d'enfouissement sur la commune d'Ajaccio. Je voudrais ici, rappeler que par la loi littoral dont personne n'ignore, mais surtout en présence d'un aéroport international où à 14 kilomètres, il ne peut y avoir d'installation de stockage pour reprendre la sémantique qui paraît plus claire et plus propre, il impossible d'en créer, si ce n'est dans la haute vallée de la Gravona ou du Prunelli, peut-être et peut-être qu'il y a des communes prêtes à tendre la main. J'ai l'idée d'une, avec un ancien projet...

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. LACOMBE. Nous avons connaissance des risques aviaires, etc. On ne va pas reprendre le sujet. Je vous souhaite un très bon appétit à tous. Nous reprenons à 14 h 30.

Le Président SIMEONI

Et nous ne voulons plus de l'enfouissement. Ce n'est seulement un problème sémantique, c'est une question de fond. Nous ne voulons plus de l'enfouissement.

Mme Mattea CASALTA

Evidemment, M. le Président, et je pense que tout le monde a intégré que notre Assemblée, notre Collectivité de Corse ne veut plus d'enfouissement.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprise à 15 heures.

Le Président TALAMONI

Je vous demande de bien vouloir. Je vous demande de bien vouloir regagner vos places. Xavier LUCIANI a la parole.

ACQUA E RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

* **Raportu n° 010 : Assestu idraulicu di a Piaghja orientale - Travagli di sicurizzazione di u situ d'Alzitone**

* **Rapport n° 010** : Aménagement hydraulique de la Plaine orientale - Travaux de sécurisation du site d'Alzitone

M. Xavier LUCIANI

Président, on a deux rapports, un seul la Plaine orientale qui concerne des travaux de sécurisation du site du barrage d'Alzitone et un second qui est, dans le droit-fil de l'aménagement du sud-est, un projet de surpresseur sur Porto-Vecchio qui va nous permettre d'accélérer le transfert de volume et de réguler les deux barrages de Figari et de l'Ospedale.

Pour le premier qui concerne Alzitone, c'est donc un travail de sécurisation qui va nous permettre... Ce sont deux rapports, ce n'est pas des coups par coup qu'on fait, on est sur une stratégie, une logique de construction qui nous permet d'améliorer l'autoroute de l'eau entre i trè vaddine et Golu. On a commencé sur la commune de Marie-Thé MARIOTTI entre autres, avec ce surpresseur. On continue en aménageant le feeder en 1 000, donc gros tuyau qui descend entre i Trè vaddine pour accélérer les remplissages des retenues de la basse plaine, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il faut profiter des tempêtes, en quelque sorte, pour remplir quand il y a de l'eau, ces réserves.

Alzitone, on avait voté l'an dernier et terminé les travaux de la grande station de pompage, 2,5 M€ à peu près. Là, aujourd'hui c'est le remplissage et la sécurisation à tous les niveaux de la structure. Tout simplement, je ne vais pas rentrer dans les détails, ça fait partie d'aqua nostra, on est au premier chapitre. Ça va nous permettre, avec le surpresseur de la Vergaghjola qui a été rénové cette année puisqu'on a 4 pompes neuves et derrière, on aura bien sûr la phase des canalisations, donc de sécuriser toute l'irrigation du sud de la Plaine orientale. Ça, c'est pour le premier dossier.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis favorable. Un avis oral de la commission des finances. La rapporteure n'est pas là, mais le président est là.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Vous avez la parole, M. le conseiller exécutif pour le second rapport.

*** Raportu n^u028 : Prughettu da migliurà i trasferimenti d'acqua colta in u Sudeste di a Corsica - Realizzazione di un amplificatore di pressione è di un cundottu di trasferimentu - Fasa 1 : realizzazione di l'amplificatore di pressione di Portivechju**

*** Rapport n° 028 : Projet d'amélioration des transferts d'eau brute dans le Sud-Est de la Corse - Réalisation d'un surpresseur et d'une conduite de transfert - Tranche 1 : réalisation du surpresseur de Portivechju**

M. Xavier LUCIANI

Le deuxième rapport, je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est aussi un projet en deux phases. Là aussi, c'est la sécurisation et surtout conjuguer la gestion des deux barrages. Ça concerne aussi la commune de Bunifaziu, puisque c'est un surpresseur qui

¹¹ Délibération N° 20/039 AC

va permettre de transférer des volumes de Figari vers Purtivechju et en quelque sorte, de réguler avec ce qu'on a fait sur Nota dernièrement. C'est un investissement qui se fait aussi en prévision d'un troisième barrage dans le sud-est. On est sur une stratégie là aussi qui est tout à fait logique, une logique de construction importante.

En gros ce surpresseur ne peut pas se trouver dans la banlieue de Purtivechju. Dans sa première tranche, c'est bien sûr la construction du bâtiment. La deuxième tranche, ce sera les canalisations à partir de Scupeddu, de Figari jusqu'à Purtivechju. On fait déjà des travaux, mais ça va continuer.

Là aussi, ça fait partie de l'aménagement de tout le sud-est. Cela va nous permettre, notamment sur la partie est de la côte, de pouvoir répondre... Je le dis et n'y voyez aucun vice de ma part, on n'a pas sur la partie est de la côte suffisamment de capacité de réservoirs communaux ou intercommunaux qui nous permettent de garantir une autonomie à 24 heures. Donc, ces surpresseurs et tous les aménagements qu'on fait, sont faits pour sécuriser l'alimentation pratiquement en direct. Ces deux-là sont pratiquement bouclés.

Derrière, vous avez compris qu'on aura une phase 2, en canalisations notamment, et aussi une phase qui sera proposée certainement, on en parlera, le Président de l'Exécutif n'est pas là mais on a fait des propositions qui sont remontées pour le fameux PTIC, et bien entendu derrière, je l'ai dit mais je le répète, vraisemblablement fin avril ou fin mai, on présentera le schéma hydraulique général de la Corse à cette Assemblée.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission des finances.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Le Président TALAMONI

Vous avez combien de rapports ? Trois. Vous souhaitez les passer maintenant ?

Est-ce que je peux passer deux rapports ? Bien.

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

*** Raportu n^u 051 : Urgenza ecologica è climatica - Attu 1 Prupusizione di cuncertazione pè andà versu una autosufficenza alimentaria di a Corsica**

*** Rapport n° 051 : Urgence écologique et climatique - Acte 1 Propositions de concertation pour tendre vers l'autosuffisance alimentaire de la Corse**

Le Président TALAMONI

C'est un rapport qui ne va pas nécessiter de débat et qui ne va pas entraîner de vote. C'est un rapport d'information s'agissant de la concertation que nous avons annoncée au moment du vote de l'urgence climatique et écologique.

Donc, nous avons annoncé, comme vous vous en souvenez, dans notre délibération une concertation avec les organes de la Collectivité de Corse mais également des experts, le milieu associatif, l'ensemble des parties prenantes de façon à pouvoir, dans les mois qui viennent, arrêter une doctrine de la Collectivité de Corse, ce que d'autres entités ont déjà fait.

¹² Délibération N° 20/040 AC

Donc, il serait nécessaire d'être prêts, disons soit au printemps ou au début de l'été, soit véritablement au plus tard à la rentrée prochaine, compte tenu du fait qu'ensuite nous serons en campagne électorale et qu'évidemment toute démarche paraît suspecte dans une telle période.

Donc, il faut s'atteler à ce travail sans tarder. Bien entendu nous ne le ferons pas pendant la campagne des municipales, parce qu'un certain nombre, je dirai, d'entre vous ou d'entre nous sont occupés à cela, mais dès que cette campagne sera derrière nous, eh bien il faudra que nous commencions notre série de réunions.

Je signale simplement que pendant les débats de l'Assemblée de Corse, seuls les huissiers de l'Assemblée de Corse peuvent être dans l'hémicycle, parce que sinon on ne peut pas travailler.

Donc, je reprends le cours de mon propos, ce qui vous est proposé c'est une méthode. La concertation, en tout cas je vous le propose, pourrait commencer par la question de l'agriculture et de l'alimentation, sachant que la Corse importe aujourd'hui près de 96 % de l'alimentation consommée sur l'île, ce qui entraîne un fort niveau de dépendance à l'égard des productions extérieures ; niveau de dépendance qui sera d'ailleurs encore renforcé par les derniers traités internationaux comme le CETA ou le MERCOSUR.

Donc, cette situation, la déprise agricole, n'est pas sans conséquences sur l'aménagement du territoire, sur la sécurité des biens et des personnes, le risque incendie... Vous connaissez tout cela.

Donc, dans ce rapport il est question de l'adaptation d'une politique européenne il est question également de faire face à cet enjeu écologique majeur. Donc, il est à notre avis nécessaire de commencer la réflexion sur l'urgence écologique et climatique à travers cette question.

La question à laquelle il faudra répondre est la suivante : dans le cadre de la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par l'Assemblée de Corse, comment tendre vers l'autosuffisance alimentaire de l'île dans le contexte du changement climatique, de l'évolution technologique et de la nécessaire réduction des inégalités ?

Donc, comme je vous le disais, cette concertation pourrait débiter dès le mois de mars. Je vous propose 7 réunions : 6 réunions pour 6 thèmes qui couvrent 3 champs, l'écologique, l'économique et le social, et une 7^{ème} réunion de synthèse.

Donc, l'action des institutions de la Corse pourrait faire l'objet d'une première réunion qui sera l'occasion de faire le point sur l'action de nos institutions, ainsi que sur la mise en pratique des préconisations du PADDUC et d'envisager des pistes pour tendre vers ces objectifs en matière agricole et alimentaire.

La seconde serait consacrée à la maîtrise du foncier et l'utilisation des sols. Donc, cette deuxième réunion posera la question de la terre sous tous ses aspects, la gestion des sols, la maîtrise du foncier. Il ne peut pas y avoir d'agriculture durable, bien sûr, s'il n'y a pas de terres disponibles.

La production sera l'objet de la troisième réunion, en examinant si son niveau actuel permet de garantir la sécurité alimentaire de la Corse tant en quantité, qu'en qualité.

La quatrième réunion serait consacrée à l'innovation et la formation, donc l'évolution des procédés et des métiers.

La cinquième réunion serait consacrée à la distribution : tous les acteurs, chacun à son niveau, interviendront à l'occasion de cette cinquième réunion pour identifier les pistes et les perspectives des circuits de distribution.

Enfin, la sixième réunion serait consacrée à la consommation, avec une prise de conscience des conséquences du gaspillage et de la surconsommation sur l'environnement.

Donc, cette sixième réunion sera consacrée à l'émergence que nous souhaitons d'une culture qui vise à changer les habitudes alimentaires et les modes de consommation, afin notamment d'augmenter le reste à vivre.

Donc voilà, l'importance du sujet fait que cette concertation est l'affaire de toute l'Assemblée de Corse et c'est la raison pour laquelle je proposerai que chaque réunion soit présidée par un ou une présidente de groupe, donc 6 réunions, 6 groupes, c'est en tout cas la proposition que je formule.

Donc, la concertation se conclura par un rapport qui sera soumis à l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2020 dans le meilleur des cas ; dans le pire des cas, à la rentrée prochaine.

Voilà ce rapport d'information sur cette démarche que je propose de structurer et d'engager sans tarder.

M. Romain COLONNA

M. le Président, excusez-moi, juste une information : pourquoi ce rapport, il n'aurait pas été possible de l'avoir un petit peu avant pour pouvoir en prendre connaissance, parce qu'il y a quand même 5 ou 6 pages. Alors, je sais qu'on ne vote pas, j'ai bien compris, moi je suis parfaitement tout ce que vous dites, mais...

Le Président TALAMONI

Il a été présenté en conférence des Présidents il y a quelques heures. Donc, il vous est soumis, il n'y a pas aujourd'hui de calendrier très précis, donc il est susceptible d'évoluer ce rapport, mais c'est un début de structuration de la réflexion dont nous avons voté le principe en décembre dernier.

Donc, c'est la raison pour laquelle, bien entendu, j'essaye de faire avancer les choses à un rythme soutenu.

Voilà donc les propositions que je formule pour ma part.

Le second rapport que je voulais vous présenter va nécessiter un vote de notre Assemblée, il s'agit de la démarche PRIMURA, que vous connaissez puisque vous l'avez déjà validée à l'unanimité de notre Assemblée.¹³

*** Rapport n° 046 : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Cunitatu di seguità è di valutazione.**

*** Rapport n° 046** : « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » : Comité de suivi et d'évaluation.

Le Président TALAMONI

Alors, je vous rappelle que le 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité une délibération prévoyant la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Cette délibération avait pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent. Nous avons à l'époque comparé les chiffres de survie lors d'un incident cardiaque dans un lieu public, les chances de survie qui existent dans l'ensemble français et les chances de survie

¹³ Délibération N° 20/041 AC

largement supérieures qui existent dans le nord de l'Europe, et modestement, notre ambition est de nous rapprocher des chiffres du nord de l'Europe.

Simplement, la raison de cette différence aujourd'hui, ce décalage est très simple, elle est due au fait que dans ces pays du nord de l'Europe il y a une formation aux premiers secours généralisée et une démarche qui est engagée depuis longtemps.

Donc la Corse, à cet égard, pourrait être un modèle, en tout cas un modèle pour le sud de l'Europe et le centre peut-être aussi.

Les objectifs et missions du comité de pilotage, il y avait notamment un état des lieux, l'audition des acteurs concernés, la réalisation d'un schéma d'action, un certain nombre de pistes de travail, je présente cela très vite puisque vous l'avez validé.

Et puis, les travaux du comité de pilotage se sont déroulés à un rythme soutenu puisque le comité de pilotage s'est réuni à six reprises, le 24 octobre 2018 pour sa séance d'installation puis encore à 5 reprises à la suite, et enfin la dernière fois c'était le 15 novembre 2019.

Et, à l'issue de cette dernière réunion il a paru cohérent aux membres du comité de pilotage, que ces travaux devaient se poursuivre sous la forme d'un comité de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre la désignation d'un référent au sein des services de la Collectivité de Corse, la signature d'une convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent et par l'adoption d'un plan de communication.

Un travail a été fait de manière extrêmement sérieuse avec un fort investissement des pompiers, des associations comme la Croix-Rouge, également de l'académie qui a participé régulièrement au comité de pilotage.

Il y a un certain nombre de choses qui ont déjà été faites :

Notamment le 16 janvier 2019 la formation des élus de l'Assemblée de Corse sous le parrainage des docteurs EMMANUELLI et TARTIER à Aiacciu, vous vous en souvenez ;

Ensuite, le 12 mai 2019 A Festa di a natura, à Vicu ;

Le 22 mai 2019 : le triathlon UNSS à Algaghjola ;

Ensuite la Sainte Restitude à Calenzana ;

Un atelier des Gestes Qui Sauvent à Olmi Capella en juin ;

Et puis encore en juin, le tournoi d'échecs place Saint Nicolas à Bastia ;

Toujours en juin : l'Ecole à Bunifaziu ;

En août, à La Porta ;

En octobre 2019 : Place Saint Nicolas à Bastia ;

Toujours en octobre : la marche « Octobre rose » à Folelli ;

Et puis Ortiporiu, en janvier 2020.

Donc, vous voyez que c'est une démarche qui tourne déjà à travers l'engagement des parties-prenantes. Effectivement, c'est quelque chose qui avance assez naturellement en fait, parce qu'il y a vraiment une forte mobilisation des acteurs sous cet intitulé PRIMURA et cette philosophie véhiculée par la démarche.

Alors, aujourd'hui, nous voulons passer à une autre séquence, donc impulser une deuxième phase à travers la signature d'une convention, c'est d'ailleurs véritablement passer un partenariat formel avec nos partenaires, ceux qui sont d'ores et déjà nos partenaires et avec lesquels nous travaillons maintenant depuis des mois, donc signature d'une convention de partenariat et adoption d'un plan de communication pour donner encore plus de force à une démarche qui fonctionne et qui peut fonctionner de manière encore plus performante.

Donc s'agissant des actions à venir, elles vont permettre la pérennisation de la démarche PRIMURA par l'adoption d'une convention liant la Collectivité aux différents intervenants et la désignation d'un service référent au sein de la CdC.

Cette évolution permettra d'organiser le recensement des personnes formées, ainsi que l'évaluation du dispositif car il faut toujours évaluer bien entendu ce que nous faisons ensemble. La démarche PRIMURA disposera de moyens supplémentaires permettant d'organiser des évènements plus importants, notamment dans les grandes villes.

La formation aux gestes qui sauvent ou au PSC1 devra également être généralisée en interne dans le cadre d'un plan de formation aux agents de la Collectivité, presque 5 000 agents répartis sur l'ensemble du territoire c'est effectivement une force.

J'ajouterai pour conclure que les élus de l'Assemblea di a Giuventù ont été formés il y a quelques jours également.

Voilà donc simplement un point sur ce qui a été fait, sur les perspectives. Il y a une délibération qui est jointe à ce rapport par laquelle on commence par prendre acte de la constitution du comité de pilotage en comité de suivi et d'évaluation, puis on décide de la composition du comité de suivi, vous avez la liste, je ne vais pas énumérer les responsables qui font partie du comité de pilotage.

En article 3, on charge le Président du Conseil exécutif de Corse de désigner un service référent au sein des services de la CdC, cela paraît effectivement tout à fait urgent.

En article 4, on charge le Président du Conseil exécutif de Corse de mettre en place un plan de formation de tous les agents.

En article 5, l'Assemblée approuve les termes de la convention de partenariat que vous avez en annexe, bien entendu, avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre du dispositif PRIMURA.

En article 6, on autorise le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention annexé au rapport.

En article 7, la présente délibération fera l'objet d'une publication, comme cela est habituel en la matière.

Voilà ce que je voulais vous dire, le rapport que je voulais vous présenter et la délibération que je voulais vous proposer de valider.

La parole est à qui la demande ? Personne. Alors l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci M. le Président. Evidemment nous soutenons cette démarche et nous allons l'accompagner.

Juste une petite précision pour l'Assemblée, le plan d'information 2020 a été validé par le comité technique et il prévoit justement la formation de tous les agents aux gestes qui sauvent et aux premiers secours. Donc, du coup, je ne sais pas si ça vaut le coup de maintenir l'article 4 de la délibération, puisque ce plan de formation est mis en place.

Le Président TALAMONI

Ça fait le lien avec la démarche globale.

Mme Lauda GUIDICELLI

Comme vous le souhaitez ! Mais pour votre information, sachez que c'est prévu.

Le Président TALAMONI

Parfait. Oui, ça fait le lien avec la démarche globale et ça montre finalement la cohérence de l'action de notre Collectivité, en la matière en tout cas.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais mettre aux voix ce rapport et cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport et la délibération sont ADOPTES à l'unanimité.¹⁴

Je vous remercie.

Alors, le rapport suivant.

*** Raportu n^u 020 : Rinnuvamentu di a Cummissione Permanente di l'Assemblea di Corsica.**

*** Rapport n° 020 : Renouvellement de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse.**

Le Président TALAMONI

Il y a donc la Commission permanente de l'Assemblée de Corse dont les membres ont été à nouveau élus. Donc, le délai d'une heure a été ouvert.

Je rappelle la procédure : si à l'issue de ce délai, le nombre de candidat est égal à celui des postes à pouvoir, les nominations prennent effet immédiatement. C'est le cas, je parle sous le contrôle des services.

¹⁴ Délibération N° 20/042 AC

Donc, les membres de la commission permanente sont les suivants :

Mmes et MM. VANNI Hyacinthe, CASALTA Mattea, POLI Pierre, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, FELICIAGGI Isabelle, MONDOLONI Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, ORLANDI François, PARIGI Paulu-Santu, POLI-ANDREANI Laura-Maria, PROSPERI Rosa et TOMASI Petr'Antone.

Voilà notre nouvelle commission permanente qui ressemble un peu à la précédente.¹⁵

Rapport suivant :

*** Raportu n° 021 : Elezzione di i Vici Prisidenti di l'Assemblea di Corsica.**

*** Rapport n° 021 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.**

Le Président TALAMONI

Donc, si Hyacinthe VANNI et Mattea CASALTA sont à nouveau candidats et s'il n'y a pas d'autres candidats, nous pouvons procéder à un vote à main levée. Est-ce que c'est le cas M. VANNI ? Est-ce que vous êtes toujours candidat ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Mme Mattea CASALTA, elle est toujours candidate, me dit-on, elle en a informé les services.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Mme Mattea CASALTA et M. Hyacinthe VANNI sont renouvelés dans leur fonction de vice-présidents à l'unanimité.¹⁶

Félicitations !

¹⁵ Délibération N° 20/043 AC

¹⁶ Délibération N° 20/044 AC

Rapport suivant donc. Peut-être faut-il demander aux groupes la désignation des questeurs et des membres de la commission de déontologie de manière à être en ordre de bataille immédiatement...

* **Raportu n^u 052 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica à i posti di questori.**

* **Rapport n° 052** : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse aux postes de questeurs.

Le Président TALAMONI

Les questeurs sont quatre. En fonction de l'importance numérique des groupes, il y a un questeur qui doit être désigné par Femu, un questeur qui doit être désigné par Corsica Libera, un questeur qui doit être désigné par Per l'Avvene et enfin un questeur par Andà per Dumane.

Alors, il est nécessaire que l'on obtienne en définitive une parité homme/femme aussi.

Alors nous allons d'abord demander, je pense à **Femu**, on commencera par le groupe le plus important, quel est le questeur que vous désignez : c'est vous, **Hyacinthe VANNI** vice-président et questeur.

Corsica Libera, il serait bon que ce soit une dame : **Rosa PROSPERI**.

Per l'Avvene : Chantal PEDINIELLI.

Pour **Andà per Dumane**, il faudrait que ce soit un homme : **François ORLANDI**. Très bien.

Donc, nous avons nos **quatre questeurs**.¹⁷

Rapport suivant :

* **Raportu nu 053 : Designazione di i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica in a cummissione di deontulugia.**

* **Rapport n° 053** : Désignation des conseillers à l'Assemblée de Corse à la Commission de déontologie.

¹⁷ Délibération N° 20/045 AC

Le Président TALAMONI

J'interroge à présent les groupes pour savoir qui ils désignent pour la commission de déontologie.¹⁸

Femu a Corsica : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Corsica Libera : Laura-Maria POLI-ANDREANI, contre son gré.

Per L'Avvene : Christelle COMBETTE ; les absents ont toujours tort.

PNC : Anne TOMASI.

La parité n'est pas respectée, mais c'est très bien.

Andà per Dumane : Catherine RIERA.

A Corsica indè a Republica : Valerie BOZZI.

Très bien, je vous remercie. Nous allons passer au rapport suivant :

*** Raportu n^u 019 : Presa in carica di e spese d'alloghju, di trasportu è di risturazione di Mma Pascale SIMONI, in u quattru di u salone « Les Thermalies 2020 - salone di l'acqua è di u benistà ».**

*** Rapport n° 019 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de Mme Pascale SIMONI, dans le cadre du Salon « Les Thermalies 2020 - Salon de l'eau et du bien-être ».**

Le Président TALAMONI

Je crois que je n'ai pas besoin de développer davantage, puisque l'intitulé vous donne l'objet du rapport de manière suffisamment précise et je vais simplement le mettre aux voix, à moins que quelqu'un veuille intervenir sur ce rapport ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

Absente : Mme Pascale SIMONI.

¹⁸ Délibération N° 20/046 AC

¹⁹ Délibération N° 20/047 AC

Nous en arrivons enfin aux rapports de François SARGENTINI qui attend depuis tout à l'heure, qui est dans les starting-blocks.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

* **Rapport n° 011** : Prughettu di cofinanziamentu di travagli di u Cunservatoriu di u Litorale : Situ di u « Pianu di l'isulottu » - cumuna di Centuri.

* **Rapport n° 011** : Projet de cofinancement de travaux du Conservatoire du Littoral : Site du « Plan de l'îlot » - commune de Centuri.

Le Président TALAMONI

Mme Anne-Laure SANTUCCI quitte l'hémicycle, nous en prenons acte.

Vous avez la parole.

M. François SARGENTINI

On attend qu'elle sorte ?

Le Président TALAMONI

Oui, surtout ne commencez pas à parler avant qu'elle n'est refermée la porte derrière elle ! Déontologie, déontologie !...

Pardonnez-moi, Jean-Charles ORSUCCI quitte l'hémicycle définitivement, nous dit-il.

M. François SARGENTINI

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

Dans ce contexte, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de financement relative à des travaux d'aménagement et de restauration écologique et paysagère du « Plan de l'îlot », sur la commune de Centuri, pour un coût total qui s'élève à 80 146 €

Il y aurait donc une participation de 80 % de la Collectivité pour 64 117 € et du Conservatoire du Littoral à une hauteur de 20 % pour 16 030 €

Les crédits sont prévus au BP 2020.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur ce rapport, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

Sur ce rapport, Mme la présidente NIVAGGIONI a souhaité se voir préciser la nature des travaux de préservation envisagés.

M. Pierre DOLFI a indiqué, en réponse, qu'il s'agissait pour l'essentiel de réaliser des aménagements d'accès consistant en la réalisation de balisages et d'aires de stationnements afin de contrôler les flux.

Il a ajouté que des opérations de restauration du petit patrimoine bâti, de signalétique et de préservation des habitats étaient également prévus.

Pour sa part, Mme CASALTA, a souhaité connaître les sources de financement du Conservatoire du Littoral pointant dans le rapport présenté un financement basé essentiellement sur la participation de la Collectivité de Corse.

En réponse, M. DOLFI a précisé que l'entité disposait de financements propres auxquels il faut ajouter des cofinancements émanant des collectivités locales.

Il a fait observer que dans le cas d'espèce, par convention, l'essentiel du cofinancement était effectivement assuré par la Collectivité de Corse ajoutant que l'Office de l'Environnement de la Corse pouvait également être sollicité dans certaines opérations.

Il a enfin souligné que cette participation était double, la Collectivité de Corse intervenant à la fois en termes financiers et en termes de gestion.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. ORLANDI a tenu à remercier les interventions de l'Association des Îles Finocchiarola qui depuis des années a permis de préserver ce site et de le sortir des griffes des spéculateurs. Toute une série de mesures a permis de le remettre en état et de permettre sa végétalisation.

Il a rappelé que Centuri connaissait une fréquentation touristique très importante du fait d'être en plein cœur du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate.

M. LEONETTI a fait observer que le financement à hauteur de 80 % pour la Collectivité et de 20 % pour le Conservatoire du Littoral équivalait à un financement à 100 % de notre Collectivité.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui et contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁰

Absente : Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 012 : Gistioni di u duminiu di u Cunsirvatoriu di u Litoralì - Parmissu pà un adopru pruvisoriu di a pista di sirviziù di u Ricantu - cumuna d'Aiacciu.**

²⁰ Délibération N° 20/048 AC

* **Rapport n° 012** : Gestion du domaine du Conservatoire du Littoral - Autorisation d'usage temporaire de la piste de service du Ricantu - commune d'Aiacciu.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Toujours par convention du 15 novembre 2009 entre le Conservatoire du Littoral et l'ex-Collectivité territoriale de Corse, le Conservatoire bénéficie d'un transfert de gestion du domaine public aéroportuaire pour les terrains sis à Aiacciu et appartenant à présent à la Collectivité de Corse.

Cette convention est à durée illimitée et à titre gracieux.

Ce transfert a ensuite été élargi par avenant en date du 14 mars 2014, augmentant ainsi la superficie donnée en gestion au Conservatoire du Littoral.

Le Conservatoire a réalisé des travaux d'envergure en deux phases dans le but d'une réhabilitation paysagère, de la préservation d'espèces endémiques protégées ainsi que de permettre une ouverture au public dans des conditions respectueuses des lieux et de sécurité.

La seconde phase de travaux comprenait le déplacement d'une piste de service de la base hélicoptère de la gendarmerie, impliquant la traverse d'une parcelle faisant l'objet du transfert de gestion. Ainsi le SGAMI Sud a pu bénéficier par convention, en date du 27 janvier 2017, d'une Autorisation d'Usage Temporaire de cette piste pour une durée de trois années.

Il vous est aujourd'hui proposé un avenant à cette convention révisant la durée initiale, afin de consentir l'usage de la piste pour une durée de six années, avec effet rétroactif, soit à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPi

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²¹

Absente : Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Rapport suivant

* **Rapport n° 027 : Cunvinzioni cinquennia 2020-2024 rilativa à a difinitioni è à a missa in opara di l'azzioni di u Parcu di Corsica nantu à u so tarritoriu.**

* **Rapport n° 027** : Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, je pense qu'il est nécessaire que je quitte l'hémicycle, sauf à ce que vous ayez une position moins prudente qu'à l'habitude.

Le Président TALAMONI

Il est indispensable que vous quittiez l'hémicycle, M. le Vice-président du Parc.

Donc, vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. François SARGENTINI

Cette convention quinquennale est extrêmement importante et elle termine un cycle important sur la gestion et sur les orientations du Parc.

²¹ Délibération N° 20/049 AC

Comme vous le savez, le parc connaissait depuis de nombreuses années une situation extrêmement difficile. Donc là, un travail qui a débuté en 2013 a permis d'aller jusqu'à la révision et la constitution de la charge, qui est une étape extrêmement importante puisqu'il faut savoir que le Parc s'est trouvé pendant de nombreuses années, je pense une dizaine d'années, complètement hors-cadre et il faut le dire, même quasiment hors-la-loi, on peut dire, puisqu'il n'y avait plus de charge qui régissait le Parc, et le Parc risquait de perdre son label.

Donc, un travail extrêmement important a été fait et nous sommes arrivés jusqu'à la mise en place de cette charte.

Il fallait passer une étape supplémentaire avec la mise en place de cette convention quinquennale. Cette convention quinquennale part de la charte et elle matérialise les objectifs budgétaires et les objectifs stratégiques du Parc.

Aujourd'hui le Parc est sur la bonne voie, que ce soit au niveau de la gestion, que ce soit au niveau des objectifs.

Je passerai sur les chiffres, je pense que tous les Conseillers les ont dans le dossier qui leur a été remis.

C'est une étape aujourd'hui extrêmement importante puisque, notamment au niveau des objectifs budgétaires, je crois que maintenant ils sont sécurisés sur 5 années, avec un travail extrêmement étroit qui est fait avec l'office de l'environnement, avec un suivi budgétaire extrêmement important. Donc, à ce niveau-là, nous travaillons en bonne entente.

Les objectifs du Parc sont clairement définis dans le cadre de la politique du Parc. Aujourd'hui il y a cette sécurisation au niveau du fonctionnement, mais il y a aussi, et c'est certain, une sécurisation au niveau des investissements de la part du Parc qui, il faut le rappeler, avaient fortement diminué pour arriver à être quasiment, je ne dirai pas nuls, mais à avoir un taux très bas d'engagement.

Donc aujourd'hui, les agents du Parc sont présents en montagne.

Est prévu bien sûr, mais ce n'est pas inscrit dans cette convention, la réhabilitation de l'ensemble des refuges, mais nous le faisons à travers le comité de massif. Mais dans ce cadre-là, je dois dire que l'exécution est lancée de rénovation des refuges, puisqu'aujourd'hui nous sommes déjà à trois refuges qui sont lancés, et trois arrivent, qui sont en cours d'instruction. On le voit, nous rentrons dans une étape extrêmement importante.

Les agents du Parc sont aujourd'hui présents au niveau de la montagne Corse, là-aussi c'est quelque chose d'extrêmement important et qui était attendu, avec des missions précises en commun avec l'office de l'environnement, je pense notamment à l'étude sur la fréquentation.

Nous allons rentrer dans une phase beaucoup plus importante, c'est-à-dire d'aller jusqu'à la protection des principaux sites de montagne, je pense aux lacs, je pense à la Vallée de la Restonica, je pense à Bavella, etc.

Donc, il y a toute une politique de la montagne qui se met en place avec l'office, mais bien sûr avec le savoir-faire des agents du Parc, que je tiens d'ailleurs à féliciter pour tout le travail qu'ils sont en train de faire au niveau de notre montagne, au niveau de la rénovation des refuges, au niveau du travail immense qu'ils sont en train de faire.

Donc aujourd'hui, cette convention termine une boucle, elle termine un travail, mais elle va nous permettre de bien rebondir aujourd'hui et d'inscrire le Parc dans la durée pour les années à venir, avec une tranquillité budgétaire et des objectifs stratégiques bien définis. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Il y a la commission des finances qui a un avis à donner également.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. TOMASI a souligné que cette convention entre la Collectivité de Corse, l'Office de l'Environnement et le Parc Naturel Régional de Corse était une bonne chose et qu'elle mettait en évidence la volonté de partenariat entre ces trois organismes.

Il a également rappelé que l'on était resté 10 ans sans cadre commun ce qui traduisait une relation au mieux distendue, parfois même conflictuelle entre le Parc et l'Office de l'Environnement.

Il a fait observer que ces deux dernières années, il y a eu une volonté forte de part et d'autre de rentrer dans une logique de partenariat, marqué par un certain nombre de réalisations et par un haut niveau d'investissements. Tout ceci est encourageant pour les enjeux liés à la montagne et aussi au littoral qui sont des champs d'action communs de ces deux entités.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je tenais à féliciter François SARGENTINI et ses services, et les services du Parc pour la signature de cette convention. C'est l'aboutissement d'un travail long, mais fait sérieusement. Et donc, je tenais à le féliciter pour ce travail.

Je veux une précision mais qui n'est pas du tout polémique, je ne sais pas comment on la règle. Sur le territoire du Parc, il y a deux opérations « grand site » qui trainent depuis 20 ans et qui n'aboutissent pas. Comment, même s'il n'a pas que les deux partenaires qui signent cette convention, comment on pourrait s'y impliquer et faire évoluer les choses de manière positive ?

Le Président TALAMONI

On va prendre les autres intervenants et puis vous répondrez globalement, si vous voulez bien. Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour dire que, bien entendu, nous nous félicitons de ce rapport qui sanctionne un travail important réalisé depuis de nombreux mois, tout d'abord parce que c'est un rapport qui permet de sécuriser la situation du Parc. François SARGENTINI l'a rappelé, le Parc s'est trouvé dans une situation que l'on peut qualifier de quasiment illégale pendant 10 ans puisque la dernière convention date d'il y a 10 ans.

Et, cette sécurisation à surtout un intérêt majeur en ce qu'elle sécurise le label qui aurait pu être affecté par cette situation de non-droit ou de quasiment non-droit.

Ensuite, nous vous félicitons aussi de ce rapport parce qu'il normalise enfin les relations entre le Parc, la Collectivité de Corse et l'Office de l'environnement, parce qu'il y permet de fixer des modalités d'un partenariat technique qui aura pour objet de renforcer la position du Parc au centre d'un certain nombre de problématiques. Et enfin, parce que dans la détermination de ces objectifs, et le Président de l'office de l'environnement le disait tout à l'heure, il y a notamment des actions liées à la protection d'un certain nombre de sites d'abord fragiles et ensuite majeurs.

Donc, pour toutes ces raisons, on ne peut que se féliciter qu'aujourd'hui ce partenariat, cette convention soit sur les rails et qu'elle produise rapidement les effets que j'ai indiqués.

Le Président TALAMONI

Merci. Anne TOMASI a demandé la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci M. le Président. Mon intervention sera brève, je ne voudrais pas redire ce que vient de dire ma collègue Rosa PROSPERI puisque c'est plus ou moins ce que j'avais l'intention de dire.

Me féliciter de cette convention, le Parc a engagé depuis maintenant 2 ou 3 années une vraie procédure de modernisation et proactive pour la montagne et pour l'environnement d'une manière générale. Et je suis contente de voir que ce partenariat va pérenniser les relations et le projet du Parc.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, donc Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci. Egalement nous tenons à saluer le travail réalisé, la nécessaire remise à niveau des procédures et des normes. Ce n'était pas une mince affaire mais c'était indispensable.

Vous avez anticipé, M. le Président, les demandes d'informations que nous voulions vous poser, on avait régulièrement des problématiques récurrentes qui étaient la vétusté des installations et des refuges, qui nécessitait une réhabilitation globale, vous avez commencé d'ailleurs à répondre à la question.

Alors peut-être avec vous déjà réglé le problème, mais pourriez-vous nous en dire un petit peu plus sur la situation aujourd'hui des gardiens de refuges, parce qu'on savait que certains se voient confier les sites en gérance, d'autres avaient été embauchés en saisonniers, donc est-ce que vous avez des informations à nous communiquer là-dessus ? Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la réponse de François SARGENTINI.

M. François SARGENTINI

Alors, d'abord à Pierre GHIONGA. Pour les deux opérations « grand site », il y a celle de la haute vallée de la Restonica. J'avais une réunion qui était programmée, mais pour des raisons d'ordre administratif entre la mairie de Corte, je dirai, et la sous-préfecture de Corte, je pense qu'il y a eu un léger problème et cette réunion a été reportée. Donc, j'espère qu'on pourra le plus rapidement possible rentrer dans la phase de mise en place du grand site haute vallée de la Restonica.

Le deuxième, c'est celui de Bavella, qui est quand même un site emblématique. Et là aussi, je vais avoir une réunion je pense dans le mois qui vient sur Bavella avec l'ensemble des responsables, que ce soit au niveau des communes ou des professionnels de la montagne de la région pour voir un peu comment nous allons faire en sorte d'avoir une stratégie sur ce site. Nous allons avoir certainement une première étape qui va être celle que nous allons traduire soit au niveau d'un site Natura 2000, soit d'une réserve. Alors, les discussions sont ouvertes, mais il faudra bien sûr, au niveau de Bavella, aller sur une opération « grand site » parce que je pense que Bavella le mérite de par sa fréquentation bien sûr, mais aussi de par la beauté du site sur lequel il va falloir avoir une action extrêmement importante pour le protéger.

Alors, pour répondre à Mme MARIOTTI pour ce qui est de la gestion des refuges. D'abord il est certain que, comme vous l'avez souligné, qu'il fallait aller vers une rénovation des refuges. Les refuges, je les ai visités cet été, je suis allé voir, c'était vraiment des situations plus que spartiates, dans laquelle se trouvaient les visiteurs et ceux qui arrivaient au refuge, avec des douches qui étaient complètement hors d'âge, des WC qui étaient complètement hors d'âge, voire les refuges eux-mêmes.

Donc, c'est pour cela que nous sommes rentrés dans cette phase de rénovation qui maintenant est en train de commencer. Cette phase de rénovation va porter sur 11 refuges qui vont être totalement rénovés, avec un coût approximatif entre 1 M€ et 1,2 M€ par refuge. C'est-à-dire que ça va être des refuges qui vont être construits vraiment avec toutes les normes modernes, étalés sur plusieurs budgets, cela s'entend. Mais il est certain que si on veut assurer aux visiteurs, à tous ceux qui vont dans la montagne corse aujourd'hui de disposer de tous les moyens, wifi, etc., et c'est ce que demandent les visiteurs, ce que demandent ceux qui viennent visiter notre montagne.

Après, une deuxième chose, vous avez soulevé le problème de la gestion des refuges. La gestion des refuges, c'est quelque chose d'extrêmement important. C'est vrai que, jusqu'à aujourd'hui, les choses n'étaient pas clairement définies, aujourd'hui le Parc procède par DSP, c'est-à-dire qu'il y a des DSP qui sont émises refuge par refuge, donc il y a des candidatures qui se présentent avec un projet de gestion du refuge et un développement de cette gestion au niveau du refuge.

Il y a un deuxième point qui aujourd'hui est acquis, c'est la présence obligatoire d'un agent du Parc dans chaque refuge, chose qui ne se faisait plus. Je vous l'ai dit tout à l'heure, en montagne on ne voyait quasiment plus d'agents du Parc ; aujourd'hui les agents du Parc sont présents au niveau de la montagne Corse et c'est quand même quelque chose d'extrêmement important.

Alors la rénovation, c'est une étape importante, elle est liée à la fréquentation au niveau de notre montagne. Si on veut en faire un espace de grande protection, et si on veut en faire aussi un espace où faire vivre aussi une économie, il faut qu'il y ait aussi des engagements budgétaires, qu'il y ait des engagements humains à travers les personnels du Parc et à travers de l'Office de l'environnement.

A ce moment-là on arrivera à encadrer et à suivre tout ce qui se passe dans notre montagne, mais il faut aussi aujourd'hui, lorsque nous faisons les choses, qu'il y ait un maximum de sécurité. On sait très bien que la sécurité coûte très cher, elle peut coûter donc beaucoup à la communauté Corse. Et, c'est pour cela que toutes les mesures doivent être prises pour faire en sorte que ceux qui arrivent dans notre montagne qu'ils soient bien reçus, qu'ils soient reçus dans des conditions bonnes, pour qu'ils puissent revenir et contribuer à la vie économique de notre pays.

Donc, je vous remercie pour vos questions.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²²

M. Petr'Antone TOMASI (Vice-président du PNRC) et M. Marcel CESARI :
Absents

NPPV : M. François BENEDETTI

Le rapport suivant donc est un rapport sur le tourisme.

TURISIMU / TOURISME

* **Rapportu n° 030 : Chjama à prugetti 2020 « Cunissioni à u sistema corsu d'infurmazioni turistica tarritorialiali ».**

* **Rapport n° 030** : Appel à projets 2020 « Connexion au système d'information touristique territorial corse ».

Vous avez la parole.

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Je tenais à excuser Nanette MAUPERTUIS qui est malheureusement avec les personnels de l'ATC, suite au décès brutal de Daniel CHARAVIN, et je voulais avoir une pensée particulière pour Florent, son fils, avec qui j'ai la chance de travailler dans le cadre de la direction de l'innovation.

Donc Nanette m'a demandé si je pouvais lui passer ses rapports afin qu'elle gère cette situation dramatique à l'ATC, et donc j'ai accepté.

Le premier rapport concerne donc l'appel à projets 2020 « connexion au système d'information touristique territorial corse » qui a pour objectif de soutenir les structures ayant compétence déléguée au tourisme sur le territoire, dans leur interconnexion au système d'information touristique territorial ainsi mis en place et ce,

²² Délibération N° 20/050 AC

quel que soit le système actuel qu'elles utilisent et quel que soit le niveau de traitement de l'information au sein de leur structure.

Donc, les bénéficiaires sont les intercommunalités et/ou les communes.

Le taux d'intervention publique est fixé à 80 %.

Le montant des dépenses subventionnables éligibles est plafonné à 25 000 € et cet appel à projets sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un avis de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Très bien. Il y a aussi un avis de la commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Un avis favorable.

Le Président TALAMONI

D'accord. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²³

Rapport suivant :

²³ Délibération N° 20/051 AC

* **Raportu n^u 031** : Chjama à prugetti 2020 « Impiazzamenti di cansata pà camping-car ».

* **Rapport n° 031** : Appel à projets 2020 « Aires d'étape pour camping-cars ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie.

Donc, ce rapport concerne un appel à projets qui a pour objectif le soutien d'opérations d'aménagement destinées à créer ou à moderniser des aires d'étape permettant le stationnement et qui soient équipées de bornes de service.

Donc, les bénéficiaires sont les communautés de communes, les communes et les campings.

L'opération comporte 2 parties : une plate-forme technique qui permet le ravitaillement en eau propre et la vidange des eaux usées, elle est équipée d'une borne artisanale ou industrielle et une aire de stationnement adaptée.

Donc, pour les critères d'éligibilité, je vous renvoie au rapport.

Au niveau des dépenses éligibles, ce sont les équipements qui sont obligatoires pour la plateforme technique, mais aussi pour l'aire de stationnement.

Les modalités financières d'intervention, pour les porteurs de projets publics le taux maximum est de 80 % et pour les porteurs de projets privés le taux maximum d'intervention est de 50 % sur une aide plafonnée à 80 000 €

De même que le précédent rapport, cet appel à projets sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Le Président TALAMONI

Merci, il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Sur ce rapport, après s'être fait confirmer leur éligibilité au dispositif, la présidente NIVAGGIONI a fait part de ses craintes de voir les grandes structures bénéficier des possibilités offertes par cet appel à projet, au détriment des secteurs où les besoins en équipements existent. Elle craint que soient favorisées les entreprises qui disposent largement de moyens budgétaires pour s'équiper et sont déjà très bien structurées.

A la lumière de ces éléments, elle a pointé la nécessité de disposer d'une cartographie qui permettrait de visualiser les entreprises qui ont répondu à l'appel à projet et ont été financées, de recenser les zones équipées et structurées afin d'évaluer, mesurer et corriger les erreurs éventuelles.

Sans cela, elle craint qu'on ne réponde pas à la problématique en laissant subsister des zones blanches alors qu'existent de réels besoins.

Mme GIOVANNINI a estimé pour sa part que ce rapport partait d'un bon sentiment. Pour autant, tout en soulignant la nécessaire régulation, elle a fait part de ses craintes de voir se multiplier ce type de tourisme et s'est interrogée sur les conséquences éventuelles en matière d'atteinte environnementale. A cet égard, elle a fait observer l'absence, dans le rapport, d'indications en matière de préservation des sites et notamment les zones sensibles identifiées dans le PADDUC. Aussi, elle a appelé à être vigilant sur le choix d'implantation des aménagements et des aires de stationnement.

M. ORSUCCI a émis un certain nombre d'observations. En premier lieu, il a estimé que les propositions du rapport n'étaient pas de nature à créer un appel d'air à destination des camping-caristes.

Rappelant qu'aucune réglementation ne permettait d'interdire la circulation des camping-cars, il a notamment pris l'exemple de sa commune où les campings sont à saturation à partir du 15 août. Cette situation conduit souvent à l'intervention de la police municipale sans qu'aucune autre alternative ne puisse être proposée en raison du déficit de places dans les campings et l'absence de structures et d'équipements adaptés qui permettrait de les réorienter et d'empêcher toute pratique de camping sauvage.

La situation la plus vertueuse consisterait à l'évidence à disposer d'autant de nombre de places disponibles que de camping-caristes entrant sur le territoire, en instaurant un système de contrôle des véhicules entrants et sortants.

Pour autant, il a estimé que les propositions contenues dans le rapport allaient dans le bon sens car elles permettront d'équiper les zones déficitaires et favoriseront ainsi l'accueil de ceux qui seraient tentés de pratiquer le camping sauvage.

Enfin, il a pointé la nécessité de réfléchir à une organisation plus globale en associant au plus près les territoires (communes et intercommunalités), la Collectivité de Corse ne pouvant elle-seule trouver la solution idéale.

En réponse à M. ORSUCCI, Mme GIOVANNINI a estimé que les opérations d'aménagement proposées dans cet AAP exposaient inévitablement à la multiplication de ce type de tourisme transposant la situation à celle vécue dans le cadre de la plaisance, où la mise en œuvre du mouillage organisé entraîne inmanquablement la pratique de la plaisance sauvage.

Pour autant, elle a souligné la difficulté d'une régulation sans fiscalité dédiée. Elle a pointé la nécessité d'accompagner les communes à se doter d'équipements en leur apportant des réponses qui devront être néanmoins cadrées.

Enfin, rejoignant la présidente NIVAGGIONI, elle a souligné l'importance de pouvoir disposer d'une évaluation.

Mme PROSPERI a souhaité, pour sa part, revenir sur la demande d'adaptation réglementaire de taxation des camping-cars sollicitée par l'Assemblée de Corse, laquelle avait vocation à réguler leur circulation et offrait la possibilité d'un contrôle efficace, notamment sur le stationnement dans des aires aménagées. Rappelant le rejet de cette demande dans le cadre de la Loi de Finances, elle a estimé indispensable de la réitérer au regard du constat récurrent, à savoir l'impossibilité de contrôle des camping-cars à chaque saison estivale.

Sur le contenu du rapport à proprement dit, elle a souhaité être éclairée sur la nature des opérations subventionnables (aire d'accueil, aire de services) et avoir des précisions, en particulier, sur la notion d'aires d'étapes, son interrogation portant sur la possibilité ou non d'appliquer un contrôle sur ce type d'aménagement.

Elle a par ailleurs rejoint les propos de la présidente NIVAGGIONI sur l'intérêt d'une cartographie qui recenserait préalablement les zones du territoire où les besoins sont criants. Cela permettrait en effet de cibler les AAP sur les secteurs déficitaires, et servir utilement la formulation d'une nouvelle demande basée sur une écotaxe.

Concerné par l'application de cinq différents codes, M. CHARAVIN, a rappelé brièvement les caractéristiques principales de la réglementation en matière de camping-cars.

Considérés comme des véhicules, ces derniers sont autorisés à stationner partout, l'interdiction consistant à faire acte de camping à savoir installer une table et des chaises.

Il a indiqué que l'interdiction de stationner pouvait néanmoins exister dans certains cas comme la proximité des rivages, certains parcs nationaux ayant également interdit tout stationnement de nuit.

S'agissant des différents aménagements proposés dans l'appel à projets, il a précisé qu'il fallait entendre par aire de service, un aménagement proposé dans un camping ou une station-service destiné à la vidange des eaux usées, sans stationnement ni nuitée, cela impliquant qu'il ne sera pas assujéti à la taxe de séjour.

Pour ce qui concerne les aires d'étapes, il a indiqué qu'il s'agissait en revanche d'aménagements destinés à du stationnement en nuitée, ce type d'opération constituant un réel intérêt pour les petites communes de l'intérieur confrontées à la problématique du camping sauvage ou encore pour les communes en zone littorale confrontées à la saturation des campings en périodes de pointe.

Enfin, il s'est voulu rassurant quant aux risques d'atteinte environnementale.

Il a rappelé, d'une part, qu'au-delà de six camping-cars les opérations d'aires d'accueil étaient soumises à des permis d'aménager, d'autre part, qu'aucun financement ne serait permis pour une aire de camping-car en forêt, enfin, qu'à l'instar de ce qui est pratiqué ailleurs ces aménagements étaient généralement implantés en continuité des villages.

Revenant sur le premier appel à projet, il a rappelé que sur les vingt candidatures, 2 concernaient des campings, 18 des collectivités, lesquelles n'ont pu, pour des raisons complexes liées à la réglementation, mener à bien leurs projets. Il a souligné que la relance du présent AAP visait essentiellement les communes dont certaines disposent de projets matures.

Après s'être fait confirmer que les gestionnaires de parcs nationaux pouvaient interdire le stationnement de nuit, Mme GIOVANNINI s'est interrogée sur les modalités de contrôle qui pourraient s'exercer sur les camping-cars au moment de leur départ : lieu de stationnement, lieu de vidange. Elle a émis l'hypothèse d'une enquête

sous forme de questionnaire qui permettrait de disposer d'un diagnostic chiffré pour appuyer une nouvelle demande d'adaptation règlementaire de taxation.

Il a été souligné les limites juridiques d'un dispositif qui supposerait d'instaurer un traçage localisant les véhicules entrants et sortants de Corse, cela constituant une atteinte aux droits de la personne.

Il a été pointé en revanche la possibilité de localiser facilement les camping-cars sur le territoire, les points de fixation en cas de saturation des campings étant connus des différents offices de tourisme. Il a été également confirmé la faisabilité d'enquêtes.

Par ailleurs, il a été fait valoir l'intérêt de cet AAP en termes de développement local car il peut constituer une manne financière pour les communes de l'intérieur et les petits commerces locaux, sachant que les camping-caristes constituent une clientèle aisée.

Sur la question de l'écotaxe, il a appelé à réfléchir sur le motif pour lequel la demande a été rejetée, à savoir la rupture d'égalité devant la loi, tout l'enjeu consistant à trouver les arguments nécessaires.

Enfin, il a émis la possibilité d'enrichir le rapport en demandant aux porteurs de projet de justifier le besoin à partir des pratiques de stationnement observées sur leur territoire.

Revenant sur les 18 projets non aboutis lors du premier appel à projets, la présidente NIVAGGIONI a émis le souhait de voir ces candidats mieux accompagnés afin que soient levés les points bloquants et que ces derniers soient alors en capacité de redéposer des dossiers matures.

Revenant sur la question de l'écotaxe, Mme PROSPERI a rappelé que le produit de cette taxe devait être utilisé à des opérations d'aménagement et d'équipements. Aussi, à partir du moment où la Collectivité de Corse finance sur ses fonds propres différents équipements, elle a pointé le risque de se voir opposer que l'écotaxe n'est plus justifiée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, donc il y a également un rapport de la commission des finances. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. LEONETTI a rappelé que la question des camping-cars est un sujet épineux.

M. MINICONI a souhaité connaître les financements prévus pour cet appel à projets.

Les services ont précisé que pour les porteurs de projets publics, le taux maximum d'intervention est fixé à 80 % pour un montant d'investissement plafonné à 80 000 €HT, et pour les porteurs de projets privés, le taux maximum est fixé à 50 % pour un montant d'investissement plafonné à 80 000 €HT.

M. LEONETTI a souligné que cela permettra peut-être d'envisager une meilleure verbalisation pour ceux qui dérogeront à la règle de l'hébergement.

La Commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole. Oui, vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Président.

Avant d'intervenir, je voudrais au nom de mon groupe, exprimer notre profonde tristesse face au décès de M. Daniel CHARAVIN.

Alors, j'ai quelques questions, Mme la Conseillère exécutive, je ne sais pas si vous pouvez y répondre, puisque Mme MAUPERTUIS n'est malheureusement pas là, mais je voulais juste savoir ce qu'avait donné le précédent appel d'offres en termes de dossiers retenus et subventionnés, combien d'aires ont été créées ? Combien d'initiatives municipales et combien de projets privés, en termes de places ?

Les camping-cars ne constituent pas la vision idéale certes du tourisme. Il faut tout de même s'adapter puisque les camping-caristes viennent dans tous les cas, et qu'il convient d'encadrer leur passage, notamment pour des raisons écologiques, de maîtrise des eaux usées.

C'est une économie qu'il nous faut capter plutôt que de laisser faire des choses de façon sauvage, ça été rappelé.

Donc, la continuité du précédent appel d'offres, nous voterons pour ce rapport qui relance une nouvelle procédure visant à créer de nouvelles aires.

Et concernant nos interrogations, nous pouvons bien sûr avoir des réponses un peu plus tard avec Mme MAUPERTUIS.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot puisque la teneur de mon intervention a été rappelée dans la lecture du rapport de la commission, indépendamment des questions techniques auxquelles, c'est quand même un petit peu troublant t'entendre dans cet hémicycle la réponse de Daniel CHARAVIN à une question qu'on a posée, mais bon, la vie est ainsi...

Donc, je ne vais pas revenir sur la partie technique. Moi, je voulais simplement attirer l'attention sur le fait que, pour nous, le mécanisme de régulation, le véritable mécanisme de régulation, c'était la demande d'adaptation législative réglementaire que nous avons formulée et que le Parlement français n'a pas souhaité retenir. C'était le principe, je le rappelle, d'une écotaxe. Je pense que cette demande, nous aurons à la reformuler, nous devons la reformuler. J'attire quand même l'attention du Conseil exécutif sur une question qui pourrait devenir un problème même si je ne le souhaite pas, la loi de finances n'a pas souhaité intégrer cette écotaxe, il ne faudrait pas que sur la base de ce rapport, on nous dise « vous aviez sollicité une écotaxe pour pouvoir équiper déserts publics et campings privés, à partir du moment où vous avez la moyens de financer ce type de dispositif, l'écotaxe n'a plus de pertinence ».

Je pense qu'il faudra, dans le cadre d'une prochaine demande, intégrer cette subvention qui sera accordée et faire en sorte qu'elle ne soit pas un obstacle à la satisfaction d'une demande ultérieure.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, une pensée pour Daniel CHARAVIN et sa famille. Evidemment, je m'associe ainsi que mon groupe aux hommages qui lui ont été rendus.

Directeur de l'agence du tourisme de la Corse, très actif dans son travail, nous avons débattu avec lui sur ce rapport lors du dernier CA de l'ATC qui avait lieu ce lundi et dans lequel, comme à son habitude, il était très investi.

En effet, l'objectif est de soutenir les opérations d'aménagement pour la création ou la modernisation des aires d'étape et de stationnement qui seraient équipées de bornes de service.

L'esprit de ce rapport va dans le bon sens, définir les aires d'étape et soutenir les communes et les intercos par cet appel à projets.

Effectivement, ma chère Rosa, il est nécessaire de revenir à la charge au niveau de la fiscalité, et je répondrai aussi à Chantal, si les camping-cars ne sont pas la vision idéale du tourisme, en attendant, en Corse, nous avons une progression régulière puisque selon l'observatoire régional des transports, 28 000 camping-cars sont entrés sur le territoire durant la saison 2015. Or, quand nous savons qu'ils affichent une moyenne de 25 nuitées par an centrées sur les mois de juin et de septembre, je vous laisse faire le calcul.

Nous savons également que le tourisme en camping-cars génère des retombées économiques non négligeables. Donc, l'attractivité significative de la destination corse vis-à-vis du camping caristes impose à la Collectivité de Corse de prendre les mesures nécessaires à la structuration de l'offre d'accueil et de service sur un double registre, une avancée qui, j'en suis certaine, va nous mener vers une solution ambitieuse.

Le Président TALAMONI

Merci. Mme CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Juste une précision que je voulais apporter et bien sûr, comme tout le monde, je m'associe à l'hommage rendu à Daniel CHARAVIN, il en va sans dire.

Ce que je voulais dire à propos de ce rapport, c'est que le camping-car en Corse, c'est souvent source de soucis, notamment en milieu rural et dans nos villages, aux alentours de nos villages parce que nombre de ces camping-cars se situent en zones complètement sauvages et naturelles. Ces gens ne respectent pas toujours les règles élémentaires qu'ils devraient pourtant connaître puisqu'ils sont, paraît-il, amoureux de la nature. Donc, là-dessus, il y a une solution qui m'a été indiquée par le représentant de la préfecture à l'occasion d'un conseil d'administration de l'ATC, qui demande à la gendarmerie de faire le nécessaire en ce qui concerne le camping sauvage.

C'est vrai qu'il y a une loi qui va dans ce sens. J'ai moi-même écrit à Mme la Préfète de Corse quand elle était encore en fonction ici et bien sûr, je n'ai pas eu de réponse, vous vous imaginez bien. N'empêche que c'est quand même à la gendarmerie de faire son travail et de verbaliser les camping-cars qui sont en zones naturelles. Même si ça fait sourire, ce n'est pas très facile de gérer cette situation quand on habite un village et qu'on a des camping-cars partout. Je ne pense pas que la solution puisse venir uniquement de notre Collectivité, malheureusement, ce serait trop simple.

Le Président TALAMONI

Merci. La réponse de l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI

Concernant les questions de chantage, je n'ai évidemment pas les éléments et de plus, l'ATC étant fermée ce jour, je n'ai pas pu avoir les services, mais je ferai la commission à Nanette MAUPERTUIS pour qu'elle puisse apporter une réponse lors de la prochaine session ou avant.

Rosa, on en a discuté notamment hier et on sait bien qu'au niveau de ce refus de l'Assemblée nationale, il y a encore un travail à faire et je pense que Daniel

CHARAVIN avait aussi apporté une réponse en ce sens en commission. Je ne répondrai pas aux autres intervenants qui allaient dans le sens de ce rapport.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁴

Rapport n° 32. Vous avez la parole.

* **Rapportu n° 032 : Chjama à prugetti 2020 « Accoglienza di i cicloturisti »**

* **Rapport n° 032** : Appel à projets 2020 « Accueil cyclo-touristique »

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Cet appel à projets, et ce rapport précisément, s'inscrit en complémentarité de la mise en œuvre du GTV « A traversata maiò » que l'ATC avait notamment mis en avant en août 2019.

Cet appel à projets « accueil cyclo-touristique » a pour objectif principal de favoriser le développement des services nécessaires à la pratique de l'itinérance en Corse.

Afin d'optimiser les retombées économiques de la filière vélo, il est nécessaire de déployer des services proposés par des opérateurs touristiques le long des principaux itinéraires.

Les bénéficiaires sont : les hébergeurs, campings, hôtels, gîtes, chambres d'hôte, etc. ; les loueurs de vélos et réparateurs de cycles ; les sites de visites et de loisirs ; les offices du tourisme.

²⁴ Délibération N° 20/052 AC

Pour ce qui est des dépenses éligibles, pour les structures d'hébergement et restauration, sont finançables : les stationnements, les abris vélos, les espaces d'entretien avec mise à disposition d'un kit de réparation complet, un système de recharge de VAE universel.

Pour les sites de visites ou de loisirs et les offices de tourisme, sont finançables les parcs de stationnement pour vélos, les abris vélos sécurisés, les points d'eau potable réservés aux cyclistes, les consignes à bagages, les systèmes de recharge de VAE universels.

Pour les loueurs de vélos, sont finançables les consignes à bagages, les remorques professionnelles de transport de vélos et les espaces d'accueil.

Au niveau des modalités d'intervention, pour les porteurs de projets publics, taux maximum d'intervention 80 % sur un montant d'investissement plafonné à 40 000 euros et pour les porteurs de projets privés, le taux d'intervention à maximum 50 % sur un montant plafonné à 40 000 € hors taxe. Comme pour les précédents appels à projets, celui-ci sera ouvert à partir du 17 février 2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, Président.

Sans avoir connaissance de l'état de maturation des itinéraires, M. Julien PAOLINI s'est interrogé sur les possibilités de compléter le rapport en y intégrant les communes traversées, de sorte que l'appel à projets puisse être relayé au sein des territoires.

M. Daniel CHARAVIN, *Directeur de l'Agence du Tourisme de la Corse*, a apporté un certain nombre de précisions sur l'état d'avancement des projets d'itinéraires.

Il a indiqué que la GT 20 plutôt concernée par les communes de l'intérieur était aboutie et structurée et permettrait de raccorder les boucles de promenades mises en œuvre par différentes intercommunalités.

S'agissant du projet INTENSE consistant en un itinéraire transfrontalier (Italie/Espagne /Sardaigne), intéressant la partie ouest de la Corse, il a précisé que ce dernier ne pourrait voir le jour que dans un délai relativement long.

La création d'un l'itinéraire vélo sur le territoire nécessite en effet des investissements et des équipements très importants évalués à 30 M€ par les bureaux d'étude. Aussi, l'idée consiste dans un premier temps à procéder pas à pas, ajoutant que chaque fois que cela est possible, les pistes cyclables sont intégrées dans les aménagements routiers.

S'agissant de l'itinéraire PADDUC de la plaine orientale initialement lié à une alternative à la voie ferrée, il a fait part également de délais de réalisation très importants.

Mme Fabienne GIOVANNINI a estimé que ce rapport allait dans le bon sens, les retombées économiques liées au cyclotourisme étant admises de tous. Toutefois, si l'engouement pour le vélo est bien réel, elle a pointé la nécessité pour les services de la CDC, les agences et offices concernés de travailler en concertation sur l'amélioration des infrastructures routières de manière à proposer une offre complète pour ne pas, selon ses propres termes, se retrouver « au milieu du gué ».

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

M. ORLANDI a souligné qu'en l'absence de cartographie dans le rapport, il serait utile de savoir ce que l'Agence du Tourisme entendait par « l'intérieur », tout en précisant que le Cap Corse se situait plutôt sur la partie « extérieure » de notre île.

M. CHARAVIN a fait observer que cet appel à projets concernait les territoires situés à 5 kilomètres autour la Grande Traversée de la Corse à vélo, la GT 20, dont l'itinéraire a déjà été défini et cela se fera uniquement sur cette dorsale, du Nord de l'île jusqu'à Bonifacio.

M. ORLANDI a fait remarquer qu'il serait opportun de l'élargir à d'autres secteurs, en dehors de cette dorsale, afin d'y intégrer le Cap Corse, voire d'autres itinéraires transversaux.

M. CHARAVIN a rappelé que d'autres circuits cyclo-touristiques existaient (Itinéraire transfrontalier INTENSE, Itinéraire PADDUC Plaine Orientale) et que celui-ci ne concernait que la GT 20.

Il a précisé que les autres projets sont éligibles aux financements de l'Agence du Tourisme de la Corse, mais qu'en l'état actuel, l'ATC, compte tenu de ses moyens et de ses financements, avait d'autres priorités.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Je donne la parole à qui la demande. Personne. Je mets ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²⁵

Le rapport suivant est le rapport n° 47.

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / ENERGIA /
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / ENERGIE**

* **Raportu n° 047 : Individualizzazione di i crediti d'investimentu à u benefiziu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte**

* **Rapport n° 047** : Individualisation des crédits d'investissement au bénéfice du Service d'Incendie et de Secours du Cismonte

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de délai abrégé qui a été votée hier après avoir été justifiée.

M. ARMANET a quitté l'hémicycle.

²⁵ Délibération N° 20/053 AC

La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Nous avons contractualisé avec le SIS 2B et parallèlement avec le SIS 2A sur l'investissement et le fonctionnement pour essayer de construire à la fois une programmation cohérente qui donne de la visibilité et de la prévisibilité aux deux SIS, tout en essayant de s'inscrire ensemble dans une trajectoire budgétaires aussi maîtrisée que possible.

Aujourd'hui, vous êtes saisis d'un rapport qui concerne le SIS 2B. Concernant les actions prévues au titre de la section d'investissement qui ont été planifiées à hauteur de 4 857 315 €, avec une participation de la Collectivité de Corse qui s'établit à un taux d'intervention de 80 %, 3 885 852 €

Je précise au passage que nous allons forcément être conduits à rediscuter, y compris avec l'Etat puisque des incendies comme celui que nous venons de connaître vont avoir un coût à supporter directement par le SIS et donc indirectement par la Collectivité de Corse qui fait que nous allons exploser les trajectoires budgétaires que nous avons contractualisées ensemble. J'ouvre la parenthèse pour la refermer.

En ce qui concerne le SIS 2B, il y avait un retard dans les investissements qui a été fléché et nous avons construit ensemble un PPI sur 3 ans qui vise notamment à garantir les éléments suivants : une remise à plat des carences et une réponse aux besoins essentiels, un dimensionnement en phase avec l'exécution et les évolutions des missions du SIS du Cismonte, une chronologie de déploiement pluriannuel permettant de garantir les besoins et enfin, une intégration dans la prospective budgétaire globale 2019/2023.

Vous avez vu que 5 catégories de dépenses sont concernées : dépenses mécaniques obligatoires, investissements récurrents de renouvellement, investissements nécessaires à la réduction des vulnérabilités, investissements nécessaires à l'amélioration de la couverture opérationnelle et enfin, un programme d'investissement de modernisation.

Concrètement, il y avait un certain retard accumulé au fil des années, voire des décennies dans plusieurs secteurs opérationnels. Les dépenses prévues vont notamment permettre : premièrement, de renouveler le parc de matériel roulant dont l'état général était vieillissant avec une vétusté attestée. Là, progressivement, on va renouveler le parc. Ensuite, acquisition des équipements de protection individuelle ;

rénovation des casernes et bâtiments du SIS ; renouvellement du parc informatique ; modernisation des réseaux d'alerte et de transmission.

Enfin, je précise, une opération importante portée par le SIS 2B mais qui à terme concernera l'EPIDIS et le futur SIS unique. C'est une opération d'acquisition du patrimoine à Corti, avec l'acquisition d'un bâtiment qui servira pour la formation de l'ensemble des pompiers, avec une dimension européenne et méditerranéenne marquée, une opération de 800 000 €

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission du développement ? Non, il n'a pas pu passer. Donc, la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Non plus, il a été étudié en commission conjointe et il y avait tellement de commentaires, qu'il a été dit qu'il allait être examiné en session plénière.

Le Président TALAMONI

Très bien. C'est un avis comme un autre. La parole à qui la demande. Oui, vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour remercier la Collectivité pour l'aide qui est apportée au deux SIS, mettre en avant la solidarité qui existe entre le SIS 2A et le SIS 2B, aussi bien au niveau opérationnel, comme vous l'avez vu sur l'incendie de Quenza, qu'au niveau administratif et financier. Vous dire qu'on travaille main dans la main et qu'il est évident que nous aurons besoin malheureusement de rallonge financière par rapport à ces derniers incendies parce que ce sont les SIS 2A et 2B qui ont loué les hélicoptères bombardiers d'eau. Ce sont des coûts très élevés qui vont, à un moment donné, impacter notre budget. Merci.

Le Président TALAMONI

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je suis favorable à cette aide apportée au SIS 2B. Mais je me pose une question technique, y a-t-il des amortissements de matériel dans le budget des SIS ? Normalement, un matériel, on l'amortit et donc, on le change automatiquement. Pourquoi y a-t-il besoin d'abonder s'il y a amortissement ?

Je voudrais ouvrir une parenthèse parce que le Président a eu raison d'insister sur les surcoûts qui vont arriver. Jean-Félix ACQUAVIVA fait une réunion lundi sur ce sujet, c'est le problème des infirmiers protocolés. Il y a une polémique qui commence à poindre là-dessus et il faudrait organiser une réunion de toutes les parties prenantes sur ce sujet parce que ça va venir dans notre Assemblée dans peu de temps.

M. Pierre POLI

Juste pour répondre à Pierre GHIONGA, oui, il y a bien des amortissements sur les budgets des SIS 2A et 2B.

Le Président TALAMONI

OK. Donc, le Président du Conseil exécutif et on vote.

Le Président SIMEONI

Le problème, c'est que le budget propre du SIS ne permet pas de renouveler la flotte dans les proportions qui sont nécessaires.

Le Président TALAMONI

Parfait. Nous allons mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ²⁶

(M. Guy ARMANET absent)

Il y a quelques rapports concernant l'administration générale.

Rapport n° 16. C'est le Président du Conseil exécutif qui le présente.

²⁶ Délibération N° 20/054 AC

AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GENERALE

*** Raportu n^u 016 : Custatazioni da attu autenticu di l'annullamentu anticipatu di l'affittu à custruzzioni nantu à u l'alloghji di Castellucciu in Aiacciu - Puteri datu à Jean BIANCUCCI di firmà l'attu autenticu currispudenti**

*** Rapport n^o 016 :** Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucciu - Pouvoir donné à Jean BIANCUCCI de signer l'acte authentique correspondant

Le Président SIMEONI

Les trois rapports sont liés, M. le Président, puisqu'il y a à la fois, la résiliation anticipée d'un bail à construction, la désaffectation et le déclassement de la parcelle de terre en vue de la passation d'un bail et on repasse un bail emphytéotique au profit de l'Office public de l'habitat de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous présentez les trois rapports, si vous voulez.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, je quitte la séance.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons note. M. le Président du Conseil exécutif, vous présentez globalement les trois rapports et je les ferai voter séparément, bien entendu. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y avait un bail à construction qui avait été passé au profit de la société CDC habitat sur le parc de 118 logements sur la résidence de Castelluccio sis à Aiacciu, sur une parcelle de terre d'une contenance d'un peu plus de 4 hectares.

Le preneur a informé la Collectivité de Corse de sa décision de résilier par anticipation ce bail à construction. C'est l'opération qui fait l'objet de ce premier

rapport, avec une demande d'autorisation de signer cette résiliation anticipée, ce qui va permettre ensuite de récupérer, de déclasser et mettre à disposition de l'office.

Le Président TALAMONI

Avis de la commission du développement économique ? Avis de la commission des finances ? Je n'ai pas plus d'avantage de succès ! Très bien. Nous allons mettre successivement aux voix les trois rapports.

Le Président SIMEONI

Attendez, j'explique l'opération si on met les trois. Je croyais qu'on votait...

Nous sommes venus au droit du conseil départemental de Corse-du-Sud qui avait à l'époque, construit d'abord l'hôpital de Castelluccio : il y avait une partie hospitalière publique, il y avait ensuite un parc immobilier privé avec des droits à construire, c'était donc le preneur. La loi qui a institué la nouvelle Collectivité de Corse a également institué l'Office public de l'habitat de la Corse. Donc, nous demandons, venus au droit, à résilier avec celui qui était notre preneur initial, CDC habitat, nous récupérerions donc l'immeuble avec 118 logements, plus la parcelle. Cette parcelle et ces immeubles font initialement partie du domaine public de la Collectivité de Corse. Comme ils ne sont pas affectés à un service public, il s'agit de locaux à usage d'habitations à loyer modéré, nous les déclassons, c'est le deuxième rapport, en parcelle privée, domaine privé de la Collectivité de Corse. Ensuite, nous donnons à bail à l'office qui va gérer les 118 logements de Castelluccio, troisième rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix le premier rapport, celui concernant la constatation par acte authentique de la résiliation anticipée... Vous avez la parole.

M. Paul LEONETTI

On a évoqué ce problème en commission des finances. Il y a, quoi qu'il en soit, un délai de 8 mois, bientôt 9 mois. Il y a une population, 118 appartements, vous l'avez rappelé, M. le Président, ils ne sont pas tous en mesure d'assumer cette charge. Je crois qu'il faut se poser la question de savoir comment vont être payés ces loyers ? Est-ce qu'il va falloir envisager un moratoire ? Est-ce qu'il va falloir envisager une solution de règlement sur un très long terme ? Même si certaines personnes ont pu provisionner une partie des loyers, il faut que tous soient traités de la même façon. Je crois qu'on est obligés de se poser cette question. Les jours passent, et je ne voudrais pas que demain,

se présente un huissier à la porte de ces gens-là pour leur réclamer finalement des loyers sur une période excessivement longue d'atermoiements sur cette question. Que pouvons-nous envisager à ce sujet ?

Le Président TALAMONI

La réponse du Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, je comprends tout à fait votre souci, il est partagé. Il y avait 117 avenants à rédiger, etc., d'où la longueur, les 7 et désormais 8 mois. Les situations sont assez différentes. Certains locataires ont provisionné les loyers, de ce côté-là, il n'y aura pas de difficultés particulières. D'autres qui ne l'ont pas fait en tout ou en partie, nous avons d'ores et déjà pris contact avec eux et il y aura bien sûr des moratoires, des échelonnements de paiement pour ne pas les mettre en difficulté puisqu'on est dans des habitations à destination sociale. Nous recouvrerons les sommes dues, mais nous le ferons de façon très progressive pour que ça ne crée pas de tension auprès de nos locataires.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je mets aux voix le **rapport n° 16** : Constatation par acte authentique de la résiliation anticipée du bail à construction sur le parc de logements Castellucci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²⁷

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente).

Je mets aux voix le **rapport n° 17** : Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terre sise à Aiacciu (Pumonti) et cadastrée section D n° 220 en vue de la passation d'un bail emphytéotique avec l'Office Public d'Habitat de la Collectivité de Corse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité²⁸

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente)

²⁷ Délibération N° 20/055 AC

²⁸ Délibération N° 20/056 AC

Je mets aux voix le **rapport n° 18** : conclusion d'un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse ayant pour objet la gestion du parc de 118 logements de la Résidence de Castellucciu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité ²⁹

(Mme Fabienne GIOVANNINI absente)

Il nous reste les motions. Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Excusez-moi, est-ce qu'avant les motions, je pourrais pendant une minute vous faire le rapport d'information, je m'y étais engagée lors de la dernière session, pour le résultat de l'appel d'offres que nous avons passé en urgence ?

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Juste pour vous dire que la consultation avait été lancée dès le lendemain de notre session du mois janvier, avec une remise des offres qui était fixée au 27. Une seule compagnie s'est positionnée pour la DSP qui devait aller de début février jusqu'à fin avril. C'est la compagnie méridionale qui s'est positionnée. Nous avons pour ces quelques mois un CEP prévisionnel pour le lot n° 1 qui concerne le port de Porto-Vecchio du 1^{er} février au 30 avril 2020 qui s'élevait à 4,082 M€, et donc un CEP qui a été contractualisé avec la compagnie Méridionale après négociation et à compter du 9 février pour 3,956 M€

En ce qui concerne le lot n° 2 de Prupia, un CEP prévisionnel qui était de 3,560 M€ et un CEP contractualisé après négociation qui s'élève à 3,494 M€

La CDSP s'est réunie plusieurs fois et il n'y a pas eu de rupture du service, c'est une très bonne chose et nous sommes complètement dans les prévisions que nous avons envisagées.

²⁹ Délibération N° 20/057 AC

Je voulais vous faire cette information qui est plutôt une bonne nouvelle pour le service public, qui sera donc assuré dans ce cadre-là jusqu'au 30 avril 2020.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Madame la Conseillère exécutive.

Nous en venons aux motions.

MUZIONE / MOTIONS

Le Président TALAMONI

Il y a une motion que nous rencontrons régulièrement depuis quelque temps. Elle a été déposée par Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » et elle concerne le cerf de Corse.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Je la reporte parce qu'on attend un complément d'information de l'ODARC pour voir, au niveau financier, ce qu'on peut faire sur le remboursement des prêts liés aux dégâts du cerf.

Le Président TALAMONI

D'accord. Nous attendrons que le serpent de mer se montre à nouveau à nos yeux.

* **Motion n° 2020/O1/005** : déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : **Transfert à la Collectivité de Corse du service public de l'emploi**

Le Président TALAMONI

Deux mots et puis, Petr'Antone TOMASI donnera également son éclairage en complément.

Il s'agit d'une démarche importante qui a été lancée il y a plusieurs années aujourd'hui, qui consiste à demander la compétence globale de l'emploi.

Ceci avait été demandé par notre Collectivité, avait été relayé à l'occasion des réunions que nous avons eues avec le Gouvernement dès le début de l'année 2018. Pour l'instant, cette demande n'a pas rencontré davantage d'échos positifs que toutes les autres demandes que nous avons dirigées vers le Gouvernement dans de multiples matières.

Ce qu'il y a de nouveau, c'est qu'entre temps, le Gouvernement a proposé aux régions de droit commun de procéder à une expérimentation concernant le transfert du pilotage par Pôle emploi de la formation professionnelle. Ce transfert serait effectué à titre expérimental et initialement, il était prévu que 3 régions pourraient se positionner, pourraient être retenues pour cette expérimentation.

Il y a eu 11 régions de droit commun qui se sont positionnées et qui ont demandé à participer à l'expérimentation. 6, finalement, ont été retenues et non pas 3. La Collectivité de Corse qui n'est pas une région, qui est bien davantage puisque nous sommes censés avoir des compétences plus larges, il serait quand même assez paradoxal qu'elle ne puisse pas bénéficier de cette expérimentation.

Bien entendu, si demain nous devons être intégrés, ce que nous souhaitons, à cette expérimentation, cela ne répondrait pas à notre demande fondamentale qui est le transfert de toute la compétence emploi. Mais ça pourrait être, en tout cas à titre conservatoire, une démarche intéressante. Et puis bien entendu, il faudra revenir à la charge sur la demande qui est la nôtre au fond.

Voilà en quelques mots la philosophie de notre motion. Mais Petr'Antone TOMASI a sûrement un certain nombre de choses à ajouter à ce que je viens de dire.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Vous avez déjà dit beaucoup.

C'est un autre type de serpent de mer, on parlait du cerf, puisque je me souviens être intervenu sur ce sujet dès les premières semaines, les premiers mois de la première mandature nationaliste, après la victoire de « Pè a Corsica » en décembre 2015. Nous avons déposé une motion qui avait été adoptée de façon très majoritaire, au mois de mars 2016, à l'exception des votes du groupe communiste à l'époque qui s'y

était opposé et qui demandait le transfert de la compétence relative au service public de l'emploi et plus précisément, tout ce qui avait trait à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. C'était une démarche qui était cohérente avec un engagement politique, une vision politique visant à dire que cette Collectivité avait vocation à élargir son champ d'action.

C'était aussi une revendication qui s'inscrivait dans un constat que nous faisons de notre point de vue de rationalité et d'efficacité pour lutter contre ce fléau que constitue le chômage, le chômage de masse et parfois même, nous avons eu l'occasion d'en parler, le chômage de longue ou très longue durée.

Il nous semblait qu'il était important de rassembler en un même lieu des compétences qui étaient aujourd'hui éparses puisque Pôle emploi, bien sûr, accompagne les demandeurs d'emploi à un niveau qui est un niveau étatisé, à travers une politique qui est tournée vers le demandeur. Mais notre Collectivité a aussi des compétences à l'heure actuelle qui ont trait, directement ou indirectement, à la question du chômage et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ou à l'orientation : compétence en matière de formation professionnelle, compétence en matière d'orientation (on a d'ailleurs distribué un petit livret à cet égard), jusqu'à il y a peu, formation en matière d'apprentissage avec des chiffres qui sont des chiffres pour notre Collectivité assez satisfaisants, y compris au plan de l'ensemble des régions qui exerçaient ces compétences jusqu'au 1^{er} janvier de cette année (compétence qui nous a été retirée, ce que nous continuons à contester), et puis compétence en matière de développement économique avec un objectif ambitieux qui avait été fixé en termes de réduction de chômage de masse, à travers le vote du SRDE2I, à la fin de l'année 2016.

Nous pensions qu'il fallait à la fois que notre Collectivité puisse être efficace en termes de d'accompagnement du demandeur, mais aussi de le rapprocher de l'environnement socioéconomique pour lequel nous disposions déjà de compétences importantes.

Donc, il y a eu le vote de cette motion de façon très majoritaire. Ça correspondait aussi, il faut le dire, à un moment où le gouvernement socialiste de l'époque envisageait une première vague d'expérimentation qui finalement n'était pas allée au bout en matière de pilotage de ce service public, à un moment où des régions de droit commun, donc à compétences inférieures aux nôtres, s'étaient dites très motivées pour piloter une partie de cette compétence, voire même revendiquer un transfert intégral, je pense notamment à la région PACA ou à la région Nord-Pas-de Calais à l'époque qui l'avaient dit de façon très ferme.

Nous étions revenus à la charge à deux ou trois reprises à travers deux questions orales et une question écrite à ce sujet, afin de demander quelles étaient les suites données et afin aussi de redire, vis-à-vis de Paris, la volonté qu'était la nôtre de voir aboutir cette demande.

Donc, le Président de l'Assemblée l'a rappelé, le nouveau Gouvernement a rouvert la porte à une expérimentation au congrès de Bordeaux qui a eu lieu à l'automne dernier, suite à une prise de parole d'Edouard PHILIPPE, trois régions de droit commun, je le réprécise de nouveau, à compétences inférieures et à portée politique plus modeste vis-à-vis de la Collectivité de Corse, s'étaient dite très favorables et engagées dans la démarche. Trois nouvelles régions ont été sélectionnées et on fait connaître leur disponibilité afin d'expérimenter, non pas le transfert de la compétence, mais à tout le moins en tout cas de notre vue comme première étape, le pilotage d'un segment de la politique service public de l'emploi.

Il a été dit également au niveau du Gouvernement que cette démarche pourrait être le prélude à des transferts à la carte.

Donc, au motif de tout ce qui vient d'être dit, il nous semble qu'il est important que notre Assemblée réaffirme avec force et solennité sa disponibilité et sa volonté de pouvoir être partie prenante de l'expérimentation afin, dans un moment de crise sociale et économique sans précédent où la bataille pour l'emploi, la lutte contre le chômage de masse, de longue durée et un chômage pérenne est un objectif prioritaire de notre Collectivité, qu'il est important de pouvoir cheminer sur cette question.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la procédure pour les motions, c'est un pour, un contre, l'Exécutif et le vote. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Oui, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Evidemment, c'est pour, M. le Président, ne vous méprenez pas sur ma parole. Il y a une cohérence à faire cette demande puisque nous avons la formation. Je pense que si on veut être efficaces en matière de créations d'emplois, il faut avoir aussi la compétence. Je suis donc tout à fait favorable à cette proposition.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Apparemment, il n'y a personne qui se positionne contre. Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Bien sûr, tout à fait favorable, c'est dans la continuité de nos engagements depuis longtemps.

Simplement faire remarquer que nous continuons à avoir la compétence formation, mais nous avons beaucoup régressé sur l'apprentissage et dans des conditions inquiétantes et dangereuses.

Sur le transfert, vous rappelez les différentes motions, questions orales, interpellations... Je rappelle que c'est une demande que nous avons avancée de façon systématique à chaque occasion, y compris avec Mme GOURAULT, les quelques fois où nous avons pu la voir, de la même façon d'ailleurs que je l'ai répété au Premier ministre comme un des points sur lesquels on pouvait avancer vite et bien, sans se situer dans un cadre politique que nous appelons de nos vœux.

Cette motion viendra réaffirmer une position constante. De mon côté, avec Josepha GIACOMETTI, qui est plus particulièrement en charge de cette question, nous relancerons bien sûr le Premier ministre et la ministre compétente.

Un mot aussi pour vous dire que je pense qu'on aura une discussion sur les motions et les différentes typologies de motion, mais de façon générale, il y a un suivi très rigoureux des suites que rencontrent nos différentes motions. Elles sont systématiquement adressées au destinataire qu'elles concernent. Les réponses, lorsqu'elles interviennent, sont diffusées et il y aura l'objet d'une présentation exhaustive dans un rapport qui devrait être publié pour la session de juin, au même titre que les autres restitutions d'actes, de mandats, etc.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.³⁰

³⁰ Délibération N° 20/058 AC

POUR : « Corsica libera », « Femu a Corsica », « PNC », Pierre GHIONGA, Isabelle FELICIAGGI, (La Corse dans la république 2), Andà Per Dumane

NPPV : Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL (+ Pouvoirs Christelle COMBETTE et Marie-Anne PIERI).

Motion suivante. M. PAOLINI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2020/O1/008** : déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : **Projet de création du Museum d'Histoire Naturelle de Corse**

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, j'ai voulu au nom de notre groupe présenter cette motion dans un contexte où la conservation et la protection de la biodiversité est devenu un enjeu majeur. On en a parlé lors de cette session, on en a également souvent parlé lors des sessions précédentes dans cet hémicycle.

Au niveau des milieux insulaires, cette problématique est d'autant plus vrai, à la fois due aux pressions anthropiques croissantes, notamment en Corse avec la pression touristique, et due aux menaces grandissantes liées au changement climatique, on l'a encore vu récemment, avec les vents violents et en corollaire, les incendies qui ont ravagé notre environnement récemment.

Au niveau scientifique, la Corse est reconnue à la fois comme un territoire réservoir de la biodiversité méditerranéenne et aussi, les scientifiques la qualifie d'Elysée de la géologie pour sa richesse minérale.

A ce niveau-là, nous avons de nombreuses collections en Corse où ce patrimoine naturel qui a été constitué, notamment à l'office de l'environnement, par exemple, sur la flore ou sur les insectes, sur la faune par le travail du Parc, on en a parlé, sur les fossiles au niveau du musée de Sartène, ou encore par des privés, par des particuliers éclairés, par exemple, sur les minéraux, les roches, ou encore à l'université de Corse.

La problématique de ces collections, aujourd'hui, c'est qu'elles sont un peu éparpillées sur le territoire, peu valorisées et surtout pas conservées dans des conditions optimales au vu de leur qualité.

Mais aussi, et c'est peut-être le plus alarmant, de nombreuses collections sont aujourd'hui archivées à l'extérieur de l'île, à Paris au Muséum national d'Histoire naturelle, à Genève ou encore à Bâle.

De nombreuses villes ou régions françaises possèdent leur propre musée d'histoire naturelle. Pourtant, au niveau environnemental et au niveau de la biodiversité, elles sont beaucoup moins riches que la Corse. C'est le cas, par exemple, de Marseille, de Nice, de Nantes ou encore d'Avignon.

Par ailleurs, au niveau insulaire, la Corse est la seule île aujourd'hui en Méditerranée qui n'a pas son propre jardin botanique et un herbier reconnu au niveau international. Ce qui pose aussi des problèmes en termes de recherche et de développement. Des jardins botaniques, il en existe en Sardaigne, en Sicile, aux Baléares, dans toutes les îles de la Méditerranée.

Donc, pourquoi un muséum d'histoire naturelle en Corse ? Il y a plusieurs avantages à cela : compléter l'offre muséographique proposée déjà par les musées de la Corse, ce qui a fait l'objet de discussions hier dans notre hémicycle ; présenter à la fois la spécificité mais aussi la fragilité des écosystèmes insulaires ; sensibiliser le grand public et notamment les enfants à la richesse spécifique de la Corse ; et aussi, renforcer nos actions de recherche et de développement relatives aux ressources naturelles.

Par ailleurs, en fonction du choix du lieu de ce muséum, renforcer l'attractivité du territoire, notamment du centre Corse. Par exemple, à Corte, il y a une cohérence, le musée de la Corse, l'université et donc pourquoi pas ce projet de muséum.

Je sais que Josepha GIACOMETTI et François SARGENTINI qui sont les conseillers exécutifs référents en la matière, ont déjà beaucoup travaillé et réfléchi sur cette problématique-là, que des études sont en cours, mais j'ai voulu quand même dans le cadre de cette motion, prendre acte de la création de ce musée. Bien sûr, c'est un projet ambitieux, qui sera coûteux et qui ne peut pas s'envisager à court terme. Mais lancer les études nécessaires pour atteindre cet objectif à court ou moyen terme.

Si elle est adoptée par notre Assemblée, j'espère vivement que cette motion permettra de créer dans les prochaines années le muséum d'histoire naturelle de Corse, en mandatant le Président du Conseil exécutif à cet effet.

Pour notre part, nous restons convaincus qu'une telle structure est aujourd'hui devenue indispensable pour valoriser et protéger notre patrimoine environnemental.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Simplement, je vais demander à Hyacinthe VANNI de venir prendre la suite et je vais donner la parole à Pierre GHIONGA qui intervient, pour ? Contre ?

M. Pierre GHIONGA

Pour, bien entendu !

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

(M. Hyacinthe VANNI assure la présidence de la séance).

M. Pierre GHIONGA

Je voudrais féliciter Julien PAOLINI pour cette motion. J'avais travaillé sur ce problème quand j'étais en charge de l'office de l'environnement et j'avais envisagé de l'installer dans le siège futur de l'office de l'environnement.

Il y a des collections de pierres que possède par exemple le Professeur SPELLA-OTTAVIANI qui est extraordinaire et qui mérite d'être montrées au public. Un insectarium extraordinaire. Je vous invite tous à aller à Genève au jardin botanique où il y a un herbier de plantes corses qui remonte à 1650 qu'ils veulent nous donner, mais que nous n'avons pas les capacités actuelles de conserver.

Donc, ce projet, il faut le faire avancer. Je pense que nous serons fiers du résultat.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention contre ? Il n'y en a pas.
M. le Président.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette motion. Je pense que c'est un projet passionnant. Le Conseil exécutif et notamment François SARGENTINI, avec l'office de l'environnement, Josepha avec la question muséale, Lauda avec la jeunesse et moi-même et d'autres, nous sommes à votre disposition pour qu'on essaie véritablement dans ce cas comme

dans d'autres, de se servir de cette motion pour engager un processus qui soit un processus qui nous conduise vers une réalisation concrète. C'est un objectif qu'on peut valider ensemble.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.³¹

Motion suivante déposée par l'ensemble des groupes puisqu'il y avait un certain nombre de motions qui ont été fusionnées. On présente la motion à trois. Qui commence ? Anne, Dany et Chantal.

*** Motion n° 2020/O1/003** déposée par le groupe « Per l'Avvene » : **Demande de mise en œuvre de mesures spécifiques au bénéfice des IDEL, voire d'un statut dérogatoire**

et

*** Motion n° 2020/O1/006** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Soutien aux infirmiers libéraux**

et

*** Motion n° 2020/O1/010** déposée par le groupe « Femu a Corsica » : **Demande d'un statut dérogatoire au bilan des soins infirmiers**

Motions fusionnées en motion n° 2020/O1/012 déposée par l'ensemble des groupes

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Effectivement, la problématique du nouvel avenant des infirmiers libéraux nous a tellement choqués de manière unanime que, sans aucune concertation, plusieurs groupes avaient rédigé plus ou moins la même motion.

Nous avons donc travaillé suite à l'entretien que nous avons eu avec les porte-parole du « Cullettivu di l'infirmieri liberali corisi » en commission « santé », un peu plus tôt aujourd'hui, à la rédaction d'une motion commune.

³¹ Délibération N° 20/059 AC

La Caisse nationale d'assurance maladie a émis un avenant au contrat qui la lie aux infirmiers libéraux concernant le mode de travail, notamment pour les indemnités kilométriques et les personnes dépendantes, mais pas que.

Cet avenant change considérablement la manière de travailler des infirmiers puisque dorénavant, au lieu d'une démarche de soins infirmiers prescrite et remplie par un médecin régulièrement au cours de l'année, cet avenant met en place un nouveau dispositif appelé « le bilan de soins infirmier ». Nous ne rentrerons pas dans les détails, mais il s'agit d'un questionnaire en ligne rempli de manière automatique par des petites cases, « oui/non », « votre patient est-il mobile ? Oui/Non ». « Peut-il se déplacer ? Oui/Non », etc.

A partir des réponses cochées par les infirmiers, un algorithme détermine s'il s'agit d'une prise en charge légère, moyenne ou lourde.

Il nous semble que ce dispositif est particulièrement dangereux du fait qu'il déshumanise le patient et la relation entre le patient et le soignant, et du fait qu'il s'éloigne de la personne qui connaît le plus le patient, à savoir le médecin traitant.

D'autre part, il y a une modification importante de la manière de gérer les déplacements des infirmiers et de la manière de quantifier, de tarifer les prestations paramédicales des infirmiers.

A partir de ces modifications, nous voyons deux dangers majeurs pour la relation entre le patient et ces infirmiers. Le premier danger, comme je l'ai dit, une déshumanisation du traitement puisqu'un être humain rentre difficilement dans des cases et que l'algorithme va essayer de gérer les patients avec des cases, avec des 0 et des 1. Ça nous semble particulièrement inquiétant.

La deuxième difficulté, c'est le maintien de la personne âgée à domicile. En effet, le changement de gestion du patient lourd va rendre difficilement gérable pour un infirmier plusieurs passages et va donc mettre en danger la qualité des soins pour un patient et va aller à l'encontre de la politique que souhaite cette Collectivité de maintien de la personne âgée à domicile.

C'est pourquoi nous avons souhaité rédiger une motion de soutien au collectif qui s'est créé et aux infirmiers libéraux insulaires et d'autre part, une demande de statut dérogatoire qui permettrait d'adapter la cotation des soins infirmiers à l'insularité et aux particularités et de notre territoire, et de notre population.

Je vais vous lire la motion.

CONSIDERANT l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers,

CONSIDERANT que cet avenant comprend une nouvelle disposition : le Bilan de Soins Infirmier (BSI), déterminé par un questionnaire et un algorithme, qui prévoit, pour les soins liés à la dépendance des personnes âgées de 90 ans et plus, une rémunération non plus à l'acte mais au forfait quotidien,

CONSIDERANT que cette nouvelle disposition doit progressivement s'appliquer à tous les patients dépendants ou fragiles d'ici 2023,

CONSIDERANT que ce BSI ne permet pas la prise en compte des niveaux de dépendance et de prise en charge de manière précise et efficace, comme c'était le cas jusqu'à présent, et exclut de facto l'avis éclairé et spécialisé du médecin traitant,

CONSIDERANT que cette nouvelle méthode favorise une rupture du lien social et contribue à une déshumanisation de la profession,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur du BSI met donc en péril la profession des infirmiers libéraux et la prise en charge efficiente des patients,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur de cet avenant va à l'encontre totale des engagements et de la politique de la Collectivité de Corse en matière de santé, à savoir : la lutte contre les déserts médicaux, la prise en compte des difficultés d'accès aux soins, la défense d'une offre de soins de qualité, et le maintien à domicile des personnes âgées,

CONSIDERANT que les infirmiers libéraux, par leurs soins et dévouement quotidiens dans tous les territoires, constituent le lien permanent pour bien des personnes âgées, notamment dans l'intérieur et dans les zones de montagne, permettant le maintien à domicile avec un coût quotidien de prise en charge inférieur à celui des établissements de santé et des EHPAD,

CONSIDERANT que la Corse est un territoire majoritairement rural avec une population vieillissante, et un grand nombre de personnes sévèrement dépendantes - 4000 en 2015 et 5000 prévues en 2030 selon l'INSEE - devant bénéficier de soins infirmiers à domicile,

CONSIDERANT que, de par son insularité, son territoire majoritairement montagneux, sa faible démographie et son statut d'Île-Montagne, la Corse doit faire

l'objet d'une approche différente des territoires continentaux prenant en compte ses spécificités réelles,

CONSIDERANT qu'un Collectif des infirmiers libéraux corses - Cullettivu di l'infirmieri liberali corsi - s'est constitué et réuni le jeudi 6 février 2020 devant les CPAM de Bastia et d'Ajaccio pour alerter l'opinion publique et pour protester contre l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la Convention Nationale des Infirmiers et du BSI,

L'Assemblée de Corse AFFIRME solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.

APPORTE SON SOUTIEN aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.

DEMANDE qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.

Je vous remercie.

Mme Danielle ANTONINI

U Cullettivu di l'infirmieri liberali corsi a été reçu ce jour au sein de la commission des politiques de santé afin d'aborder les conséquences de l'entrée en vigueur d'un nouvel avenant à la convention nationale des infirmiers.

Si je devais résumer, je dirais que le forfait de soins promet un parcours compliqué, de nouvelles contraintes pour les professionnels de santé et pour l'accès aux soins de leurs patients. Le risque à terme, c'est de voir les patients les plus lourds et les plus isolés ne plus être soignés car non rentables.

En fait, le dispositif de plafonnement journalier des indemnités kilométrique, la méthodologie de zonage rénové et cette nouvelle prise en charge des patients dépendants sont peu adaptés à notre île et si le patient se dégrade, eh bien tant pis pour

lui. Les infirmiers libéraux ne prendront plus en charge car ils nécessitent de multiples passages chronophages et lourds physiquement.

Donc, l'accès aux soins des malades les plus dépendants sera ainsi compromis et laissant les familles dans les situations difficiles.

Pour nous, il s'agit d'une véritable atteinte à leurs droits. Nous le savons bien car nous le constatons tous les jours que les infirmiers libéraux jouent un rôle essentiels, notamment dans les zones rurales et montagneuses de notre pays et qu'ils doivent bénéficier d'un statut dérogatoire prenant en compte les spécificités réelles de notre territoire.

Il paraît donc important pour nous de les soutenir et de les accompagner pour l'obtention de ce régime dérogatoire. Il est d'ailleurs prévu une nouvelle rencontre avec le collectif en présence des représentants des caisses primaires et de l'ARS.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

En effet, lorsque j'ai commencé à travailler sur cette motion, je ne savais pas que mes collègues Mme ANTONINI, Mme TOMASI y travaillaient elles aussi. C'est pourquoi nous avons choisi de la fusionner, c'est dire combien l'ensemble des groupes, et le groupe « Andà per dumane » s'associe aussi, est solidaire des infirmiers libéraux.

Je voudrais rappeler moi aussi, mais ça a été dit, le rôle central des infirmiers dans le système de santé en général et dans le maintien des personnes âgées à domicile.

Ce BSI, Dany vous l'a expliqué, s'appuie sur un questionnaire qui évalue le degré de dépendance du patient et son niveau de prise en charge. Le forfait attribué au patient est calculé par un algorithme. Donc, c'est complètement aberrant.

Ce BSI n'est pas adapté à notre territoire et ne prend pas en compte les spécificités de la Corse et notamment du rural. A l'heure où l'on parle du maintien de la personne âgée à domicile, ce BSI est une erreur.

Les infirmiers, je voudrais le rappeler, sont indispensables. Très souvent, je l'ai dit tout à l'heure en commission, ce sont eux qui ouvrent la porte du patient le matin. Ils sont attendus et ce sont eux qui la referment le soir. Au-delà d'assurer leurs soins infirmiers, ils font le lien également avec la famille et avec le médecin traitant.

Ce BSI déshumanise la profession, ça a été dit, au lieu de la valoriser. Je voudrais dire en tant qu'infirmière, car au-delà d'être élue, je suis infirmière, la fonction d'infirmière diplômée d'état n'a jamais été beaucoup valorisée.

Donc, ce nouveau mode de calcul, les indemnités kilométriques, risque d'impacter le patient, comme l'a dit Dany, il va recevoir peut-être le soin le matin et pas le soir. C'est quelque chose que l'on ne peut pas accepter.

C'est pourquoi, nous vous demandons collectivement de soutenir cette motion et de soutenir le collectif des infirmiers libéraux en Corse.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je crois que Fanfan BENEDETTI va dire un mot.

M. François BENEDETTI

Juste un mot.

Je vais d'abord m'associer à cette motion. Je n'ai pas fait de motion parce qu'il y avait déjà trois motions déposées. Donc, j'ai demandé à m'associer. J'ai participé à l'élaboration avec mes collègues des différents groupes.

Il est certain qu'on est toujours à courir après les dérogations. On a des lois nationales qui sont faites en général dans les bureaux parisiens, qui ne sont pas du tout adaptées à la Corse, même aux autres provinces, mais à la Corse en particulier. On l'a vu au niveau du budget quand on parlait de dépendance fiscale, dépendance économique qui contraignent les budgets sur le développement et l'investissement. On l'a vu avec l'histoire des écotaxes, on ne peut pas engager des législations pour sanctionner un certain nombre de comportements qui ne sont pas adaptés à la Corse. Et, on le voit aujourd'hui, comme depuis des années, au niveau de la santé où on impose des réglementations qui ne sont pas du tout du tout adaptées à la Corse.

Là, non seulement on porte un coup bas à la profession, indépendamment de leur côté matériel, la qualité du travail qu'ils doivent remplir n'est plus la même, la passion qu'ils mettent au quotidien et je dirai même, plusieurs fois par jour, des fois la nuit bénévolement, se perd. On ne peut plus travailler dans ces conditions-là. C'est un coup mortel pour les personnes âgées parce que vous avez des gens âgées qui vont être à l'abandon, qui vont être contraints parfois de ne plus faire appel aux soins. Il y a un renoncement global qui va se faire et on tombe vraiment dans une catastrophe.

Il faut absolument que l'ensemble des groupes, et c'est ce qui s'est fait aujourd'hui, ce qui se fait de manière régulière en matière de santé, il faut vraiment obtenir une législation qui soit propre à la Corse. Chaque fois qu'on a une discussion avec les caisses primaires d'assurance maladie, ils disent « vous avez raison, mais on ne peut pas les faire parce que ce n'est pas nous qui faisons les lois ». On le voit régulièrement.

Je pense qu'à un moment donné, il faut qu'on arrive à imposer à l'Etat de faire transférer un certain nombre de compétences qui vont permettre à la Corse de vivre, de travailler et de créer une économie viable. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre GHIONGA va aussi dire un mot en tant que médecin.

M. Pierre GHIONGA

En tant que médecin, mais surtout, notre groupe aussi a participé à cette motion de manière active.

Je vais vous dire, ce qui est le plus grave dans cette histoire d'avenant, il y a les infirmiers, c'est vrai, leur profession risque de disparaître, c'est sûr. Mais c'est surtout la transformation d'un acte médical en acte médicosocial, ce qui veut dire qu'il va être sous-côté et il va être transféré aux collectivités locales. C'est ça le risque. Une toilette ne va plus être payée par les caisses. On va dire que c'est une aide-ménagère qui va le faire et ça va être payé par l'APA. Le risque est là.

Deuxième risque pour les patients, ils vont être moins bien pris en charge et derrière aussi, il y a tous les loups qui sont après l'or gris, qui viennent camouflées en associations, récupérer notre argent. N'oubliez pas cela, il y a ça derrière.

C'est pour ça que moi, j'ai demandé, comme Fanfan, vous connaissez mes idées extrêmes, le transfert de la compétence sanitaire à la Corse. C'est le seul moyen d'arriver à nous préserver de ces dangers.

Vous aurez bientôt à vous poser une question : les difficultés des cliniques en Corse et beaucoup de groupes financiers qui veulent monter un hôpital privé.

Actuellement c'est nous qui maîtrisons les hôpitaux privés, vous avez des gens aux dents longues qui arrivent, donc méfiez-vous, et peut-être que le transfert de la santé à notre Collectivité serait un moyen de nous préserver de cela.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Le Président SIMEONI

En synthèse, il y a eu cette mobilisation exemplaire des infirmières et infirmiers libéraux, ils sont mobilisés in Bastia, in Aiacciu, beaucoup de monde, ce sont quand même des garçons et des filles qui sont très présents sur le terrain, en ville bien sûr, mais également dans le rural et en montagne où ils jouent un rôle irremplaçable.

Rappeler quand même que c'est un accord de branche, donc c'est interne dans la discussion avec les caisses d'assurance que les choses se sont réglées, que ça a été validé par les principaux syndicats, ce qui montre bien aussi qu'à un moment donné, dans un ensemble très vaste, nos difficultés et spécificités ne sont pas forcément prises en compte, parce que ce qui a été signé n'a pas que des mauvais aspects, mais par contre ça cumule les inconvénients et les effets pervers pour la Corse, ça c'est évident.

Donc, mobilisation des infirmières et infirmiers libéraux.

Deuxièmement : réactivité de l'ensemble de la classe politique, puisqu'il faut le redire, ça été dit, tout le monde ensemble et séparément avait pris l'initiative de recevoir et de soutenir. Je rappelle que dès aujourd'hui le collectif a été reçu et par la commission santé présidée par Dany ANTONINI et par Bianca FAZI, Conseillère exécutive, plus directement en charge de cette question.

Troisième niveau, il y a désormais un mandat, sous réserve du vote par l'Assemblée de Corse mais je pense que ça sera le cas, il y a un mandat pour discuter, ces discussions ont d'ores et déjà commencé avec l'ARS, dont je dois dire que la

directrice générale a été totalement à l'écoute. Le chemin techniquement n'est pas facile, on va essayer de travailler, y compris sur la question du zonage, etc.

J'espère que nous allons trouver une solution, et ça sera en concertation bien sûr permanente avec l'Assemblée de Corse et vous serez tenu strictement informés.

Dernier point, sur la réflexion globale de la santé, sur la santé publique et la santé en général en Corse, de toute façon on va être rattrapé, comme l'a dit Pierre GHOINGA, par un certain nombre d'évidences, y compris économiques. Hier on a parlé du budget, les dépenses à caractère social assumées par la Collectivité de Corse vont croître de façon exponentielle dans les années à venir, c'est mathématique, avec une population qui est vieillissante, avec ces prestations qu'il convient d'assumer de plus en plus sans qu'on nous transfère les recettes correspondantes, nous allons nous trouver dans un gap qui va devenir infranchissable. Premièrement.

Deuxièmement, la situation des hôpitaux publics : on a inauguré la dernière fois, on était heureux de le faire, un bâtiment rénové à Corti. C'était un acte de foi. Vous savez dans quelle situation se trouvent aujourd'hui les hôpitaux publics en Corse, une situation qui est extrêmement inquiétante, avec la quadrature du cercle, puisqu'en gros on est avec une dette qui est une dette qui est l'équivalent de celle des pays africains dans le domaine économique, donc qui n'a pas plus aucune réalité avec les capacités contributives des établissements, avec des conséquences qui sont catastrophiques, avec une dégradation des conditions d'accueil des malades et de leurs familles, malgré la qualité de l'engagement de la communauté hospitalière, avec une difficulté structurelle à rentabiliser, avec un coefficient géographique qui a été insuffisamment revalorisé, avec des fournisseurs qui ne sont plus payés ou qui sont payés dans des délais tels que ça devient totalement insoutenable. Donc, ça c'est terrible.

Quatrièmement, on voit bien qu'il y a des fleurons de la médecine privée ou des établissements privés qui sont en train de disparaître et on sait que dans le champ du social, du médicosocial et de la santé, y compris de la santé dans le domaine privé, il y a aujourd'hui des logiques qui sont des logiques capitalistiques, qui dépassent de loin la Corse et que l'on va être forcément soumis à la convoitise d'opérateurs extérieurs.

Donc, quand on a dessiné tout cela, on se rend compte que là-aussi on a une urgence qui est une urgence absolue. On a bien conscience aussi de la complexité de l'équation parce qu'on sait que ces problèmes-là se posent à l'échelle de la France tout entière et que l'on est dans un système qui est à bout de souffle. A nous de réfléchir.

En tout cas, pour ce qui concerne les infirmières et infirmiers libéraux, je crois que nous avons montré que nous étions réactifs, montrons maintenant nous savons être convaincants.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³²

On passe à la motion suivant :

* **Motion n° 2020/O1/004** déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Lutte contre les incendies : Demande de moyens aériens basés en Corse de manière permanente.**

Vous avez la parole.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Président. C'est une motion, en effet, qui concerne les incendies et qui a pour objectif de demander des moyens aériens de manière permanente sur le sol chez nous en Corse.

La Corse brûle, plusieurs incendies depuis quelques jours qui nous ont traumatisés, notamment l'incendie dévastateur qui a démarré le 4 février en Alta-Rocca, à Quenza, et qui a rejoint Solaro, en détruisant près de 4 500 hectares de forêt.

Lorsque j'ai déposé cette motion en début de semaine, le feu était fixé, malheureusement les vents de la tempête Ciara ont ravivé les flammes dévastatrices.

Je voulais saluer à travers cette motion aujourd'hui, l'ensemble des pompiers pour leur mobilisation sans faille, les SIS 2A et 2B, les FORSAP, l'ONF, la Sécurité civile, les renforts venus du continent, notamment le COGEFO (le commando feux de forêts).

³² Délibération N° 20/060 AC

Le relief et la géographie de la forêt de Bavella font que l'incendie est en milieu difficile. Bavella est un écrin environnemental. Le député COLOMBANI hier disait que pour les Corses, Bavella c'est un peu Notre-Dame de Paris.

Cette motion, que je vous présente aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité d'une délibération, la délibération 17/380, je vous l'ai mise en annexe, de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 qui avait été déposée par mon collègue Xavier LACOMBE, qui avait été votée à l'unanimité, et qui demandait à ce que la Corse soit dotée de bombardiers d'eau à Ajaccio et Bastia. Donc ça, c'était en 2017. Trois ans plus tard, on en est toujours au même point...

C'est pourquoi, nous voyons avec ces nouvelles catastrophes qu'il conviendrait aujourd'hui d'associer à cette délibération, et je vais vous lire le dernier considérant :

« Il conviendrait d'associer d'une part, la base de Solenzara, centrale géographiquement, qui accueille déjà les moyens aériens de lutte contre les incendies en période estivale, que l'été la base ne fonctionne pas et est disponible pour accueillir les bombardiers, sans risque qu'il y ait du retard au décollage, contrairement aux aéroports civils où les avions de ligne sont prioritaires.

On voudrait y associer aussi, d'autre part, l'aérodrome de Tavaria, à Propriano, dont la mise en conformité ne nécessite que quelques aménagements peu coûteux, pour en faire, pourquoi pas, une base d'accueil (la piste est de 1400 mètres) des moyens aériens, sans poser de problème à l'aviation commerciale ou militaire ».

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers collègues, que l'Assemblée de Corse déplore, cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écrin environnemental, dont je vous ai parlé.

Nous saluons la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent, je l'ai dit.

Et, je réitère à travers cette motion, avec force et détermination, les termes de la délibération du 27 octobre 2017 en « réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardiers d'eau sur le territoire insulaire, afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse (avec le concours des services d'incendie et de secours), je verrai avec mes collègues, afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à

doter notre nouvelle Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente ».

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, une intervention des Présidents des SIS sûrement ?

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

Juste pour bien que bien sûr nous partageons la motion de Mme PEDINIELLI, mais pour dire qu'aussi bien le Président ARMANET que moi-même, avons rencontré à plusieurs reprises les différents préfets de l'île, nous avons rencontré des ministres, nous avons rencontré Mme GOURAULT, à qui nous avons fait toujours la même demande. Bien sûr, nous n'allons pas la lâcher, nous allons continuer à porter notre demande au plus haut niveau. Nous avons rencontré la Sécurité civile.

Alors, je dirai que l'argument que met en avant la Sécurité civile et l'Etat, c'est souvent un problème de maintenance des avions. Est-ce que les bases sont adaptées pour recevoir ces avions ? Est-ce que ces avions peuvent rester un certain temps sur notre île ? C'est une discussion qu'on va avoir, qui va se poursuivre. Le Président ARMANET avait proposé une base, je dirai, européenne au niveau des incendies, et je pense qu'il pourra en parler de suite.

Mais ce qu'il faut savoir, c'est que les SIS sont intervenus à plusieurs reprises et vont continuer à travailler là-dessus.

Donc, nous partageons votre motion bien entendu, et nous sommes enclins à créer un groupe de travail là-dessus, mais sachez qu'on ne lâchera pas l'affaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Guy va dire un mot.

M. Guy ARMANET

Merci Président.

Bien évidemment, on ne peut que s'associer à cette motion puisque c'est une requête, je dirai, permanente que nous avons maintenant depuis quatre ans, auprès de tous les services en expliquant qu'effectivement il est important aujourd'hui d'envisager ce qui pourrait se faire chez nous en Corse, puisqu'on sait que la doctrine nationale consiste à l'attaque de feux, et l'attaque de feux c'est souvent les 20 premières minutes que ça se joue. Et effectivement, en ayant des bombardiers d'eau positionnés à Ajaccio et Bastia ou à Solenzara, pourquoi pas, nous permettrait de rayonner plus facilement sur l'intégralité du territoire et d'intervenir rapidement.

Alors, mon homologue Ajaccien, Pierre, vient de le dire, on évoque à chaque fois la maintenance des avions pour la partie hivernale, mais quoi qu'il en soit aujourd'hui, on ne peut plus se satisfaire de cette réponse-là puisqu'on se rend bien compte que le dérèglement climatique nous amène à avoir des feux quasiment plus importants hors période estivale qu'en saisonnalité.

Donc, je pense qu'il y a une réflexion à mener et je pense que s'il faut constituer un groupe de travail qui peut nous donner davantage de force, on est prêt bien évidemment à s'y joindre et à accompagner la démarche.

En tous les cas, on est extrêmement favorables à ce que cette réflexion-là ait lieu, et j'avais été jusqu'à proposer aussi que la Corse soit une base avancée de la Méditerranée pour pouvoir desservir le pourtour Méditerranéen au-delà de la Corse, mais que les avions soient basés et stationnés chez nous. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. le Président, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

C'est un combat que nous continuerons à mener avec malheureusement la légitimité supplémentaire donnée par cet incendie. Donc, bien sûr, tout à fait favorable.

Dire également, et vous l'avez entendu sur les ondes, le Préfet de Corse a dit qu'il comprenait cette demande et qu'elle lui paraissait légitime. Alors, ça ne préjuge pas de ce que sera la décision, nous le savons depuis longtemps, nous l'avons répété. Par contre, ce qui est vrai, pour avoir échangé avec lui et il m'a autorisé à en faire part, c'est qu'il est tout à fait prêt à discuter avec nous et à relayer nos demandes au plus haut niveau.

Donc je pense que le fait qu'il y ait un groupe de travail de l'Assemblée de Corse, que les SIS continuent de s'engager, que le Conseil exécutif, bien sûr, porte cette demande et qu'il la porte avec l'Assemblée de Corse, va nous permettre de créer les conditions optimales pour essayer d'aboutir le plus vite possible.

C'est un enjeu majeur. Maintenant la session est pratiquement terminée, c'est vrai que j'avais préparé avec le soutien de la direction compétente, la Collectivité de Corse et les éléments que m'ont communiqué les Présidents et directeurs des deux SIS, j'avais prévu d'exposer un bilan sur les différents feux et notamment sur le feu de Quenza, ensuite de Solaro et puis à la fin de Sari, malheureusement. Donc, ça ne s'y prête plus, il est tard, mais je ferai sans doute une note que je vous communiquerai, notamment sur la façon dont le feu a progressé, sur le bilan final qui fait état d'une superficie touchée de plus de 4 600 hectares, c'est énorme ! Il faudra expertiser les dégâts, on espère qu'ils ne seront pas aussi irréversibles que ce que l'on peut craindre, en tout cas dans un certain nombre de zones, là où le feu est passé de façon assez superficielle et rapide.

Par contre, lorsqu'il avait le vent dans un sens ascendant et lorsque les arbres ont été embrasés, là malheureusement il faudra attendre longtemps avant que ça ne revienne.

Dire également qu'on est passé là-aussi tout près de la catastrophe, notamment 6 FORSAP qui se sont retrouvés à un moment donné isolés par le feu et qui n'ont dû leur salut qu'à une zone qui était une zone rase, ils ont été finalement légèrement intoxiqués par les fumées, rien de plus, mais on aurait pu avoir une catastrophe.

Et je termine, on l'a évoqué également en présence du Ministre CASTANER, on n'ose pas imaginer ce qui pourrait se passer si un feu de cette ampleur naissait en période estivale, au moment où il y a des randonneurs, au moment où il y a des gens qui font du canyoning, etc., et a fortiori dans des zones qui ne sont pas desservies par la téléphonie mobile, qui sont des zones blanches en matière de télécommunication.

Donc, de ce côté-là également, nous avons accéléré pour que malgré les contraintes imposées par la DREAL, que l'on comprend sur le principe, on puisse aller beaucoup plus vite. Et, je crois pouvoir vous dire que la volonté partagée, c'est qu'avant cet été, la Restonica et le Cirque de Bavella soient desservies par des pylônes qui permettront de la couvrir téléphoniquement.

Donc, on va mettre le paquet là-dessus et nous vous tiendrons strictement au courant.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Je crois que Fanfan veut dire un mot.

M. François BENEDETTI

Si M. le Président de l'Exécutif le permet, je voudrais juste dire deux mots.

Evidemment je soutiens cette motion à 100 %. Le problème c'est que quand ces feux démarrent avec des vents à 150, voire 200 km/heure, on a peu de possibilité de faire intervenir les moyens aériens, que ce soit les hélicoptères pour repérer les zones, que ce soit les canadiens, les Tracker malheureusement ils sont cloués au sol pour des problèmes mécaniques.

Maintenant, moi je pose la question de savoir si on ne peut pas renforcer la prévention, multiplier les moyens qu'on pourrait donner aux communes, aux intercommunalités, à toutes les structures propriétés des forêts, etc., pour travailler en amont et éviter ce genre de départ de feu qui devient catastrophique.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³³

Merci. La motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/007** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et à laquelle s'associe le groupe « Femu a Corsica » : **Revalorisation de la prime du feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels.**

Vous avez la parole.

M. Pierre POLI

Motion d'actualité, M. le Président. Motion qui impacte les deux SIS.

³³ Délibération N° 20/061 AC

CONSIDERANT que le 28 janvier 2020, Christophe CASTANER, Ministre de l'Intérieur, a répondu favorablement aux revendications des sapeurs-pompiers professionnels, en grève depuis 8 mois,

CONSIDERANT que ce dernier a annoncé la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels ; principale mesure défendue par les syndicats, mettant ainsi fin à 8 mois de grève nationale,

CONSIDERANT que cette prime de feu, prenant en compte la dangerosité du métier des sapeurs-pompiers, sera reconsidérée à la hausse et évoluera de 19 % à 25 % de leur traitement indiciaire brut, avant l'été 2020,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur a annoncé que ces dépenses incomberaient aux collectivités locales,

CONSIDERANT que dans le contexte budgétaire actuel, une telle augmentation représenterait une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros entièrement à la charge des SDIS et donc des départements, des communes et des intercommunalités,

CONSIDERANT que pour les SIS 2A et 2B, cette revalorisation constituerait, suite aux premières estimations, 800 000 euros de dépense supplémentaire annuelle et qu'une telle charge n'est pas supportable,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur avait pris l'engagement, devant la Conférence des financeurs des SDIS et l'Association des Maires de France, que toute dépense supplémentaire devait s'accompagner de moyens complémentaires de la part de l'Etat,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels ; revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.

DEMANDE à l'Etat de s'impliquer aux côtés des collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux collectivités concernées et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci Président.

Je m'associe bien évidemment à cette motion, vous l'avez compris, il est toujours beaucoup plus facile d'accéder à certaines requêtes lorsque ce sont que les autres qui payent.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

M. Pierre GHIONGA

Et les bénévoles dans cette histoire ?

M. Hyacinthe VANNI

Les volontaires, donc.

M. Guy ARMANET

Vous parlez des volontaires qui sont rémunérés, il n'y a pas de bénévoles chez les pompiers.

M. Pierre GHIONGA

Est-ce qu'ils ont droit à la prime ?

M. Guy ARMANET

Je pense que ça englobe... Vous savez que le système français repose sur 80 % de pompiers volontaires. Donc, pour moi oui.

(Brouhaha - Pierre GHIONGA inaudible)

Là vous parlez des doubles statuts qui ne sont pas cumulables.

M. Hyacinthe VANNI

Président ?

Le Président SIMEONI

Favorable, bien sûr.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, on met aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁴

On passe à la motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/009** déposée par le groupe « Femu a Corsica » :
Reconstruction du pont de la Funtanella (Calacuccia).

Le Président SIMEONI

« E Funtanelle ». U cumincemu micca !

M. Hyacinthe VANNI

Donc, je rectifie « Reconstruction du Pont E Funtanelle » !

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Erreur stratégique ! « E Funtanelle », exact.

Donc vous savez que la tempête Fabien a touché la Corse et que dans la nuit dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019 elle a atteint son point culminant ; la crue du Golu a contraint EDF à ce moment-là, exploitant du barrage, à évacuer d'importants débits.

³⁴ Délibération N° 20/062 AC

Donc, suite à cette manœuvre les Niulinchi ont constaté que le fameux pont du XVème siècle, « E Funtanelle », était emporté par les eaux balayant ainsi 600 ans d'histoire.

Donc, le directeur de cabinet d'EDF a communiqué en expliquant que le débit évacué était égal au débit entrant, nous considérons qu'il est difficile d'affirmer que les systèmes d'évacuation n'augmentent pas l'impact de la crue à l'aval du barrage.

Considérant que le pont de « E Funtanelle » est un ouvrage exceptionnel du XVème siècle, doté de 4 arches justement et qui a notamment permis pendant des siècles aux bergers niulinchi de franchir le Golu durant la muntagnera,

Considérant également que ce pont faisait partie du patrimoine bâti du Niolu et de la Corse, et qu'il doit par conséquent impérativement être reconstruit,

L'Assemblée de Corse, à travers nous, demande qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manœuvres de vannes effectuées lors de la crue, soit fournie par l'exploitant au Président de la communauté des communes Pasquale Paoli ainsi qu'aux maires des communes situées le long du Golu.

L'Assemblée de Corse, souhaite également que la direction d'EDF recherche, en concertation avec la Collectivité bien sûr, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont et mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF.

Je voudrais conclure par une lecture d'une petite strophe di una vocera, una puesia ch'hè stata scritta st'inguernu pè Ghjuvan-Luca, chì ghje un professore di filosofia in Bastia, mà Niulinchu è pueta. Ghjuvan-Luca LUCIANI ch'hà scrittu un picullu passaghju :

« Maladettu lu matrale cu la so bocca furiosa
Chì strattiava lu so male incu l'idea ritrosa
Di lampà quellu travagliu di sta ghjente laburiosa ».

Eccu ci !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. C'hè sicuramente un Niulinchu chi vole di qualcosa ? No, allora u Presidente, chì ghjè Niulinchu.

Le Président SIMEONI.

Ammè.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, aghju da mette à u votu sta muzione.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁵

Merci. Nous passons à la motion suivante :

* **Motion n° 2020/O1/011** déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Femu a Corsica », le groupe « Partitu di a Nazione Corsa » et le groupe « Corsica Libera » : **Avenir du réseau CANOPE de Corse (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques).**

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

M'aghju da spiccià perchè aghju una respunsabilità pisiva : aghju ricevutu parechji missagi pà dì mi « spiccià ti ch'avemu appuntamenti pà San Valentinu stasera »... Ancu à l'Esecutivu, anu mandatu i missaggi ! Dunque...

Ghjè l'ultima muzione, mi spicciu.

Una muzione nant'à l'avvene di a reta CANOPE. Pensu chì tuttu u mondu a sa, mà l'aghju da ramintà quantunque.

CANOPE, chì ghjè ? Ghjè una reta chì dipende di una struttura amministrativa, pedagogica chì dipende di u Ministeru di l'Educazione naziunale, chì hà pà missione, frà altru, l'attrazzera, a creazione pedagogica, l'attrazzera di tutti i studii, pà a prima zitellina, pà tutti l'arnesi pedagogichi d'amparera, di diffusione, di sparghjera.

A u livellu pedagogicu, ghjè una struttura chì si ritrova dapertuttu in Francia è u fattu si stà chì in Corsica, hà pigliatu u versu di travaglià assai nant'à a lingua corsa. E

³⁵ Délibération N° 20/063 AC

vulia di chì CANOPE ha fattu un travagliu dipoi parechji anni, un travagliu trimendu, à prò di a lingua corsa.

Dunque CANOPE, ghjè sa struttura pedagogica, mà ghjè dinò omi è donne, sò 20 in Corsica à travaglià nant' à a reta CANOPE di Corsica. Unipochi sò quì, ind'è a tribuna, è e vuria salutà in modu amicale, cu u nostru sustegnu nant' à sa difesa di CANOPE.

Sò 2 siti, Aiacciu è Bastia. E chì si passa avà ? Avemu parechji segni chì ci dicenu chì u Ministeru di l' Educazione naziunale vole scioglie, vole sfà sta reta quì di CANOPE, pà rimandà (ùn si sà micca troppu esattamente, ùn emu miccu tutte l' infurmazione precise) u persunale è e missione à u Ritturatu, mà incu missione sviate avà, chì sarianu piuttosto versu u numericu.

Dunque, l'aghju da fà à l' accortu.

Noi semu appena stanchi. Ci tocca ogni volte à battè ci pà affari chì viaghjanu. E noi, quì, ùn dumandemu micca qualcosa in più nant' à stu cartularu quì, vulemu di semplicamente chì CANOPE, dipoi unipochi d'anni face un travagliu magnificu à prò di a lingua corsa è à prò di a pedagogia in modu generale in Corsica. E ùn pudemu micca accittà chì st'arnese quì sia scioltu, sia sfattu cusì, senza avè infurmazione, soprattutto chì à daretu c'hè un sapè fà.

E vurrìa aghjustà dicendu chì su sapè fà quì hè statu cuntrattualizatu ind'è u « Contrat de plan Etat/Collectivité » pà u periudu 2015 -2020.

Dunque, se noi, a Cullettività, in modu generale a Corsica, ùn emu più sta struttura quì pà u prossimu cuntrattu di pianu, hà da pone assai assai prublemi pà mette in ballu a nostra pulitica à prò di a lingua corsa, à prò di i zitelli, à prò di i ciucci, à prò di e ciucciaghje è à prò di a pedagogia in modu generale.

Dunque, noi ciò che no dumandemu ghjè, sott'una forma o un'antra, ùn semu micca liati in se stessu à u siglu CANOPE, nanzu ghjera u CRDP. Mà dumandemu à a nostra assemblea, se vo vutate sta muzione, vi ramentu di ramintà in modu cullettivu u fattu che no semu liati à a struttura CANOPE, chì n'avemu bisognu è dumandemu à l'Esecutivu veramente di chere, di dumandà tutte l' infurmazione pussibile è d'andà a neguzazione incu u Ministeru di l' Educazione naziunale pè sapè à ciò chì ne semu nant' à sa struttura quì che no vulemu mantene.

Vulia aghjustà, pà compie, ch'avemu in s'assemblea quì, ghjà ricevutu qualchi settimana fà i parsunali di CANOPE. C'eranu l'inseme di i gruppi rapresentati è

a sò chì in cummissione permanente, omancu per avà, u gruppu Corsica Libera è u Partitu di a Nazione Corsa avianu dumandatu d'esse associi à sa muzione, ciò chì Femu a Corsica di sicuru avia accettatu. Mà se l'altri gruppi si volenu aghjustà, sarà incu un grande piacè.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià Rumanu, chè statu cortu, precisu. Una parolla detta da Vanina.

Mme Vanina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Eiu ringraziu di sicuru à Rumanu è a u gruppu Femu a Corsica pà a prisenazione di sta muzione.

Mà eiu vuliu ghjustu purtà una precisione. Di sicuru, vistu ch'ella hè stata detta in cummissione permanente, u nostru gruppu semu d'accunsentu è felice, truvemu què nurmale d'esse associi à sa muzione, postu chì l'avemu detta di manera chjara è a u parsunale di CANOPE, è à quelli chè no cunniscemu, è cunniscemu u so travagliu di terrenu ch'elli faceni dapoi anni è anni.

Di sicura, i sustiniamu è di st'arnese quì n'avemu bisognu, mà ghjustu ramintà, è Rumanu a sa, chì a cummissione «Lingua», certi parsunali di CANOPE venenu à spessu è sò associi à u travagliu di a cummissione «Lingua», è avemu travagliatu cun elli ghjustu à puntu annant' à parecchje manere di prisenà l'arnesi, micca sola ind'è e scole, mà ind'è e ciucciaghje.

Dunque hè vera chì ci seria piaciuti è avariamu truvatu nurmale chì a cummissione sia associa dinò à a muzione. Mà continueremu incu elli, è incu voi chì partecipate à a cummissione, à travaglià incu u parsunale di CANOPE nant' à d'altre manere di pudè tramandà dunque è u so travagliu, è di pudè fà scopre l'arnesi ch'elli producenu tutti l'anni, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, cume ind'è e scole.

Eccu. Ghjè ghjustu sta precisione chì vulia purtà à nome dunque di a cummissione «Lingua».

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

On n'avait pas prévu de débat sur cette motion, mais je vais exceptionnellement donner la parole deux minutes à Anne.

Mme Anne TOMASI

Un sò mancu sicura d'avè bisognu di duie minuti.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Ghjustu una parolla pè di chì, bella sicura, simu d'accordu cù sa muzione. CANOPE, ghjè un arnese più ch'impurtante pè a lingua corsa. E dicu què à tempu cume membre di a cummissione « Lingua » è cume insignente.

L'arnesi di CANOPE, si ne ghjovanu i professori è tutti i ghjorni da e ciucciaghje à a scola materna, è sinu à u liceu. Hè impurtante assai è ùn vecu micca cumu puderemu fà avanzà l'insignamente, è soprattuttu in lingua corsa, senza st'arnese impurtante ch'ellu hè CANOPE.

Eccu. A ringrazià vi.

Mancu una minuta !...

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, Mme SANTUCCI une minute, comme Anne TOMASI, exceptionnellement.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Je vais avoir besoin de deux secondes, Président.

Simplement pour dire que tout est important dans cet hémicycle : la défense des SIS, c'est important ; les moyens aériens en Corse, c'est important, tout est important !

Et, cette motion-là elle est primordiale, parce que si on accepte ça, et je pense que si on ne bouge pas et si on ne se met pas en mouvement, c'est, je vous le dis, la mort, un, de la langue corse dans l'Education nationale, c'est programmé, c'est fait, c'est acté, il y a des déjà des feux qui sont au rouge ; et deux, c'est la mort aussi des productions pédagogiques pour l'enseignement en général.

Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, le Conseil exécutif.

M. Xavier LUCIANI.

L'aghju da dì in francese o in corsu ? Cum'ella vi pare.

A me mi pare interessante, impurtante ancu, di dà unepochi di precisione nant' à u cuntestu.

Romain l'hà ricurdata, ci simu vistu incu l'amichi quassù, amicu di prumuzione di Scola nurmale, u salutu, è ancu l'altri. Ci simu vistu à l'occasione di a sessione di dicembre scorsu incu tutti i gruppi, l'hai detta, è aviamu decisu tandu di scuntrà a Rettrice. I sindacati, c'hè un sindacalistu quassù dinò, anu scontru incu CANOPE a Rettrice dinò. Per avà l'affare hè sempre appena in ballu, mà senza risposta pusitiva. In tutti i casi, ùn emu micca avà a certezza di un'evoluzione favurevule à a situazione. Eccu.

Noi l'emu scontri tutti per contu nostru.

Secondu puntu. Eiu aghju dumandatu, 15 ghjorni fà, un appuntamentu pè tutti i presidenti di gruppi, postu chì tuttu u mondu hè d'accunsentu tandu per sustene. Dunque, eiu prupongu a data ch'ella hà pruposta ella : u 5 di marzu à 11 ore. Aspettu i 6 presidenti. L'aspettemu noi quì, l'aghju invitata quì, à nome di l'Esecutivu, pè ricevela quì incu u Presidente di l'Assemblea, u Presidente di l'Esecutivu è i presidenti di i gruppi.

Pensu chì ghjè impurtante di fà la vene quì per dì li : guardate, puliticamente, è cum'ella a dicia Anne-Laure, simu in tracce di campà una situazione chì ghjè a più pessima pussibile : a riforma di u baccu, a riforma di u liceu, tutti sti punti cusì unu appressu à l'altru, sò in tracce di mette ci a prugrammazione di a cundannazione à morte di a lingua.

L'emu detta, l'emu ripetuta. Ind'è u frà tempu, c'hè statu quantunque unepoche di mosse sindacale, assuciative. Un aghju micca dì tuttu ciò che n'emu fattu, mà tutti quante no simu, simu in tracce avà di fà di manera o mancu di cercà di parà sti colpi quì.

Per CANOPE, hè impurtante di dì la, è l'ete detta, tutti sti documenti pedagogichi, l'arnesi, ghjè un arnese chì per noi hè indispensabile à l'amparera di a lingua corsa. Se dumane sparisce sta struttura, semu in periculu di morte perchè ùn ci serà più u puntellu pedagogicu, tutti sti punti chì ci ghjovani à tutti per amparà u corsu, ch'ellu sia ind'è e ciucciaghje, n'ete parlate, e scole maternelle, primarie è ancu u sicundariu. Dighjà chì ùn simu micca troppu bè, se in più di quessa ci caccianu què !...

Allora, l'aghju da dì in francese, perchè emu una nota qui è ghjè impurtante di dì ciò ch'ellu si passa.

Que se passe-t-il ?

U Statu, baisse drastique : 3,5 M€ en baisse de budget, ça équivaut à 150 emplois supprimés sur l'ensemble de la France. En gros, recentrage de CANOPE sur la formation continue des enseignants et sur le numérique, disparition de l'édition papier. L'édition papier, che vo a sapite è a sapete bè, ghjè qualcosa chì per noi, se ùn l'emu più, s'ella sparisce, simu à chi feremu, simu à puce a di per noi, ciò che faciamu noi 40 anni fà, unipochi, à dettu quellu, à pocu pressu...

Suppression au 31 décembre 2020 des directions territoriales. Aujourd'hui donc, condamnation à mort de la machine.

Je rappelle quand même qu'en dehors des ressources pédagogiques et des manuels d'apprentissage, il y avait dans le CPER, et il me semble que quelqu'un l'a dit, un engagement de l'Etat avec nous puisque le CPER, c'est quand même 18 M€ pour la langue corse, 9 M€ de la CdC, 9 M€ de l'Etat, pour soutenir et l'immersion et notamment soutenir la langue. CANOPE c'est un outil, il faut le dire, on ne veut pas sauver CANOPE, on veut sauver la langue corse, on veut sauver ce que l'on fait, ce que l'on porte, c'est ça qui est important. Il ne faut pas résumer ça à quelques personnes ou à une structure, c'est un dispositif qui est pluriel et qui nous implique autant que les gens qui font cela.

Au niveau des enseignants, les perspectives sont sombres, c'est en gros, redéploiement administratif dans les établissements scolaires, ce sont des gens qui ont un savoir-faire, vous l'avez dit, ce sont des gens qui à un moment donné peuvent continuer à contribuer à nos idées, ce sont des gens qui vont être peut-être parachutés dans des formations ici ou là, dans le premier ou second degré.

En gros donc, on est devant une situation qui nous met, nous, en tant que collectivité, en situation presque de bouger et peut-être de prendre une initiative majeure. On est à la croisée des chemins. Je ne vais pas rentrer dans les perspectives,

mais ce sera peut-être l'objet de ce que nous allons proposer à la rectrice en tant que militants politiques, et je pense que tous les groupes d'ailleurs, je répète, je regarde la droite et je regarde la gauche, tous les groupes soutenaient ce jour-là ce que nous avons proposé.

Donc, important de vous dire que nous, à l'heure où on parle, on a doublé en trois ans, Pierre GHIONGA je le prends à témoin, le soutien à CANOPE : on est passé de 200 à 400 000 € On a fait un bond en avant. Je prends le cas dernièrement, la sortie d'un manuel apprentissage de la lecture bilingue corse-français en CP, ça ne c'était jamais vu. On fait comme les Catalans aujourd'hui. Ça c'est remis en cause demain, c'est-à-dire qu'on remet en cause ce qui aujourd'hui nous permet d'avancer.

Alors là, encore une fois, si on associe ça à la réforme du bac, à l'état de discussion que nous avons dans le secondaire, je crois qu'à un moment donné l'effet domino rétroactif va nous mettre en difficulté, je dirai, presque mortel.

Donc, on a un certain nombre de propositions à faire, on les fera.

Donc nous, bien entendu, on va discuter aussi avec la rectrice à ce moment-là de l'élaboration du prochain CPER, et on doit placer CANOPE au centre de ce CPER aussi.

Je vous le dis, ça va être certainement la situation qui va être proposée, sachant qu'il va falloir peut-être aussi de notre part, redéployer un certain nombre de moyens, je regarde le Président de l'Exécutif, je sais qu'il soutient totalement l'initiative, on sera obligé à un moment donné, peut-être de redéployer et de redéfinir pour notre compte et comme on veut, en quelque sorte, ce que l'on veut faire. On ne peut pas aujourd'hui être l'otage d'une situation parisienne ministérielle qui nous condamne quelque part à trouver des solutions, donc tant qu'à faire, on leur proposera des choses avec un engagement, je dirai, massif de la Collectivité certainement.

Vous dire donc que cette motion, bien entendu, on la soutient et que le 5 mars on donne rendez-vous à nos amis, je regarde l'hémicycle de droite à gauche, tout le monde doit être impliqué et doit s'engager dans ce que j'appelle moi, en quelque sorte, la nouvelle croisade, « U Riacquistu 2 », on dira comme ça.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, M. le Président un mot.

Le Président SIMEONI

En deux phrases : il faut sauver CANOPE et nous allons sauver CANOPE.

M. Hyacinthe VANNI

Je crois que ce c'est clair. Donc je mets aux voix pour sauver CANOPE.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.³⁶

Merci. Donc, nous avons terminé notre ordre du jour, a bona sera à tutti et bon week-end !

La séance est levée à 17 h 50.

³⁶ Délibération N° 20/064 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 9 du rapport - Paragraphe 2.

Après « *représentation élue de la Collectivité de Corse* »

SUPPRIMER l'ensemble du paragraphe restant.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

RETIRE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Sur l'habilitation de la Commission Permanente :

- Au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la délibération, la première partie relative à l'habilitation de la commission permanente **EST SUPPRIMEE.**
- **EST RAJOUTÉ** à la suite un 5^{ème} alinéa ainsi rédigé :

*« **DECIDE** qu'à partir du mois de juin, soient actées et rendues opérationnelles les modalités de répartition des rapports inscrits à l'ordre du jour entre l'Assemblée de Corse et la Commission Permanente, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi NOTRe qui prévoient que l'Assemblée de Corse fixe les compétences qu'elle délègue à la Commission Permanente. »*

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE à l'unanimité
Sous-amendé*

* Sous-amendement :

RAJOUTER : Dans cet esprit le rôle actuellement consultatif de la Commission Permanente, relatif à l'organisation des travaux de l'Assemblée, sera exercé par la conférence des

présidents élargie au Président du Conseil Exécutif, et moyennant une pondération assurant le respect des équilibres des groupes.

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Sur la rationalisation des travaux de l'Assemblée de Corse :

Après l'article 4 de la délibération, **EST INSÉRÉ** un nouvel article relatif à la modification du règlement intérieur, numéroté 5, ainsi rédigé :

ARTICLE 5 :

MODIFIE comme suit l'article 51 du règlement intérieur, relatif aux suspensions de séance, afin d'encadrer leur durée :

A la fin de l'article 51, sont rajoutés les mots suivants : « **qui ne peut excéder une heure, délai après lequel le Président de l'Assemblée de Corse réunit la Conférence des Présidents** »

MODIFIE comme suit l'article 76 du règlement intérieur, relatif à la séance des questions orales, afin de la limiter à l'heure télévisée selon les modalités actuelles de répartition entre les groupes et d'opérer un rééquilibrage entre le temps octroyé à la question et celui consacré à la réponse :

- Au 3^{ème} paragraphe de l'article 76, les mots « deux heures » sont remplacés par les mots suivants : « **une heure** ».
- Le 1/ qui suit est remplacé par la phrase suivante : « **La séance des questions orales fait l'objet d'une retransmission télévisée, et est organisée selon les modalités suivantes :** »
- Au deuxième tiret, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « **de la moitié** ».
- Le 2/ est supprimé.

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « **Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai maximum d'un mois.** »

PROPOSE que l'article 66 du règlement intérieur, relatif aux motions nouvelles, soit modifié afin de continger leur nombre à déposer dans une même session, selon des modalités restant à définir.

PRECISE qu'à chaque début de séance, le Président de l'Assemblée de Corse se doit de commencer la séance du moment que le quorum est atteint, obligation réglementaire qui ne vaut pas pour la séance des questions orales qui peut commencer avec la seule présence des auteurs et d'un membre du Conseil Exécutif de Corse.

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTÉ à l'unanimité sous-amendé *

*Sous-amendement :

NOUVELLE REDACTION :

MODIFIE l'article 51 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse ainsi qu'il suit : Une suspension de séance est de droit chaque fois qu'elle est demandée par le Président de l'Assemblée de Corse, un Conseiller, le Président du Conseil Exécutif ou un

Conseiller exécutif. Le Président de l'Assemblée fixe la durée de la suspension de séance *qui ne peut excéder une heure et demie hors travaux de commission.*

RAPPELLE que l'article 77 du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse dispose que « *Les questions écrites reçues par le Président de l'Assemblée de Corse sont adressées au Président du Conseil Exécutif dès réception. Il y est répondu dans un délai maximum d'un mois. »*

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
Réunion des 13 et 14 Février 2020

**MODERNISATION DES PRATIQUES
INSTITUTIONNELLES DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**
(Rapport N° 2020/O1/45)

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 3 : Préciser que la commission de déontologie se composera d'un représentant par groupe et sera « présidée par un ancien bâtonnier désigné par les conseils de l'ordre des avocats des Pumontes et Cismonte, pour une durée équivalente à celle de la mandature de l'Assemblée » Le reste sans changement.

ARTICLE 5, 2^{ème} paragraphe :

« **DECIDE** la création de quatre postes de questeurs, conseillers à l'Assemblée de Corse qui, pourvus au prorata des effectifs de la majorité (2), et des oppositions (2) respectant la parité homme/femme.... » Le reste sans changement.

* **AVIS DE LA COMMISSION**

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/005****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MM. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».

OBJET : TRANSFERT A LA COLLECTIVITE DE CORSE DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI.

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse n'est pas une région française de droit commun et qu'elle exerce un bloc de compétences cohérent en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle, d'éducation et de développement économique,

CONSIDERANT que la loi relative à la « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) a fait de la région, par conséquent de la Collectivité de Corse, l'institution chargée du pilotage de la politique économique et de l'emploi,

CONSIDERANT que la situation de l'emploi dans l'île est fortement dégradée. Au quatrième trimestre 2019, le chômage a baissé dans toutes les régions françaises et en Outre-mer, alors qu'en Corse, il a augmenté,

CONSIDERANT que grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, grâce à sa connaissance du terrain, la Collectivité de Corse est l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socio-économiques de la Corse,

CONSIDERANT la délibération de l'Assemblée de Corse N° 16/066 AC du 11 mars 2016, portant adoption d'une motion dans laquelle l'Assemblée a approuvé le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives

au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes,

CONSIDERANT la question orale posée par le groupe Corsica Libera au cours de la session des 23 et 24 février 2017, demandant au Président du Conseil exécutif de faire un point sur l'état d'avancement des négociations avec le gouvernement sur le transfert du service public de l'emploi. La loi NOTRe permettant une partie du transfert de la compétence emploi, six régions françaises avaient déjà fait, à cette époque, la demande de délégation,

CONSIDERANT la réponse du Conseil exécutif qui se déclarait entièrement mobilisé pour le transfert du service public de l'emploi car il autorisait la Collectivité à disposer des « compétences et des leviers opérationnels permettant de répondre efficacement aux difficultés majeures que nous rencontrons toujours sur le marché du travail »,

CONSIDERANT qu'au cours des discussions sur la réforme constitutionnelle en 2018, le Président de l'Assemblée de Corse avait expressément demandé au gouvernement de créer un service corse de l'emploi qui s'appuyait sur la délibération N°16/066 AC du 11 mars 2016,

CONSIDERANT la question écrite 2019/O1/005 déposée à la session des 21 et 22 février 2019, dont l'objet était de savoir si des avancées avaient eu lieu depuis la demande initiale de transfert faite en 2016 et si des initiatives nouvelles allant dans ce sens, avaient été prévues,

CONSIDERANT la proposition du Premier ministre du 1^{er} octobre 2019 lors du congrès de Régions de France à Bordeaux, selon laquelle trois régions volontaires allaient pouvoir expérimenter un pilotage de l'action de Pôle emploi dans le domaine de la formation professionnelle,

CONSIDERANT la question orale 2019/O2/097 posée au cours de la session des 24 et 25 octobre 2019, qui visait à connaître les orientations de la Collectivité de Corse quant au pilotage du service public de l'emploi,

CONSIDERANT la réponse du Conseil exécutif qui réaffirmait que la compétence emploi devait être dévolue à la Collectivité de Corse et sa volonté de bénéficier d'un transfert dans les meilleurs délais,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'annonce du Premier ministre, onze régions de droit commun se sont portées candidates et que six d'entre elles, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, ont été retenues pour expérimenter la coordination du service public de l'emploi,

CONSIDERANT que l'expérimentation devrait, selon la volonté du Premier ministre, commencer dans les plus brefs délais,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RENOUVELLE sa demande de transférer à la Collectivité de Corse, les compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes, conformément aux termes de la délibération de l'Assemblée de Corse N°16/066 AC du 11 mars 2016 et aux réponses du Conseil exécutif de 2017 et 2019.

DEMANDE que la Collectivité de Corse, dans cet esprit et à titre conservatoire, candidate à l'expérimentation programmée par le gouvernement.

CHARGE le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives, de faire valoir la position de l'Assemblée de Corse auprès du gouvernement.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité des votants.
(Délibération N° 20/058 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/008****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : M. Julien PAOLINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »****OBJET : PROJET DE CREATION DU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE DE CORSE.**

CONSIDERANT que le 6 mai 2019, la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) a publié un rapport détaillé sur l'effondrement de la biodiversité et l'extinction massive des espèces à l'échelle planétaire,

CONSIDERANT que la Corse est scientifiquement reconnue comme un réservoir « hot spot » de la biodiversité méditerranéenne, en raison de sa richesse spécifique et de la présence de nombreuses espèces endémiques, aussi bien d'origine animale que végétale,

CONSIDERANT que l'île est également reconnue comme étant géologiquement riche et très variée (minéraux, roches, fossiles, etc.),

CONSIDERANT que la préservation et la conservation de la biodiversité et la géodiversité sont des enjeux de majeurs, notamment dans les milieux insulaires soumis à des pressions anthropiques croissantes,

CONSIDERANT l'importance du patrimoine naturel et environnemental de la Corse et la richesse des connaissances acquises dans ce domaine depuis plus de 150 ans,

CONSIDERANT l'importance et la diversité des données scientifiques acquises par l'Office de l'Environnement, le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC) et l'Université de Corse, notamment sur la grande faune (mouflon, cerf, gypaète, milan, tortue, sittelle), la flore (herbiers et graines du Conservatoire Botanique National de Corse), les insectes (fond entomologique de l'Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse), les pollens et les huiles essentielles, la géologie et la paléontologie (Laboratoire de l'Université de Corse),

CONSIDERANT que de nombreuses collections élaborées par des associations naturalistes ou des particuliers éclairés sont actuellement éparpillées sur le territoire insulaire,

CONSIDERANT que de nombreux spécimens relatifs au patrimoine naturel de la Corse sont aujourd'hui conservés à l'extérieur de l'île (par exemple, aux Conservatoire et Jardin Botaniques de Genève ou au Museum National d'Histoire Naturelle à Paris),

CONSIDERANT que ces collections relatives au patrimoine naturel de la Corse sont éparpillées pour partie sur le territoire insulaire (Université de Corse, Office de l'Environnement, Musée de Sartène, Collections privées, etc.) et pour partie sur le continent (Paris) et à l'étranger (Genève, Bâle),

CONSIDERANT qu'en Corse, l'absence d'une structure dédiée aux Sciences de la Biodiversité ne permet pas de prendre pleinement part aux réseaux internationaux de recherche et de conservation traitant de la connaissance, de la protection et de la valorisation de la biodiversité et de la géodiversité,

CONSIDERANT que les découvertes scientifiques relatives aux espèces endémiques et autres espèces patrimoniales ne peuvent être officiellement conservées en Corse en l'absence d'outil adéquat et reconnu,

CONSIDERANT l'absence en Corse de structure muséographique dédiée à la découverte de la faune, de la flore et des biotopes associés (notamment au niveau géologique et paléontologique),

CONSIDERANT que de nombreuses villes et régions françaises possèdent leur propre Muséum d'Histoire Naturelle : Paris, Marseille, Nice, Toulon, Avignon, Lyon, Nantes, Toulouse, La Réunion, etc.,

CONDIDERANT que la Corse est à ce jour, la seule île de Méditerranée dépourvue d'un jardin botanique et d'un herbier reconnu au niveau international,

CONSIDERANT que des herbiers internationaux et des jardins botaniques existent dans la majorité des grandes îles de Méditerranée (Sardaigne, Sicile, Baléares, Malte, Crète, Chypre),

CONSIDERANT qu'il existe une demande croissante pour la découverte de la faune et de la flore aussi bien des corses que des touristes ainsi qu'un réel besoin de conservation dans le secteur Recherche & Développement,

CONSIDERANT qu'au-delà des aspects muséographiques, l'enjeu est de disposer d'outils performants permettant d'asseoir les recherches relatives à la biodiversité tant au niveau génétique que chimique (dépôt des séquences génétiques et mise en place d'extractothèques),

CONSIDERANT qu'un musée permet, à travers ses collections, une valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'une bonne sensibilisation à la science, à la nature en général et à son devenir, que ce soit pour le grand public, les scolaires ou les scientifiques,

CONSIDERANT qu'il est pertinent et novateur de présenter au sein d'une même structure le patrimoine géologique et le patrimoine biologique de la Corse afin de proposer une immersion réaliste et informative sur les richesses, les originalités et les fragilités des écosystèmes insulaires,

CONSIDERANT que les ressources naturelles de la Corse suscitent l'intérêt grandissant des visiteurs extérieurs et de la communauté scientifique internationale,

CONSIDERANT que la création d'expositions interactives sur la faune, les écosystèmes et la géologie permettra de contribuer au développement du biotourisme et du géotourisme,

CONSIDERANT que la création d'un Museum d'Histoire Naturelle dans le Centre-Corse peut contribuer au développement de l'attractivité touristique du territoire et permettre de compléter l'offre muséographique déjà proposée par le Musée de la Corse,

CONSIDERANT que la Ville de Corti semble la plus adaptée pour accueillir un Museum d'Histoire Naturelle de la Corse et les structures afférentes (herbiers, jardins botaniques, sentiers thématiques, etc.), en raison de sa proximité géographique avec l'Office de l'Environnement de la Corse et avec l'Université de Corse,

CONSIDERANT que le Conseil exécutif de Corse a engagé des études relatives à la faisabilité technique et financière d'un outil muséographique ambitieux et susceptible de mettre en valeur la richesse écologique de la Corse, notamment en matière de flore, de faune, de géologie et de paléontologie,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RAPPELLE son intérêt pour la gestion et la conservation des collections, matériels et banques de données relatives à l'environnement de la Corse.

AFFIRME qu'une structure muséographique d'histoire naturelle d'envergure territoriale présente une réelle opportunité pour développer la connaissance, la formation et la recherche dans le domaine des sciences naturelles.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif pour mener toutes démarches, actions et concertations utiles afin d'aboutir à la création d'un Museum d'Histoire Naturelle de

la Corse, structure indispensable à la protection et à la valorisation du patrimoine environnemental de l'île.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.
(Délibération N° 20/059 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/012**
*Issue de Motions
fusionnées***MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR :** L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES.**OBJET :** SOUTIEN AUX INFIRMIERS LIBERAUX POUR L'OBTENTION D'UN STATUT DEROGATOIRE.

CONSIDERANT l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la convention nationale des infirmiers,

CONSIDERANT que cet avenant comprend une nouvelle disposition : le Bilan de Soins Infirmier (BSI), déterminé par un questionnaire et un algorithme, qui prévoit, pour les soins liés à la dépendance des personnes âgées de 90 ans et plus, une rémunération non plus à l'acte mais au forfait quotidien,

CONSIDERANT que cette nouvelle disposition doit progressivement s'appliquer à tous les patients dépendants ou fragiles d'ici 2023,

CONSIDERANT que ce BSI ne permet pas la prise en compte des niveaux de dépendance et de prise en charge de manière précise et efficace, comme c'était le cas jusqu'à présent, et exclut de facto l'avis éclairé et spécialisé du médecin traitant,

CONSIDERANT que cette nouvelle méthode favorise une rupture du lien social et contribue à une déshumanisation de la profession,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur du BSI met donc en péril la profession des infirmiers libéraux et la prise en charge efficiente des patients,

CONSIDERANT que l'entrée en vigueur de cet avenant va à l'encontre totale des engagements et de la politique de la Collectivité de Corse en matière de santé, à savoir : la lutte contre les déserts médicaux, la prise en compte des difficultés d'accès aux soins, la défense d'une offre de soin de qualité, et le maintien à domicile des personnes âgées,

CONSIDERANT que les infirmiers libéraux, par leurs soins et dévouement quotidiens dans tous les territoires, constituent le lien permanent pour bien des personnes âgées, notamment dans l'intérieur et dans les zones de montagne, permettant le maintien à domicile avec un coût quotidien de prise en charge inférieur à celui des établissements de santé et des EHPAD,

CONSIDERANT que la Corse est un territoire majoritairement rural avec une population vieillissante, et un grand nombre de personnes sévèrement dépendantes - 4000 en 2015 et 5000 prévues en 2030 selon l'INSEE - devant bénéficier de soins infirmiers à domicile,

CONSIDERANT que, de par son insularité, son territoire majoritairement montagneux, sa faible démographie et son statut d'Île-Montagne, la Corse doit faire l'objet d'une approche différente des territoires continentaux prenant en compte ses spécificités réelles,

CONSIDERANT qu'un Collectif des infirmiers libéraux corses - Cullettivu di l'infirmieri liberali corse - s'est constitué et réuni le jeudi 6 février 2020 devant les CPAM de Bastia et d'Ajaccio pour alerter l'opinion publique et pour protester contre l'entrée en vigueur de l'avenant 6 à la Convention Nationale des Infirmiers et du BSI,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.

APPORTE SON SOUTIEN aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.

DEMANDE qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité,
issue de la fusion des motions N° 003, 006 et 010.
(Délibération N° 20/060 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/004****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : Mme Chantal PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE ».****OBJET : LUTTE CONTRE LES INCENDIES : DEMANDE DE MOYENS
AERIENS BASES EN CORSE DE MANIERE PERMANENTE.**

CONSIDERANT l'incendie dévastateur démarré mardi 4 février de Quenza et qui a rejoint Solaro, détruisant un millier d'hectares sur son passage en plein cœur du massif de Bavella,

CONSIDERANT les difficultés d'extinction et de maîtrise de l'incendie malgré la mobilisation de 300 pompiers, 90 véhicules, 2 hélicoptères bombardier d'eau, d'un canadair, et du COGEFO (Commando Génie Feux de Forêts), unité spécialisée dans les incendies en milieu difficile venant du Gard,

CONSIDERANT la délibération N° 17/380 AC portant adoption de la motion de Xavier Lacombe relative à l'étude des modalités visant à doter la future Collectivité de Corse de bombardiers d'eau basés à Ajaccio ou Bastia, adoptée à l'unanimité le 27 octobre 2017, ci-jointe,

CONSIDERANT qu'en complément de cette délibération, il convient d'associer :

- D'une part, la base de Solenzara, centrale géographiquement, qui accueille déjà les moyens aériens de lutte contre les incendies en période estivale, que l'été la base ne fonctionne pas et est disponible pour accueillir les bombardiers sans risque qu'il y ait du

retard au décollage, contrairement aux aéroports civils où les avions de ligne sont prioritaires,

- D'autre part, l'aérodrome de Tavarua, dont la mise en conformité ne nécessite que quelques aménagements peu coûteux, pour en faire une base d'accueil (piste existante de 1400 mètres) des moyens aériens, sans poser de problème à l'aviation commerciale ou militaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEPLORE cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écran environnemental, et **SALUE** la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent,

REITERE avec force et détermination les termes de la délibération N°17/380 AC du 27 octobre 2017 en « réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardier d'eau sur le territoire insulaire afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse (avec le concours des services d'incendie et de secours) afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à doter la future Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente. »

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/061 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/007****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA » ET A LAQUELLE S'ASSOCIE LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : REVALORISATION DE LA PRIME DE FEU A DESTINATION DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS.

CONSIDERANT que le 28 janvier 2020, Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, a répondu favorablement aux revendications des sapeurs-pompiers professionnels, en grève depuis 8 mois,

CONSIDERANT que ce dernier a annoncé la revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels, principale mesure défendue par les syndicats, mettant ainsi fin à 8 mois de grève nationale,

CONSIDERANT que cette prime de feu, prenant en compte la dangerosité du métier des sapeurs-pompiers, sera reconsidérée à la hausse et évoluera de 19 % à 25 % de leur traitement indiciaire brut, avant l'été 2020,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur a annoncé que ces dépenses incomberaient aux Collectivités locales,

CONSIDERANT que dans le contexte budgétaire actuel, une telle augmentation représenterait **une dépense supplémentaire de 80 millions d'euros** entièrement à la charge des SDIS et donc *des départements, des communes, des intercommunalités,*

CONSIDERANT que pour le SIS 2A et 2B, cette revalorisation constituerait, suite aux premières estimations, 800 000 euros de dépense supplémentaire annuelle et qu'une telle charge n'est pas supportable,

CONSIDERANT que le Ministre de l'Intérieur, avait pris l'engagement devant la Conférence des financeurs des SDIS et l'Association des Maires de France que toute dépense supplémentaire devait s'accompagner de moyens complémentaires de la part de l'Etat,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PREND ACTE de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels, revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.

DEMANDE à l'Etat de s'impliquer aux côtés des Collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux Collectivités concernées, et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/062 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020****N° 2020/O1/009****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »****OBJET : RECONSTRUCTION DU PONT D'E FUNTANELLA (CALACUCCIA).**

CONSIDERANT la tempête Fabien qui a touché l'Atlantique, le Sud-Est de la France, la Méditerranée et la Corse en fin d'année dernière,

CONSIDERANT qu'en Corse, dans la nuit du 21 au 22 décembre 2019 – période durant laquelle la tempête Fabien a atteint son point culminant - une importante crue du *Golu* a contraint EDF, exploitant de l'aménagement hydro-électrique du *Golu*, à évacuer d'importants débits au barrage de *Calacuccia*,

CONSIDERANT que suite aux différentes manœuvres de vannes qui ont permis à l'exploitant du barrage de *Calacuccia* d'évacuer cette crue, les habitants du *Niolu* ont pu constater que le pont de la *Funtanella*, situé à l'aval direct du barrage, avait été emporté par les eaux,

CONSIDERANT l'argumentaire développé suite à cet incident par le directeur de cabinet d'EDF Corse dans les colonnes de la presse quotidienne insulaire : "*La gestion des crues est réalisée selon ce que nous appelons le principe de la baignoire pleine qui déborde. [...] Le débit évacué est alors égal au débit entrant, comme cela aurait été le cas dès le début du phénomène climatique, si le barrage n'avait pas existé.*",

CONSIDERANT qu'il est difficile d'affirmer que les systèmes d'évacuation de crue et de vidange du barrage de Calacuccia, bien que ces derniers n'évacuent pas de débits supérieurs au débit maximal naturel atteint par le fleuve pendant la crue, n'augmentent pas l'impact de la crue à l'aval direct de cet ouvrage,

CONSIDERANT que les maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du *Golu* et le Président de la communauté des communes *Pasquale Paoli* doivent être informés de l'ensemble des manœuvres de vannes susceptibles d'avoir un fort impact sur le patrimoine naturel ou bâti de leur territoire,

CONSIDERANT que le pont de la *Funtanella*, ouvrage exceptionnel du XVème siècle, doté de 4 arches, a notamment permis pendant des siècles aux bergers *Niulinchi* de franchir le *Golu* durant la *mntagnera*,

CONSIDERANT que ce pont faisait partie du patrimoine bâti du *Niolu* et de la Corse et qu'il doit par conséquent impérativement être reconstruit,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manœuvres de vannes effectuées lors de la crue des 21 et 22 décembre 2019, soit fournie par l'exploitant du barrage de *Calacuccia* au Président de la communauté des communes *Pasquale Paoli* ainsi qu'aux maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du *Golu*.

SOUHAITE que la direction d'EDF Corse recherche, en concertation avec la Collectivité de Corse, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont de la *Funtanella*.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF Corse.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/063 AC du 14 Février 2020).

* * *

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 13 ET 14 FEVRIER 2020**

N° 2020/O1/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

**OBJET : AVENIR DU RESEAU CANOPE DE CORSE (RESEAU DE CREATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES).**

VU la motion N° 2020/M2/18 adoptée par l'Assemblea di a Giuventù le 6 février 2020 portant sur la réorganisation du réseau Canopé,

VU le Contrat de plan État-Collectivité territoriale de Corse 2015-2020,

CONSIDERANT l'extrait suivant du CPER 2015-2020 pour la Corse (p.68) :

« Mesure 3. Produire et diffuser des outils pédagogiques performants.

Il convient dans ce domaine de continuer la politique efficace mise en place depuis la précédente convention, notamment dans le cadre du partenariat pluriannuel avec le réseau CANOPE (ex CRDP de Corse). L'édition est le pilier de l'enseignement et dans ce domaine l'urgence est la mise à disposition de nouveaux manuels d'enseignement du corse conformes au cadre européen

commun de référence pour les langues et favorisant l'entraînement à l'expression orale.

Il faut continuer et amplifier l'action en direction :

• de l'édition de manuels de disciplines non linguistiques et ressources en ligne ; • de l'augmentation du nombre d'outils pédagogiques pour l'école maternelle et la petite enfance ; • de l'élaboration de « référentiels métier » ; • de la création d'outils pédagogiques s'appuyant sur le patrimoine hérité à partir de contes traditionnels, par exemple ; • du soutien à l'édition d'œuvres de littérature jeunesse. »

CONSIDERANT depuis quelques mois les signes annonciateurs d'un démantèlement programmé pour la fin de l'année 2020 du Canopé (arrêt de toute édition imprimée, rattachement annoncé de certains personnels aux rectorats, interdiction de signer de nouvelles conventions de partenariats, incertitudes quant au budget prévisionnel 2020...),

CONSIDERANT que le 18 décembre 2019, le conseil d'administration du réseau Canopé a informé les représentants du personnel de sa restructuration à l'horizon 2021,

CONSIDERANT qu'a été annoncé par conséquent un redéploiement de ses implantations locales sous la responsabilité des recteurs d'académie,

CONSIDERANT que dans le projet de loi de finances pour 2020 est prévue concernant la Direction générale du réseau Canopé une baisse significative de crédits,

CONSIDERANT le fait que le Canopé de Corse a pour mission principale la production et la diffusion de ressources pédagogiques en langue corse à destination de l'ensemble de la communauté éducative de Corse,

CONSIDERANT le fait que le Canopé est un service public de documentation pédagogique dont le savoir-faire participe à l'élaboration de contenus éducatifs d'une grande qualité et utilité,

CONSIDERANT que le Canopé est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale,

CONSIDERANT les grandes inquiétudes des personnels, partenaires et usagers de l'ensemble du réseau Canopé en Corse comme ailleurs,

CONSIDERANT le fait qu'en Corse, cette situation pourrait impacter de manière significative les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique dans le cadre du prochain Contrat de Plan État-Région,

CONSIDERANT les 20 emplois à temps plein du Canopé de Corse, répartis sur les deux sites d'Aiacciu et de Bastia.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE du devenir du Canopé de Corse.

DEMANDE au Ministère de l'Éducation Nationale la garantie de la continuité intégrale de la structure, des personnels et des missions du Canopé de Corse.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'obtenir auprès du Ministre de l'Éducation Nationale des garanties dans les plus brefs et d'envisager avec le ministère toute solution utile pour assurer la continuité du réseau Canopé.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 20/064 AC du 14 Février 2020).

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
27 ET 28 JUIN****N° 2019/E2/050****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Jacques LUCCHINI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : CERF DE CORSE.
-

CONSIDERANT qu'un programme de réintroduction du cerf en Corse a été initié dès 1975 à partir d'individus prélevés en Sardaigne dans le cadre du programme « *One Deer Two Islands* »,

CONSIDERANT que durant 19 ans, de 1998 à 2017, 320 animaux ont été réintroduits sur 5 secteurs géographiques du PNRC qui estime aujourd'hui la population totale de cerfs comprise entre 1500 et 3000 animaux, et que le suivi de l'espèce montre une croissance rapide de la population *in natura*,

CONSIDERANT que cette phase de réintroduction a été un grand succès et que les objectifs de réintroduction du cerf de Corse ont été atteints,

CONSIDERANT que le 15 mai dernier, lors d'une réunion relative à la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les exploitations agricoles en Plaine Orientale, la Préfecture, la DDTM et la DREAL ont décidé d'organiser des battues administratives pour solutionner ce problème,

CONSIDERANT que, d'un point de vue juridique, le recours aux battues administratives est illégal au regard du droit communautaire car le cerf de Corse est inscrit

aux annexes 2 et 4 de la Directive Habitat-Faune-Flore et à l'annexe 2 de la Convention de Berne,

CONSIDERANT que les justifications fournies par la DREAL ne sont pas fondées, que ce soit du point de vue technique ou scientifique,

CONSIDERANT que l'abattage de quelques cerfs ne résoudra pas le problème des dégâts agricoles que ce soit sur le court, moyen ou long terme,

CONSIDERANT que la population de cerfs est trop importante sur la zone et les parcelles agricoles demeurent trop accessibles - du fait de clôtures non adaptées contre l'intrusion de cerfs - pour que ces tirs puissent avoir un quelconque résultat significatif,

CONSIDERANT que ces battues risquent, au contraire, de disperser les animaux et de les pousser à coloniser d'autres territoires en occasionnant de nouveaux dégâts sur des parcelles agricoles,

CONSIDERANT que, du point de vue de l'éthique, les battues sont très contestables et vont mettre en péril tout le travail de valorisation et de sensibilisation réalisé depuis 30 ans par les agents du PNRC,

CONSIDERANT que la Sardaigne n'envisage pas le recours aux battues alors que sa population de cerfs est de l'ordre de 15 000 animaux et qu'elle compte beaucoup plus de parcelles agricoles que la Corse,

CONSIDERANT que les autorités sardes ont pris la décision de créer un fonds régional d'aide aux exploitants agricoles impactés par les dégâts causés par les cerfs,

CONSIDERANT que, lors des dernières réunions relatives à cette problématique, la DREAL avait proposé de cofinancer un dispositif similaire pour la Corse,

CONSIDERANT que nous ne pouvons accepter la solution proposée actuellement par l'Etat consistant à recourir à des battues administratives, en particulier dans la mesure où nous demandons le classement du *Cervus elaphus corsicanus* dans la liste des mammifères terrestres protégés, comme cela vient d'être fait pour le Mouflon de Corse qui était inscrit dans les mêmes directives que le cerf,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son désaccord face à la décision de l'Etat de recourir aux battues administratives pour solutionner la problématique des dégâts causés par les cerfs sur les exploitations agricoles.

MANDATE le Président du Conseil exécutif afin qu'il renouvelle auprès du Ministre de l'Agriculture la demande de classement en espèce protégée du *Cervus elaphus corsicanus* dans la liste des espèces mammifères terrestres sauvages protégés.

DEMANDE aux différents acteurs concernés de travailler à la mise en place d'un dispositif d'aide aux exploitants agricoles impactés par les dégâts causés par les cerfs s'inspirant du dispositif déjà mis en place en Sardaigne.

* * *

REPORTEE DE SESSION EN SESSION DEPUIS SA DATE DE DEPOT.

* * *

RENVOYEE LORS DE LA SESSION DE FEVRIER 2020
(en attente de complément de financement de l'ODARC)

* * *